BnF Gallica

Le voyageur françois, ou La connoissance de l'ancien et du nouveau monde / [par M. l'abbé de Laporte, M. l'abbé de [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF Gallica

Abbé de Fontenai (1736-1806). Le voyageur françois, ou La connoissance de l'ancien et du nouveau monde / [par M. l'abbé de Laporte, M. l'abbé de Fontenai et Domairon]. 1765-1795.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisationcommerciale@bnf.fr.

LE

VOYAGEUR

FRANÇOIS.

Tome XXII. A

G . 22504

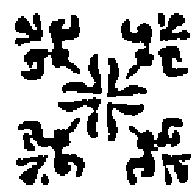
Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

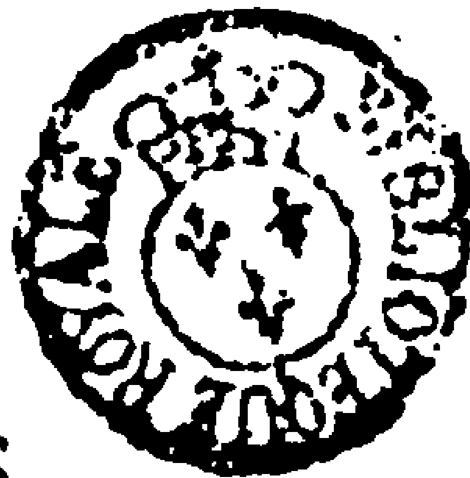
LE VOYAGEUR FRANÇOIS, OU LA CONNOISSANCE DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU MONDE,

Mis au jour par M. l'Abbé DELAPORTE.

TOME XXII.

Prix 3 liv. relié.





BIBLIOTHEQUE ROYALE

A PARIS,

Chez L. CELLOT, Imprimeur-Libraire, rue Dauphine.

M. DCC. LXXVI.

Avec Approbation, & Privilege du Roi.



LE

VOYAGEUR

FRANÇOIS.

LETTRE CCLXXIV.

LA COURLANDE.

De la Finlande, en traversant le golphe de ce nom, & celui de Livonie, on arrive en Pologne par la Courlande. Ce duché, situé sur la mer Baltique, a été peu connu pendant plusieurs siecles. Les Danois y porterent la lumiere de l'Evangile ; & Waldemar II y fonda un évêché ; mais les peuples ayant repris l'idolâtrie, les Chevaliers Teutoniques tenterent de les subjuguer, sous prétexte de les convertir.

1487

Les grands Ducs de Lithuanie, qui avoient des prétentions sur ce pays, le disputerent aux Chevaliers. Ceux-ci l'emporterent sur leurs concurrens, & unirent cette province à la Livonie, qu'ils posséderent jusqu'au seizieme siecle. Enfin, par un traité conclu entre le Grand-Maître Ketler & le Roi de Pologne, ce dernier regna sur les Livoniens; & la Courlande fut érigée en duché héréditaire en faveur du Grand-Maître, qui ayant embrassé le luthéranisme, se crut dispensé des loix du célibat. La maison de Ketler a joui de cette principauté jusqu'en l'année 1737, que le dernier Duc étant mort sans postérité, les Etats élurent le Comte Maurice, si connu, depuis, sous le nom de Maréchal de Saxe.

Maurice, né à Dresde en 1696, étoit l'unique fruit des amours d'Auguste II, Roi de Pologne, & de la Comtesse de Konigsmarck, d'une des plus illustres maisons de Suede. Sa mere, qui avoit autant d'esprit que de beauté, présida elle-même à son éducation, & lui inspira cette élévation d'ame qui fait les héros. A peine la main de son fils put-elle soutenir le poids d'une

épée, que comme Achilles dans l'Isle de Scyros, il ne connut plus que cet amusement, & parut mépriser tous les arts, excepté l'art de vaincre. La nature, pour le distinguer en tout, lui avoit donné cette force de corps, que les siecles héroïques admiroient dans leurs Thésées, dans leurs Hercules; & avec ces qualités extraordinaires, il ne tarda pas à jetter les fondemens de sa renommée. Dès l'âge de douze ans, il signala sa valeur en Flandres, sous les ordres d'Eugene & de Malborough, & porta ses premieres armes contre la France, dans ce même pays, où il la fit depuis tant de fois triompher. Il se trouva au siége de Lille, de Tournay, de Mons, à la journée de Malplaquet; & les mêmes mains, qui ébranlerent le trône de Louis XIV, furent celles qui formerent aux combats, le héros qui devoit affermir, un jour, le trône de Louis XV.

Pierre-le-Grand remplissoit alors l'Europe & l'Asie du bruit de son nom. Attiré par la réputation de cet homme rare, Maurice vole au siége de Riga; il vole au siége de Stralsund, défendu par Charles XII, & y montre la plus grande

intrépidité. Le desir de voir ce Monarque, l'expose aux endroits les plus périlleux, les seuls où il pense que doit être le Roi de Suede. Il l'apperçoit habillé en soldat, & combattant au milieu de ses Grenadiers. Ce spectacle lui inspira pour le héros, une vénération qu'il conserva toute sa vie. C'étoit la seconde fois, que le Comte de Saxe paroissoit à Stralsund. Il s'y étoit trouvé en 1711 avec le Roi, son pere, & y passa la riviere à la nage, le pistolet à la main, à la vue des ennemis.

Passionné pour la gloire, & avide de s'instruire, Maurice redevient encore le disciple d'Eugene. Il se rend en Hongrie, assiste au siége de Belgrade, & à la bataille sanglante que les Impériaux gagnent contre les Turcs. Le Comte de Charolois & le Prince de Dombes, qui y étoient aussi en qualité de volontaires, avoient souvent parlé au Duc d'Orléans, Régent du royaume, des talens du jeune Maurice. Ce fut en 1720, qu'il fit son premier voyage à Paris, où sa réputation l'avoit dévancé ; & pour le fixer en France, le Régent lui proposa un brevet de Maréchal de Camp qu'il accepta.

L'Europe étoit alors en paix ; le Comte employa ce tems à l'étude des mathé-mathiques, & y devint si habile, que dans les siéges dont il étoit chargé, c'étoit lui qui dirigeoit les travaux. Mais avant que d'appliquer ces connoissances à la guerre, il les consacra au service de sa nouvelle patrie. Il inventa une machine pour faire remonter les bateaux sur la Seine, sans employer de chevaux. Ce projet n'a point eu son exécution ; mais on lui doit la perfection d'une autre machine, qui sert à remonter les bateaux, à Paris, depuis le Pont-Royal jusqu'au Pont-Neuf.

Tandis que la France formoit ce héros, elle fut menacée de le perdre. La Pologne & la Russie se disputoient le droit de protéger, c'est-à-dire, d'asservir la Courlande. Cet état foible, mais libre, avoit besoin d'un grand homme pour conserver son indépendance. Il falloit à ces peuples un Prince, dont la réputation justifiât leur choix ; qui eût assez de fermeté pour oser le soutenir, assez de génie pour les défendre. Ils jetterent les yeux sur le Comte de Saxe, déjà très-fameux dans

le Nord, & l'élurent pour leur Souverain. Aussi-tôt il se forma contre lui un violent orage; la Russie, qui croyoit avoir des droits à réclamer, fut indignée que ce peuple osât se choisir un Maître sans son consentement. La Czarine vouloit faire tomber ce Duché sur la tête de Menzicoff, cet heureux aventurier, qui, de garçon patissier, devenu Favori, Général & Prince, avoit encore l'ambition d'être Souverain. Ce rival du Comte de Saxe, pour se délivrer d'un concurrent si redoutable, résolut de le faire enlever. Il envoya à Mittau huit cens Russes pour investir le palais; mais Maurice, qui n'avoit que soixante hommes, s'y défendit avec tant de courage, qu'il fit lever le siége. Désespérant de pouvoir se défendre long-tems contre des forces si inégales, il se borna à faire des protestations, foible, mais unique ressource dans le malheur. On sait que ce fut à cette occasion, qu'ayant de grands besoins d'hommes & d'argent, l'immortelle Comédienne, la Lecouvreur, qui l'aimoit, engagea son mobilier, & lui fit passer une somme de quarante mille livres. S'il fut obligé de céder, du moins

il ne manqua point à sa fortune, & fit voir à ses peuples, qu'il étoit digne de les gouverner.

Une autre Impératrice de Russie eut le crédit de faire élire Duc de Courlande, le Comte de Biren, qui étoit alors, auprès d'elle, dans la plus haute faveur. Cet homme fameux, qui a fait une figure si brillante dans une des plus grandes monarchies de l'Europe, avoit eu un serviteur de confiance, retiré à Mittau, que je vis pas occasion, & de qui je tiens quelques détails sur les commencemens de la fortune de son Maître.

« Jean-Ernest Biren, qui prenoit le » nom de Biron, étoit, dans son ori- » gine, le fils d'un orfévre, que son » pere destinoit à la profession de » Notaire. Il avoit acquis toutes les » qualités qu'elle demande, lorsque » commençant à s'ennuyer du séjour » d'une petite ville, il eut occasion » d'offrir ses services au premier Mi- » nistre de Charles XII, le Baron de » Gortz, qui avoit été forcé de s'y » arrêter quelques jours par la mort » imprévue de son Secretaire. Le jeune » Biren se présenta d'assez bonne grace, » pour faire agréer sa personne & ses

» talens. Il suivit le Baron à Stockholm; » où la connoissance de diverses langues, & sa facilité à lire & à copier » toutes sortes d'écritures, le rendirent » très-utile.

» Dans l'usage où étoit Biren, depuis son enfance, de manier de » vieux contrats, la plupart en parchemin, il s'étoit fait une habitude, en écrivant, d'en avoir toujours entre les levres; & quelque » désagréable qu'on puisse en imaginer le goût, il étoit parvenu insensiblement à s'en faire une sorte de » plaisir, comme il arrive à ceux qui » s'accoutument à mâcher du tabac. Ce » penchant devenant une passion, il » n'étoit jamais sans quelque morceau » de vélin, qu'il coupoit proprement » pour le ronger; & comme ses occupations le mettoient continuellement » au milieu de quelques vieux titres, il » trouvoit aisément de quoi se satisfaire.

» Un jour qu'il étoit seul dans le » cabinet du Baron de Gortz pour quelque expédition importante, son appétit pour le parchemin lui fit découvrir une piece enfumée, qui étoit au » coin d'une table. Ne portant pas plus

» loin ses réflexions, il la prit entre
» ses dents, avec l'envie néanmoins de
» se borner à la sucer, pour n'en tirer
» que le parfum; mais dans l'attention
» qu'il avoit à son travail, le goût du
» plaisir lui fit oublier ce qu'il devoit
» craindre. Ce ne fut qu'après trois ou
» quatre heures d'application, que re-
» venant à lui-même, il apperçut que
» non-seulement il avoit toujours le
» même vélin à la bouche, mais que
» l'ayant mâché si long-tems avec aussi
» peu de ménagement que de réflexion,
» il l'avoit défiguré jusqu'à lui faire
» changer de forme. Sa surprise aug-
» menta encore, lorsque s'étant hâté
» de l'ouvrir, pour démêler ce qu'il
» contenoit, il le reconnut, à quelques
» restes de caracteres presque effacés,
» pour une piece extrêmement impor-
» tante, qui faisoit la matiere d'un dif-
» férend fort échauffé entre Charles
» XII & Pierre-le-Grand, au sujet de
» la Livonie. Il se crut perdu sans res-
» source, lorsque le Baron de Gortz,
» entrant subitement dans son cabinet,
» le trouva avec cette fatale piece à la
» main, & crut voir sur son visage des
» témoignages de son embarras. Mais

» quelle fut son indignation, lorsqu'ayant jetté les yeux sur le parchemin, il découvrit à plusieurs marques, que c'étoit ce qu'il avoit alors de plus nécessaire & de plus précieux ? Dans le premier mouvement, il ne douta point que ce ne fût une trahison de son Secretaire qui s'étoit laissé gagner par le Ministre du Czar ; & sans vouloir rien entendre, il le fit conduire, avec mille reproches, dans une étroite prison.

» Quoiqu'avec un peu de liberté pour réfléchir sur son malheur, Biren ne trouvât rien qui le rendît véritablement coupable, les apparences étant de nature à ne pouvoir jamais être éclaircies, il conçut que sa perte étoit certaine. Déjà il pensoit moins à se justifier, qu'à se préparer à la mort. Cependant comme l'aveu des circonstances de sa faute ne pouvoit lui être nuisible, il étoit résolu de les raconter simplement, au risque de ne pas trouver, dans ses Juges, beaucoup de disposition à le croire. On ne tarda point à l'interroger : quatre des plus graves Sénateurs de Stockholm lui reprocherent son crime ;

» le presserent de confesser les intelli-
» gences qu'il entretenoit avec la Mos-
» covie. Biren ne leur répondit que par
» une courte relation, qu'il leur fit, les
» larmes aux yeux, de la maniere dont
» il s'étoit accoutumé à mâcher de
» vieux parchemins.

» Quelque foible que fût cette dé-
» fense, l'air dont il la prononçoit, fit
» impression sur un des Sénateurs, qui
» avoit assez d'expérience du monde,
» pour démêler les caracteres de la
» droiture & de l'innocence. S'atta-
» chant de plus en plus à l'examiner, il
» remarqua que tandis qu'on écrivoit
» la déposition, livré tout entier aux
» demandes qu'on lui faisoit, & au soin
» d'y répondre; Biren ne laissoit pas
» d'avancer la main par intervalle, vers
» l'écritoire qui étoit sur la table, d'où
» il tiroit de petits morceaux du vélin
» dont elle étoit doublée, & que, par
» un mouvement naturel, il les portoit
» à sa bouche. On lui fit diverses ques-
» tions sur la naissance & la force de
» son habitude; on lui en demanda des
» circonstances & des preuves.

» Heureusement l'Accusé en avoit
» de présentes dans un grand nom-

» bre de petits rouleaux de parche-
» min qu'il tira de ses poches. Leur
» forme, leur odeur, tout s'accordoit
» avec l'idée qu'il en avoit fait prendre;
» & le bon Sénateur devint son défen-
» seur autant que son Juge. D'autres
» informations qu'on fit sur sa conduite
» & ses liaisons, ayant achevé d'établir
» son caractere, le Baron de Gortz fut
» le premier à solliciter sa liberté & sa
» grâce. Cependant, soit qu'il craignît
» que sa foiblesse ne l'exposât à quelque
» nouvel embarras, soit que l'éclat
» d'une telle aventure l'eût dégoûté de
» son service, le Baron le congédia
» après l'avoir honnêtement récom-
» pensé.

» Il y avoit peu d'apparence qu'un
» homme rejetté par le Ministre, pût
» trouver d'autres occasions de s'établir
» dans le Royaume. Le malheureux Se-
» crétaire prit le parti de quitter la Sue-
» de; & passant en Courlande, où son
» aventure n'étoit pas connue, il s'atta-
» cha au premier homme d'affaire qui
» voulut l'employer. La fortune qui le
» conduisoit par la main, l'adressa au
» Receveur-Général de Mittau, hom-
» me livré au plaisir, qui cherchoit
» un écrivain habile, sur lequel il

» pût se reposer de la fatigue & des » soins de son emploi. Avec beau- » coup d'esprit & d'assiduité, le nouveau » Secrétaire fit bientôt connoître en » lui tous les talens qu'on désiroit. Sa fi- » gure & quelques momens d'entretien » lui gagnerent l'estime du Duc de Cour- » lande ; & devenu le favori de ce » Prince, il ne tarda pas à être aussi celui » de la Duchesse, niéce de Pierre le » Grand.

» Cette inclination, qui dura jus- » qu'à la mort du mari, se manifesta » avec plus de liberté, lorsque cette » Princesse fut élevée sur le Trône de » Russie. A sa recommandation, la Po- » logne donna à Biren l'investiture du » Duché de Courlande; mais la mort de » l'Impératrice le priva du seul appui » qui pouvoit l'y soutenir. Il fut arrêté » avec toute sa famille, envoyé en Si- » bérie, & déclaré mort civilement. » Les Etats élurent, pour nouveau Duc, » Louis Ernest de Brunswick-Volfem- » butel. Cette élection demeura sans » effet, & n'auroit pu en avoir sans em- » ployer la violence. On parle aujour- » d'hui du Prince Charles, fils de l'Elec- » teur de Saxe, Roi de Pologne ; mais

» je ne désespere pas de revoir un
» jour regner, dans cette contrée, les
» descendans de mon ancien Maître. En
» attendant, elle est gouvernée par les
» Etats du pays sous l'autorité de la
» Cour de Russie, qui a tout pouvoir
» sur cette Province ».

La Courlande, quoique couverte de bois, & désolée par les dernieres guerres du Nord, ne laisse pas d'être assez fertile en bled, en bétail, en lin & en chanvre. En automne & vers le printems, les prairies, situées dans les contrées basses, sont cachées sous les eaux qui leur procurent une espèce d'engrais. Le poisson abonde dans le pays, ainsi que les animaux terrestres & le gibier. Les bords de la mer Baltique produisent beaucoup d'ambre; & il y a des mines de cuivre & de fer, des carrieres de pierre & de plâtre, & des sources d'eaux minérales. Ses principales rivieres sont la Duna, qui la sépare de la Livonie, & la Windau, qui arrose la ville de ce nom. Sa longueur est d'environ soixante lieues, sur une largeur inégale, qui se termine en pointe vers l'Orient, & se divise en deux parties, la Courlande proprement dite & le Semi-

gale. La premiere est partagée en deux Capitaineries : celle de Goldingen, où se trouvent, avec la ville de ce nom, celles de Windau & de Libau; & la Capitainerie de Tucum, qui prend son nom de sa Capitale.

Goldingen, petite place avec un vieux Château, étoit autrefois une ville considérable par son négoce, & le séjour de ses Ducs. Windau a été long-tems le siége du Grand Maître de l'Ordre Teutonique, & le lieu où se tenoient les assemblées de la Province. Libau fait un commerce assez étendu sur la mer Baltique, où elle a un port commode pour les vaisseaux légers, depuis que le Duc de Biren l'a fait creuser pour le garentir des desséchemens. Tucum n'a rien qui le distingue, qu'un vieux Château ruiné, & des mines de fer dans les environs.

A quelques lieues du promontoire de Domesness, qui s'avance vers le Nord dans le golphe de Livonie, est un gouffre sans fond, qui ne s'annonce par aucun bruit. Pour avertir les Matelots, on a construit, sur le rivage, des fanaux vis-à-vis l'un de l'autre, sur lesquels on entretient un grand feu qui

dure toute la nuit. Dès qu'on commence à ne voir plus qu'un de ces fanaux, on est sûr d'être hors de danger; mais le péril dure toujours, tant qu'on apperçoit les deux feux. On y brule annuellement jusqu'à mille cordes de bois. Une grande forêt, qui est près delà, en fournit assez pour cet usage.

Le Duché de Semigale occupe la partie Orientale de la Courlande; & Mittau, sa capitale, est en même tems celle de toute la Province. Les Moscovites la prirent en 1706, minerent le Château des Ducs qui y faisoient leur résidence, & l'ont depuis magnifiquement rebâti. La Ville est forte, d'une grandeur médiocre, mais bien peuplée. Les Catholiques y ont une Eglise desservie par les Jésuites; les autres Temples appartiennent aux Luthériens & aux Réformés. Sous une aile du Château, dans un caveau éclairé, reposent les corps des Ducs de Courlande, parmi lesquels on voit aussi celui d'un paysan, en reconnoissance de ce qu'il s'étoit laissé tuer, à la place d'un Duc Ferdinand, par des Gentils-hommes qui avoient conspiré contre le Prince.

Pilten, autre ville de Courlande,

prend son nom de l'ancien Château que le Roi de Danemark, Waldemar II, fit bâtir lorsqu'il y fonda un Evêché pour la conversion des Idolâtres. Mais ce Diocèse, sur lequel l'Evêque catholique de Livonie a des prétentions, fut suprimé au seizième siécle; & son Domaine a été réuni à celui du Souverain. Le Chapitre Luthérien subsiste encore; & le libre exercice de la religion Protestante a été confirmé aux Habitans. Le District de Pilten est aujourd'hui administré par sept Conseillers de Pologne; & les appels se portent directement au Tribunal du Roi. L'Evêque de Samogitie prend aussi le titre d'Evêque de Pilten; cependant ce District a son consistoire particulier, & son propre Sur-Intendant.

La Courlande, qui adopta le culte Protestant en 1522, convint d'une profession de foi commune avec les Habitans de Riga, & étoit entierement Luthérienne, lorsqu'elle se soumit aux Polonois. Mais les démêlés qui s'éleverent dans la suite entre le Duc & la Noblesse, & occasionnerent différens décrets de la part de la Pologne, y frayerent le chemin à la Religion Catholique,

&lui procurerent des Eglises. Les mariages des Ducs avec des Princesses Calvinistes, ont aussi donné lieu à l'introduction des Réformés ; mais ils sont exclus de toutes les charges.

Les Nobles jouissent de grands priviléges; mais les familles anciennes peuvent seules parvenir aux dignités. Les nouvelles ne sont pas même admises dans les Dietes, à moins qu'elles n'aient ou été adoptées par une ancienne famille, ou rendu quelque grand service à l'Etat. Un Gentil-homme Courlandois a droit de naturalité en Pologne, de même qu'un Polonois en Courlande ; mais ni l'un ni l'autre ne peuvent le réclamer ; s'ils ne sont établis dans le pays. Encore le premier a-t-il de la peine à obtenir une charge en Pologne, s'il n'est point Catholique ; au lieu qu'un Polonois de cette Religion peut occuper ici les premieres places , excepté celle de Chancellier.

Les Loix rendent un Noble maître des mines qu'il découvre dans ses terres ; & s'il habite le bord de la mer, il jouit du droit de varech. Suivant une ancienne Ordonnance, sa maison est un asyle, d'où il n'est pas

permis d'enlever quiconque s'y réfugie. Une autre Ordonnance défend d'emprisonner un Gentilhomme pour cause de crime, ou de confisquer ses biens, avant que de l'avoir cité & convaincu juridiquement devant le Tribunal. Les Sujets, Vassaux & autres personnes attachées au service des Nobles, sont exempts de péage, d'impôts & de logement de gens de guerre. Outre plusieurs autres priviléges, les Gentilshommes ont sur leurs Sujets un pouvoir illimité, ainsi que le droit de vie & de mort; mais avant l'exécution du jugement, ils doivent faire en forme le procès au coupable. Les autres peines corporelles, comme de faire battre & fustiger leurs Paysans, dépendent de leur volonté. Rarement ils en viennent au bannissement, pour ne pas perdre un Sujet, dont la conservation leur tient à cœur. Il ont tous, en commun avec le Duc, le droit de patronage dans les Paroisses, peuvent chasser où il leur plait, excepté dans quelques cantons, aux environs de Mittau, réservés au Souverain. En tems de guerre, ou quand les liaisons avec la Pologne le requierent, ils font leur service à part;

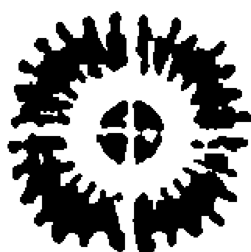
& le Duc remplit de même les devoirs auxquels l'oblige sont vasselage. Mais s'ils servent tous ensemble, le Souverain doit marcher à leur tête en personne ; & ils choisissent eux-mêmes leurs Officiers qui sont alors sous ses ordres.

Les revenus du Duc de Courlande sont très-considérables ; ses Domaines emportent plus d'un tiers du pays. Les quatres grandes charges de la Nation sont le Grand Maître, le Chancelier, le Grand Bourggrave, & le Maréchal. Il y a de plus, deux Jurisconsultes ou Docteurs ; qui ont le titre de Conseillers du Prince. Les premirs administrent le Duché, au nom du Souverain, en cas d'absence, de minorité, de maladie, ou de vacance. On compte encore quatre Grands Capitaines, qui jugent en premiere Instance les causes des particuliers, dans les Districts soumis à leur Jurisdiction. L'appel de leurs Sentences est porté au Tribunal de la Cour, composé du Duc & des Grands Officiers, d'où les affaires qui passent six cens florins, vont, par appel, au Roi de Pologne. Les causes criminelles, qui intéressent la Noblesse, sont jugées par

par le Duc & les quatres Conseillers supérieurs ; mais on peut s'adresser directement au Roi, hors les cas d'assassinat prémédité, d'incendie, d'injures, de vol ou de violences ouvertes. Le Chancelier, le Sur-Intendant & quatre Prévôts jugent les affaires Ecclésiastiques. Quant aux démêlés qui surviennent entre la Noblesse du pays & sa Majesté Polonoise, ils sont portés immédiatement devant le Monarque. La Justice dans les Villes appartient au Conseil de la Cour. Il doit se tenir tous les ans, à Mittau, une Diete Provinciale, à laquelle chaque Paroisse envoie un Député.

Je suis, &c.

A Mittau, ce 5 Août 1756.



LETTRE CCLXXV.

LA POLOGNE.

LES liens qui nous unissent à cette patrie des Casimir, des Sobieski, des Stanislas, doivent, Madame, vous rendre ce pays cher, & son histoire intéressante.

Les Polonois descendent des Sarmates, célebres par leur férocité, & leur amour pour l'indépendance. Ce fut vers le sixieme siecle, qu'ils établirent une forme de gouvernement. Leurs Chefs ne furent d'abord que des Ducs, c'est-à-dire, des Conducteurs ou des Généraux d'armée. Ils eurent ensuite des Rois, puis encore des Ducs, qui furent enfin remplacés par des Rois, dont le titre n'a plus varié.

Un certain Leck, sorti des Palus-Méotides, se jetta sur ce pays, y bâtit la ville de Gnesne, dans un lieu, où l'on raconte qu'il avoit trouvé un nid d'aigle. C'est delà, ajoute-t-on, que la ville a pris le nom qu'elle porte, & que l'Aigle a passé dans les enseignes Polo-

noises. On ignore combien de tems sa postérité, sous le titre de Duc, conserva cette conquête ; mais après l'extinction de sa race, l'administration de l'Etat fut confiée à des Seigneurs choisis par la Nation.

La division se glissa bientôt entre ces Juges suprêmes, dont l'autorité égale partagea les intérêts. Le peuple, qui en devint la victime, songea à se réunir de nouveau sous un seul Chef : Cracus fut élu, & rendit ses Sujets heureux. Il leur donna les premieres idées de la justice, en établissant des tribunaux pour juger les différends ; & l'ordre regna, où la licence dominoit.

L'Aîné des fils de Cracus devoit succéder à son pere ; le Cadet le sacrifia à son ambition, & lui ravit la Couronne avec la vie. Mais ce dernier ne put conserver long-tems la puissance dont il s'étoit illégitimement emparé : son crime fut découvert ; & ses Sujets déférent à sa sœur Vanda la suprême autorité.

Tout est incertain dans l'histoire de ces premiers Souverains ; car je ne sais si l'on doit mettre au nombre des faits historiques, ce qu'on raconte de cette

Princeſſe, dont la beauté égaloit la naiſſance. Ritiger, Prince Allemand, touché de ſes charmes, en devint amoureux, & voulut l'épouſer. Elle n'écouta point ſes propoſitions ; & pour s'en venger, il déclara la guerre aux Polonois ; mais ſes troupes n'étant pas d'humeur de ſe battre pour une cauſe d'amour, il ſe tua de déſeſpoir. On dit que ſes derniers regards, tournés vers la Pologne, ſembloient encore exprimer ſa paſſion. Vanda craignant que ſes attraits ne lui ſuſcitaſſent de nouveaux Amans, prit la ſinguliere & funeſte réſolution de ſe précipiter dans la Viſtule. Ce fait hiſtorique ou romaneſque a fourni le ſujet d'une froide tragédie de *Vanda* au Poëte Linant.

Le trait ſuivant trouvera encore moins de croyance dans votre eſprit. Popiel II fit périr ſes Oncles, & pouſſa l'inhumanité juſqu'à leur refuſer la ſépulture. Mais voici le merveilleux : il s'engendra, de la corruption de leurs cadavres, une ſi grande quantité de rats, que le palais en fut rempli. Popiel prit toute ſorte de précautions, pour ſe garantir de leurs inſultes ; mais il ne put ſe dérober à la fureur de ces ani-

maux, qui traversant un lac pour attraper leur proie, dévorerent le Duc, sa femme & ses enfans, en punition de ses crimes. Vous êtes trop sensée, pour adopter de pareilles fables. Aucune histoire, dans la même étendue de siecles, ne cite plus de prodiges que celle de Pologne.

La premiere classe de ses Ducs finit par la mort de ce Popiel, qui mérita par ses forfaits, d'être le dernier de sa race. On trouve moins d'événemens fabuleux sous les regnes de la maison de Piast. Le Chef de cette famille étoit un simple habitant du village de Kruswitz, en Cujavie, que la Nation choisit, comme Abdolomine, dans le sein de la médiocrité, pour l'élever sur le trône. Piast montra, par ses vertus, qu'il étoit digne de l'occuper ; & sa postérité a tenu long-tems le sceptre de Pologne. Un de ses descendans, Boleslas Chrobri, civilisa ses peuples, réforma leurs usages barbares, & porta le premier le titre de Roi.

Les Polonois avoient embrassé le Christianisme sous le regne précédent. Mieciflas se fit baptiser pour plaire à la belle d'Ambrowka, fille du Duc de

Boheme, son épouse. Au reste, vous savez que la Pologne n'est pas le seul pays de l'Europe, qui doive sa conversion à une femme. Pour obliger ces peuples à vivre selon les loix de la nouvelle religion, on sévissoit contre les plus petites fautes avec la plus grande violence; on punissoit comme des crimes d'Etat, les péchés contre l'abstinence, la chasteté & le jeûne. On arrachoit les dents à ceux qui avoient mangé de la viande en carême. On suspendoit l'adultere à un clou par l'instrument de son crime; & l'on mettoit un rasoir auprès de lui, avec la liberté, ou de s'en servir pour se dégager en cessant d'être homme, ou de mourir dans cette torture. Lorsque le Prêtre lisoit l'évangile à la messe, ceux qui portoient le sabre, devoient le tirer à moitié hors du fourreau, pour montrer qu'ils étoient toujours prêts à verser le sang idolâtre.

Boleslas Chrobri, Prince belliqueux, eut de sanglantes guerres à soutenir contre l'Empire, la Boheme, la Russie & la Prusse. Il épuisa son royaume pour l'agrandir, & fit pleurer ses triomphes à son peuple. Ce Prince se lassa

enfin de voir couler le sang de ses Sujets, & voulut que la paix ramenât l'abondance & le bonheur. Comme un autre Hercule, il fit élever trois colonnes, au confluent de la Sala & de l'Elbe, destinées à éterniser le souvenir de ses exploits, & marquer jusqu'où il avoit porté ses armes victorieuses. Il forma un Conseil composé de douze citoyens, moins recommandables par leur naissance, que par leur probité, leur expérience & leurs lumieres, les institua interpretes du peuple auprès du Monarque, & voulut qu'ils lui rendissent compte de tout ce qui se passeroit de plus important dans le royaume. Telle est, dit-on, l'origine du Sénat de Pologne, qui aujourd'hui, semblable à la Chambre des Pairs d'Angleterre, tient le milieu entre le Roi & le peuple.

La Nation, qui avoit toujours obéi en regardant du côté de la liberté, en apperçut avec plaisir la premiere image. Vous avez vu, que dès les commencemens elle avoit quitté le gouvernement d'un seul, pour se confier à douze Chefs. Cette idée passagere de République ne l'avoit jamais abandon-

née ; & quoique ses Princes se succédassent par le droit du sang, elle restoit toujours persuadée qu'il étoit des cas, où elle pouvoit reprendre sa Couronne. La constitution du Sénat actuel vous fera connoître si elle y est parvenue avec succès.

Ce Sénat, qui ne fut d'abord composé que de douze Palatins, a long-tems, lui seul, gouverné tout le royaume. A présent il en constitue le second Ordre, & tient la balance entre la Noblesse & le Trône. Ces Messieurs se font appeller, comme les Romains, Peres-Conscripts, pour montrer qu'ils doivent traiter les peuples en peres, & leur donner les premiers exemples de l'amour de la patrie. Plus éclairés par l'expérience que le reste de la Nation, c'est à eux à la porter au bien qu'elle doit suivre, à la détourner du mal qu'elle doit éviter. On leur donne aussi le nom de Fidele-Conseil ; & ces deux mots désignent assez la nature de leurs devoirs & de leurs fonctions. Les Sénateurs sont les Conseillers nés du Monarque, &, en cette qualité, ont droit d'être toujours auprès de sa Personne. En tout tems, il doit y en avoir

au moins quatre à la Cour, pour veiller aux intérêts de leur Corps contre les entreprises des Ministres; & aucun d'eux ne peut sortir du royaume, sans une permission de la République. Leur fonction est de maintenir l'ordre dans les lieux où leur place leur donne quelque autorité, d'assister aux Dietes & Diétines. Le Roi qui les éleve à cette dignité, ne peut la leur ôter que de leur consentement, ou sans un jugement de l'Etat, qui suppose toujours un crime capital.

Quant à la distinction attachée à leur charge, ils n'en ont guere d'autre, que celle d'être assis dans un fauteuil aux assemblées publiques, & hors delà, chez les Particuliers, d'avoir à table le premier rang. Ils sont d'ailleurs très-libres d'exercer leurs emplois; personne ne peut les contraindre d'en remplir les devoirs. L'Etat ne fournit rien à leur entretien; & plusieurs d'entr'eux n'ayant ni émolumens, ni récompenses à espérer, ne se font point de scrupule d'abandonner leurs fonctions; ils servent comme on les paie; heureux encore, si l'indigence ne les porte pas à trahir les

intérêts de la Nation, & à commettre des concussions avec d'autant plus de liberté, qu'ils courent moins de risque d'être punis.

Cet Ordre est composé d'Ecclésiastiques & de Séculiers ; & ceux-ci se partagent entre premiere & seconde classe, entre les Palatins & les Castellans. On donnoit autrefois en Europe, le nom de Palatins à ceux qui avoient quelque charge aux palais des Rois ou des Empereurs : c'étoit un titre d'honneur, qu'on acquéroit par des services rendus à la Cour, & qui n'est plus guere d'usage qu'en Pologne, pour désigner un Commandant ou Gouverneur de province. Cet Officier est le Chef de la Noblesse dans son gouvernement ou palatinat, préside à ses assemblées, la mene au champ électoral pour l'élection de ses Rois, à la guerre, lorsqu'on assemble l'Arriere-Ban, fait observer la police, fixe le prix des denrées, régle les poids & les mesures. Les Palatins sont exclus du ministere, & ne peuvent, à l'exception de celui de Cracovie & de quelques autres, posséder aucune starostie dans toute l'étendue de leurs Palatinats.

On distingue les Castellans du grand

& du petit siége, ou les Castellans supérieurs & les Castellans ordinaires. Les premiers, qui ont le titre de Magnifiques, suivent immédiatement les Palatins, & sont assis sur la même ligne dans la salle du Sénat. Les seconds, qui n'ont que celui de Généreux, occupent une banquette derriere; & c'est, à peu près là, l'unique différence qu'on admet entre ces deux classes, qui jouissent d'ailleurs des mêmes droits, des mêmes prérogatives, & sont assujetties aux mêmes loix. Les Castellans me paroissent être en Pologne, ce que vous voyez que sont en France les Lieutenans-Généraux des provinces; ils commandent sous l'autorité du Palatin, qu'ils représentent en son absence. Un ancien usage a placé à la tête des Sénateurs séculiers, le Castellan de Cracovie, qui préside à la Noblesse de son district, même au préjudice du Palatin. Cette prééminence lui vient, dit-on, de ce qu'un Roi de Pologne, pour punir un Palatin de cette ville, qui ne cessoit de soulever le peuple, le fit périr en prison, &, pour éterniser sa vengeance, obtint une constitution qui ordonne qu'à per-

pétuité, le Castellan de Cracovie aura le pas sur son Palatin. Le Roi lui donne le titre de très-Illustre.

Au reste, ces charges si recherchées n'apportent que de l'honneur, & peu ou point de revenus. Le plus grand avantage qu'on en retire, c'est le crédit qu'elles procurent, quand elles sont possédées par des gens de mérite. Elles rendent un homme considérable, tant à la Cour, qui est la source des graces, que dans l'Ordre Equestre, dont l'amitié peut élever un grand Seigneur sur le Trône même.

On ne voit qu'un Staroste dans le Sénat; c'est celui de Samogitie, qui, à cause de son ancienneté, a sa place parmi les Palatins. On y compte deux Archevêques, quinze Evêques, trente-trois Palatins, trente-six Castellans du grand Siége, quarante-neuf du petit; en tout, cent trente-six Sénateurs (1). On leur donne le titre d'Excellence; & ils prétendent à celui de Monseigneur, que les valets, les serfs & la pauvre Noblesse leur prodiguent.

---

(1) Le nombre en a été porté depuis, à cent cinquante-trois.

L'Archevêque de Gnesne, en qualité de Primat du Royaume, est le Chef du Sénat, le premier Ministre de la République, & remplit, pendant la vacance du Trône, les fonctions de Monarque, sous le nom d'Inter-Roi. Aussi les honneurs qu'on lui rend répondent-ils à l'éminence de sa place. Quand il sort de son Palais, un Prêtre avantageusement monté, porte devant lui une croix d'or; & son Maréchal, tiré du corps des Castellans, tenant le bâton levé, le précede immédiatement à cheval. C'est ainsi qu'il va chez le Roi; & l'on ne baisse le bâton qu'à la porte de l'appartement, où les Maréchaux de la Cour le reçoivent & le complimentent au nom de sa Majesté. Dès qu'il arrive dans l'antichambre, le cabinet s'ouvre; & le Monarque paroît comme pour venir à sa rencontre. Il a, comme le Souverain, ses Officiers, une nombreuse garde à cheval, un timbalier & des trompettes qui jouent lorsqu'il est à table, qui sonnent la Diane & la Retraite. Il donne audience assis sous un dais, & a toujours son Chancelier à côté de lui. On le traite d'Altesse & de Prince; & parmi les grandes prérogatives de sa

place, la plus utile à l'Etat, c'est la censure, dont il use presque toujours avec l'applaudissement de la Nation. Le Roi gouverne-t-il mal ? Le Prélat est en droit de lui faire, en particulier, des représentations. S'il s'obstine, c'est en plein Sénat, ou dans une Diete, qu'il essaie de le ramener au devoir. Les Polonois n'auroient pas donné cette étendue de puissance à un Séculier, dans la crainte qu'il n'eût l'ambition de s'emparer de la Couronne.

Le Primat ne rend aucune visite, pas même aux Ambassadeurs des têtes couronnées. Le Nonce du Pape est le seul qu'il va voir une fois pendant sa nonciature : il refuse constament le pas aux Cardinaux ; de-là vient que pour éviter toute concurrence, il est défendu aux Evêques Polonois de solliciter la Pourpre Romaine, & que le Roi donne toujours sa nomination à quelque Etranger. Enfin le Primat jouit du pouvoir de faire battre monnoie, dont le Souverain est lui-même privé. Le Roi lui donne le titre de Révérendissime ; & le Pape, dont il est Légat né en Pologne, ajoute à tous ses droits, celui de se vêtir de rouge comme un Cardi-

nal, à l'exception du chapeau.

L'Evêque de Cujavie est subrogé à l'Archevêque de Gnesne, & exerce les fonctions de Primat pendant la vacance du Siége. Ceux de Cracovie & de Plocko jouissent de tous les droits de Souverain, l'un dans son Duché de Severie, l'autre dans sa Seigneurie de Putulsk. Le premier accorde même des Lettres de Noblesse; mais leur effet ne s'étend point au de-là des bornes de ce Duché. Le Clergé tient le premier rang dans le Sénat; cette prééminence lui a été accordée par un principe de piété: la Nation a imaginé qu'elle trouveroit dans les Chefs de la Religion, des défenseurs plus zélés pour la maintenir dans toute sa force. Le Pape leur a permis, par une Bulle, d'opiner à la guerre & de prononcer des Arrêts de mort, sans encourir l'irrégularité.

Les Ministres ont aussi séance dans le Sénat; leurs charges leur donnent même une étendue de pouvoir & de fonctions, que n'ont pas les simples Sénateurs; d'où il arrive que des Palatins quittent avec plaisir leur Gouvernement, pour remplir une de ces places. Quatre Ministres

sont chargés de régler l'Etat, chacun dans un département qui lui est propre : le grand Général est le Chef de la guerre ; le grand Chancelier préside à la justice ; le grand Trésorier a le soin des finances ; le grand Maréchal a la direction de la police. Ces quatre branches étoient, sans doute, originairement, des droits annexés à la Royauté; mais la République les a sagement distribués à quatre Chefs, pour restreindre, de plus en plus, l'autorité du Monarque. C'est sur le pouvoir attaché à leur charge, qu'elle a voulu établir un juste équilibre entre la Majesté & la liberté. Telle est en effet la fonction de ces hommes d'Etat, qu'ils doivent user de leur puissance, de maniere que le Souverain le plus hardi n'ose attaquer les priviléges de la Nation, & que la licence la plus immodérée rentre au plutôt dans les bornes du devoir. Les grands Officiers du Royaume précédent ceux de Lithuanie, quoique les uns & les autres soient égaux en dignité.

Le Sénat, hors de la Diete, fait mouvoir, sous les yeux du Roi, les ressorts de l'administration ; mais il ne décide que provisionnellement ; & le Prince ne

peut ni ordonner, ni violenter les suffrages. La liberté se montre jusques dans les formes extérieures ; les Sénateurs ont le fauteuil, & se couvrent dès que le Monarque est couvert. Dans la Diete, ils deviennent Législateurs, conjointement avec le Roi & la Chambre des Nonces. Ces trois Ordres sont indépendans l'un de l'autre ; & l'on attribue à chacun deux, un caractère qui les distingue & les définit : au Roi, la majesté ; au Sénat, l'autorité, à l'Ordre Equestre, la liberté. Ils ne comptent le peuple, qu'avec le bétail de leurs terres, & voient, sans émotion, la servitude de dix millons d'hommes, autrefois plus heureux, lorsqu'ils n'étoient que des Sarmates.

Le regne du successeur de Boleslas, Miecislas II, ne fut ni long ni glorieux. Si les dangers forcerent le nouveau Roi de sortir de son assoupissement, il se hâta de s'y replonger ; & sa raison, abrutie par l'usage immodéré des plaisirs, fit place à une honteuse démence, qui fut bientôt suivie de la mort.

Pendant la minorité de Casimir, la Reine, sa mere, fut chargée du gouvernement de l'Etat. Mais l'orgueil, les

injustices, la tyrannie de cette femme impérieuse souleverent les Polonois, qui l'obligerent de s'enfuir avec son fils. Elle se retira en Saxe, où elle prit le voile, & envoya Casimir secrétement à Paris. Le jeune Prince se livra à l'étude des sciences; & désespérant de remonter sur le Trône, il se fit religieux dans l'Ordre de Clugny. Les troubles de Pologne engagerent la Nation à le rappeller; & les Ambassadeurs, qui découvrirent le lieu de sa retraite, virent avec étonnement leur Souverain sous le froc. Il étoit moine, & même diacre, lorsqu'on vint lui offrir le diadême. Le Pape leva ces deux obstacles; mais il exiga un tribut appellé le Denier de Saint-Pierre; & pour faire une sorte de réparation à l'Ordre Monastique, il voulut que les Polonois portassent sur leur tête une couronne monachale.

Sous Boleslas II, fils de Casimir, ses Sujets occupés à faire la guerre hors du pays, apprirent que leurs femmes, ennuyées de cette espèce de veuvage, s'étoient donné de nouveaux maris, pris parmi leurs esclaves. Le désordre fut général; il n'y en eut qu'une, qui,

dans la crainte de se laisser séduire, se cacha dans le clocher d'une église. Les Polonois devinrent si furieux, lorsqu'ils apprirent leur déshonneur, que malgré les défenses du Prince, ils quitterent l'armée pour courir à la vengeance. Mais les armes leur tomberent des mains à la vue de ces épouses perfides, qui, quoique criminelles, n'en avoient peut-être que plus de charmes à *leurs* yeux. Elles laisserent couler quelques larmes qui les rendirent plus intéressantes; on s'embrassa; & tout fut pardonné; parce qu'il y auroit eu trop à punir. Le Roi n'eut pas la même indulgence: forcé de rentrer dans ses Etats plutôt qu'il ne l'avoit projetté, il n'y revint qu'avec un sceptre de fer, & vengea, sur ces femmes coupables, la désertion de leurs maris. Il fit arracher de leurs bras les malheureux fruits de leur prostitution, pour les exposer dans les champs, leur ordonnant d'allaîter des chiens à leur place, & de ne paroître nulle part, sans en avoir de pendus à leurs mammelles.

Ce Boleslas qui s'étoit assez bien conduit au commencement de son regne,

finit par devenir un tyran, un ravisseur, un assassin. Il enleva la femme d'un Seigneur Polonois, & tua lui-même, dans l'église, Stanislas, Evêque de Cracovie, qui prenoit quelquefois la liberté de lui faire des remontrances. La Cour de Rome s'arma de toutes ses foudres : Grégoire VII, qui occupoit alors le Siége Pontifical, & qui, comme vous sçavez, affectoit le droit de déposer les Souverains, ne se contenta pas d'excomunier le Monarque homicide; il jetta un interdit sur les Peuples, les dispensa du serment de fidélité, & défendit à tous les Evêques du Royaume de couronner désormais aucun Roi de Pologne, sans le consentement du Saint Siége. En conséquence de cet injuste décret, les successeurs de Boleslas ne prirent plus que le titre de Duc; & depuis cette époque fameuse, ce pays tomba dans un état de langueur, dont il eut beaucoup de peine à se relever.

Une succession de plusieurs Ducs ne présente que des guerres, dont le détail pourroit vous fatiguer. Le trait suivant est d'un autre genre. Un de ces Princes, Uladislas II, avoit une femme

jeune, galante, mais qu'il croyoit vertueuse. Pierre Dunin, riche Seigneur, connu par la hardiesse de ses saillies, ne ménageoit personne, pas même la Duchesse, dont les autres Courtisans respectoient les intrigues. S'étant un jour égaré à la chasse avec son Maître, la nuit les surprit dans la forêt, & les obligea à coucher à terre sous un arbre. Après avoir badiné quelque tems sur l'espèce de lit dont la nécessité les contraignoit de se servir, le Duc dit à Dunin: « je gagerois bien que l'Abbé de » Skrzyn est à présent plus à son aise » que nous; car il est dans les bras de » votre femme..... Dobiefs, votre » Gentilhomme, reprit Dunin, sans s'é» mouvoir, est pour le moins aussi heu» reux que l'Abbé; car il partage le lit » de la Duchesse ». Uladislas fut d'autant plus piqué de cette répartie, qu'il ne s'étoit pas encore avisé de douter de la vertu de sa femme. Arrivé chez elle, il lui fit part de cette plaisanterie; & elle en fut tellement courroucée, qu'ayant fait arrêter Dunin sous quelque prétexte de révolte, il eut les yeux crevés, & la langue arrachée.

Le relâchement des mœurs & de la

discipline s'étoit introduit dans tous les Ordres des Citoyens. Le Clergé, loin d'arrêter, par ses exemples, les progrès du vice & de la licence, les autorisoit par une conduite encore plus scandaleuse. Les factions intestines y avoient introduit l'intrigue, la mollesse, l'ignorance. Les pieuses libéralités des Chrétiens, le patrimoine des pauvres, ne servoient qu'à entretenir le luxe & la dissolution. La plupart croyoient que la sévérité de la Religion ne regardoit plus que les ames vulgaires, & cherchoient moins à nourir la foi des Peuples par des instructions solides, qu'à soutenir leur crédulité, par des dévotions superstitieuses. Ils exigeoient, pour leurs désordres, les mêmes égards qui étoient dus à leur caractère. Leurs déréglemens n'avoient d'autre frein que la bienséanse. Il en étoit même, qui avoient pris le parti de ne plus les cacher, parce qu'ils ne pouvoient en sauver le scandale. Ils essayoient de les autoriser par l'usage, & se croyoient moins vicieux, parce qu'ils étoient moins hypocrites. Ils avoient presque tous des concubines, des épouses; & leurs enfans leurs succédoient comme légitimes. Vous ju-

gez comment le troupeau devoit être guidé par de semblables Pasteurs. Ce fut un Evêque de la maison de Leczinski, qui mit la réforme dans les mœurs ; maison qui est en possession, depuis long tems, de donner au monde des exemples de vertu.

Les Chevaliers Teutoniques jouent aussi un grand rôle dans l'Histoire de Pologne, vers le commencement du treiziéme siécle. Cet Ordre prit naissance au milieu des Croisades. Des Pélerins Allemands en furent les fondateurs, & s'imposerent, pour premier devoir, le soin de soulager les pauvres & les malades. Baudoin, Roi de Jérusalem, voyant l'utilité de cette institution, bâtit dans la ville d'Acre, un Hôpital, dont il leur donna la direction. Bientôt après, le Pape approuva leur Institut : la marque étoit une croix noire sur un scapulaire blanc ; leur règle fut celle de Saint-Augustin.

Cet Ordre portoit anciennement le nom de Notre-Dame du Mont de Sion, & fut fondé en 1191, en faveur de la Nation Allemande. Il devoit être en même tems militaire & hospitalier ; & ses premiers Statuts exigeoient des preu-

ves de noblesse. Les Chevaliers s'engageoient à défendre l'Eglise chrétienne & la Terre-Sainte, & devoient exercer l'hospitalité envers les Pélerins de leur Nation.

Vingt-quatre Freres laïques & sept Prêtres furent les premiers qui reçurent l'habit de l'Ordre. Il étoit permis à ces derniers de dire la messe l'épée au côté, la cuirasse sur le dos; & tous devoient porter la barbe longue, & coucher sur la dure. Les Princes chrétiens leur accorderent de grands privileges, comme de posséder, à perpétuité, les terres & les provinces qu'ils pourrroient acquérir sur les Infideles. Philippe Auguste, Roi de France, permit au Grand-Maître de porter des fleurs-de-lys aux quatre extrêmités de sa croix; & Henri de Walpoth, gentilhomme immédiat de l'Empire, fut le premier élevé à cette dignité.

Ces religieux militaires, tous nobles d'extraction, & Allemands de naissance, après avoir été chassés de la Terre-Sainte, furent appellés par les Polonois pour dompter la Prusse, & la soumettre à l'Evangile. On leur céda le territoire de Culm & d'autres domaines, à des conditions

conditions qui furent mal observées. Enivrés de leurs succès, & n'écoutant plus que la voix de l'ambition, ils formerent le dessein de s'étendre dans la Pologne, & d'envahir quelques-unes de ses provinces. Ils essayerent même de mettre ce royaume sous le joug; & par un phénomene singulier de politique & de religion, on vit une Société ecclésiastique, dévouée à l'humiliation & à la pauvreté, balancer elle seule les forces d'une puissante Nation. L'humilité, le zele, la piété, toutes les vertus qui devoient caractériser cet Ordre établi pour étendre la foi & soulager les malades, disparurent devant les biens dont il fut enrichi.

Les Chevaliers se rendirent maîtres de la Prusse, de la Livonie, de la Courlande, fonderent des évêchés, firent bâtir des châteaux, des villes, qu'ils peuplerent de colonies Allemandes. Ils porterent leurs armes jusqu'en Russie, s'emparerent de la Samogitie, & firent main basse sur tous ceux qui refusoient le baptême. On comptoit, en douze ans de guerre, dix-huit mille villages incendiés, & trois cens mille

combattans qui avoient ensanglanté la scene. Tant de destruction & de victimes immolées à l'ambition de ces Religieux, ne les effrayerent pas : ils égorgerent de sang-froid plus de dix mille habitans de Dantzick, & firent trancher la tête, au milieu d'un festin, à une foule de Nobles qui refusoient d'entrer dans leur violence.

Les Rois de Pologne furent longtems occupés à leur faire la guerre. Les Chevaliers étoient maîtres de la Prusse, dont ils traitoient les habitans avec une excessive dureté. Ceux-ci se révolterent ; & leurs tyrans furent enfin chassés d'un pays, où ils se livroient aux excès les plus honteux. Ils répandoient la terreur dans les familles; celles qu'ils avoient déshonorées par leurs débauches, souvent ils achevoient de les flétrir par leurs indiscrétions ; & jamais ils n'exigeoient plus de respect pour leur caractere, que lorsqu'ils abjuroient les bienséances de leur état.

Après beaucoup de combats & de victoires, les Polonois parvinrent à traiter avec l'Ordre, & l'obligerent d'abandonner, pour toujours, ce qui compose aujourd'hui la Prusse royale. Il

fut statué que chaque nouveau Chef viendroit, d'abord après son élection, rendre en personne ses hommages au Roi & au Sénat. Cependant le Grand-Maître, Albert de Brandebourg, qui avoit embrassé le luthéranisme, fit encore quelques tentatives contre la Pologne; mais ne pouvant réussir, il trahit son Ordre, & stipula que les contrées de la Prusse, cédées anciennement aux Chevaliers, lui appartiendroient uniquement, & après lui, à ses descendans, & qu'à leur défaut, ces possessions rentreroient sous la domination polonoise. Albert s'engagea pour lui & ses Successeurs, d'en faire hommage à la République, & voulut qu'aucun d'eux n'en pût disposer, sans le consentement des Dietes. Enfin ces Princes devoient être regardés comme Membres de l'Etat, & occuper, dans les assemblées de la Nation, la premiere place après le Monarque. Depuis ce tems-là, le royaume de Prusse, ancien domaine des Chevaliers Teutoniques, a été partagé entre les Rois de Pologne, & les Electeurs de Brandebourg.

Cet Ordre, dans l'état où il est présentement, se divise en différentes provinces, savoir l'Alsace, la Bourgogne, l'Autriche, la Franconie, la Hesse, la Westphalie, la Lorraine, la Saxe, la Thuringe, &c. Chaque province a ses Commanderies particulieres; & celui qui en est le plus ancien possesseur, prend le titre de Commandeur provincial; mais il est, comme les autres, subordonné au Grand-Maître d'Allemagne, leur Chef, qui réside, pour l'ordinaire, à Mariendal. Ces Commandeurs provinciaux, lorsqu'ils sont assemblés, ont droit d'élire un Grand-Maître, ou un Coadjuteur qui doit être Catholique, quoique plusieurs Commanderies soient possédées par des Protestans obligés de garder le célibat.

Je suis, &c.

A Midnick, ce 10 Août 1756.



LETTRE CCLXXVI.

SUITE DE LA POLOGNE.

Ce pays étoit gouverné, en 1295; par Prémiſlas, qui reprit le titre de Roi, ſans s'embarraſſer de la Cour de Rome; mais ſa famille, qui pendant plus de cinq cens ans avoit occupé le trône avec gloire, finit à la mort de Caſimir III, ſurnommé le Grand, moins pour ſes exploits de guerre, que pour ſes vertus pacifiques.

Ennuyé de ſa femme, dont l'humeur jalouſe l'importunoit au milieu de ſes plaiſirs, Caſimir la relégua dans le fond d'un château, & contracta un autre mariage avec une jeune perſonne qui avoit ſçu le captiver. Cet hymen étoit un artifice, pour obtenir des faveurs qu'on ne vouloit lui accorder qu'à ce prix. Cette maîtreſſe vertueuſe & fiere, qui, pour arriver au trône, réſiſtoit avec adreſſe aux pourſuites de ſon Amant, exigea même, que le mariage ſe fît en préſence de

l'Evêque de Cracovie ; mais il fut aisé de la tromper sur cet article ; car n'ayant jamais vu le Prélat, ce fut l'Abbé de Tynieck, qui, gagné par le Monarque, joua le rôle de l'Evêque.

Dégoûté de cette nouvelle conquête, Casimir l'abandonna pour une jeune Israélite, qu'il trouvoit plus à son gré ; & ce fut à sa sollicitation, qu'il accorda aux Juifs des privileges qui ont fait appeller la Pologne leur Paradis. Ils y passerent de la Germanie, dont ils ont conservé le langage, & s'y sont tellement multipliés, qu'ils forment presque aujourd'hui le quart du royaume. On les regarde comme les plus riches habitans du pays, dont ils se sont rendus comme les fermiers. Devenus les Agens de la Cour & des Grands, ils fournissent au Roi & au Sénat, les sommes dont ils ont besoin dans les pressantes nécessités. Ils vendent cherement aux Nobles ce qui convient à leur luxe, & achetent à vil prix les productions de leurs terres, qu'ils transportent chez l'Etranger. Ils vivent dispersés dans les villes, les campagnes & les bourgs, exercent publiquement toute sorte de commerce, occupent les boutiques & les cabarets,

& pratiquent librement leur Religion. L'entrée du palais leur étoit ouverte sous le regne de Sobieski ; & l'un d'eux, nommé Bethsal, comme un autre Mardochée, étoit sur-tout fort avant dans les bonnes graces de la Reine. Il avoit affermé les tributs royaux, dont il confioit le maniement à des Associés de sa Nation ; mais comme on supportoit impatiemment que les marchandises des Chrétiens fussent soumises à leurs exactions, l'indignation publique éclata ; & après la mort du Roi, son Successeur les condamna à des peines capitales, si, sous quelque prétexte que ce fût, ils se mêloient de l'administration des péages, ou s'ingéroient dans les douanes.

Indigné de la cruauté avec laquelle les Nobles Polonois traitoient leurs paysans, Casimir III répondoit à ces derniers, lorsqu'ils venoient à ses pieds porter des plaintes contre les vexations de leurs Seigneurs : « Eh ! quoi, mes » amis, vous n'avez donc chez vous » ni pierres ni bâtons » ? Il disoit aux Nobles, pour les attendrir sur la destinée de ces hommes avilis & dégradés par les chaînes de la servitude : « voyez-

» les, ces malheureux, livrés dès leur » naissance à tous les maux de la vie. » Relégués par la misere au dernier rang » de la société, élevés dans le travail » & dans l'indigence, obligés de sup- » porter la faim, la soif, les rigueurs des » saisons, les intempéries de l'air, re- » vêtus à peine de quelques lambeaux, » ils passent des jours laborieux, à re- » tourner la terre, se retirent accablés » de fatigues, dans une cabane étroite, » mangent, à la lueur du crépuscule, » les restes de quelques vils alimens, » arrosés de leurs sueurs, peut-être de » leurs larmes, & n'ont, pour se re- » poser, d'autre lit, qu'un peu de » chaume aride, & quelquefois même » la terre qui leur a servi de berceau ». Que j'aime à voir l'ame de ce Prince s'intéresser au sort de ces infortunés, & exciter sur leur état, la compassion des cœurs sensibles ! Il fit plusieurs réglemens utiles à cette malheureuse classe de Citoyens ; mais ces sages ordonnances, qui lui valurent le titre de Roi des Paysans, ne subsisterent que jusqu'à sa mort.

Il eut pour Successeur Louis de Hongrie, son neveu, qui n'obtint la Cou-

ronne, qu'en faisant, avec la Nation, un traité, qui peut être regardé comme l'origine de ces fameux *Pacta Conventa*, si sacrés parmi les Polonois. Vous savez qu'on entend par ces mots, certaines conventions, célebres dans l'administration de ce royaume, & qui en sont comme les loix fondamentales. On les augmente ou on les diminue à chaque élection; & le nouveau Roi qui jure de les observer, dispense du serment de fidélité, s'il cesse lui-même d'y être fidele. Depuis Louis de Hongrie, la République a fait de ces sortes de traités avec la plupart de ses Souverains; & les articles en sont placés parmi les constitutions de cette monarchie. Ils furent d'abord écrits en latin; mais Uladislas IV les fit dresser en Polonois; & ce changement a passé en coutume.

Le dessein de ces peuples, en choisissant un Etranger, dans la personne de Louis, fut d'en obtenir des privileges, qui pussent affoiblir son autorité; & quand on se vit en état d'attaquer le trône, on lui ravit une partie de ses droits. Les Rois, qui avant cette révolution, décidoient

de la guerre ou de la paix, faisoient les loix, changeoient les coutumes, abrogeoient les constitutions, établissoient des impôts, disposoient du trésor public, virent passer tous ces ressorts de la puissance souveraine dans les mains de la Noblesse, & s'accoutumerent tellement à être contredits, qu'un acte émané du trône, contre le vœu de la Nation, fut mis en pieces avec le sabre de ces nouveaux Républicains sous les yeux même du Monarque.

Ainsi, par une révolution préparée de loin, & toujours conduite avec art, au milieu des plus grands obstacles, s'éleva tout à coup, dans le sein d'un grand royaume, une République souveraine, qui s'y soutient encore de nos jours. Evénement singulier, qui va changer la face de l'Etat, & y montrer deux puissances toujours occupées à se détruire. D'un côté, les Rois n'emploient le pouvoir dont ils jouissent, qu'à revendiquer celui qu'on leur enleve; de l'autre, un peuple entier ne s'étudie qu'à empiéter sur les prérogatives de ses Maîtres, pour mieux défendre celles qu'il s'est arrogées. La Nation, ébranlée par des chocs continuels, va

déformais pencher, tour à tour, ou vers la confusion, ou vers la tyrannie, sans rien trouver en elle, qui puisse réprimer ou la fureur d'une Noblesse jalouse de gouverner, ou la présomption de ses Rois ennemis de tout partage de pouvoir. A peine ils sont assis sur le trône, qu'ils voudroient anéantir tout ce qui a contribué à les y élever ; & souvent il ne part que des orages, d'où l'on attendoit une douce & bienfaisante sérénité.

Delà, ce combat continuel entre la Majesté & la Liberté. En établissant l'accord entre ces deux Puissances, les Rois reconnoîtroient que le plus ferme appui de leur trône, que leur gloire, leur prospérité, leur avantage & leur repos, ne consistent que dans l'amour de leurs peuples ; & la Noblesse, délivrée de la crainte d'être opprimée par le Monarque, seroit aussi jalouse du respect & de la fidélité qu'elle doit à ses Princes, que des immunités qui lui sont propres.

Cet Etat est monarchique, puisqu'il a un Roi ; & ce Roi, malgré les loix qui gênent sa puissance, est souvent obligé de regner en Sou-

verain, sur-tout dans l'interstice des Dietes, où le maniement des affaires lui est entiérement dévolu. Cet Etat est encore démocratique, puisque le Sénat & l'Ordre équestre le gouvernent, indépendamment du Monarque. Le partage de la souveraineté, dont une partie reste entre les mains du Prince, & l'autre se subdivise entre les Etats du royaume, ne peut subsister sans produire une infinité de désordres. Le Roi, par exemple, crée les Magistrats & confere les grandes charges. Le Grand Général se trouve revêtu des droits royaux dans le commandement des armées; le Grand Trésorier, dans l'administration des revenus de la Nation. Le Tribunal de Justice est sans appel; le Sénat décide des affaires les plus importantes; l'Ordre Equestre, dans les Comices & les Dietes, donne des loix, & regle le royaume à son gré. Enfin chaque particulier jouit des droits régaliens dans ses terres, y commande en souverain, & affecte le pouvoir, l'indépendance, l'autorité, qui ne devroient appartenir qu'à la République. De ce conflit de Jurisdiction, naissent une confusion & des troubles, qui ne

peuvent s'éviter que par l'union non interrompue des trois Etats. Mais ce n'est point ici une de ces constitutions, où domine un systême d'autorité, qui réunit les esprits & les ramene à des sentimens uniformes. Il s'agit au contraire d'un gouvernement, où chaque Particulier se croit en droit d'agir selon ses vues; où l'intérêt conduit les passions, les passions chicanent les loix, & les loix n'enchaînent personne.

Louis de Hongrie eut à peine pris possession de ses nouveaux Etats, qu'il oublia son traité, & rompit ses promesses. Ses premieres démarches lui aliénerent le cœur de ses peuples : il indiqua une Diete hors du royaume, & s'y rendit avec douze Sénateurs qui souscrivirent à des demandes injustes. Un seul, nommé Lubranski, s'y refusa, & instruisit Raphaël Granowski, Grand-Maréchal de la Couronne, de la lâcheté de ses Collegues. Ce dernier, de concert avec le Primat & le Général de la grande Pologne, convoqua une assemblée, où le Roi & les Sénateurs de son parti furent invités. Granowski fait saisir les onze traîtres, & ordonne qu'on leur tranche la tête. Les cadavres

de ces malheureux sont mis à côté & sous les degrés du trône, couverts d'un tapis. Louis ignore cette terrible exécution; il entre au Sénat; le Grand-Maréchal prend la parole, reproche au Roi, & casse tout ce que ce Prince a fait dans la Diete; puis levant le tapis, & montrant ces corps sanglans: « voilà, lui dit-il, quelle sera, dans la » suite, la punition des perfides, qui » épouseront vos intérêts au préjudice » de ceux de la République ».

Louis est représenté dans l'histoire comme l'ami les Gens de Lettres, qu'il affectionnoit, non pour se ménager leur approbation, ou éviter leur censure, mais parce qu'il les connoissoit comme les seuls capables d'inspirer de la raison; des sentimens & de la vertu à ses peuples; de charmer les hommes, de les éclairer, de les servir, de les soumettre par l'amour des loix, plus sûrement que par devoir ou par crainte; de leur indiquer la source des illusions & des erreurs, & les moyens de les réparer. Souvent ce même Prince se déguisoit en homme du commun; & confondu parmi le peuple, il apprenoit de ces vérités, qui, pour le

malheur des Rois, ne parviennent jamais jusqu'au trône. Il en tiroit l'avantage de connoître par lui-même, & de soulager les besoins de cette vile & malheureuse classe de Citoyens, qu'une aveugle & injuste politique foule & méprise.

Les Polonois, qui, jusqu'à ce Monarque, avoient été gouvernés par des Souverains de leur Nation, vont désormais les chercher en Lithuanie, en France, en Suede, en Allemagne. La jalousie des Seigneurs qui se croient tous égaux en mérite comme en naissance, leur fait préférer des Rois, dont l'éducation & les mœurs n'ont souvent aucun rapport avec les préjugés & les usages du pays. On conçoit combien il en coûte à l'orgueil, lorsqu'il faut dépendre d'un homme, qui auparavant étoit notre égal. On obéit, sans répugnance, à des Princes depuis long tems en possession de donner des loix. Il n'en est pas de même d'un simple Particulier, qu'un heureux hasard vient placer sur le trône; on ne le voit, qu'avec un œil d'envie, occuper un rang auquel on pouvoit prétendre; & la dépendance devient alors un joug presque insupportable.

Louis, en mourant, laissa deux filles : les Polonois rejetterent l'Aînée, & déférerent le sceptre à la Cadette, à condition qu'elle n'accepteroit un époux que de leurs mains. Parmi les concurrens, Jagellon fit briller la Couronne de Lithuanie, qu'il promit d'incorporer à celle de Pologne. Il fit plus ; il souscrivit à la forme républicaine que la Nation avoit adoptée ; & à ce prix, il épousa la jeune Hedwige, regna sur les Polonois, & fut le Chef d'une race qui gouverna long-tems ce royaume. On avoit encore mis pour condition, qu'il embrasseroit le christianisme ; & il la remplit mieux, que celle d'unir ses biens héréditaires à la monarchie. Le desir de conserver à sa postérité le domaine qu'il tenoit de ses Ancêtres, & peut-être, en cas d'événement, de se ménager une retraite à lui-même, lui fit éluder une promesse qui n'eut lieu que cent ans après.

Les autres articles furent que les Lithuaniens & les Polonois ne feroient plus qu'un même peuple ; qu'ils auroient droit & séance par leurs Députés à toutes les Dietes, & spécialement à celles de l'élection des Rois, qui se

feroit toujours en Pologne ; qu'ils conserveroient leur gouvernement & leurs coutumes ; & que le grand Duché de Lithuanie ne pourroit être regardé, que comme une souveraineté alliée des Polonois ; qu'il auroit toujours ses grands Officiers, son armée, son trésor, ses Généraux particuliers ; qu'il ne fourniroit que le tiers des troupes de la Couronne, & le quart des revenus du Monarque ; que les charges ne se donneroient qu'aux Nationaux ; que la monnoie seroit commune aux deux peuples ; & que les Dietes s'assembleroient alternativement en Pologne & en Lithuanie, de maniere cependant, que pour tenir l'égalité entre les trois grandes provinces dont est composée la République, le tour de la Lithuanie ne reviendroit qu'après deux Dietes consécutives tenues à Varsovie ; la premiere, pour le tour de la Petite Pologne, la seconde, pour la Grande.

On appelle Dietes, comme vous savez, les assemblées générales du royaume, & Diétines, les Comices particuliers d'une province ou d'un territoire. Les Dietes dépendoient anciennement de la volonté du Prince,

qui en fixoit à son gré ; le tems, le lieu & la durée ; mais les loix ont statué depuis, qu'elles s'assembleroient tous les deux ans, & alternativement, une fois à Grodno, & deux fois à Warsovie, & ne dureroient que six semaines. C'est encore au Roi à les convoquer ; mais s'il ne le fait pas, la République a le pouvoir de s'assembler d'elle-même. On commence par envoyer des lettres circulaires aux Grands de l'Etat, pour avoir leurs avis sur les matieres qui doivent être traitées. On tient ensuite un congrès particulier, ou diétine dans chaque Palatinat, pour choisir les Représentans de l'Ordre Equestre, qui, à la Diete générale, doivent former la Chambre des Nonces. On délibere ensuite sur les instructions, qu'on leur donnera. Ces Nonces sont des personnages si sacrés, que sous l'ancien regne, un Colonel Saxon en ayant blessé un légerement, pour venger une insulte qu'il en avoit reçue, fut condamné à mort, & exécuté malgré toute la protection du Souverain. Il est de l'intérêt de la Cour, de se ménager, parmi eux, des personnes bien intentionnées, qui conforment leurs instructions à ses vues.

La loi veut que pour diminuer les brigues, les Dietines se tiennent toutes le même jour, dans les endroits marqués par les constitutions, & qu'elles ne s'assemblent que dans les églises, afin que la sainteté du lieu, chez une Nation si attachée à son culte, prévienne ou appaise plus facilement le tumulte. Mais cette précaution, dont la Religion sembleroit devoir assurer le succès, n'empêche pas que les débats ne s'échauffent quelquefois jusqu'à effusion de sang. Anciennement, c'étoit la pluralité des voix qui décidoit du sort des assemblées; mais la foiblesse des Rois, & l'amour d'une liberté mal entendue ont fait changer cet usage; & l'on a depuis exigé l'unanimité. Si une Diétine est rompue par l'opposition constante d'un ou de plusieurs membres, elle n'envoie point de Nonces à la Diete générale. Ainsi on regle l'état d'un grand nombre de Citoyens, sans les avoir consultés; & le droit que la naissance leur donne, ce droit qui les rend libres, indépendans, & les met dans une parfaite égalité avec les autres Sujets du royaume, leur est enlevé, ou leur devient inutile par la triste conjonćture

d'une Diétine qui n'a point réussi. Leurs semblables les soumettent forcément à leurs idées, eux qui auroient pu contredire ces mêmes idées dans une Diete, & empêcher d'en faire une loi de l'Etat.

En croyant ne pouvoir abolir ce privilege sans blesser leur liberté, les Polonois ne voient pas qu'ils se privent de cette même liberté, par la démarche qu'ils estiment la plus propre à les empêcher de la perdre. En effet, si celui qui en fait usage, peut rompre une assemblée, n'est-il pas précisément le seul qui jouit du pouvoir qui doit être commun à tous? Il arrête l'activité du Congrès, suspend les affaires générales & particulieres, & enchaîne toute la République. Que pourroit faire de plus un Souverain, qui, la force à la main, voudroit montrer jusqu'où va son autorité sur des peuples soumis à ses ordres? Pourquoi les Polonois se sont-ils soustraits à la puissance monarchique, s'ils ont prétendu se rendre esclaves de quiconque aura la hardiesse de s'élever contre leurs décisions? Peut-on imaginer qu'en lui donnant ce pouvoir, ils aient voulu s'obliger à s'y soumettre?

Un grand Seigneur qui a des vues, intrigue sous main, pour faire élire des gens qui lui conviennent, ou pour exclure ceux, sur lesquels il n'a pas de crédit. D'autres dressent des contre-batteries; & alors, des deux côtés, présens, promesses, tout est employé pour s'assurer du succès; & l'on regarde la tenue ou la ruprure d'une Diétine, comme le triomphe de l'habileté républicaine.

Pour y donner sa voix, il faut être Gentilhomme possessionné, ou issu d'une race qui possede des terres dans le district où s'assemble la Noblesse, & avoir au moins dix-huit ans accomplis. Le plus ancien Sénateur de la province y préside jusqu'à l'élection d'un Maréchal qui en dirige les délibérations. Six semaines avant la Diete générale, il se tient, tant en Pologne qu'en Lithuanie, soixante-quatre de ces assemblées particulieres, qui, suivant les constitutions, ne doivent durer que quatre jours. Comme elles ne sont jamais toutes rompues à la fois, la grande Diete a toujours lieu le lundi d'après la Saint-Michel. On parle de l'avancer, & de la fixer désormais au mois d'Août.

Le Roi, les Sénateurs & les Nonces se rendent en cérémonie à l'église, y assistent à la célébration d'une messe, entendent le sermon; après lequel sa Majesté va se placer sur le trône qui lui est préparé dans la chambre du Sénat. Une des premiere opérations des Nonces, assemblés dans une autre salle, est l'élection du Maréchal ou Président de la Diete. Cette nomination, souvent accompagnée de contestations très-vives, excite l'ambition de tous les Députés; car, outre que la place a de grands privileges, elle donne les moyens de se faire rechercher des Grands, aimer du peuple, craindre du Roi, respecter de tous. Sa fonction est de présider aux délibérations, & de maintenir l'ordre dans les assemblées. Il reçoit les plaintes, les expose au Sénat, au Monarque, & veille à la réformation des abus. Il est du plus grand intérêt de la Cour, d'agir secrétement pour faire nommer un Maréchal ami de la paix, du bien public, & de la Couronne. Cette élection devroit être faite dès la premiere séance; mais les débats vont si loin, que la Diete se rompt quelquefois, sans qu'on ait pu s'accorder sur cet article.

Tout gentilhomme peut entrer dans la Chambre des Nonces, pour être témoin de leur conduite. Les uns y sont amenés par quelque intérêt sérieux, les autres par un simple mouvement de curiosité. On donne vulgairement le nom d'Arbitres à ces spectateurs; qu'on oblige de se retirer, lorsqu'il est question d'affaires secretes. Un Ambassadeur, témoin pour la premiere fois de cette cérémonie, & fâché d'être obligé de sortir, dit tout haut, en pleine assemblée : « je me » retire, Messieurs, puisque vous me » l'ordonnez; mais je vous avertis que » dans deux heures d'ici, mon cocher » m'apprendra tous vos secrets ». En effet, comment compter sur la discrétion de quatre ou cinq cens personnes qui assistent à ces sortes de délibérations?

Dès qu'un Député dit un mot pour faire nommer le Maréchal qu'il veut désigner, chaque Arbitre peut le récuser lui-même, ou comme n'ayant pas été légitimement élu, ou comme flétri par quelque sentence juridique. Alors le Nonce, condamné au silence, n'a pas même la liberté de répondre à son dé-

nonciateur. Il est vrai que dès que le Maréchal est choisi, on examine l'accusation ; & suivant le cas, ou l'on rend au Nonce son activité, ou on l'exclut de la Chambre ; ce qui est une flétrissure.

Au moment que le Maréchal est nommé, la Diete se forme ; & il se rend avec les Députés dans la salle du Sénat pour saluer le Roi. Les portes sont ouvertes à tout le monde, parce que c'est le bien général qu'on y traite. Ceux qui n'y apportent que de la curiosité, sont frappés de la grandeur du spectacle : le Roi seul, sur un trône élevé, dont les marches sont décorées des grands Officiers de la Couronne ; le Primat, disputant presque de splendeur avec le Monarque ; les Sénateurs formant deux lignes augustes ; les Ministres en face de sa Majesté ; les Députés répandus autour des Sénateurs, & se tenant debout. Les Ambassadeurs étrangers y ont aussi des places marquées ; sauf à les faire retirer, si la Diete le juge à propos.

Les Nonces retournent à leur Chambre, après avoir baisé la main de sa Majesté, qui leur recommande l'union & l'amour du bien public. Le premier acte

acte de la Diete est la lecture des *Pacta Conventa*, qui, comme je vous l'ai dit, renferment les obligations que le Roi a contractées avec son peuple; & s'il y manque, chaque membre de l'Assemblée a droit d'en demander l'observation. On délibere ensuite, dans la Chambre des Nonces, sur les matieres proposées; & alors les débats deviennent quelquefois si terribles, que cette Chambre a moins l'air d'un Conseil, que d'un combat, où l'on est prêt à s'égorger. Le Roi est souvent obligé d'envoyer des Sénateurs pour rétablir le calme; & il est rare qu'ils y réussissent.

Ceux qui, pour la premiere fois, voient la maniere dont on traite les affaires dans ces grandes occasions, ne croiroient jamais qu'on pût parvenir à les décider, ni même à les connoître. Tout Citoyen, tout Etranger peut se mêler dans la foule, & augmenter, par une conversation bruyante, le bruit orageux de mille clameurs qui éclatent à la fois. Nulle attention, nul ordre, nul concert parmi les Députés; nul rapport dans leurs sentimens; chacun ne pense que selon ses intérêts.

Delà cette diverſité d'idées ſi difficiles à concilier pour le bien de la patrie ; delà cette foule de préjugés qui ſe heurtent ſans ceſſe ; les uns combattus par l'ignorance qui les déprime avec orgueil, les autres conteſtés par la rivalité qui les rabaiſſe avec mépris ; d'autres enfin rejettés par le ſeul plaiſir de ne rien approuver. Un ſuffrage n'y paroît bon, qu'autant qu'on le ſoutient avec opiniâtreté ; & celui qui ſe montre le plus inflexible dans ſon opinion, croit faire mieux valoir la liberté.

C'eſt dans ces débats tumultueux, que s'écoulent les ſix ſemaines preſcrites pour le tems du Congrès ; mais pour ne pas laiſſer couler en vain les derniers jours, on va ſe joindre au Sénat ; & là ſe trouvent d'autres intérêts particuliers, qui excitent de nouvelles clameurs & de nouveaux troubles. On ſe laſſe enfin ; & l'on forme précipitamment quelques loix, ſur leſquelles on n'écoute ni oppoſitions, ni remontrances. Alors un Nonce ſort de l'Aſſemblée, proteſte contre tout ce qui a été réſolu, & ſans avoir rien conclu qui puiſſe ſubſiſter pour le bien du royaume, la force à ſe ſéparer.

Ce qui arrête le plus ces ſortes de délibérations, ce ſont les fréquentes invectives contre le Roi, qu'on flatte peut-être trop dans le particulier, & qu'on ne ménage pas aſſez dans le public ; ce ſont les emportemens de ceux qui, piqués de la réſiſtance qu'ils trouvent à leurs opinions, aiment mieux bouleverſer l'Etat, que de céder aux divers partis qui leur ſont oppoſés ; ce ſont les reproches, les injures perſonnelles, d'anciennes animoſités qu'on fait revivre ; des querelles mal éteintes qui ſe rallument ; des imputations odieuſes, qu'on oſe ſe faire en face, & ſans ménagement.

Les ſéances de la Diete amenent ſucceſſivement tous les intérêts de la Nation : la nomination aux dignités vacantes, la diſpoſition des Staroſties ou biens royaux, en faveur des Militaires diſtingués, les comptes du Grand-Tréſorier, la diminution ou l'augmentation des impôts, les négociations des Ambaſſadeurs de la République, la maniere dont ils s'en ſont acquittés, les alliances à former ou à rompre, la paix ou la guerre, l'abrogation ou la ſanction d'une loi, l'affermiſſement de la liberté, l'ordre public, en un mot,

font le sujet ordinaire de ces Assemblées. Les cinq derniers jours sont destinés à réunir les suffrages. Une décision, pour avoir force de loi, doit être approuvée d'un consentement unanime, par les trois Ordres. L'opposition d'un seul Député arrête tout, & rompt le Congrès, à moins que par des persuasions & des caresses, on ne le détermine à révoquer sa protestation.

Ce privilege n'existoit pas en 1652, lorsque Sidzinsky en fit le premier usage. La Diete indignée s'éleva contre cet abus de la liberté Polonoise; & chargé de malédictions, ce Nonce n'échappa aux coups de sabres, que pour périr, dit-on, par le tonnerre dans la même année. Aujourd'hui ce même privilege est si sacré dans la République, qu'un moyen sûr d'être mis en pieces, seroit d'en proposer l'abolition. Le seul mot *Veto*, « je m'y oppose », est suffisant pour dissoudre une Diete; & cette Assemblée, formée avec tant d'appareil, se dissipe inutilement après six semaines, au moment où le jour finit; car les constitutions ne permettent pas qu'on apporte de la lumiere pour prolonger les séances. Cependant il n'est

pas ſans exemple, que ſur un point de ſi peu d'importance, on ne puiſſe paſſer ſur la ſévérité des loix, & aller même au-delà du terme, ſi les trois Ordres y conſentent.

Mais la vertu funeſte, attachée au *Liberum Veto*, ſubſiſtant toujours relativement aux matieres d'Etat, la meilleure volonté & les deſirs les plus patriotiques, qui pourroient rendre à la Pologne ſon ancienne ſplendeur, n'auront jamais aucun effet. Le choc de mille intérêts particuliers, l'eſprit de faction, ſi naturel aux Républiques, le plaiſir frivole de contrarier les projets du Souverain, les intrigues des Miniſtres étrangers, & l'avarice la plus ſordide des Nationaux, continueront de rendre infructueuſes les délibérations les plus eſſentielles du Gouvernement.

Lorſque tout eſt d'accord dans la Chambre des Nonces, elle doit aller ſe joindre à celle du Sénat, cinq jours avant l'expiration des ſix ſemaines. On lit alors les différens points ſtatués; à chaque article le Maréchal demande, par trois fois, ſi tout le monde l'approuve; & ſi quelqu'un répond par ce

mot terrible, *Veto*, la Diete, quoique prête à finir, peut encore se dissoudre. Vous concevez combien il est facile d'abuser de ce droit : le sort de la patrie dépend de la mauvaise humeur, de l'entêtement, de l'intérêt personnel, ou de la prévention d'un seul Particulier. Un Noble, ou imbécille, ou mal intentionné, peut, en vertu de ce mot fatal, annuller toutes les résolutions, tous les statuts que la prudence, l'amour du bien public, le repos de l'Etat, la gloire de la Nation auroient dictés. Un Gentilhomme se croit-il obligé de s'opposer à une délibération, que, par ignorance, il ne peut approuver ? Au lieu de le ramener à la raison avec douceur, on le méprise, on l'insulte. Ces airs durs & hautains l'irritent ; il reconnoît peut-être son erreur ; mais il n'ose en revenir ; un faux honneur l'y retient ; l'orgueil, le dépit le roidissent ; il sort de l'Assemblée, & proteste contre tout ce qu'on y a fait. Dès ce moment, le Congrès est rompu ; & les réglemens dont on étoit convenu, ne peuvent s'exécuter ; car la liberté est plus favorable à celui qui contredit, qu'à celui qui propose.

Tous les Nobles, également libres, prétendent avoir le droit d'opiner les premiers ; delà, nul ordre, nulle concorde dans les affaires. Jaloux de soutenir leurs opinions, ils s'attachent sur-tout à décréditer celles qui leur sont opposées. Les divisions, les clameurs, les emportemens, les menaces, sont les suites ordinaires d'une obstination, dont chacun se fait un point d'honneur. S'il y a parmi eux de bons Citoyens, des hommes éclairés, de sages politiques, leur voix ne peut percer à travers celle de tant de factieux qui les environnent.

Cependant de tous les privileges des Polonois, c'est celui qu'ils estiment le plus, malgré ses inconvéniens. Ils préferent une liberté dangereuse à un esclavage tranquille, & regardent ce *Liberum Veto* comme le signe le plus authentique de leur indépendance, comme l'ame de cette même liberté, dont ils se glorifient. D'ailleurs c'est un moyen quelquefois utile au Roi même & au Sénat, pour faire avorter les desseins qui leur sont contraires, par la facilité de gagner les suffrages d'un Député, & de

ſuſpendre ainſi l'autorité des autres membres de la Diete.

Mais quelles ſont, pour l'ordinaire, les perſonnes qui compoſent ces ſortes de Congrès? La jeune Nobleſſe des Palatinats. Comment un jeune homme peut-il opiner dans des matieres, dont il n'a aucune connoiſſance? Comment ſe comportera-t-il dans une commiſſion, où il n'apperçoit que le frivole honneur d'y être employé? Plein de ſuffiſance & d'ambition, entêté d'une égalité de naiſſance, qu'il croit emporter une égalité de mérite, il ne veut céder à perſonne; & par une vivacité pétulante, il en impoſe à la modeſtie de quiconque, moins jeune & moins bouillant, voudroit propoſer un avis plus raiſonnable. N'eſt-il pas étonnant, que les loix civiles ne permettent qu'à un certain âge de diſpoſer de ſon bien, & qu'avant cet âge, on puiſſe décider des intérêts d'une République? Un Mineur, qui ne peut ſe conduire lui-même, pourra donc gouverner toute une Nation; & celui qui eſt encore en tutele, ſera jugé capable d'être le tuteur d'un peuple d'autant plus difficile à gouverner, qu'il

n'en est point de plus ennemi de toute contrainte. Il faut donc, pour régir un Etat, moins de lumieres, moins d'expérience, moins de capacité, que pour administrer un revenu médiocre ; & sans doute, il importera plus de conserver ce revenu, que de ménager à tout un royaume, les ressources dont il a besoin pour se soutenir avec gloire.

Dans cette noble & malheureuse démocratie, où le droit d'opposition, respecté d'abord comme le cri de la nature, devient la réclamation toujours efficace des Puissans contre la loi qu'ils redoutent ; où l'activité des Dictes est sans cesse anéantie par le vœu d'un seul Nonce qui dit » je m'y oppose » ; dans une constitution, où l'impuissance des Assemblées légales force de recourir à des confédérations militaires ; où l'inconstante jalousie des Chefs de parti transmet à la République tous ses mouvemens ; parmi ces excès de l'ambition, ces délires de la liberté, je demande où sont les loix, où réside le pouvoir, quelle est l'autorité durable, quels en sont les appuis ? Je vois un trône mobile, incertain, qui semble

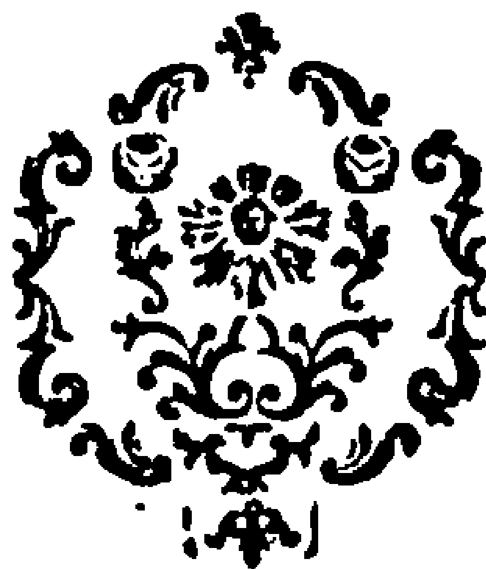
repousser ses Rois. Je vois l'Ordre Equestre troublé par la fureur; le Sénat forcé de se dérober à la fierté impétueuse de la Noblesse; le vœu du grand nombre étouffé, l'unanimité même méprisée, & la force souveraine toujours prête à s'élever sur les débris de la constitution réguliere, tantôt soulevant la Nation divisée, tantôt subjugant, par la main d'un Vainqueur étranger, tous les Sujets de la République.

Ce que j'ai dit des Dietes ordinaires, s'observe de même dans celles qui se tiennent extraordinairement. Il n'y a de différence, que dans la convocation & la durée. Les dernieres sont ordonnées par le Roi, dépendent de sa volonté, & finissent au bout de quinze jours ou trois semaines. Les unes & les autres sont toujours suivies d'une Diétine, où les Nonces rendent compte de leur mission à leurs districts respectifs. Après une Diete rompue, ou traînée infructueusement jusqu'à sa fin, chacun cherche à jetter sur autrui la faute d'un événement si contraire au bien public; aussi arrive-t-il très-

ſouvent, que ces Diétines retentiſſent de plaintes indécentes, ou contre le Roi, ou contre les perſonnes les plus reſpectables de la Nation.

Je ſuis, &c.

A Midnick, ce 12 Août 1756.



LETTRE CCLXXVII.

SUITE DE LA POLOGNE.

UN des premiers soins de Jagellon, en montant sur le trône de Pologne, fut de travailler à la conversion des Lithuaniens, qu'il incorporoit à son nouveau royaume. Ils adoroient le feu & le tonnerre; les serpens étoient aussi au nombre de leurs Divinités. Chaque famille avoit de ces animaux qu'elle nourrissoit avec délicatesse. Lorsque ces peuples faisoient des prisonniers à la guerre, ils choisissoient le plus jeune, le mieux fait, & le brûloient vif: c'étoit un holocauste pour l'expiation de leurs péchés. Il n'y eut que le Christianisme, qui pût abolir une coutume si barbare.

On donne à la Lithuanie, qui, comme la Pologne, faisoit partie de l'ancienne Sarmatie européenne, cent cinquante lieues du Midi au Nord, & autant depuis les frontieres de Russie, jusqu'à la mer Baltique. Un Duc de

Kiovie arma contre ses habitans, & les força à lui payer un tribut ; mais ils surent s'y soustraire sous la conduite d'un Chef que la nécessité leur fit choisir ; car jusques-là, ils avoient vécu, sans gouvernement & sans guides, du fruit des courses qu'ils faisoient contre leurs voisins. Ils ne se soumirent pas avec plus de patience aux armes victorieuses des Chevaliers Teutoniques ; & quelqu'engagment qu'eût pris Jagellon, pour les unir aux Polonois, ce ne fut que du consentement libre des Seigneurs, que se consomma cette grande alliance.

Les premiers Chefs des Lithuaniens eurent le nom de Ducs ; & si un Pape donna celui de Roi à Mingod, en faveur de sa conversion, ce même Prince le perdit bientôt, par sa rechûte dans l'idolâtrie. Le titre de Grand-Duc ne fut pris ensuite, que pour dénoter la puissance des Souverains de Lithuanie sur les Duchés enclavés dans leurs Etats, & qui formoient l'apanage des Cadets de leur maison. C'est de ces Princes, que descendent plusieurs familles ducales du pays, tels que les Radziwil, les Chod-

kiewski, les Wiſnowieski, &c.

Les Lithuaniens ont une langue particuliere, qui differe de la Polonoiſe, & ne ſe parle que par les gens de la campagne. La Nobleſſe, les habitans des villes & les Prédicateurs n'emploient que l'idiome polonois. Le Rit Romain eſt la religion dominante dans la Lithuanie proprement dite, comme le culte grec dans la Ruſſie Lithuanienne. On y voit encore, ainſi qu'en Pologne, des Luthériens, des Calviniſtes, qui, avec les Grecs ſchiſmatiques, ſont déſignés dans les conſtitutions, ſous le nom de Diſſidens. Ils ont leur clergé, leurs égliſes, & des priviléges qui doivent toujours être confirmés par les nouveaux Rois. Cette confirmation a paru néceſſaire pour éviter les guerres civiles, que la diverſité de ſentimens en matiere de religion, excite preſque toujours dans les pays les mieux policés. D'ailleurs, il ne ſeroit pas ſûr pour la République, de maltraiter les Diſſidens, dont les uns ſont protégés par la Cour de Berlin, les autres par celle de Petersbourg. On obſerve cependant, que les Catholiques tâchent, ſinon de les opprimer à force ouverte,

du moins de les abaisser par tous les moyens que, sans un éclat trop fâcheux, la prépondérance peut mettre en usage. Quoique les loix ne leur aient jamais interdit la faculté de parvenir aux grandes charges, on n'en voit plus, qui en possedent; & leurs voix sont, depuis long-tems, ou étouffées, ou furieusement contrariées dans les Dietes.

Outre les Russes schismatiques, il en est d'autres, auxquels on donne le nom de Réunis; parce que, sans quitter le rit grec, ils reconnoissent l'autorité du Saint-Siége, de même que quelques Arméniens également soumis au Souverain Pontife. Il y a aussi des Juifs & des Mahométans: les premiers y forment une Nation nombreuse; les seconds sont des Tartares, dont un Grand-Duc transporta une colonie dans ses Etats. On leur laissa la liberté de vivre dans leur religion; & pour cet effet, ils ont quelques mosquées, où personne ne les inquiete. En récompense, ils servent avec zele la République, qui n'a guere de troupes plus fideles, ni qui jouissent d'une réputation plus constante de valeur & de probité.

La Lithuanie est un pays rude, couvert de bois, entrecoupé de marais, & arrosé par un grand nombre de rivieres, dont les principales sont le Nieper ou Boristhene, le Pripecz, le Niemen & la Duna. Ses fleuves & ses lacs sont très-poissonneux; ses forêts abondent en gibier & en bêtes fauves. On en a défriché une partie; & le terrein fourniroit de tout, excepté du vin, si les habitans étoient plus laborieux. La grande quantité de miel qu'il produit, sert à faire différentes boissons, & en particulier de l'excellent hydromel. Il offre aussi de nombreux pâturages, où l'on nourrit beaucoup de bétail, & sur-tout des brebis dont la laine est fort estimée.

Les Paysans y sont plus esclaves qu'en Pologne, & y menent une vie plus misérable. Ils ne possedent rien, que le Seigneur, qui les traite avec une dureté excessive, ne puisse prendre à sa volonté. Ils emploient cinq jours de la semaine à son service, le reste à travailler pour leur subsistance. Aussi n'observent-ils ni dimanches, ni fêtes, par la nécessité où ils sont de se procurer la nourriture. Ils

cachent leurs provisions dans des cavernes ou dans des fosses couvertes de mousse, pour les mettre à l'abri des Tartares, qui font, parmi eux, de fréquentes incursions. Chaque Seigneur donne le logement à son Serf : c'est une cabane très-pauvre, où des enfans nuds, sous la rigueur d'un climat glacé, sont mêlés avec le bétail. Tout appartient au Maître, qui peut vendre également le Laboureur & le bœuf. Moyennant quinze livres d'amende applicable au fisc, les loix autorisent ces Tyrans à tuer leur esclave, & à remplacer simplement celui d'un autre Seigneur, lorsqu'ils ont eu la fantaisie d'exercer leur pouvoir de vie & de mort, sur ce Malheureux déchu de tous les droits de l'humanité. Ses peines, ses sueurs, ses travaux ne sont payés que par des dédains & par des rebuts. Les hommes les plus nécessaires à la culture des terres, ne paroissent point distingués des animaux qu'on y emploie ; & trop souvent, par un trafic scandaleux, on les vend à des Maîtres cruels, qui bientôt, par un excès de travail, les forcent à leur payer le prix de leur nouvelle servitude. Abrutis par la misere,

ils traînent leurs jours dans une indolence ſtupide, n'aiment aucun art, ne ſe piquent d'aucune induſtrie, & ne travaillent qu'autant que la crainte du châtiment les y oblige. Convaincus qu'ils ne pourroient jouir du fruit de leur génie, ils étouffent leurs talens, n'eſſayent pas même de les connoître; car ce n'eſt que dans la liberté, que ſe trouve l'émulation; & la néceſſité ne s'évertue, qu'autant qu'elle entrevoit une reſſource à ſes beſoins. Tel eſt, Madame, le pays que Jagellon rendit catholique,& s'engagea de joindre à la Pologne par ſon mariage avec Hedwige.

Ce Prince étoit naturellement jaloux; & la beauté de la Reine augmentoit encore cette foibleſſe. On vint lui faire de faux rapports contre la vertu de ſa femme; & il étoit ſur le point de ſe porter aux plus terribles extrêmités. On rechercha la conduite de la Reine; & l'on reconnut ſon innocence. L'Accuſateur fut condamné à la peine des Calomniateurs, très-ſinguliere dans ce royaume. Le Coupable ſe couche à terre, en plein Sénat, ſous le ſiége de celui dont il a bleſſé l'honneur, & dit

à haute voix, qu'en répendant ces bruits injurieux, il a menti comme un chien. Après cette confeſſion, il eſt obligé, en aboyant trois fois de ſuite, d'imiter la voix de l'animal auquel il s'eſt comparé. Cette maniere de punir les faux Délateurs eſt encore en uſage dans ce pays.

Le mariage devoit être une ſource de chagrin pour un Prince du caractere de Jagellon; cependant ce Monarque, trois fois veuf, épouſa en quatriemes noces, la Princeſſe Sophie, fille du Duc de Kiovie, contre laquelle on lui inſpira auſſi quelques ſoupçons. Elle étoit ſur le point d'accoucher de ſon troiſieme enfant; & le Roi commençoit à devenir vieux. On n'eut pas de peine à lui faire entendre, qu'une ſi heureuſe fécondité ne laiſſoit d'ordinaire à un homme de ſon âge, que le triſte plaiſir de s'en faire honneur, & de montrer aſſez de force d'eſprit, pour en adopter les fruits avec confiance. Jagellon ſe diſpoſoit à tirer une vengeance éclatante de l'inſulte faite à un front couronné; mais les Grands du royaume vinrent à bout de calmer encore ce bon Prince, qui exigea ſeulement que la Reine ſe

purgeât par serment, ou par le témoignage de quelques femmes non suspectes. Rien n'étoit plus facile, que cette derniere façon de sauver du danger une innocence équivoque. Il est peu de femmes qui n'aient en horreur les maris ombrageux; & au défaut de celles que l'on cherchoit, combien s'en seroit-il présenté pour justifier la jeune Reine, dans le cas même qu'elle eût été coupable des déréglemens dont on l'accusoit?

Le fils de Jagellon, Uladislas IV, n'avoit que dix ans, lorsque la Nation le porta sur le trône; & à dix-huit, il prit les rênes du gouvernement. En deux ans de regne, il égala les plus grands Monarques; triompha de la Maison d'Autriche, se fit couronner Roi de Hongrie, & fut le premier Souverain de Pologne, qui osa lutter contre l'Empire Ottoman. Il arrêta les conquêtes d'Amurat II, attaqua cent mille Turcs avec vingt-cinq mille Polonois, mourut prêt à gagner la victoire, & emporta au tombeau les regrets de ses Peuples.

Le sceptre passe à son frere Casimir IV, dont le regne, ainsi que celui de

ses enfans qui lui succèdent, présente peu d'evenemens. J'en excepte le regne de Sigismond, qui, après la mort de ses freres, Albert & Alexandre, est nommé Roi par acclamation, sans division de suffrages. C'étoit un sage sur le trône, un Souverain, juste appréciateur du mérite, & le modèle des véritables Héros. Il s'attacha à polir les mœurs de ses Sujets, à faire fleurir les Sciences & les Arts, à fortifier les places de guerre, à embellir les principales Villes de son Royaume. Ce Prince abattit la puissance de l'Ordre Teutonique, & délivra la Pologne du plus grand fléau qui l'ait jamais affligée. Il étoit doué d'une force de corps, qui le faisoit appeller l'Hercule de son tems. Il vécut quatre-vingt deux ans, toujours victorieux, respecté & ménagé par tous les Souverains, & supérieur à tous, en ce que plus jaloux du bonheur de ses peuples, que de sa propre gloire, il s'appliqua à les rendre heureux.

Les Polonois, qui faisoient alors trembler les Allemands, les Moscovites, les Suédois, les Tartares, ne résisteroient plus aujourd'hui à aucun de ces voisins. L'abaissement de la puissance Royale a, par degré, diminué la

vigueur de ce grand Corps. Plus le Chef accordoit aux Membres de prérogatives & de privilèges, moins ils étoient portés à le seconder. La liberté multiplioit les Dietes ; & tandis qu'ils perdoient, dans de vaines délibérations ; un tems précieux, dont-ils auroient dû profiter pour se ranger sous leurs drapeaux, l'Ennemi les battoit en détail, & les accoutumoit insensiblement au triste nom de vaincus.

Les démembremens considérables, que cette Monarchie a essuyés, l'ont aussi prodigieusement affoiblie. Les Palatinats de Smolensko, de Czernichow, de Braclaw, de Kiovie, de Livonie, & la plus grande partie du pays des Cosaques sont entre les mains des Moscovites, qui tiennent encore sous le joug la Courlande & le Semigalle. La Prusse Ducale, & toute la Pomeranie, soumises à la maison de Brandebourg; les Valaques, les Moldaves, autrefois vassaux de la Couronne, & présentement asservis aux Turcs, sont, pour la République, autant de principes de foiblesse & de défiance au mileu des dangers. Ajoutez y la disette d'argent, causée par l'abandon des mines, par la négligence dans

la fabrique des monnoies, par la langueur du commerce....

Pour comble d'appauvriſſement, le faſte eſt porté au dernier excès. Juſqu'à la fin du regne de Sobieski, quelques chaiſes de bois, une peau d'ours, une paire de piſtolets, deux planches couvertes d'un matelas, & quelques fourures meubloient & habilloient un Noble d'une fortune honnête. Ils auroient encore cette même ſimplicité de table, de meubles, & d'habillemens, ſi, pour ſe rapprocher de leur Souverain, dont-ils ſe croient toujours les égaux, ils ne cherchoient pas à l'égaler par leur magnificence. Le luxe s'eſt introduit ſous Auguſte II ; & les modes de France, déja reçues en Allemagne, ſe ſont mêlées, en Pologne à un faſte oriental, qui montre plus de richeſſe que de goût. Chaque année, les vins de Hongrie, les meubles de Paris, d'Angleterre, de Perſe, de Turquie., de la Chine, font diſparoître des ſommes immenſes ; de ſorte que l'idée d'augmenter les troupes par le moyen d'une nouvelle contribution, effraie également les grands Seigneurs, qui ne ſongent qu'à vivre avec éclat, & les ſimples Gentils-hom-

mes, dont la plupart ont à peine de quoi vivre ; car tandis qu'une centaine de Palatins, de Castellans, de Starostes, les Evêques, les grands Officiers de la Couronne, jouent les Satrapes Asiatiques, cent mille petits Nobles cherchent le nécessaire. Ils sont encore moins en état d'avoir, comme autrefois, des armes & des chevaux pour entrer en campagne, dès que le bien de l'Etat les y appelle ; & par une suite du même désordre, les revues de la Noblesse n'ont plus lieu, ainsi que d'autres usages qui nourrissoient son humeur guerrière.

Les troupes de la République se divisent en deux armées, celle du Grand Duché, & celle de la Couronne. Elles sont tellement distinctes, que chacune, campant séparément, ne connoît que ses Officiers, son Grand & son Petit Général. Indépendantes l'une de l'autre, sous des Chefs le plus souvent divisés, elles manquent presque toujours de cette unité qui réunit les forces ; & il est arrivé plus d'une fois, que l'un marchant, l'autre s'est arrêté, & qu'ils ont même été jusqu'à se menacer.

Le

Le Roi, en les nommant, leur donne le bâton de commandement. C'est une espece de masse d'arme, fort courte, terminée par une pomme d'argent ou de vermeil. Cette marque de dignité ne se porte point à la guerre; elle ne sert, comme le bâton de Maréchal de France, qu'à orner les armoiries ou les tableaux. Lorsque ces Officiers paroissent à l'armée, un Cavalier tient devant eux une lance droite, ornée de rubans & de plumes. Elle est toujours levée pour le Monarque, quand il fait la guerre en personne; & alors, par respect pour sa présence, celle des Généraux se porte baissée sur le corps du cheval.

La puissance de ces Chefs n'a point de bornes; leur Tribunal est indépendant du Roi même; ils ne rendent compte de leurs opérations qu'à la République. Cette grande autorité n'est suspendue, que lorsque que c'est le Prince lui-même qui commande. Ce sont eux qui assemblent les troupes, qui reglent les marches, décident des batailles, distribuent les récompenses, ordonnent les punitions, élévent, cassent les Officiers, font couper des têtes, ont droit de vie & de mort,

marquent les quartiers d'hyver & les garnisons. Les troupes s'y rendent par les chemins qu'elles choisissent elles-mêmes ; & comme elles n'ont ni routes, ni Commissaires, ni étapes, le Soldat vit aux dépens du pays. On ménage les terres des Nobles, de peur de les irriter ; & tout le dégat se porte sur les Starosties & les biens Ecclésiastiques, sur lesquels on prend encore les appointemens des deux Généraux, environ cinquante mille livres pour le premier, & quarante pour le second. Ce dernier n'a de pouvoir, que celui que l'autre veut bien lui laisser ; mais quand le Grand Général est absent, c'est le Petit qui le remplace.

La Cavalerie Nationale, toute composée de Gentilshommes, & distinguée par la différence des noms, des armes & des habits, est sans contredit, le premier corps de la Milice Polonoise. Les Hussards, cuirassés de pied en cap, armés de lances & de pistolets, sont placés au premier rang. Ils doivent passer par ce service, pour monter aux dignités & aux charges. La Gendarmerie du reste de l'Europe ne leur est comparable ni pour la grace, ni pour

la beauté. Figurez-vous un Cavalier d'une taille avantageuse, couvert d'une cuirasse brillante ; un casque sur la tête, une peau de panthere, dont le muffle s'attache au devant de l'épaule gauche, le reste par derriere ; une lance dorée de dix à douze pieds, portant à sa pointe une banderole pour épouvanter les chevaux de l'ennemi ; deux pistolets & deux sabres : cet homme, ainsi armé, monte un cheval superbe, dont le harnois est enrichi de plaques d'or émaillé, & orné de pierreries : voilà le Hussard Polonois dans tout son appareil militaire.

Les Pancernes, ainsi appellés de leur cotte de maille, portent le sabre & le mousqueton. Ils ont une cappe de fer qui les couvre jusqu'aux épaules, & ne laisse à découvert que la moitié du visage. Ces deux corps sont composés de Gentilshommes honorés du nom de Camarades, ou Compagnons d'Armes, qui se donne à tout militaire Noble, comme un titre de distinction. Les Généraux en font tant de cas, qu'ils les admettent à leur table ; & chacun d'eux peut avoir jusqu'à trente valets appellés Pacolets, armés & combattant com-

me leurs Maîtres. Quoique ces valets guerriers ne soient, par leur institution, que des Roturiers, on ne laisse pas de voir aussi, parmi eux, quantité de pauvres Gentils-hommes. Plus un Noble a de Pacolets, plus il tire d'argent de la République; mais la somme est toujours si médiocre, qu'il lui est impossible de s'entretenir lui & ses gens, s'il n'a d'ailleurs quelque autre revenu. Ces Compagnies forment d'excellentes troupes, sur-tout pour les coups de main. Les grandes victoires de Sobieski sur les Turcs, sont l'ouvrage de cette Milice; mais c'est la derniere époque qu'elle puisse citer pour sa gloire, à moins qu'elle ne compte comme de grands exploits, les désordres qu'elle a commis dans les différentes élections des Rois, qui ont succédé à Sobieski. Elle a fait, depuis, plus de mal à la Pologne même, que les Suédois & les Moscovites, ses éternels ennemis.

Après les deux Généraux, chaque armée a un Officier qui commande l'avant-garde, composée d'environ douze cens hommes, un Maître d'Artillerie, un Intendant de l'armée, un grand Enseigne, un Maréchal de Camp, un Gé-

néral, des Sentinelles & des Généraux Majors, qui sont ici, comme en France nos Brigadiers. Les Colonels, maîtres de leurs Régiments, les font passer en revue & les soudoient. Comme ils sont eux-mêmes assez mal payés par la République, ils n'ont d'autre ressource, pour les faire subsister, que de désoler les campagnes & de ruiner le pays. Ils pillent, volent leurs compatriotes, leurs amis, leurs alliés, leurs parens, & ne vivent que de brigandages. Comme ils n'ont point de vivandiers, chacun porte avec soi ce qui est nécessaire pour sa nourriture.

Les Tartares, établis en Lithuanie, sont tenus à un service militaire, dont ils s'acquittent, pour une paie très-modique, avec autant de fidélité que de valeur. Ils sont tous à cheval, & armés à peu près, comme les Compagnies Polonoises. L'Etat a, comme nous, des Dragons, mais infiniment mieux montés, & aussi bien disciplinés que les nôtres. Il entretient plusieurs Régimens d'Infanterie exercée à l'Allemande. La Noblesse sert peu dans ces Régimens; & un Gentilhomme qui s'y engageroit comme simple soldat, passeroit ou pour



un mauvais sujet, ou pour un fou.

La République a fixé à trente mille hommes de troupes réglées la Milice pour la Pologne, & à douze mille pour la Lithuanie. Peut-être aujourd'hui ne formeroient-ils pas ensemble une armée de dix-huit mille hommes, tant Infanterie que Cavalerie, dont celle-ci fait toujours plus des deux tiers. Ce petit nombre est si peu proportionné à l'étendue du Royaume, qu'il ne lui est pas possible de se garantir de toute insulte. Il n'y a même aucune proportion entre ses forces & celles de ses voisins, ni moyen de leur résister, quand même on n'auroit à faire séparément qu'à un seul. Je ne doute pourtant pas que ce Peuple libre ne fasse, un jour, de vains efforts, pour empêcher que les Princes puissans & aguerris qui l'environnent de toutes parts, ne lui donnent des fers, & ne s'emparent de son patrimoine. Sous prétexte de le protéger, on enfreindra ses libertés ; on supposera son gouvernement vicieux, pour s'arroger le droit d'en changer la forme ; on prétendra être l'arbitre de ses différends ; & l'on s'en rendra l'oppresseur. Ce pays est le foyer continuel des in-

trigues & des pratiques secrettes des Puissances étrangeres, qui feignent de favoriser leur Protégé ; & après tant de violentes éruptions, ce volcan sera près de s'écrouler sur ses propres ruines.

Les Polonois conservent, à la guerre, une partie de cette indépendance qui caractérise la Nation, & détruit toute espece de discipline. Ils divisent leurs forces, & ne concourent point ensemble pour attaquer ou pour se défendre en même tems. Cette maniere de combattre leur fait perdre tout l'avantage qu'ils pourroient tirer de leur nombre, de leur valeur, & de cette intrépidité propre à un Peuple armé pour lui seul, pour ses biens, pour sa liberté. Comme ils ont pour principe de ne point être les premiers agresseurs, ils voient les plus grands préparatifs de guerre se faire autour d'eux, & le Roi même poursuivi dans ses Etats héréditaires, sans qu'ils en soient ébranlés. Ils restent tranquilles au milieu du bruit des armes, tant qu'on ne les provoque point. Aussi est-il souvent arrivé que leurs ennemis ont fait des excursions jusqu'aux extrémités du Royaume, sans trouver de résistance, ravageant tout, avant que la Noblesse prît les armes pour se défendre.

Autant l'armée de la République est foible, autant son Arriere-Ban, appellé la Pospolite, pourroit former une multitude redoutable, si elle étoit plus facile à se mouvoir.

Cet usage, anciennement si connu dans presque tous les Etats de l'Europe, n'est presque plus pratiqué aujourd'hui qu'en Pologne. Ces mots indiquoient, en France, une convocation du Souverain adressée à tous ses Vassaux pour le service militaire; mais leur signification partage les opinions. Les uns pensent que le Ban regardoit les Fiefs, & l'Arriere-Ban les Arriere Fiefs; ce qui est assez analogue à la nature des choses; car comme il y a Fiefs & Arriere-Fiefs, ils devoit y avoir aussi Ban & Arriere-Ban. Cependant d'autres croient que le premier mot doit s'entendre des Gentilshommes, le second des autres Habitans. Ils se fondent sur un ancien titre du tems de Philippe-le-Bel, où l'on voit que « les Nobles seuls étoient su-» jets au Ban, & toutes personnes, » sans distinction, soumises à l'Arriere-» Ban, pourvu qu'elles fussent en état » de porter les armes ». Quoi qu'il en soit, c'étoit, comme en Pologne, une

espece de service militaire, la derniere ressource de l'Etat, celle à laquelle il ne falloit recourir, que dans les plus extrêmes calamités. Le Roi seul, ou son fils, pouvoit faire cette convocation ; & le Vassal qui vouloit s'en dispenser, devoit ou donner de l'argent, ou quelqu'un qui le remplaçât. La Nation n'aimoit pas qu'on recourût à ce remede sans un besoin pressant ; car cette obligation étoit ruineuse, puisque s'étendant à toutes les classes de Citoyens, elle faisoit abandonner les campagnes, & négliger les autres professions. Tout Feudataire, Evêque, Abbé, Abbesse, Prêtre, Clerc, Gentil-homme, Roturier, devoit marcher à la premiere réquisition, en personne, ou par ses préposés, avec l'équipage convenable à sa condition, fourni des provisions nécessaires pour sa nourriture, & muni d'une voiture pour les transports. On n'exceptoit de la Loi, que les Maires-Consuls, Jurats, Echevins & Gouverneurs des Villes, les jeunes gens au-dessous de seize ans, les vieillards au-dessus de soixante ans, les Notaires, les Médecins, les Jurisconsultes, les Boulangers, les Meûniers, les Pauvres, les

Malades, les nouveaux Mariés pendant la premiere année, & les femmes toute leur vie. Pour tirer néanmoins quelque parti de toutes ces exemptions, on employoit les Pauvres à construire des ponts, à dessécher les marais, à bâtir de nouvelles forteresses, à faire sentinelle sur les frontieres. Les Malades étoient tenus de mettre quelqu'un à leur place, si leurs facultés le permettoient, & les Dames d'envoyer le nombre de Chevaliers qu'elles devoient pour raison de leurs Fiefs. Ainsi tout concouroit à l'entreprise commune, qui étoit toujours dictée par un grand intérêt de la Patrie; & pour que rien ne pût la troubler, les lettres de convocation, produisoient le même effet, que nos Lettres d'Etat, contre lesquelles ont s'est tant récrié, & qui, pourtant, se trouvent de la plus grande antiquité dans la Monarchie.

On assure que la Pologne assemblée en Pospolite, peut mettre sous les armes deux cens cinquante mille Gentilshommes à cheval, & plus de cent mille Fantassins, qui supportent, avec une constance incroyable, toutes les fatigues de la guerre. Mais cette convocation n'a lieu, comme en France, que

lorsque l'Etat est menacé d'un péril imminent. Encore faut-il, pour y procéder, que le Sénat & l'Ordre Equestre y aient donné leur consentement en pleine Diete. Alors le Roi expédie ses lettres par tous les Palatinats, Districts & Territoires. On les porte dans chaque canton, déployées & attachées au bout d'une perche, pour les lire & les publier à haute voix dans les Campagnes & dans les Villes. L'usage veut qu'on les envoie ainsi trois fois de suite dans l'espace d'un mois, ou deux fois seulement, avec le consentement de la Diete.

C'est alors que les Nobles opulens se piquent de faire éclater toute leur magnificence. Habitués à vivre en Souverains dans leurs Terres, ils pensent que leur luxe doit les suivre jusques dans les Camps. Que dis-je ! Ils montrent dans les armées plus de faste que dans les campagnes ; leurs tentes sont plus riches que leurs maisons. De là, ces chariots sans nombre, qui embarrassent leurs marches, qui retardent leurs opérations ; cette quantité de chevaux, cette foule de valets qui affament le soldat, & apportent la disette dans le pays. Ces hommes, qui mettent tant de distance en-

tr'eux & les autres Ordres, affectent sur-tout de se distinguer par la somptuosité de leur table, la grandeur de leur cortège, la richesse de leurs habits. Des étriers d'argent massif, des housses brodées en or, une peau de léopard, de tigre ou de panthere, ajustée d'un air guerrier, des lances peintes ou dorées, des Valets d'armes, vétus comme leurs Maîtres, qui conduisent des chevaux superbement harnachés, donnent à cette Milice un air de faste, plus convenable à une pompe triomphale, qu'à une armée qui marche au combat.

Toutes les Jurisdictions cessent, quand l'Arriere-Ban est convoqué : les Tribunaux se taisent ; les procès demeurent suspendus jusqu'à la fin de l'expédition. Il n'y a plus que la Justice Militaire, & les Jugemens rendus par le Monarque à la tête du Sénat, qui soient en vigueur.

La Noblesse de chaque Territoire se range sous ses drapeaux, & passe en revue devant son Palatin, son Castellan, ou quelqu'autre Dignitaire nommé par les Supérieurs. Elle se rend ensuite vers le rendez vous général. Tous les Nobles doivent s'y trouver, excepté ceux

qui sont trop jeunes, trop vieux, ou malades ; encore faut-il, suivant leurs facultés, qu'ils y envoient un certain nombre d'hommes munis d'armes, d'habits & de provisions. Le Clergé même doit fournir des Soldats ; & en Lithuanie, sur-tout, les biens d'église ne jouissent d'aucune exemption. On excepte encore, mais pour leur personne seulement, les Ministres envoyés dans les Cours étrangeres, & les personnes dont les charges demandent une résidence actuelle dans les lieux où le bien public les a placés ; mais ils sont assujettis à fournir plus ou moins d'hommes, suivant l'évaluation de leurs richesses. Un Noble, arrêté pour quelque crime qui ne mérite pas la mort, doit figurer, comme les autres, dans l'Arriere Ban, & se remettre ensuite en prison, pour y attendre son jugement, à moins que se signalant par des actions d'éclat & de valeur, il ne soit rétabli dans ses droits, & sa faute oubliée.

Le Roi, quoique Chef-né de la Pospolite, peut néanmoins créer un autre Général ; mais il n'en est pas moins obligé de partager les périls de l'expédition. D'ailleurs cette nomination doit

occasionner de grands débats; car si cet Officier est un Polonois, les Lithuaniens sont gens à refuser de lui obéir. S'il est Lithuanien, il ne trouvera pas plus de soumission chez les Polonois. Enfin, quoique cette dignité ne soit que passagere, un Roi prudent ne peut la conférer qu'à un homme, dont la fidélité lui soit bien connue; car rien n'est plus facile, que d'abuser de cette place contre son Maître.

La confiscation des biens, la dégradation de noblesse & l'infamie sont les seules peines statuées par les Loix, pour les Gentils-hommes qui manquent de se rendre à l'Arriere-Ban, ou qui se retirent avant le tems prescrit. Cette désertion est d'autant plus criminelle, qu'on ne peut les obliger de rester assemblés plus de six semaines, ni de s'éloigner des frontieres de plus trois lieues. Les Lithuaniens même ne quittent jamais les terres de la République, à moins qu'ils ne s'y décident volontairement.

Quoique la Pologne suffise pour nourrir trois ou quatre fois le nombre de ses Habitans, la Pospolite se trouve ordinairement affamée au bout de quatre jours, parce que les magasins &

l'administration des vivres y sont inconnus. Le cavalier & le fantassin, qui ont bientôt consommé leurs provisions, ne tardent pas à recourir au pillage. Une semaine ruine les ressources que le bon ordre auroit pu conserver pendant plusieurs mois; & la disette dissipe ce grand corps à la veille de ses succès, quelquefois même avant qu'il ait vu l'ennemi.

Les Polonois n'ont presque point de villes fortifiées; ils laissent leur pays ouvert, tel qu'il l'étoit au commencement de la Monarchie. Comme ils peuvent mettre sur pied des armées nombreuses, il s'embarrassent peu d'avoir des forts & des citadelles. Kaminieck, cette place si vantée dans l'histoire, n'est réellement qu'une bicoque, dont les Turcs ont fait la renommée. Bialocerkieu, que ceux qui n'ont jamais rien vu de mieux, regardent comme le boulevard du Royaume du côté de l'Ukraine, auroit peine à tenir vingt-quatre heures, contre un corps de nos grenadiers. Divers Seigneurs possedent aussi des châteaux, qui ne pourroient soutenir quelques attaques de mauvaises troupes. Mais, en général, la Nation n'ai-

me point les villes fortes, parce qu'elles les envisage comme autant de moyens, dont les Rois peuvent se servir pour se rendre absolus. Rien n'est plus commun dans la bouche des Nobles, que ces paroles passées en proverbe : « les forteresses sont les freins » de la liberté ». Ils se regardent d'ailleurs comme le meilleur rempart qu'on puisse opposer pour la défense de la Patrie. « Nos sabres, disent-ils, ont seuls » étendu nos limites ; seuls ils sauront » les défendre ». Mais ils ne font pas attention, que c'étoit dans un tems où les autres Peuples pensoient, agissoient, combattoient de même. Aujourd'hui c'est toute une autre constitution. Quel que soit le Prince qui veuille déclarer la guerre à cette malheureuse République, il ne trouvera aucune barriere qui puisse l'arrêter. Rien ne l'empêchera de pénétrer dans l'intérieur du pays, d'y établir des contributions, de de tout ravager, de tout détruire. Le sang coulera de toutes parts ; le Citoyen gémira, pliera sous le joug. Le conquérant commandera en Maître ; & tout lui obéira. Que feront les Peuples alors ? Quel secours tireront ils de ces idées

fastueuses, qui causoient leur sécurité? Ils n'ont ni troupes, ni argent, ni artillerie, ni provisions, ni remparts qui puissent arrêter la marche du Vainqueur. On sonnera le tocsin pour assembler la Nation; on tiendra des Dietes; on fera des confédérations; on déclamera; on écrira, on s'agitera, on imaginera des remedes; & l'on ne les trouvera, que lorsqu'ils ne sera plus tems de les employer. Il ne restera d'autre ressource qu'un traité de paix, où, pour sauver ses biens, sa liberté, sa vie, on sera contraint d'accepter toutes les conditions qu'on s'avisera d'imposer. C'est alors, qu'accablé du poids de ses malheurs, on sera outré, désespéré de ne les avoir pas prévenus; ce Royaume deviendra la proie de quelque fameux conquérant; ou les Puissances voisines s'accorderont à se partager ses Provinces.

Je suis, &c.

A Midnick, ce 14 Août 1756.



LETTRE CCLXXVIII.

SUITE DE LA POLOGNE.

SIGISMOND, furnommé Augufte, fut le dernier Roi de la race des Jagellons. Il n'étoit encore que Prince héréditaire, qu'une jeune veuve, d'une beauté éclatante, alluma dans fon cœur une paffion d'autant plus vive, qu'elle fçut la fortifier par une conduite artificieufe, & des refus adroits, qui le menerent enfin au Sacrement. Le mariage fe fit à l'infçu du Roi fon pere, & du Sénat; mais il fut à peine fur le trône, qu'il fongea à faire rendre à la Reine les honneurs dus à fon rang. La Nation délibéra fi elle ne romproit point une union contraire aux loix & à la gloire de la République; mais le Roi ne pouvant fe réfoudre à brifer des liens chéris, eut la force & la conftance de réfifter aux prieres & aux menaces des principaux de l'Etat. Jamais la fierté Républicaine ne s'exprima d'un ton fi impérieux ni fi abfolu. « Vous ne pouvez

» conſerver à la fois cette Femme & » votre Couronne, lui diſoient les Evê» ques ; gardez donc la Couronne, & » renvoyez votre Femme. Si vous » croyez offenſer Dieu, en rompant une » union que vous regardez comme légi» time, chacun de nous ſe charge vo» lontiers d'une partie de votre péché ».

Cette matiere fut longuement & vivement agitée en préſence de la Nation. Le Roi s'autoriſoit du ſentiment de l'Egliſe, en faveur de l'indiſſolubilité de ſon engagement; le Sénat prétendoit que ſans entreprendre ſur la puiſſance eccléſiaſtique, il avoit le droit de déclarer certains mariages nuls ; & pour tirer des conſéquences favorables à ſon opinion, il établiſſoit une diſtinction entre le Mariage & le Sacrement.

» Le Mariage, diſoit il, a été de tout » tems l'union indiſſoluble de l'homme » & de la femme; & Jéſus-Chriſt, en » inſtituant ſon Sacrement, n'a eu en » vue que de la bénir & de la ſanctifier. » Cette union eſt l'effet d'un contrat » purement civil, puiſqu'elle exiſtoit » avant l'inſtitution même du Sacre» ment de Jeſus-Chriſt. Si ce contrat » eſt nul, il n'y a point d'union, &

» par conséquent, point de Sacrement;
» parce qu'un Sacrement institué pour
» la bénir, ne sauroit exister sans
» elle, comme on ne peut pas bénir
» du pain, où il n'y a pas de pain. On
» peut bien faire les cérémonies du
» Sacrement sur deux personnes qu'on
» croit mariées, & qui ne le sont pas;
» mais en ce cas, il n'y a pas plus de
» Sacrement de Mariage, qu'il n'y a de
» Sacrement de Baptême, quand on fait
» toutes les cérémonies du Baptême sur
» un monstre, qu'on croit faussement
» être un homme.

» Pour se convaincre que le Mariage,
» & le Sacrement qui le sanctifie, sont
» absolument différens l'un de l'autre,
» il suffit de se rappeller la définition du
» Mariage adoptée par les Théologiens
» & les Jurisconsultes. Ils conviennent
» tous, que c'est l'union de l'homme
» & de la femme, qui se contracte en-
» tre deux personnes qui en sont ca-
» pables selon les loix, & qui les oblige
» de vivre inséparablement l'une avec
» l'autre. Ce n'est certainement pas là
» la définition d'un Sacrement, que
» tout le monde sait être un rit sen-
» sible, que Jesus Christ a établi dans

» son Eglise, pour conférer la grace à
» ceux auxquels il sera appliqué. On
» sait aussi, qu'avant l'institution de ce
» rit extérieur, il y avoit des Mariages;
» & l'on ne peut pas douter que celui
» d'Adam & d'Eve n'en fût un véritable.
» Jesus-Christ n'en a pas changé la natu-
» re; il n'a fait que le rappeller à sa pre-
» miere institution. Quand cet Homme-
» Dieu a paru dans le monde, la polyga-
» mie & le divorce étoient autorisés par-
» mi les Juifs; il a abrogé l'un & l'autre;
» il a ensuite établi un Sacrement pour
» sanctifier le Mariage; mais cette sanc-
» tification n'est pas le Mariage même.
» Lorsque deux époux, élevés dans le
» sein de l'idolâtrie, embrassent le
» Christianisme, on ne les remarie pas;
» parce que leur Mariage étoit valide
» avant qu'ils se fissent Chrétiens: il y
» a donc encore aujourd'hui de vrais
» mariages, qui ne sont pas un sacre-
» ment.

» Mais comme cette conséquence
» n'empêche pas que le mariage ne soit
» une union indissoluble, on deman-
» dera comment le Sénat se croit en
» droit de la rompre? On répond que
» cette expression est impropre: rom-
» pre un mariage, seroit désunir ce

» qui est uni; & c'est ce que ni l'Eglise,
» ni l'Etat n'ont droit de faire. Mais
» nous déclarons certains mariages
» nuls; c'est-à-dire, que telle & telle
» personne n'ont jamais été mariées
» l'une avec l'autre; que leur maria-
» ge, comme celui dont il est aujour-
» d'hui question, s'étant fait contre les
» loix, est illégitime, ou plutôt, que
» ce n'est pas un Mariage. Nous ne
» touchons pas pour cela au Sacrement;
» il suit seulement de notre décision,
» que ce Sacrement n'a pas existé, par-
» que n'y ayant point eu de mariage,
» il n'a pu être sanctifié par un Sacre-
» ment. Nous n'entreprenons donc
» point sur les droits de la puissance
» ecclésiastique, puisque nous jugeons
» d'une chose purement civile ».

Le Palatin Raphaël Leczinsky, bisaïeul du Roi Stanislas, cherchant à appuyer ce raisonnement, le Roi impatienté, voulut lui imposer silence. Raphaël se leva; & avec une hardiesse qui passeroit ailleurs pour un crime, & qu'on regarde ici comme une vertu, il demanda au Monarque, s'il avoit oublié à quels hommes il avoit l'honneur de commander? « Nous sommes

» Polonois, ajouta-t il ; & les Polo» nois, si vous les connoissez, se font » autant de gloire d'honorer les Rois » qui respectent les loix, que d'abaisser » la hauteur de ceux qui les méprisent. » Prenez garde qu'en trahissant vos ser» mens, vous ne nous rendiez les nô» tres. Le Roi, votre Pere, écoutoit » nos avis; & c'est à nous à faire en» sorte, que désormais vous vous » prêtiez à ceux d'une République, » dont vous paroissez ignorer que vous » n'êtes que le premier Citoyen ».

La violence étoit un moyen dangereux, qu'Auguste n'osa point employer; il eut recours à un artifice qui lui réussit. Il feignit de vouloir remettre toutes les loix en vigueur, en commençant par celle qui défend aux Nobles de posséder à la fois plusieurs dignités. Cette proposition fit frémir les Grands, qui songeant à regagner la faveur du Roi, ne parlerent plus de divorce, & presserent eux mêmes le couronnement de la Reine.

Sigismond acheva un grand ouvrage, en réunissant à jamais la Pologne à la Lithuanie. Pour rendre cette union

plus durable, le Roi se départit de tous les droits que la famille des Jagellons avoit eus jusqu'alors sur le Grand-Duché, & voulut que ce pays fût regardé à l'avenir, comme appartenant à la République, & non à aucun Prince particulier. Il fut donc stipulé, que le titre de Grand-Duc de Lithuanie ne seroit plus porté désormais, que par les Rois de Pologne, & que les deux Nations ne formeroient plus qu'un même peuple.

Sigismond Auguste meurt sans enfans; on pense encore à élever des remparts à la liberté. On examine les loix anciennes; les unes sont restreintes, les autres plus étendues, quelques-unes abolies. Après bien des discussions, on ordonne que les Rois nommés par la Nation, ne tenteront aucune voie pour se donner un Successeur; qu'ils ne s'aviseront pas même de le proposer, & ne prendront nulle part, la qualité d'Héritiers de la Couronne; qu'il y aura toujours auprès de leur personne, seize Sénateurs pour leur servir de Conseil, & que, sans leur aveu, ils ne pourront ni recevoir, ni envoyer des Ambassadeurs; qu'ils ne leveront

leveront point de nouvelles troupes, & n'ordonneront à la Nobleſſe de monter à cheval, que du conſentement de tous les Ordres ; qu'ils n'admettront aucun Etranger au Conſeil, ne lui confereront ni charges, ni dignités, ni ſtaroſties ; & qu'enfin ils ne pourront ſe marier, qu'avec la permiſſion du Sénat & de l'Ordre Equeſtre.

Durant l'eſpace de huit cens ans, la Pologne n'avoit eu que des Rois nés dans ſon ſein. Elle conſentit, à la mort de Caſimir, de prendre des Etrangers pour Maîtres, comme ſi elle n'avoit trouvé chez elle, aucun ſujet digne de la gouverner. Cette révolution, qui dérogeoit à une coutume auſſi ancienne que la Monarchie, en ébranloit les fondemens ; car rien ne répugne plus à la raiſon, que de ſe confier au gouvernement d'un Prince, que l'on ne connoît que ſur le rapport de ſes Miniſtres intéreſſés à le faire valoir.

Dès avant même la mort de Sigiſmond, on ſongeoit à lui donner pour ſucceſſeur Henri de Valois. Un Nain Polonois, qui étoit alors à la Cour de France, & avoit gagné la confiance de Catherine de Médicis, fit entendre

qu'il ne seroit pas difficile de placer le Duc d'Anjou sur le trône de Pologne. Krasocki, c'est le nom de ce Nain, se rendit dans son pays, où il ne cessa de faire l'éloge du Prince François, dont il ne parloit qu'avec des transports d'admiration. Les louanges que méritoit alors Henri de Valois, firent une si forte impression sur la plupart des Membres de la République, qu'ils résolurent de le choisir pour leur Souverain. Cependant malgré cette disposition favorable des esprits, Montluc, Evêque de Valence, eut encore bien de la peine à réunir tous les suffrages.

Vous connoîtrez le génie de cette Nation, & combien elle est jalouse de sa liberté, par la capitulation qu'on fit signer à ce Prélat au nom de Henri & de Charles IX. Les principaux articles portoient, que la France équipperoit une flotte, pour mettre les Polonois en état de reprendre le port & la ville de Narva, & les rendre maîtres de la mer Baltique; que dans le cas d'une guerre avec les Moscovites, elle leur fourniroit quatre mille hommes de ses meilleures troupes, dont elle paieroit la solde durant six mois, & même au-delà, s'il étoit

néceſſaire; que Henri, tant qu'il vivroit, feroit paſſer tous les ans en Pologne, quatre cent cinquante mille florins de ſes revenus, & les conſacreroit uniquement au bien du royaume; qu'il acquitteroit les dettes de la Monarchie, contractées du vivant & après la mort de ſon Prédéceſſeur; qu'il entretiendroit à Paris ou à Cracovie, cent jeunes Polonois, pour y être élevés d'une maniere convenable à leur naiſſance; qu'il n'ameneroit avec lui qu'un petit nombre d'Etrangers, auxquels il n'accorderoit ni biens, ni charges, ni dignités; qu'il les renverroit même, auſſitôt qu'accoutumé aux uſages du pays, il pourroit ſe paſſer de leurs ſervices; & qu'enfin il diſpenſoit ſes nouveaux Sujets du ſerment de fidélité, ſi jamais il manquoit à ſes engagemens, ou entreprenoit de violer leurs privileges.

Les Ambaſſadeurs Polonois vinrent à Paris. On admira leur facilité à s'énoncer en latin, en françois, en italien & en allemand. Il ne ſe trouva à la Cour, que deux hommes de condition, qui puſſent leur répondre en latin. Ils furent mandés exprès, pour ſoutenir, en ce point, l'honneur de la

Noblesse Françoise, qui rougit de son ignorance, & n'en rougiroit peut-être même pas aujourd'hui.

Il fallut forcer Henri à quitter la France pour se rendre dans ses Etats. Arrivé sur les frontieres, il n'eut pas lieu d'abord d'être fort satisfait de son nouveau domaine. De quelque côté qu'il jettât les yeux, il voyoit des campagnes incultes, des bois négligés, des villages ensevelis dans les neiges ou dans les boues, des villes sans murs & presque sans maisons; par-tout un air de confusion & de désordre. Mais il tarda peu à s'appercevoir, que ses Sujets n'étoient pourtant pas si misérables : en effet, il n'y a point de Nations, qui portent aussi loin le luxe & le faste, que les Polonois, sur-tout dans les occasions d'éclat. Ils en donnerent des preuves à l'arrivée de leur nouveau Maître, qui s'ennuyant en Pologne, en sortit comme d'un pays ennemi, pour aller prendre possession d'une plus belle Couronne qui l'attendoit.

Au premier bruit de sa fuite, le peuple de Cracovie se souleva contre tous les François; & le Sénat, choqué du départ précipité & clandestin

de ſon Roi, lui fit dire que ſi dans neuf mois il n'étoit pas de retour, on lui donneroit un Succeſſeur; mais peu effrayé de cette menace, Henri ne fut point tenté de revenir. Le trône fut déclaré vacant; & la Nation choiſit Etienne Battori, Prince de Tranſilvanie, à condition qu'il épouſeroit la Princeſſe Anne, ſœur de Sigiſmond.

Ce Roi guerrier & politique ſçut en impoſer aux Nations ennemies, & ménager l'eſprit républicain de ſes Sujets. On rapporte qu'un Ambaſſadeur du Roi d'Eſpagne étant venu, de la part de ſon Maître, lui apporter l'Ordre de la Toiſon-d'Or, Etienne le refuſa; & préſentant au Miniſtre Eſpagnol un pareil collier, excepté qu'au lieu d'un mouton, on y voyoit un loup qui montroit les dents, « voilà, dit-il à l'Ambaſ-
» ſadeur, quel eſt mon Ordre; que
» votre Maître commence par l'accep-
» ter; je recevrai le ſien ».

Sigiſmond III, Prince de Suede, iſſu des Jagellons par ſa mere, perdit un royaume héréditaire, pour gagner une Couronne élective. Il eût pu en réunir trois ſur ſa tête: la naiſſance lui don-

noit celle de Suede; les suffrages de l
Nation celle de Pologne, & la fortun
celle de Moscovie. Il perdit la pre
miere par sa persévérance à protége
la Religion Catholique; la second
faillit lui échapper, par ses entreprise
contre la liberté Polonoise; il man-
qua la troisieme, par sa négligence &
son peu de soin à contenir la licence d
ses troupes. Sigismond avoit épous
successivement les deux sœurs avec l
permission du Pape. Les Sénateurs en
furent scandalisés, & manderent au
Souverain Pontife, qu'ils ne souffri-
roient pas de semblables unions, même
dans leurs haras.

Uladislas, à la mort de son pere, réunit tous les suffrages. Un seul Gentilhomme refusa sa voix. On lui demanda ce qu'il avoit à reprocher à ce Prince. « Rien, répondit-il; mais je » ne veux pas qu'il soit Roi ». La proclamation fut suspendue pendant quelques heures employées à ramener ce Gentilhomme. On y réussit; & le Monarque élu voulut enfin savoir le motif de son opposition. « Je voulois voir, » répondit-il, si notre liberté subsistoit » encore. Je suis content; & vous n'au-

» rez pas de meilleur ſujet que moi ».

On ſent le motif de cette loi ; c'eſt une famille immenſe qui adopte un pere ; il faut que tous les enfans en ſoient contens. Cette ſpéculation eſt belle ; mais ſi on la ſuivoit à la rigueur, la Pologne n'auroit preſque jamais de Roi légitime. Comme il n'eſt guere poſſible que tous les ſuffrages ſe réuniſſent ſur un même Sujet, il faut, de toute néceſſité, forcer un peu la liberté, & déroger à la loi. On éviteroit cet inconvénient, en donnant ſecrétement & par écrit, les ſuffrages qui ſeroient dépoſés entre les mains du Maréchal de la Diete. Il les liroit publiquement ; chacun ſauroit au juſte le nombre des Candidats, & la quantité de voix qu'ils auroient eue. On réduiroit tous les Sujets propoſés aux quatre qui en réuniroient le plus ; & l'on choiſiroit celui qui l'emporteroit ſur ſes Concurrens.

La fortune de Caſimir V, frere d'Uladiſlas, eſt frappante par ſa ſingularité. Il entra chez les Jéſuites, & en porta l'habit. Le Pape l'éleva à la dignité de Cardinal ; & les Polonois le placerent ſur le trône. Il épouſa la veuve

de son frere, fille du Duc de Mantoue, quitta le sceptre, & vint en France, où le Roi lui donna des abbayes. Quoiqu'il parût n'avoir renoncé à la Couronne, que par esprit de pénitence, ses mœurs ne furent point à l'abri du soupçon. On lui supposa une intrigue avec Marie Mignot, qui de blanchisseuse étoit devenue l'Epouse d'un Conseiller au Parlement de Grenoble, & ensuite du Maréchal de l'Hôpital. Veuve de ses deux maris, elle fut, dit-on, la Maîtresse de Casimir; & l'on ajoute qu'elle prétendoit être sa femme.

La harangue de Casimir V abdiquant le sceptre de Pologne, a été conservée & traduite par un historien, comme un morceau sublime, & digne de passer à la postérité. « Polonois, » il y a deux cens quatre-vingt ans, » que ma Maison vous gouverne. Son » regne est passé; & le mien expire. » Fatigué par la guerre, par les con- » seils & par l'âge, accablé par les » travaux & les sollicitudes de vingt » ans de regne, moi, votre Roi & » votre Pere, je remets entre vos » mains, ce que le monde estime le » plus, la Couronne; & je choisis

» pour trône six pieds de terre, qui me
» réuniront à mes Ayeux. En montrant
» mon tombeau à vos enfans, dites-
» leur que j'étois le premier dans les
» combats, & le dernier dans la re-
» traite; que j'ai renoncé à la gran-
» deur des Rois pour le bien de la pa-
» trie; que j'ai remis le Diadême à
» ceux qui me l'avoient donné. Ce
» fut votre attachement pour moi, qui
» me plaça au premier rang; & c'est
» mon amour pour vous, qui m'en fait
» descendre. Plusieurs de mes Prédé-
» cesseurs ont transmis le sceptre à
» leurs fils ou à leurs freres; pour moi,
» je le rends à la patrie, dont j'ai été
» l'enfant & le pere; & dès ce moment,
» du faîte de la grandeur, je rentre dans
» la foule. De Seigneur, je deviens Su-
» jet, de Roi, votre Concitoyen; & je
» laisse ma place à celui que vous juge-
» rez digne de vos suffrages. La Nation
» choisira bien, & prospérera, si le Ciel
» m'écoute dans la solitude où je vais
» me retirer. Il ne me reste qu'à re-
» mercier la République, de tous les
» services qu'elle m'a rendus, de tous les
» conseils qu'elle m'a donnés, de tout
» le zele qu'elle m'a témoigné; & si,

» contre ma volonté, j'ai eu le mal-
» heur de déplaire à quelqu'un, je le prie
» de l'imputer à l'infortune des tems,
» ou au sort, & de me pardonner,
» comme je pardonne à ceux qui ont
» pu m'offenser. Je vous dis adieu en
» vous portant dans mon cœur. La
» distance des lieux pourra me séparer
» de la République; mais mon affection
» sera toujours avec cette tendre mere;
» & j'ordonne que mes cendres soient
» déposées dans son sein ».

D'illustres Candidats aspirerent au trône : Fédor, fils du Czar Alexis, & frere de l'illustre Pierre I^r^ qui n'étoit pas encore né; le Prince de Transilvanie, Ragotzky; le Grand Condé; le jeune Duc d'Anguien, son fils; le Prince Charles de Lorraine; le Duc de Neubourg, Palatin du Rhin. Au milieu des brigues, des divisions & des troubles, qu'occasionnoient tant de Compétiteurs, un homme à qui personne ne pensoit, & qui lui-même étoit bien éloigné de penser à la haute fortune qui l'attendoit, réunit les suffrages de tous les Ordres. Ce fut Michel Wiecnowiesky, qui n'avoit de recommandable que la naissance : il descen-

doit de Koribut, oncle du grand Jagellon. Il étoit dans un couvent de Warsovie, lorsque, sans lui communiquer leur dessein, les Palatins le vont prendre pour l'amener au champ électoral. Ils le présentent, le proposent & le nomment. Un Prélat s'écrie avec enthousiasme : » Vive le Roi Michel ». Sur le champ ce cri passe de bouche en bouche ; & Wiecnowiesky est proclamé Roi de Pologne. Il avoit à peine trente ans, & ne subsistoit que d'une pension assez modique. Cette pauvreté n'auroit donné que plus de lustre à un homme supérieur; mais Michel étoit sans capacité & sans génie. Il mourut en 1673, après trois ans de regne, ou plutôt d'agitation & de flétrissure, peu regretté de ses Sujets, n'ayant rien fait ni pour sa gloire, ni pour leur bonheur.

Sa mort ouvre la lice à de nouveaux Prétendans; mais le mérite l'emporte ; & Sobiesky est couronné. Nos Mousquetaires, parmi leurs titres d'honneur, peuvent compter celui d'avoir en ce Prince pour camarade. Il vint en France, & servit dans ce Corps illustre. De retour dans sa patrie, il se distingua par

ſa valeur & ſes connoiſſances militaires; & l'eſtime de ſes Concitoyens l'éleva par degrés aux premieres places de la République. Il fut fait Grand Maréchal de la Couronne, & enſuite Grand Général. Avant que d'arriver au trône, il épouſa la fille du Marquis d'Arquien, Gentilhomme François, que Louiſe de Gonzague, femme d'Uladiſlas, avoit amenée en Pologne parmi ſes filles d'honneur, ſans ſe douter qu'elle amenoit une autre Reine.

Revêtu de la ſuprême puiſſance, Sobiesky court de victoires en victoires, brave la fierté de Mahomet, & doit ſes conquêtes autant à ſon habilité, qu'à ſa bravoure. Je ne le ſuivrai pas dans les combats, où il déploie tous les talens d'un grand homme & d'un héros; je me bornerai au ſiege de Vienne, un des plus grands événemens du dernier ſiécle. Quelques-uns croient qu'il fut la ſuite de la mauvaiſe humeur & des tracaſſeries de la Marquiſe de Béthune; & voici comme ils racontent cette ſinguliere Anecdote.

« Le Marquis d'Arquien étoit le pere » de deux filles. L'une avoit, comme je » l'ai dit, épouſé Sobiesky, l'autre, M.

» de Béthune. La Reine de Pologne, qui
» aimoit ſon pere, avoit une extrême
» paſſion qu'il pût la voir dans la ſplen-
» deur du trône ; mais le Marquis,
» dont les affaires étoient dérangées,
» manquoit d'argent pour faire ce voya-
» ge. Il étoit d'ailleurs accablé de det-
» tes ; & ſortir de France ſans les payer,
» étoit une choſe trop honteuſe pour le
» pere d'une Reine. Il y avoit un moyen;
» c'étoit de vendre ſa charge de Capi-
» taine des Cents-Suiſſes de *Monſieur*,
» frere du Roi. La Marquiſe de Béthune
» en eut avis, & s'oppoſa au projet de
» cette vente. Elle étoit alors en Po-
» logne avec ſon mari, Ambaſſadeur de
» France dans cette Cour : il fallut, pour
» le bien de la paix, qu'il entrât dans
» les idées de ſa femme, & qu'il em-
» ployât ſes amis à Paris, pour faire
» défendre à ſon Beau-pere de vendre
» ſa charge. Le trait ſuivant fera con-
» noître le caractère de la Marquiſe ;
» & l'on verra s'il étoit facile de lui
» réſiſter.

» Un ſoir que ſon mari avoit ſoupé
» chez une femme dont elle étoit ja-
» louſe, elle vient la nuit dans le logis où
» elle ſavoit qu'il devoit coucher. Le

» Marquis de Béthune, averti de son arri-
» vée, ne sait faire autre chose, que de se
» cacher précipitamment sous le lit. Ce
» fut le premier endroit où son épouse
» porta ses regards ; & après avoir mal-
» traité sa rivale, elle prit un pot de
» chambre plein d'urine, & le jetta au
» visage de l'Ambassadeur.

» Sollicité par cette femme vive &
» altière, le Marquis de Béthune ob-
» tint que la charge de son Beau-pere
» ne seroit point vendue. Le Roi &
» la Reine de Pologne en furent ou-
» trés ; & dans leur dépit, ils défendi-
» rent à l'Ambassadeur de France, de
» continuer la levée des troupes qu'il
» faisoit en Pologne, pour soutenir la
» faction de Tékeli contre l'Empereur,
» dont le Marquis de Béthune espé-
» roit retirer de grands avantages pour
» sa fortune. Tékeli, privé du secours
» des Polonois, se rendit à Constanti-
» nople, & engagea le Grand Visir,
» Cara Mustapha, à entreprendre le sie-
» ge de Vienne.

» La délivance de cette même Ville par
» Sobiesky, fut encore l'effet du crédit
» d'une femme sur l'esprit de son mari.
» La Reine de Pologne avoit demandé

» à Louis XIV, pour le Marquis d'Arquien, son pere, la grace de le faire » Duc. La Cour de France n'ayant eu » aucun égard à sa demande, cette Princesse engagea le Roi, son époux, à » se venger de ce refus. Sobieski crut » en avoir trouvé l'occasion, en marchant au secours de l'Empereur, dont » l'humiliation n'auroit pas manqué d'être agréable à la France.

» Le Turc avoit envoyé en Allemagne, une armée de trois cens mille » combattans, commandée par le Grand » Visir. La Capitale de l'Empire est » attaquée avec vigueur, & réduite aux » dernieres extrêmités. Le Roi de Pologne paroît avec soixante mille » hommes, charge le premier à la tête » de ses Polonois; l'armée des Turcs » est défaite, mise en fuite; & Vienne, » tout l'Empire est délivré, parce qu'on » a refusé à un Gentilhomme François » le titre de Duc.

» L'Empereur, pour n'être pas spectateur du triomphe de Sobieski, différe d'entrer dans sa Capitale. Uniquement attaché à l'étiquette, il ose » demander comment il faut recevoir » un Roi électif? » A bras ouvert, s'il a

» ſauvé l'Empire », répond un grand » homme, le Duc de Lorraine, qui, » dans ce moment, n'entend que le » cri de la reconnoiſſance. Ce cri paſſe » avec tranſport dans la bouche de tous » les habitans. Le ſermon qui fut pro- » noncé le lendemain de la victoire, » avoit pour texte ces paroles: » il fut » un Homme envoyé de Dieu; & cet » Homme ſe nommoit Jean ».

Les deux Monarques ſe virent en pleine campagne, de la plus mauvaiſe grace du monde de la part de Léopold. L'entrevue finit par ces paroles, que Sobieski dit en ſe ſéparant: « mon Fre- » re, je ſuis bien aiſe de vous avoir ren- » du ſervice ». Le Prince ſon fils s'étant préſenté pour ſaluer l'Empereur, « voi- » là, dit Sobieski, un jeune homme que » j'éleve pour le ſervice de la chrétien- » té ». Leopold, ſans dire un mot, fit un ſigne de tête. Un Palatin s'avan- ça pour baiſer la botte de Sa Majeſté Impériale; mais il s'attira cette répri- mande de ſon Maître: « Palatin, point » de baſſeſſe; » & l'on ſe quitta.

Le Roi de Pologne, après de nou- veaux triomphes ſur les Turcs, reprit le chemin de ſes Etats. Les premiers inſtans d'un repos long-tems déſiré,

ſont employés à rétablir les garniſons, à renforcer les citadelles, à conclure une alliance avec les Moſcovites, à réunir à la Communion Romaine un grand nombre de Schiſmatiques, qui occupoient les provinces méridionales du Royaume.

Le reſte de la vie de ce Monarque fut empoiſonné d'amertume. Ses Sujets sembloient prendre plaiſir à lui cauſer des chagrins, que tout l'éclat de ſa gloire ne pouvoit adoucir. Il éprouva des peines domeſtiques, qui ſont les plus ſenſibles, parce qu'elles appartiennent plus à l'homme, & que le Héros eſt toujours foible vis-à-vis de la nature. Frappé d'un coup d'apoplexie, qui le renverſa ſur le parquet, il revint à lui, & reprit ſes ſens. Une fermeté guerriere, philoſophique & chrétienne le ſoutint dans ſon agonie; & il expira en 1696, dans la ſoixante-ſixieme année de ſon âge, & la vingt-troiſieme de ſon regne.

Staniſlas Leczinski, alors âgé de dix-huit ans, prononça, à la tête des Nonces, ſur le tombeau du Roi défunt, un diſcours qui fit honneur à ſon éloquence. Cet art étoit déja en Pologne, com-

me actuellement, la voix la plus sûre pour parvenir aux dignités. Dans cette République, comme autrefois dans celle de Rome, tout dépend de la multitude; & la multitude dépend du grand art de la persuasion. La parole y est la clef des cœurs, le seul ressort des délibérations; & c'est ce qui engage les Polonois à élever les jeunes gens dans tout ce qui peut les rendre capables de se distinguer par des discours d'éclat. On les y accoutume par des harangues faites à leurs parens à certaines fêtes; & l'on y invite tout ce que l'on connoît de gens propres à leur inspirer du goût pour ce genre d'éloquence. Staniflas desira de l'acquérir, & saisit avec ardeur l'occasion de complimenter la Reine sur la mort de son Epoux.

Cette Princesse avoit d'abord été mariée à un Radziwil, Palatin de Sandomir, & Prince de Zamosky. Devenue veuve, la Reine qui l'honoroit d'une amitié particuliere, lui fit épouser Sobieski en secondes noces. Elle en eut quatre enfans, trois garçons & une fille, qui fut l'Electrice de Bavière. Le Prince Jacques I, qui se flattoit de

regner après son pere, se vit poursuivi le sabre à la main, dans une diétine, &, au lieu du trône, eut une prison à Leipsick, d'où il ne sortit, que pour aller vivre en Silésie. Le Prince Constantin, son frere, échappé de la même prison, se maria en Pologne comme un simple Particulier. Le troisieme, nommé Alexandre, alla à Rome; & dans une maladie mortelle, prit l'habit & fit les vœux de Capucin.

La Reine leur mere, après avoir passé plusieurs années dans la même ville, alla mourir dans sa patrie en 1716, au Château de Blois, que Louis XIV lui donna pour dernier asyle. Autrefois les Reines veuves perdoient le revenu qui leur étoit assigné par la République, lorsqu'elles alloient s'établir chez l'Etranger. La rigueur de cette loi fut mitigée en faveur de la veuve de Sobiesky. On lui accorda, malgré sa retraite hors du Royaume, la libre & paisible jouissance des biens qu'elle possédoit du vivant de son Mari. Son Pere, dont on n'avoit jamais sçu que faire, étoit devenu Cardinal; & l'on disoit, lorsqu'il fut admis au sacré College, que c'étoit le premier College où il étoit entré.

Quoiqu'une Reine n'ait aucune autorité en Pologne, elle ne laisse pas d'y recevoir tous les honneurs du rang suprême. Sa maison est composée de ses grands Officiers : elle a son Maréchal, son Chancelier, ses Chambellans, & d'autres personnes des deux sexes, attachées à son service. Le Roi ne peut lui donner aucun bien du domaine, sans le consentement du Sénat ; mais la République doit lui assurer un revenu fixe, d'environ deux à trois cens mille livres. Le Prince y ajoute cent mille francs, & mille ducats d'or, à prendre sur les salines de Cracovie ; ce qui s'appelle la Ceinture de la Reine.

Les fils de Sobiesky n'ont point laissé d'enfans mâles ; mais sa postérité subsiste encore dans la ligne féminine. L'Electeur de Bavière, le Prince Edouard, dit le Prétendant, & le Prince de Turenne, aujourd'hui Duc de Bouillon, sont ses arrieres-petits-fils. Le Prince Jacques, de son mariage avec une fille du Duc de Neubourg, eut deux filles : l'une épousa Jacques III, ou le Chevalier de Saint George, pere du Prince Edouard ; l'autre fut mariée au Duc de

Bouillon. Ainſi le ſang de deux grands hommes, de deux héros du dernier ſiecle, coule aujourd'hui dans les mêmes veines.

Je ſuis, &c.

A Midnick, ce 16 Août 1756.



LETTRE CCLXXIX.

SUITE DE LA POLOGNE.

On voit renaître, dans ce pays, tous les désordres d'un interregne, après la mort de son dernier Roi. La Pologne, tant qu'elle reste sans Chef, devient comme le théatre général d'une guerre civile. Les pillages, les meurtres, les incendies, les excès les plus violens, les plus criminels semblent permis & autorisés; & les Seigneurs désunis, sont les premiers qui contribuent, par leurs divisions, à la ruine de l'Etat. Chaque jour voit s'élever des partis différens; le plus foible se trouve détruit par le plus fort; les Puissances voisines profitent des troubles qui agitent la République; & les Vainqueurs n'en sont pas moins accablés, que les Vaincus. Si pour faire cesser l'anarchie, & ramener les jours de tranquillité, les Peuples s'accordent enfin à nommer un Maître: ils réclament en vain son secours; trop foible encore pour les dé-

fendre, il eſt forcé de les laiſſer expoſés à la violence ou à la cupidité de ceux qui cherchent à les aſſujettir. Au lieu de ſe réunir pour la conſervation de leur liberté, mutuellement ennemis, ils ſe détruiſent réciproquement, & verſent dans leurs querelles particulieres, le ſang qu'ils devroient réſerver pour la défenſe commune.

A la mort de Sobiesky, divers Princes de l'Europe cherchent à faire valoir leurs prétentions. Les fils du Monarque défunt, l'Electeur de Bavière, l'Electeur de Saxe, le Grand Maréchal de la Couronne, le Grand Général de Lithuanie, les Princes de Lorraine, de Bade, de Neubourg, forment des confédérations & des partis. L'Abbé de Polignac, Ambaſſadeur de France à Warſovie, propoſe l'élection du Prince de Conti, & réuſſit à le faire proclamer.

D'un autre côté, l'Electeur de Saxe ſe rend catholique, répand de l'argent, réunit les ſuffrages, & eſt élu. Le Prince de Conti étoit abſent; il ſe met en marche vers la Pologne; mais Fréderic Auguſte étoit ſur les frontieres; il brave ſon rival, & ſe fait couronner. Dans l'horreur

des troubles, il dompte par les armes, ceux qu'il n'a pu gagner par ses vertus ou par ses largesses. Mais il est accusé de vouloir se rendre indépendant de ses Peuples; & il perd leur confiance. Chacun s'empresse de défendre la liberté; tout s'émeut; tout se confond dans une Nation qui ne veut que ses Sujets pour Maîtres, & ne regarde ses Rois même, que comme les premiers de ses Sujets. L'ambition d'Auguste s'irrite par les obstacles; il appelle à lui ses armées; il médite de s'emparer de la Livonie, & croit, par cette conquête, pouvoir braver impunément l'orgueilleuse indocilité d'une République toujours opposée à ses vues.

Le Roi de Suede, aussi empressé d'essayer sa valeur, que de garantir ses Etats d'une usurpation qu'il croit injuste, se prépare à marcher contre son Ennemi. Il le combat; il le défait; il le poursuit. Vous sçavez l'issue de cette guerre si glorieuse pour Charles XII, si funeste pour Auguste. On avoit formé, en faveur de ce dernier, une confédération à Warsovie. Stanislas Leczinsky, jeune Palatin de Posnanie, fut député vers le Roi de Suede, pour le porter

porter à se reconcilier, en acceptant les offres de la République, qui se rendoit garante du desir que témoignoit Auguste de réparer ses torts.

Charles vit, dans le jeune Député, ses mêmes penchans, la même simplicité, la même candeur, la même droiture d'esprit, le même éloignement pour les rafinemens & les frivolités de la vie, & résolut de le faire Roi de Pologne. Né du sang des Souverains, il ne pouvoit manquer de régner, si le trône étoit la seule place de la vertu; si le desir de rendre les hommes heureux, étoit un droit pour les gouverner. Issu des anciens Ducs de Boheme, il comptoit parmi ses Ancêtres, ces Chefs illustres, qui les premiers apporterent le Christianisme en Pologne. Jablonousky, son aïeul, fut le soutien, le vengeur & l'arbitre de l'Etat.

La réputation de Stanislas, sa naissance, une figure aimable, prévenante, une éloquence douce, insinuante, avoient fixé l'attention du Roi de Suede. Le zele avec lequel il parla pour la liberté, lui attira l'estime du Monarque; & son indifférence même pour le trône, le fit juger digne de

l'occuper. Il ne vouloit que fléchir le Vainqueur ; il lui plut. Il ne tendoit ses mains que pour obtenir la paix ; Charles XII y plaça le sceptre. Il déclare que la chûte d'Auguste peut seule lui faire abandonner un pays qu'il opprime.

Trois Palatins semblent appellés à la Couronne ; le Primat les propose, & en même tems veut les exclure. Il dit : « Sapieha, fier, impérieux, ne doit » pas commander un peuple libre. Lu» bomirski a passé l'âge de la force & » du courage, Leczinski a des vertus ; » mais sa jeunesse.... Il est vertueux, » s'écrie l'impétueux Monarque ; il » sera Roi ». Un choix de cette nature ne pouvoit être dicté que par l'enthousiasme invincible d'un héros juste, inflexible, victorieux, qu'enflamme le desir de couronner la vertu. Détrôner un Prince qui l'avoit attaqué, donner un Roi à de fiers Républicains, jaloux de leur liberté, enchaîner les volontés, imprimer la terreur, tels étoient encore les desirs, ou plutôt les transports de l'ame héroïque de l'Alcide du Nord.

Stanislas refuse d'abord le Diadême ; mais deux motifs le déterminent à

l'accepter : les besoins pressans de la République, & les suffrages de ses Compatriotes. Il est proclamé, par l'Evêque de Posnanie, au lieu assigné pour l'élection, & dans les formes prescrites pour cette cérémonie. Pendant l'interregne, comme vous savez, l'Archevêque de Gnesne, ou, si ce siége est vacant, l'Evêque de Ploczko, est Régent né du royaume. Cet interregne peut arriver de quatre manieres : quand le Roi meurt ; & c'est ainsi que le trône vaque le plus ordinairement : quand il abdique la Couronne ; & cet événement est fort rare : quand, sans abdiquer, il abandonne volontairement le royaume, comme fit Henri de Valois : & enfin, quand la tyrannie, l'inobservation des loix, ou d'autres sujets odieux portent la Nation à déposer le Souverain. Quelle que soit la cause de l'interregne, les regles sont toujours à peu près les mêmes, & je ne parlerai que de celui qui arrive par la mort du Roi.

Dès qu'on en fait la nouvelle, les fonctions du Primat prennent la plus grande activité. Sa premiere démarche est de notifier, tant aux Palatinats qu'à

tous les districts de Pologne & de Lithuanie, la vacance du trône. Il indique la Diete de convocation, ainsi que les Diétines qui doivent la précéder ; & souvent il ajoute diverses propositions pour le maintien de la sûreté publique, dans un tems si propre à faire fermenter les passions. Pendant ces expéditions, on expose, sur un lit de parade, le corps embaumé du feu Roi ; & il y reste jusqu'au couronnement de son Successeur, qui le fait porter à Cracovie dans la sépulture ordinaire des Rois de Pologne.

A la réception des lettres du Primat, les personnes à qui elles sont envoyées, font publier la mort du Prince. Aussi tôt tous les Tribunaux cessent leurs fonctions (1) ; & c'est alors que commencent les Diétines. La Noblesse y choisit les Nonces ou Députés qu'elle doit envoyer à la Diete d'Election, leur donne ses instructions, & nom-

(1) La constitution de 1768 a fait un changement à cet égard. Tous les Tribunaux, excepté celui de la Cour, continuent leurs assises ; & les sentences se donnent au nom de la République.

me des Juges extraordinaires, seulement pour les causes criminelles, jamais pour les affaires civiles. Le devoir des Généraux est de garder les frontieres, & d'empêcher qu'aucun voisin ne fasse d'irruption dans l'intérieur du royaume. Les Nonces se rendent au lieu marqué par le Primat : c'est une grande plaine à une lieue de Warsovie, nommée le champ de Wola. Chaque Corps s'avance par différentes routes en ordre de bataille, & va occuper le terrain qui lui est assigné. Il n'est pas rare alors de voir, dans cet endroit, plus de cent mille Gentilshommes rassemblés sous des tentes en attendant l'Election. Elle se faisoit anciennement à Peterkow, dans le Palatinat de Siradie ; mais depuis l'union de la Lithuanie avec la Pologne, les constitutions veulent que cette importante scene s'ouvre & s'acheve dans la plaine de Wola. Cependant les loix ne s'expriment pas si positivement, que toute Election faite ailleurs, devienne nulle. On cite plusieurs Princes, & spécialement Henri de Valois, légitimement élus dans un autre lieu. Le sort du Candidat élevé au trône, dépend de l'una-

nimité des suffrages, & nullement de l'endroit où ils se donnent.

Quelque tems avant l'ouverture de la Diete, on jette un pont de bateaux sur la Vistule, tant pour faciliter le transport des vivres à Warsovie, que pour la commodité du passage de la Noblesse qui arrive des provinces situées au-delà de ce fleuve. Ensuite on construit dans la plaine, un grand bâtiment de bois, appellé Szopa, destiné aux conférences du Primat avec les Sénateurs & les Ministres. Le lieu où il est placé, connu sous le nom de Champ Electoral, est garni de bancs en plein air, pour les Députés. Un large fossé l'environne, avec trois passages, ou portes de communication, pour la Noblesse campée autour de cette enceinte.

Rien, dans les autres Etats, ne ressemble à cette scene : figurez-vous cent mille Nobles à cheval, qui se réduiroient plutôt à la nécessité, que de ne pas montrer de la magnificence. Peignez-vous tous les Grands, tous les Puissans sous le faste Asiatique. Voyez ce peuple curieux, cette garde nombreuse, cette artillerie, dont le bruit se mêle aux acclamations d'un

royaume assemblé. C'est dans cette pompe militaire & civile, que l'on procede à l'élection du Monarque. On commence par nommer le Maréchal de la Diete; ce qui ne se fait guere sans de grands débats. On l'oblige à prêter serment, qu'il s'acquittera fidélement de sa charge, ne recevra aucun présent, n'entretiendra aucune liaison secrete avec les Candidats, & ne signera le diplôme d'Election, que de l'aveu de la République.

Vous jugez que le choix d'un nouveau Roi, qui doit figurer sur la scene du monde, ne peut manquer d'intéresser toutes les Puissances: Aussi y envoient-elles toutes leurs Ministres, parmi lesquels le Légat du Pape a le premier rang, l'Ambassadeur de l'Empereur, le second, celui de France, le troisieme, &c. Les honneurs qu'on leur rend, varient suivant leur caractere, & la dignité de leurs Maîtres. Pendant l'interregne, la République prend le titre de Sérénissime; & tout Ministre qui présenteroit une lettre où ce titre seroit oublié, ou qui ne le feroit point entrer dans son discours, courroit risque d'essuyer un affront. Dans l'audience qu'on

lui donne, il propose le Candidat protégé par sa Cour, & représente son Maître de la maniere la plus avantageuse. L'un fait valoir ses richesses, l'autre sa puissance, ses vastes Etats, ses armées nombreuses, ses alliances. Les uns & les autres forment des partis dans l'intérieur du royaume, font des largesses qui nourrissent l'espérance, sans assouvir la cupidité, montrent constamment un air affable, tiennent table ouverte, & prodiguent le vin de Hongrie.

Lorsque le Nonce du Pape & l'Ambassadeur de l'Empereur postulerent pour le Duc de Saxe, tout le monde le croyoit Protestant. On lut d'abord les certificats qui faisoient foi qu'il s'étoit fait instruire à Rome, & avoit abjuré le luthéranisme. On lut ensuite un mémoire qui contenoit en substance, que l'Electeur étoit d'une maison très illustre, qui avoit donné des Empereurs à l'Allemagne; qu'il étoit jeune, n'ayant que vingt-sept ans; Catholique, comme le prouvoient les attestations; riche, n'ayant qu'un fils qui ne seroit point à charge à la République, à laquelle il feroit même un présent de dix millions;

brave, ce qu'il avoit montré sur le Mein, sur le Rhin, en Brabant & en Hongrie, & comme il le feroit voir encore en réunissant à la Pologne les provinces qui s'en étoient séparées. Quelque grande que fût cette entreprise, l'Electeur jeune, riche, brave, promettoit de réussir avec ses troupes, à ses propres dépens, & répondoit du succès. Voilà les ressorts qui font tourner les Elections.

Jadis les Polonois embarrassés dans le choix d'un Monarque, érigerent une colonne, y suspendirent le sceptre. Il devoit être le prix de la légereté & de la vitesse de celui des Compétiteurs, qui arriveroit le premier à ce terme. Leszeck parsema la lice de pointes de fer, cachées sous le sable; & s'étant ménagé un chemin où il pouvoit marcher sans crainte, il laissa loin derriere lui, tous ceux qui auroient pu le devancer dans sa course. Il n'appartenoit qu'à un siecle barbare, de décider de la sorte du mérite des Rois. Mais cette méthode si étrange, ne se renouvelle-t-elle pas encore tous les jours? Aussi-tôt que l'interregne est proclamé, la République, si je peux parler ainsi, arbore sa

Couronne, l'expose à l'ambition de tous ceux qui osent y aspirer, & leur permet d'employer tous les détours, tous les moyens dont on peut s'aviser, pour l'acquérir.

Quel que soit le nombre des délibérations, & la vicissitude des incidens, qui, à tout moment, surviennent dans l'Assemblée, chaque Nonce est obligé d'en aller faire sur le champ un fidele rapport à la Noblesse de son Palatinat. On ne voit alors que gens à cheval, qui vont & viennent continuellement, & marquent par tant de mouvemens divers, tant d'attentions scrupuleuses, que les Polonois regardent l'élection de leurs Rois, comme l'acte le plus sacré, le plus intéressant, le plus solemnel de leur liberté. En conséquence, les constitutions leur permettent de changer de Nonces chaque jour; & souvent la multitude, naturellement défiante, use de ce droit, pour éviter les inconvéniens où le petit nombre, s'il présidoit constamment aux manœuvres, pouroit l'entraîner.

Les Nobles sont distribués par Palatinats; & chacun d'eux a droit de suffrage, ainsi que les Députés des villes;

mais les Gentils-hommes qui servent dans les armées, ne peuvent venir en corps, & sous leurs drapeaux militaires, au Champ électoral. Ceux qui veulent contribuer à la nomination, doivent se ranger sous la baniere de leurs districts, & n'y paroitre que comme Citoyens. La Diete finie, les Nobles bien montés, s'approchent & se placent au tour de l'enceinte. Ceux qui n'ont le moyen d'acheter, ni un cheval, ni un sabre, viennent à pied, sont armés de faux, & se montrent avec autant d'assurance & de droit, que les plus importans personnages de la République.

Les choses ainsi disposées, le Primat fait chanter le *Veni Creator* au milieu du Wola; & escorté de plusieurs Sénateurs, il passe à cheval devant chaque division, & propose à haute voix les Candidats qui sont sur les rangs. Alors la scene devient tumultueuse; mille cris confus semblent porter jusqu'au ciel, tantôt le nom d'un Aspirant, tantôt celui d'un autre; & l'opposition des sentimens échauffant les esprits, on s'anime; on s'injurie; on met le sabre à la main; on entend les coups de pistolets,

tandis que le Primat & les Sénateurs haranguent, careſſent la multitude, & tachent de la ramener à l'union.

Après avoir peſé les ſuffrages dans la tournée qu'il vient de faire, le Prélat demande encore par trois fois, ſi l'on conſent à recevoir un tel Candidat pour Roi de Pologne. Quand toutes les voix ſe réuniſſent, ou que du moins le plus grand nombre s'exprime affirmativement par ces mots : « qu'il vive ; il nous » plaît » ; alors la fonction de l'Archevêque eſt de nommer le Monarque. Il commande enſuite aux Maréchaux de le proclamer ; puis il entonne le *Te Deum*, auquel l'Aſſemblée répond à genoux, au bruit de l'artillerie & des inſtrumens de muſique, accompagnés de cris d'allégreſſe. L'uſage & la prudence exigent qu'après la proclamation, on détruiſe ſur le champ la ſalle du Szopa, le foſſé & tout ce qui formoit l'enceinte du Champ electoral, afin de retarder les manœuvres d'une faction contraire, s'il y avoit quelque ſciſſion à craindre, & de la mettre dans le cas de commettre quelque illégalité.

Le lendemain de cette grande cérémonie, les Senateurs & les Nonces s'aſ-

semblent dans le château de Warsovie, y dressent le diplôme, & le signent, pour le remettre au nouveau Roi, qui se hâte de se rendre dans sa Capitale. Les Chanceliers font les harangues de remerciemens ; & le Monarque à genoux, jure d'observer les conditions prescrites. Le Primat lui met en main le décret de son Election; mais le Prince ne fait aucune fonction royale avant son couronnement, qui ne peut avoir lieu, que le feu Roi ne soit inhumé, qu'on n'ait rompu les sceaux sur sa sépulture, & qu'on n'en ait fait de nouveaux. D'un autre côté, on ne rend point au Monarque défunt les honneurs funèbres, que son Successeur n'ait été elu; ce doit être la premiere & une des principales actions de son regne.

Ce ne fut qu'une année après sa nomination, que Stanislas Leczinsky fut couronné. Anciennement cette cérémonie se faisoit à Gnesne ; mais depuis plusieurs siecles, la ville de Cracovie est en possession de cet honneur. Cependant, si la guerre ou d'autres circonstances s'y opposoient, un Roi pourroit être sacré par-tout ailleurs. Témoin Stanislas, qui le fut à Warsovie. Cette

fonction appartient au Primat du Royaume, en vertu d'un privilege accordé par Casimir IV, & confirmé par le Souverain Pontife. Si néanmoins ce Prélat étoit mort ou malade, ou si, par quelques raisons mal fondées, il refusoit de couronner un Roi légitimement élu, l'Evêque de Cujavie, ou tout autre, pourroit s'acquitter de cette fonction.

Dès qu'on a fixé le jour du couronnement, le Roi se rend à un petit château près de Cracovie, où les troupes forment une haie jusqu'à la ville. Sa Majesté monte à cheval, précédée des Sénateurs, des Ministres, de la Noblesse qui marchent devant le Prince, chacun suivant le rang de sa dignité. Ce cortège est d'autant plus nombreux, que les Grands Officiers de Pologne & de Lithuanie ne pouvant y manquer avec décence, le sacre est la pompe, où leurs charges sont principalement en exercice ; dans les autres circonstances, elles n'offrent pour la plupart, que des titres d'honneur.

En traversant le fauxbourg, le Roi met pied à terre, & s'arrête pendant

quelques instans dans une église, où il prie Dieu pour l'ame de son Prédécesseur, & reçoit le compliment du Recteur de l'Université à la tête de son corps. Arrivée à la premiere porte de la ville, sa Majesté y trouve les Magistrats, qui lui présentent les clefs dans un bassin de vermeil. Les rues sont ornées d'arcs de triomphe; le bruit des concerts & de l'artillerie annonce de tous côtés la joie publique.

Le premier jour qui précède le couronnement, le Roi sort à pied avec son cortège, se rend à l'église de Saint Stanislas, située sur une colline, précisément dans l'endroit, dit-on, où cet Evêque fut massacré par Boleslas; & il expie, par cette espece de pélerinage, le crime d'un de ses Prédécesseurs. Le second jour, on porte le corps du Monarque défunt à la Cathédrale. Son Successeur suit le convoi, tenant, comme les autres, un cierge à la main. Le cortège est si nombreux, & forme une si longue procession, qu'elle commence le matin, & ne finit que le soir. On fait les funérailles le troisieme jour. Divers Sénateurs y tiennent la couronne, le sceptre & le glaive renversés. Les dra-

peaux des Palatinats son portés de même, par les Officiers de l'Ordre équestre. Les Maréchaux de Pologne & de Lithuanie rompent lèur bâton sur le tombeau; les Chanceliers & les Hommes d'Armes en font autant de leurs scéaux, de leurs drapeaux & de leurs lances.

On est persuadé que pour apprendre au nouveau Roi à regner avec sagesse, il faut lui présenter ainsi les horreurs de la mort, & la fragilité des grandeurs humaines; qu'il faut le mettre dans ce point de vue, d'où se découvre la véritable proportion de toutes les choses, qu'on ne voit ailleurs que dans un faux jour; qu'il faut lui dire de la maniere la plus frappante & la plus sensible, que la mort égale tout, confond tout, parce qu'elle réduit tout à une espece de néant; qu'elle est l'écueil & le terme de la gloire des Rois; que les louanges dont on les abuse pendant leur vie, descendent avec eux dans le tombeau, ou n'ont, tout au plus, que la durée de leurs bienfaits; qu'ils ne sont plus rien, dès qu'ils ne peuvent plus rien. On éleve sur les débris de la gloire du Mort, la gloire du Vivant; on embellit de ses dépouilles & de ses ve-

tus, celui qui le remplace; mais on veut que les objets funebres qu'on lui met sous les yeux, lui fassent connoître la vanité de cette fausse grandeur.

Le jour du Sacre n'est pas moins laborieux que les précédens. A l'heure marquée par le Primat, les Evêques & les Abbés viennent à la tête du Clergé & de l'Université, prendre le Roi dans son palais, suivi des Sénateurs, des Ministres, des Ambassadeurs étrangers, des grands Officiers & des Nonces, & le conduisent dans un appartement, ou le grand Maréchal de la Couronne lui met sur son habit à la Polonoise, les ornemens qu'il doit porter ce jour-là. Alors le Primat fait une courte priere, jette de l'eau bénite au Monarque, & donne le signal pour se rendre à l'église. Le Prince est précédé par quatre Sénateurs qui tiennent sur de magnifiques carreaux, la couronne, le sceptre, le globe & l'épee. En arrivant il se place sur le trône; & un des Evêques de l'Assemblée lui adresse un discours sur les devoirs des Souverains.

Il lui représente « qu'un Roi n'est » pas né pour lui seul; qu'il se doit à » ses Sujets; que les Peuples, en l'éle-

» vant au-dessus d'eux, lui ont confié la
» puissance & l'autorité, & se sont ré-
» servé en échange ses soins, son tems,
» sa vigilance; que ce n'est pas une idole
» qu'ils ont voulu se faire pour l'adorer,
» mais un surveillant qu'ils ont mis à leur
» tête, pour les protéger & les défen-
» dre. Ce sont les Peuples qui les ont
» faits ce qu'ils sont; c'est à eux à n'être
» ce qu'ils sont, que pour les Peuples.
» L'étendue de leurs devoirs répond à
» celle de leur puissance; le sceptre est
» plutôt le titre de leurs soins & de leur
» servitude, que de leur autorité. Les
» vertus privées, qui assurent le salut
» des Sujets, se tourneroient en vices
» pour le Souverain. Un Prince, par la
» sagesse de ses loix & de ses exemples,
» doit bannir les désordres de ses Etats,
» corriger les abus, conserver la bien-
» séance des mœurs publiques, répri-
» mer le luxe & la licence, rendre à la
» Religion l'autorité, l'éclat, la majesté,
» l'uniformité, qui en perpétue le res-
» pect; regarder ses Peuples comme ses
» enfans, son Royaume comme sa famil-
» le; n'user de sa puissance, que pour la
» félicité de ceux qui la lui ont confiée;
» compter que leurs cœurs sont encore

» plus à lui, que leurs personnes, & » mériter chaque jour le choix de la » Nation, qui l'éleva sur le trône. Un » Roi de ce caractère sera toujours » grand; parce qu'il l'est dans le cœur » de ses Sujets. Les peres raconteront à » leurs enfans, le bonheur qu'ils eurent » de vivre sous un pareil Maître : ceux-» ci le rediront à leurs neveux; & dans » chaque famille, ce souvenir conservé » d'âge en âge, deviendra comme un » monument domestique, élevé dans » l'enceinte des murs paternels, qui per-» pétuera sa mémoire dans tous les sie-» cles ».

Après ce discours sur les devoirs d'un Souverain, le Primat lui fait trois questions; sçavoir, s'il veut garder la Foi catholique, protéger l'Eglise, & gouverner le Royaume suivant la justice? Le Prince répond affirmativement, & prononce ensuite un serment, qui est de la plus grande importance pour lui & pour la République. « Si jamais il m'ar-» rive de le violer, dit le Monarque, » je consens que mes Sujets ne soient » plus tenus de m'obéir; & je les tiens » d'avance pour duement affranchis de » toute fidélité envers moi. Je jure de

» plus, de ne jamais demander aucune
» dispense de mon serment, ni même
» de l'accepter quand on me l'offriroit».

C'est immédiatement à la suite de cet engagement, que se fait l'onction avec l'huile sainte; après quoi Sa Majesté se confesse, & reçoit la communion de la main de l'Archevêque. Ce Prélat lui met alors la couronne sur la tête, lui présente le sceptre & le globe, & attache à son côté le glaive qu'il a béni. Il le conduit ensuite vers un autre trône dressé au milieu de l'église, en face du maître-autel; & en le faisant asseoir, l'exhorte à garder désormais la place que Dieu lui a donnée.

Le *Te Deum*, chanté en musique, termine cette cérémonie auguste & fatigante, si fatigante, qu'Auguste II, l'hercule de son siecle, tomba en défaillance, au moment qu'on lui mettoit la couronne sur la tête. Les cris de Vive le Roi sont mille fois répétés par les Assistans; & tandis que le Grand Trésorier jette de l'argent au peuple, on ôte au Roi son épée, pour la remettre à l'Officier qui la porte levée devant le Prince quand il retourne à son palais, chargé de sa couronne, de son sceptre, & des autres marques de sa dignité.

Ce jour finit par un festin, où la plupart des Grands Officiers ont leurs fonctions prescrites. On dresse deux tables dans la plus belle salle du château. La premiere est élevée d'un degré, & placée sous un dais, pour le Roi, la Reine, le Nonce du Pape & les Ambassadeurs. La seconde plus basse, est destinée aux Sénateurs & aux Dames qui partagent leur rang. Le reste de la Noblesse est traité dans d'autres chambres ; le peuple, dans les rues & dans la cour.

Le lendemain du Sacre, se fait l'ouverture de la Diete du Couronnement, qui doit durer six semaines. Le Primat s'y dépouille de la régence qu'il a exercée pendant l'interregne, & prête lui-même au Roi, ainsi que les Sénateurs, le Maréchal & les Nonces, serment de fidélité. C'est à ce moment, que le nouveau Monarque jouit pleinement des droits de la royauté. Aussi les Chanceliers en dépêchent-ils, sur le champ, la notification aux Palatinats.

Pendant cette Diete, on dresse dans la place de Cracovie, devant l'Hôtel de Ville, sur une espece de théatre couvert de drap rouge, un trône magnifi-

que, que le Roi va occuper, revêtu des mêmes ornemens qu'il avoit à son Sacre. Les Magistrats de Cracovie, & les Députés des autres principales Villes du pays, viennent lui rendre hommage, & font serment de lui être fidéles. Les premiers lui présentent mille ducats dans un bassin de vermeil; les autres lui font de pareilles offrandes, mais proportionnées à leurs facultés. Tous haranguent le Monarque séparément, lui montrent leurs privileges, & le prient de les confirmer. Il leur répond favorablement par la bouche de son Chancelier, & signe tous les titres, dont on lui demande la ratification. Il prend ensuite le glaive de la main d'un Officier; & se tenant de bout, il en frappe l'air en croix vers les quatre points du monde, pour exprimer qu'au nom de Jésus-Christ, il punira les ennemis de la Patrie, de quelque partie de l'Univers qu'on vienne l'attaquer.

Le couronnement de Leczinski à Warsovie, se fit en présence de Charles XII, qui voulut être témoin de cette cérémonie, & contraignit l'Electeur de Saxe de signer lui-même l'acte de sa rénonciation à la Couronne. Mais ce

trône, que le jeune Stanislas n'accepte que pour le bonheur de sa Nation, est encore chancelant sous les pieds de ce Monarque. Le Roi de Suede est vaincu à Pultava : obligé de fuir, il va demander un asyle aux Turcs. Auguste rentre dans la Pologne la force en main. Le serment fait à Stanislas est bientôt violé. Ce dernier défend ses droits par des prodiges de valeur : trahi par la fortune, il se rend à Bender, & veut engager Charles XII à lui laisser abdiquer le diadême, pour rendre le repos à sa Patrie. Il ne peut vaincre l'obstination du Monarque Suédois, qui met sa gloire à soutenir son ouvrage. Stanislas se dépouille lui-même de sa grandeur; il part de Bender ; & traversant la Moldavie, la Transilvanie & tout l'Empire, il se rend à Deux-Ponts, ville alors dépendante de la Suede. Contraint, par la mort de Charles XII, de quitter cet asyle, son destin le conduit en France ; & son arrivée dans cette nouvelle patrie, est l'époque de son bonheur & du nôtre, par le mariage de la Princesse sa fille, avec Louis XV.

La mort d'Auguste, en 1733, rend la Pologne à Stanislas. La Républi-

que se partage entre le fils d'un Roi digne de ses regrets, & le Compatriote qu'elle avoit admiré comme Citoyen, qu'elle avoit aimé comme son pere. La France prend les armes; Leczinski quitte les bords de la Seine, pour voler sur ceux de la Vistule, où l'amour & les vœux de ses Sujets l'appellent une seconde fois. Il paroît; il est couronné. Quelques Palatins, comblés des bienfaits d'Auguste, forment une scission; le Russe accourt à leur voix; Stanislas eût pu combattre; mais trop citoyen pour ne pas épargner le sang de sa patrie, il tente, il espère de ramener les esprits par une négociation. Il s'enferme à Dantzick; il y est assiégé; & malgré lui, le sang commence à couler pour sa défense.

Les François viennent au secours de cette ville; ils pénétrent jusqu'aux lignes des Moscovites; le feu des ennemis est d'une violence extrême, & sur-tout le bombardement. La chûte des temples & des maisons, le danger d'être écrasé sous leurs ruines, la famine qui se fait sentir, le spectacle des morts & des blessés, la terreur des femmes, les cris des enfans, la crainte de malheurs plus terribles

ribles encore, rien ne peut ébranler la fidélité des Dantziquois, ni les porter à trahir la confiance d'un Prince qu'ils adorent. Quinze cens François, commandés par le Comte de Plélo, Envoyé de France à la Cour de Copenhague, sont défaits par les Russes. Le Comte lui-même y perd la vie; Seigneur plein de courage, d'habileté, d'esprit, de graces & de talens. La Guerre, la Politique, la Littérature le regrettent encore. Stanislas est le premier à exhorter la ville à capituler, & se prépare dès lors à la périlleuse évasion, dont il a écrit lui-même les circonstances.

« Il est arrêté qu'il se déguisera en » paysan; que le Général Stenflicht, » vêtu de même, l'accompagnera; » & qu'il aura pour conducteurs, trois » hommes chargés de le mener dans les » Etats du Roi de Prusse. Un habit usé, » & tel qu'il convient au rôle qu'il est » forcé de jouer, une chemise de grosse » toile, un bonnet des plus simples, un » bâton d'une épine rude, enfilé d'un » cordon de cuir, sont tout prêts. Il ne » manque plus que des bottes, pour » mieux ressembler aux paysans de ces » cantons, qui sont dans l'usage d'en

» porter en tout tems. On ne veut pas
» en employer de neuves; & l'on s'oc-
» cupe à mesurer de l'œil toutes les jam-
» bes, lorsque, par hasard, on trouve
» sous sa main les bottes d'un domes-
» tique, qu'on diroit faites exprès.
» Le Roi les met, ainsi que le reste
» de l'accoutrement. Son air noble,
» & la sérénité de son front peu-
» vent seuls le trahir; mais la nuit
» couvre d'un voile favorable, ces
» traits de grandeur & de majesté qui
» l'auroient fait reconnoître. Il sourit à
» la douleur, à l'effroi, qui se peignent
» dans tous les yeux; son ame est calme
» & son esprit tranquille, au moment
» qu'il se dévoue pour le bien général.

» Ce Héros, de tous les momens, de
» toutes les situations où la fortune
» puisse placer le Citoyen, le Guerrier,
» l'Homme obscur, le Monarque, sort
» la nuit, & trouve, à quelques pas
» de la maison, le Général Stenflicht
» qui l'attend. Arrivé au bas du rem-
» part, non sans difficulté de la part
» d'une sentinelle qui ne veut pas le
» laisser passer, il monte dans une na-
» celle avec ses Conducteurs; & l'on
» vogue à travers la campagne pour

» gagner la Vistule, & paroître à la
» pointe du jour à l'autre bord du
» fleuve, au-delà des postes de l'enne-
» mi. Ce ne sont que roseaux épais qui
» résistent au bateau, & ne plient sous
» lui, qu'avec un sifflement, qui se
» répandant au loin, peut déceler la
» marche. Leur courbure même mar-
» que le passage, & donne lieu de
» craindre qu'on n'apperçoive les tra-
» ces du chemin. Souvent le Prince fu-
» gitif est obligé de descendre de la na-
» celle, & enfoncé dans la vase, d'aider
» à tirer la barque à force de bras, pour
» la transporter où il y a le plus d'eau.
» Enfin on gagne la Vistule. Un des
» Guides prie le Roi d'y rester un mo-
» ment, tandis qu'il ira voir si le bateau
» est dans l'endroit où l'on a promis de
» le tenir prêt. Cet homme ne revient
» qu'au bout d'une heure, pour dire que
» les Moscovites ont enlevé le bateau.
» Il faut donc retourner sur ses pas; &
» après une lieue de chemin aussi pé-
» nible que celui qu'on vient de faire,
» on choisit pour asyle une maison où
» le Roi est reconnu. « Que vois-je,
» s'écrie l'Hôte? Je ne me trompe point;
» c'est Stanislas. Oui, mon ami; c'est

» lui-même, dit le Monarque d'un ai
» ferme & assuré; mais à votre phi-
» sionomie, je vous crois trop hon-
» nête homme, pour me refuser les
» secours dont je puis avoir besoin
» dans l'état où je parois à vos yeux ».

» Cet aveu noble, simple & naturel
» eut le succès qu'on devoit s'en pro-
» mettre. L'Hôte étoit un de ces carac-
» tere francs, ingénus, un peu brusque,
» mais solide, actif, résolu, & aisé à
» piquer d'honneur. Il promit à Stanis-
» las de lui faire passer la Vistule, &
» sortit plein de zele pour chercher un
» bateau. Il revint sur les cinq heures
» du soir, & annonça qu'il l'avoit trou-
» vé; mais qu'il n'y avoit pas moyen
» de hasarder le passage, à cause des
» Cosaques qui battoient la campagne.
» Ils disparurent le lendemain; le Roi
» s'embarqua, & fit enfin ce trajet si
» desiré, acheté par tant de périls &
» de peines. Il prit le chemin de Ma-
» rienwerder, petite ville de Prusse,
» qu'il traversa sur son charriot. Cette
» entrée n'étoit pas magnifique; mais
» un vain éclat n'eût rien ajouté à la
» joie qu'il ressentoit dans ce moment,
» de n'avoir plus à craindre les Saxons

» & les Russes ; portant d'ailleurs avec » lui, la justice de sa cause, l'amour » de ses Sujets, le repos de sa conscien- » ce, & l'estime de ses ennemis ».

La Providence qui se joue de la destinée des Humains, donne les sceptres & les ôte, les redonne & les ôte encore: Deux fois Stanislas est Roi; deux fois il est repoussé loin du trône; & tantôt Souverain, tantôt proscrit & fugitif, souvent sans asyle comme sans patrie, emporté par le torrent des circonstances & des tems, il paroît, il disparoît sur la surface de l'Europe; comme un vaisseau battu de la tempête au milieu des mers. N'ayant pour lui que son nom, & n'osant s'en servir, il se voit long-tems réduit à ne prendre conseil que de l'occasion, à n'attendre son repos, sa liberté, sa vie, que d'un assemblage de conjonctures; qui ne dépendent ni de sa fermeté, ni de sa prudence. Chaque pas lui offre un danger, une perte infaillible. La fatigue, la faim même le poursuivent dans sa fuite. Il leur oppose la force, la constance & l'adresse. L'influence de ses destinées semble mouvoir toute l'Europe; & comme si la scene du monde ne s'é-

branloit que pour le sauver ou pour le perdre, les agitations du Nord, celles du Midi font renaître, tour à tour ses espérances, ou ses craintes. Enfin sa vertu, toujours égale, a lassé l'inconstance des événemens; & la fortune le respecte aussi long-tems, qu'elle l'a persécuté. Après avoir vécu, comme David, dans le tumulte & les combats, il regne, comme Salomon, dans la sécurité & dans le calme. Né sur les bords de la Vistule, il donne des loix à la Lorraine. La France est sa patrie; & la maison de nos Rois est sa famille. Il a parcouru, dans toute son étendue, le cercle de toutes les conditions. Il est l'égal de tous les hommes, & de ceux qui vivent sur le trône, & de ceux qui gémissent sous le joug de l'adversité. A la gloire des Héros, qui consiste à braver les périls, à soutenir les disgraces, il unit celle des Rois, qui est de rendre un peuple heureux.

Je suis, &c.

A Midnick, ce 18 Août 1756.

LETTRE CCLXXX.

SUITE DE LA POLOGNE.

L'EXIL volontaire de Stanislas Leczinsky rend la liberté à sa patrie, arrête le fer prêt à frapper, & réunit les factions divisées. Auguste III monte sur ce trône, où la France étoit destinée à trouver sans cesse le bonheur de ses Maîtres, & l'espoir d'une nombreuse postérité.

L'histoire de Pologne, que je reprends en peu de mots, depuis Leck son premier Souverain, jusqu'à Auguste III, renferme environ douze cens ans. On la divise communément en trois époques, la Monarchie, l'Aristocratie, la Démocratie. La premiere se subdivise entre la payenne & la chrétienne, ou la Pologne ducale & royale. Sous quelque titre que ce premier Chef l'ait gouvernée, on le regarde comme le Conducteur d'une colonie de Sarmates, qui s'établit entre l'Oder & la Vistule d'une part, de l'autre, entre les montagnes de

Hongrie & la mer Baltique. Revêtu de l'autorité souveraine, il s'arrogea sur ses Peuples le droit de vie & de mort, & rendit la justice, non selon les loix qui n'existoient pas, mais uniquement par sa volonté. Sa dignité étoit héréditaire; & au défaut d'enfans, l'empire passa aux collateraux. Mais ce qu'on raconte de ce Fondateur de la Monarchie Polonoise, ce qu'on dit de ses Successeurs, jusqu'à Piast, est obscur & destitué de toute preuve. Ce n'est qu'à ce dernier, que l'on commence à appercevoir quelques rayons de la vérité historique. Les Rois de Pologne, & tous les Candidats de la Couronne, nés Polonois, prennent encore le nom de Piastes.

Après l'extinction de la premiere famille, l'Etat fut divisé en différentes factions qui se partagerent la souveraineté; & ce pays eut pour maîtres douze Ducs, ou Palatins. Delà, les guerres sanglantes, les trahisons, les meurtres, les crimes de toute espece, dont cette époque offre tant d'exemples. Delà encore le malheur des peuples, quel que fût l'événement des guerres, des intrigues, des forfaits. Ces désastres

ne finirent qu'avec la cause qui les fit naître : une monarchie étant un ensemble indivisible, en la partageant, on met aux prises des rivaux irréconciliables. On en revint donc à un seul Chef; & les Grands, d'un commun accord, le choisirent parmi le peuple. Le jeune Lescus fut la tige d'une troisieme race; dont le dernier se nommoit Popiel, le même que vous avez vu dévoré par les rats. Telle est, en peu de mots, l'histoire fabuleuse de la Pologne payenne.

Devenue chrétienne sous la famille des Piastes, elle éprouva de grandes révolutions; & soutint la guerre contre les Empereurs, la Prusse, la Russie, la Lithuanie, & les Chevaliers de l'Ordre Teutonique. On ne peut douter que cette dynastie ne fût absolue, & la royauté héréditaire. En vain on oppose que les Grands tenoient des Assemblées; ces Assemblées même reconnurent toujours la souveraine puissance; & si l'on voit des Monarques détrônés, ces révolutions prirent leur source dans des causes particulieres, auxquelles les Grands n'eurent aucune part.

L'Aristocratie prit naissance sous le

regne du grand Casimir; & voici quel étoit alors l'état du royaume. La Religion Chrétienne y dominoit; & les Moines jouissoient de la plus grande considération. On s'efforçoit d'enrichir des hommes qui faisoient vœu de pauvreté; on leur construisoit des cloitres somptueux; on y joignoit des revenus dignes de gens qu'on logeoit si noblement. Tel Prince qui ne fortifia jamais une ville, érigeoit nombre de couvens qu'on pouvoit prendre pour autant de forteresses. Les Défricheurs oublierent leur premier emploi; ils eurent des vassaux, des droits honorifiques, des Serfs même. Les Rois les admettoient dans leurs Conseils; quelques-uns enfin partagerent la suprême autorité. La même circonstance y admit les Evêques. Casimir créa des Palatins, des Castellans, & d'autres Magistrats. Les privileges du Clergé s'accrurent avec la Religion, & ceux des Nobles avec les besoins de l'Etat. On leur accorda la possession libre des métaux, la distribution du sel, & d'autres droits régaliens, dont ils surent se prévaloir. Les Rois ne commanderent plus en despotes, mais gouvernerent par les loix.

Ils assemblerent le Sénat pour le consulter sur l'administration. Enfin les Polonois ne furent plus des esclaves, mais des Sujets fideles, qui obéissoient à un Maître légitime.

Louis de Hongrie augmenta le pouvoir des Nobles, par les conditions auxquelles on lui déféra la Couronne. N'ayant point d'enfans mâles, il obtint, par des engagemens encore plus onéreux, le royaume pour l'Epoux de sa fille; & le gouvernement dégénera en Démocratie. Ce même gouvernement présente trois époques; la pluralité des voix, leur plus petit nombre, & l'unanimité. Celle-ci est tellement nécessaire, que l'opposition d'un seul anéantit toute délibération. Ce ne fut qu'après diverses tentatives, & des efforts réitérés, que l'Ordre Equestre parvint à partager, avec le Roi & le Sénat, l'administration publique. Ce droit lui fut accordé par Casimir, fils de Jagellon, & confirmé par ses Successeurs. Depuis cette époque, on ne reconnut d'autres loix, que celles qui furent portées dans les Assemblées générales. La Noblesse en corps déclara la guerre, regla la paix, & ne laissa au Souverain,

que le droit de mettre sa signature au bas des traités. Alors les biens du Monarque & ceux de la Couronne furent distingués; & le trésor du royaume ne fut plus celui du Roi. Dès que l'avis du petit nombre prévalut, la liberté dégénera en licence; & chaque Seigneur fut un petit tyran particulier. Il faut pourtant convenir que c'est depuis ce tems-là, que les loix les plus avantageuses à la Pologne, se sont maintenues & ont été augmentées; il n'est plus permis aux Rois de changer les constitutions. Ce qui concerne les élections, les jugemens, le trésor public, la guerre, la collation des dignités ecclésiastiques & séculieres, la forme des Assemblées, &c, tout a été réglé depuis l'institution de l'unanimité, & subsiste encore sans altération.

A son avénement au trône, Auguste III signa les conventions, par lesquelles les Monarques Polonois contractent, avec leurs Peuples, des engagemens réciproques; & comme c'est principalement dans ces loix, qu'on doit chercher à connoître le caractere d'une Nation, je placerai sous vos yeux les principales conditions de ce traité.

« Le Roi s'oblige de ne point se » désigner de Successeur, afin que la » libre élection demeure, dans toute sa » force, au pouvoir des Etats du Royau- » me. Du tems de Sigismond III, qui » avoit une nombreuse postérité, on fit » divers réglemens sur les biens, les » honneurs, les dignités & les droits » dont elle devoit jouir; sans néanmoins » l'élever au-dessus de la condition des » Particuliers. Ces statuts ne sçau- » roient regarder la maison Electorale » de Saxe, aujourd'hui regnante, qui se » trouvant, par sa naissance, au-dessus » de l'Ordre Equestre avant l'élection » d'Auguste II, ne peut être rabaissée » jusqu'à la simple Noblesse.

» Les Rois & les Reines de Pologne » doivent faire profession de la Religion » Catholique. Lorsque Jagellon voulut » regner, il fut obligé de se soumettre » à cette loi, & offrit de lui-même cette » condition. Il s'étoit répandu que Si- » gismond Auguste vouloit renoncer à » sa créance, pour recevoir la Confes- » sion d'Ausbourg. Le Cardinal Hosius, » Evêque de Warmie, lui parlant de ce » bruit: « ne vous fiez pas aux discours » du Peuple, répondit le Prince; je n'ai

» jamais eu cette pensée ; je veux de» meurer, jusqu'à mon dernier soupir, » constamment attaché à la profession » de la Foi Catholique, que j'ai reçue de » mes Ancêtres ». La religion d'Etienne » Battori étoit d'abord assez équivoque ; » & à son arrivée en Pologne, on en» voya au devant de lui pour le sonder. » Le Député, dans un entretien se» cret, lui dit ingénument, que sans une » sincere profession du culte catholique, » non-seulement il ne recevroit point » le diadême, mais qu'il ne verroit pas » même Cracovie, où se fait le couron» nement. Il ajouta que ce culte étoit » le plus ferme appui du Royaume ; le » Clergé, la premiere partie de la Répu» blique & la lumiere du Monarque. » Etienne donna toutes les assurances » qu'on pouvoit desirer au sujet de sa » créance, & entendit la messe le len» demain au grand contentement des » Polonois. L'Epouse d'Alexandre étoit » de la Communion grecque ; celle d'Au» guste suivoit les erreurs de Luther ; » aussi l'une & l'autre nont elles pas été » couronnées.

» Comme il y a en Pologne diverses » religions, qui, sous le nom de Dissidens,

» partagent les habitans de ce Royau-
» me, le Prince s'engage à les protéger
» toutes, excepté les Mennonites, les
» Anabaptistes, les Sociniens & les Qua-
» kers. C'est ce que promit spéciale-
» ment Henri de Valois; & sur quel-
» ques contestations qui s'éleverent à
» ce sujet, un Noble Polonois dit à ce
» Monarque, « Seigneur Roi, si vos Am-
» bassadeurs n'avoient pas accepté cet
» article de votre part, nous nous serions
» opposés à votre élection; & si vous
» ne le ratifiez pas, vous ne serez ja-
» mais Roi de Pologne ». Il fut donc con-
» venu, que ce Prince conserveroit la
» paix & la tranquilité entre les Diffi-
» dens, & tiendroit la main à ce que
» personne ne fût opprimé pour cause
» de religion; ce qui a toujours été
» pratiqué depuis par ses Successeurs.

» Le droit d'égalité entre tous les
» Concitoyens, doit être observé com-
» me un des premiers privileges de
» la République, sans pouvoir jamais
» être violé ou affoibli par l'élévation
» des familles aux titres de Principauté,
» de Comté ou de Marquisat. Les
» Gentilshommes sont les seuls qu'on
» puisse appeller Citoyens, parce qu'il

» n'y a qu'eux, qui jouissent du droit
» de bourgeoisie Polonoise. Ce sont eux
» qui composent le Sénat & la Cham-
» bre des Nonces, qui dirigent les af-
» faires de l'Etat, qui exercent les
» charges de la paix & de la guerre;
» & toute cette Noblesse est dans une
» parfaite égalité, parce qu'ils naissent
» tous avec les mêmes droits & les mê-
» mes espérances. On ne remarque au-
» cune différence entre le Possesseur de
» quelques arpens de terre, & le Sei-
» gneur de plusieurs Villes. Les uns
» précédent, les autres suivent, non en
» vertu des possessions & des titres,
» mais selon l'ordre des Palatinats
» dont ils sont les Députés. Il en est de
» même dans le Sénat: la place est réglée,
» non sur l'ancienneté & la splendeur
» de la naissance, mais suivant la charge
» que l'on occupe. Tout Sénateur qui
» n'est ni Prince ni Comte, marche
» avant un Comte ou un Prince qui n'est
» point Sénateur; & la diversité des
» noms ne peut porter préjudice à cette
» égalité de Noblesse, qu'on envisage
» comme la base principale, l'origine de
» la gloire & de la liberté de l'Ordre
» Equestre.

» Le Roi ne peut acquérir des biens » héréditaires en Pologne, ni pour lui, » ni pour sa postérité, de peur qu'en » achetant des fonds attachés aux fa- » milles Nobles, il n'augmente sa » puissance, & ne diminue celle des » Gentils-hommes. Il conserve ceux » qu'il avoit en montant sur le trône; » mais ils sont toujours de la même » nature, ne jouissent d'aucune dis- » tinction, d'aucune exemption par- » ticuliere; sont soumis aux Tribu- » naux & aux jugemens comme les » autres; & les Administrateurs doi- » vent s'y conformer, sous peine » d'exécution de leurs propres biens, » & de prise de corps. Si quelquefois » on a dérogé à cette loi, ce n'a été » que du consentement de la Républi- » que. Auguste II ayant acheté, de l'ar- » gent de son trésor, le palais de Mors- » tyn à Varsovie, avec une partie du » fauxbourg & autres terreins, pour » les faire embellir avec sa magnificence » ordinaire, l'Etat consentit que ce Mo- » narque possédât ces biens légitime- » ment, & pût les transmettre à ses hé- » ritiers.

» Le serment du Roi & les *Pacta Con-*

» *venta* seront lus le premier jour de cha-
» que Diete ; & chaque Nonce pourra
» dire son avis, faire des représenta-
» tions sur les infractions de la loi. Cette
» lecture doit être faite distinctement,
» à voix haute, sans omettre aucun ar-
» ticle ; & il est libre à chacun de re-
» marquer si le Roi s'en est écarté, &
» de l'en avertir. Un des statuts porte,
» que le Prince ne conférera pas à une
» même famille deux grandes charges,
» telles que celles de Grand & de Petit
» Maréchal, de Grand & de Vice-Chan-
» celier, de Grand Trésorier, &c.

» Le Grand Maréchal est le troisieme
» personnage de l'Etat ; il ne voit
» que le Roi & le Primat au-dessus de
» lui. Maître du palais, c'est de lui que
» les Ambassadeurs prennent jour pour
» les audiences ; son pouvoir est pres-
» que illimité à la Cour ; il veille à la
» sureté du Roi & au maintien de l'or-
» dre ; connoît de tous les crimes ; &
» ses jugemens sont sans appel : la Na-
» tion seule peut les réformer. C'est lui
» encore qui convoque le Sénat, qui
» en impose à ceux qui voudroient le
» troubler ; il a toujours des troupes à
» ses ordres.

» Le Grand Chancelier tient les

» grands Sceaux, le Vice-Chancelier les
» petits. L'un d'eux est toujours un
» Evêque ; pour connoître des affaires
» Ecclésiastiques. Tous deux doivent ré-
» pondre au nom du Roi, en polonois
» ou en latin, selon l'occasion. L'un &
» l'autre ont des tribunaux, & décident
» en dernier ressort les procès qui s'é-
» levent entre les habitans des villes,
» & les différends qui concernent les
» biens Royaux.

» Le Grand Trésorier administre les
» finances de la République, & n'en rend
» compte qu'en pleine Diete. La Nation
» ne laisse point à la discrétion des Rois
» les trésors de l'Etat. Les Commis, les
» Receveurs des deniers provenant des
» péages, des douanes & autres impôts,
» dependent de ce grand Officier, qui
» fournit aux frais des ambassades &
» autres dépenses publiques, dont le
» Sénat regle la somme.

» Ces cinq personnages sont comme
» les premiers Ministres de la Pologne;
» il y en a autant, avec la même auto-
» rité, pour le grand Duché de Lithua-
» nie. C'est sous Auguste II, qu'il fut sta-
» tué pour la premiere fois, que deux
» de ces charges ne se trouveroient

» point à la fois dans la même famille.
» Les Radzivil avoient possédé en mê-
» me tems celles de Grand & de Vice-
» Chancelier, de Grand & de Petit Ma-
» réchal ; les Lubomirski, celles des
» deux Maréchaux de la Couronne ; les
» Sapihea, celles de Trésorier & de Ma-
» réchal de la Cour. Tous ces Ministres
» ne ressemblent pas à ceux des autres
» Etats ; le Roi les crée ; mais la Répu-
» blique seule peut les renvoyer.

» Les affaires publiques doivent être
» scellées du Sceau de la Couronne,
» confié au Chancelier, & jamais de
» celui de la Chambre ou du Sceau pri-
» vé. Ce dernier est le cachet domesti-
» que du Prince, pour les lettres rela-
» tives à ses affaires particulieres. Le
» Sceau de la Chambre porte les armes
» de Pologne & de Lithuanie, avec cel-
» les de Sa Majesté au milieu. Le Roi
» s'en sert pour tout ce qui concerne
» ses revenus, & en général, pour tout
» ce qui tient à sa maison, à sa table,
» pour tout ce qui est à sa pure disposi-
» tion. On remarque qu'il fut permis à
» Sobieski, à cause du délai de son cou-
» ronnement, d'user de ce même Sceau
» pour les lettres de convocation aux

» Diétines, & pour toutes celles qu'il » adressoit aux Princes étrangers, ex- » cepté le Czar, mais pour cette fois seu- » lement, & sans déroger au droit géné- » ral. Uladislas IV se servit du Sceau de la » Chambre, pour faire de nouvelles le- » vées de soldats; mais dans la Diete » suivante, ce Prince déclara par une » constitution, que ni lui, ni ses Suc- » cesseurs ne le feroient à l'avenir.

» Les lettres, les Universaux & les » Ambassades ne peuvent être expédiés » qu'en latin ou en polonois. C'est une » chose singuliere, que la langue des » Romains, qui ne pénétrerent jamais » en Pologne, se parle communément » aujourd'hui dans ce Royaume. Les » Universaux sont des Edits, par les- » quels on notifie au Public, ce qu'on » veut lui ordonner. Ils portent ce nom, » parce qu'ils commencent toujours par » ces mots, *Universis & Singulis*. Il ne » dépend pas du Roi seul, ni même du » Roi soutenu des Sénateurs qui sont à » la Cour, de les publier.

» Le Prince s'engage à profiter des » occasions justes & légitimes, pour re- » couvrer ce qui a été détaché du royau- » me; mais il promet en même tems de » ne déclarer aucune guerre, sans avoir

» consulté toute la République. Malgré » les démembremens considérables, » qui ont été occasionnés par différentes » révolutions, cet Etat est encore » d'une très-vaste étendue. Borné au » Nord par la mer Baltique, qui le sé» pare de la Suede, il est confiné à l'O» rient par la Tartarie & la Russie ; au » Midi, par le Pont-Euxin, la Valachie, » la Moldavie, la Transilvanie & la » Hongrie; au Couchant, par la Polo» ranie, le Brandebourg, la Silésie & la » Moravie. Sa longueur est de deux » cens lieues, & sa largeur à peu près la » même.

» Il ne sera choisi pour Ambassadeur, » Envoyé, ou Résident auprès des Prin» ces étrangers, que des Nobles pos» sessionnés en Pologne. Leurs ins» tructions seront insérées dans les actes » du Sénat, & lues dans les Dietes. » A leur retour, ils donneront leurs » relations par écrit. On les oblige » à prêter serment, qu'ils n'ont » point traité avec les Cours, aux» quelles ils ont été envoyés, au de-là » des instructions qu'ils avoient reçues à » la Chancellerie ; & sous le regne pré» sent, les Chanceliers sont chargés de

» prendre garde, que les Ministres Sa-
» xons ne traitent point des affaires de
» Pologne, ni les Polonois de celles de
» Saxe. On n'emploiera pas d'Ecclésiaſ-
» tiques pour l'ambassade de Rome, de
» peur que des Envoyés pris de cet
» Ordre, par respect pour le Souverain
» Pontife, ne préferent les avantages
» du Saint Siege, aux intérêts de la
» République.

» Les Rois de Pologne conservent le
» droit de nommer au Cardinalat, droit
» que la Cour Romaine a voulu leur
» contester, & que Jean Casimir soutint
» vivement, lorsque le Pape refusa de
» ratifier sa nomination. » Ce qui aug-
» mente notre douleur, disoit ce Prince,
» c'est d'être exposés aux raisonnemens
» des Courtisans, & d'entendre dire que
» nous formons une prétention nou-
» velle. Il ne faut pas trop s'arrêter à
» l'antiquité du droit en question; car la
» dignité des Cardinaux s'étant accrue
» imperceptiblement dans les derniers
» tems, il peut bien se faire que les
» Rois ne se soient pas mis fort en peine
» d'avoir l'œil sur les promotions; mais
» quant à la majesté & à l'étendue de
» l'Empire, les Rois de Pologne ne le
» cédent à aucun autre Monarque; &

» même leur profonde & ſincere véné-
» ration pour le Saint Siege, leur a été
» plus d'une fois préjudiciable dans les
» anciens tems de la Papauté. Si l'on
» traite notre droit de nouveau, on
» pourra en dire autant de ceux que les
» Pontifes Romains ſe ſont arrogés nou-
» vellement dans notre royaume, &
» auxquels la piété indulgente de nos
» Prédéceſſeurs a laiſſé faire de trop
» grands progrès. Nous les conſervons
» cependant en leur entier, n'ayant rien
» eu juſqu'ici de plus ſacré, que de main-
» tenir l'autorité du Pape, & de défendre
» l'Egliſe de Rome aux dépens de nos
» biens, & de notre vie même. » Clé-
» ment IX condamna ſon Prédéceſſeur,
» de n'avoir pas fait attention à la no-
» mination de Jean Caſimir, & promit
» que la premiere fois que la recom-
» mandation des Princes auroit lieu,
» on auroit égard au Candidat du Roi
» de Pologne. Une choſe remarquable,
» c'eſt que les autres Souverains nom-
» ment toujours leurs Sujets pour Car-
» dinaux, & qu'ici, pour des raiſons
» d'Etat, on ne préſente que des Etran-
» gers.

» Un des articles des *Pacta Conventa*
» d'Auguſte

» d'Auguste II, renferme un engage-
» ment de ne rien négliger pour la con-
» servation du droit de patronage.
» C'est le pouvoir qu'a le Roi de nom-
» mer aux évêchés, abbayes & au-
» tres bénéfices. D'anciens statuts me-
» nacent des peines les plus séveres
» ceux qui porteront atteinte à cette
» prérogative. Cependant la chose fut
» mise en question sous le regne
» de Sobiesky. Les Moines voulurent
» s'arroger la libre élection de leurs
» Abbés ; & s'étant pourvus devant
» le Pape, la Cour de Rome appuya
» leurs prétentions. Le Monarque
» avoit cette affaire tellement à cœur,
» qu'il écrivit au Cardinal Altieri :
« Nous ne saurions assez nous étonner
» & nous plaindre, de ce que ce droit
» qui, jusqu'ici, a toujours été incon-
» testable, soit enfreint sous notre
» regne, & que des Abbés se trouvent
» élus sans notre participation, tandis
» que d'autres que nous avons choi-
» sis suivant notre pouvoir, ont été
» inquiétés, vexés, & enfin expulsés
» de leurs bénéfices. Nous déclarons
» donc, que notre ferme & constante

» résolution est de ne jamais souffrir que » nos droits nous soient arrachés, ni » que personne se mette en possession » des abbayes sans notre nomination. » Nous avons reçu cette autorité de » Dieu, en même tems que le sceptre; » & nous sommes engagés à la défen- » dre contre quiconque voudra nous la » ravir ». Auguste II promit de soute- » nir ce même pouvoir, obligeant les » Ministres d'Etat & les Généraux d'ar- » mées d'y avoir l'œil, & de fournir » main-forte, s'il étoit nécessaire, » pour chasser les usurpateurs, répri- » mer les réfractaires, & reprendre » tous les biens usurpés au préjudice du » patronage du Roi.

» Ce même Prince s'oblige de ne » point donner de son chef aux Etran- » gers, la qualité d'*Indigenes*, sans le » consentement de la République; de » ne la conférer qu'à ceux, que les Gé- » néraux ou les Ministres recomman- » deront, & qui se seront distingués, » soit dans l'épée, soit dans la robe » par des actions signalées. L'Indigénat » est un privilege qui rend les Etran- » gers égaux aux Nobles nés en Polo- » gne. Cette faveur est d'autant plus

» avantageuse, qu'elle donne droit » aux dignités, aux charges, aux starosties & autres possessions réservées » aux seuls Citoyens. L'Etranger, de » quelque condition qu'il soit, n'est » admis ni au Conseil, ni au Gouvernement, ni aux aux affaires de la » République. La Cour même du Roi » ne doit être composée que de personnes tirées de la Nation Polonoise » ou Lithuanienne, à commencer depuis les principaux Officiers jusqu'aux » Pages.

» On peut admettre des Etrangers à » la Cour de la Reine; mais le nombre » en est déterminé. Comme cette Princesse reçoit tous les honneurs du » rang suprême, il est de la dignité du » trône, que sa maison renferme à peu » près les mêmes Officiers que celle » du Monarque. Son Grand-Maréchal » la précede avec le sceptre, lorsqu'elle paroît en public. Les fonctions du Chancelier sont d'écrire des » lettres au nom de Sa Majesté, de les » signer, de lire celles qu'elle reçoit, » d'y faire réponse; &c.

» Le Roi, dans un autre Statut, promet » d'empêcher sa femme de se mêler, ou

» par elle-même, ou par d'autres, des af-
» faires d'Etat, ni d'aucune promotion.
» Cet article n'auroit sans doute pas eu
» lieu, s'il n'y avoit eu des Reines de
» Pologne, auxquelles on a reproché de
» vouloir gouverner la Nation. On
» se plaignit, du tems de Jean Casimir,
» de ce que tout se faisoit par l'entremise
» de sa femme, & que l'accès à la faveur
» du Prince étoit entiérement fermé à
» ceux, qui étoient désagréables à la
» Reine. On a déjà parlé de l'empire
» absolu qu'avoit sur l'esprit de son
» Epoux, Marie d'Arquien, qui tenoit
» chez elle des Conseils particuliers, où
» les choses se régloient avant que de
» parvenir à la connoissance du Sénat
» & de la République. Cette Princesse
» ne fut cependant pas sans approba-
« teurs. » On l'accuse, disoit un Polo-
» nois, de ce qu'au lieu de filer, elle
» se mêle du gouvernement, d'une ma-
» niere qui ne convient point à son
» sexe ; & l'on ne veut pas se souvenir
» que rien d'important, rien de glo-
» rieux n'est arrivé dans le royaume,
» qui n'ait passé par ses mains, qu'elle
» n'ait conseillé ou suggéré. Nous l'ap-
» prouvions alors ; nous l'en avons
» même félicité. La coutume qui s'est

» introduite en Pologne, ne nous ôte-t-
» elle pas d'ailleurs tout ſujet de la con-
» damner? Ne voyons-nous pas, en effet,
» que dans nos maiſons même, l'empire
» ſemble dévolu aux perſonnes de ſon
» ſexe »?

» Les cauſes des Particuliers doivent
» être placées, ſans aucun choix, ſur
» un regiſtre public, pour être enſuite
» jugées à la pluralité des voix, dans
» l'ordre ou chacun les aura apportées,
» ſans que cet ordre puiſſe être déran-
» gé; ſans paſſer ſur celles qui précè-
» dent, ni avancer celles qui ſuivent;
» ſans avoir égard ni aux ſollicitations,
» ni à la dignité des perſonnes, ni à la
» différence des affaires; telles en un
» mot, qu'elles ſe trouvent couchées ſur
» le regiſtre; mais comme elles ne ſont
» pas toutes du même genre, chaque
» genre doit avoir ſon regiſtre parti-
» culier, & ſes jours marqués.

» Les biens économiques du Roi,
» les ſtaroſties qui en dépendent, les
» ſalines, les livres de la Chancellerie,
» les régences, qui ſont les places de
» Directeurs & d'Expéditionnaires de
» la Chambre, & en général les admi-

» niſtrations des deniers royaux, ne
» peuvent être confiés qu'à des per-
» ſonnes de l'Ordre Equeſtre. Il eſt dé-
» fendu aux Roturiers, ſous peine d'a-
» mende, & ſur-tout aux Juifs, comme
» on l'a déjà dit, de rechercher aucune
» ferme; & chaque Gentilhomme peut
» faire déclarer leur contrat nul par
» tous les Tribunaux. Ces biens éco-
» nomiques ſont auſſi appellés biens de
» la Table Royale; parce qu'en effet
» ils ſont deſtinés à l'entretien de cette
» table, & aux dépenſes domeſtiques
» du Prince.

» Les Rois de Pologne ne tirent pas
» leurs revenus de toutes les provinces
» du royaume; les loix ont ſéparé cer-
» taines terres qui les fourniſſent, telles
» que les ſtaroſties de Sandomir, de
» Sambor, d'Ozimin, de Medenice, la
» grande procuration de Cracovie, &c.
» Ces économies ne peuvent être ni
» démembrées, ni aliénées, ni chargées
» de penſions. Une lettre de Caſimir dé-
» cerne les peines les plus rigoureuſes
» contre quiconque ſe laiſſeroit conférer
» la terre de Sandomir, & le déclare
» ennemi du repos public, traître au
» Roi, à la patrie, & criminel de

» leze-majesté. Enfin toutes donations, concessions à vie des revenus royaux, sont défendues sous peine de privation, de triple dédommagement & de péculat. Si quelqu'un obtient une pension sur les salines, & que l'Administrateur en fasse le paiement, l'un & l'autre sont condamnés à une amende de dix mille marcs, applicables moitié au Dénonciateur, moitié à la Justice. Ces mêmes biens ne peuvent être augmentés sans le consentement spécial de la République. Elle a restreint le pouvoir des Rois sur cet article, de peur qu'en les multipliant à leur gré, leurs richesses ne s'accumulent au préjudice de la liberté.

» Le Prince s'oblige de faire transporter dans chaque palatinat, le sel dont la Noblesse a coutume de se servir, pour lui être vendu au prix fixé, & moindre qu'aux autres Habitans.

» Il est défendu d'introduire aucune armée étrangere dans le royaume, d'augmenter le nombre des troupes nationales, & d'en faire sortir hors des frontieres, sans la permission expresse de la Nation. Si quelqu'un con-

» trevient à cette défense, & se sert, à » cet effet, de lettres du Roi obtenues » par surprise, il est déclaré rebelle, » infamè, & ennemi de l'Etat. Au» guste II donna un exemple de sou» mission bien remarquable, lorsqu'il » permit, par un diplôme particulier, » à la Noblesse, de traiter comme en» nemies ses propres troupes, qui entre» roient en Pologne sans l'aveu de la » République. Lorsque celle-ci employa » des soldats Saxons pour son propre » service, Auguste promit de les ren» voyer le plutôt qu'il seroit possible; » & si la guerre se terminoit, de ne les » rappeller jamais dans le cœur du royau» me, & de n'exiger ni argent, ni vivres » pour leur entretien.

» Lorsque le Roi est un Prince étran» ger, il doit, du consentement de » ses Peuples, régler son séjour dans » ses Etats héréditaires, & son re» tour en Pologne. Henri de Valois » quitta le royaume secrettement & » à l'insçu de ses Sujets, mais c'étoit » pour n'y plus reparoître. Sigismond III » promit par écrit, que s'il étoit obligé » d'aller en Suede à la mort de son pere, » il donneroit une caution suffisante de

» son retour ; & il tint sa promesse.
» Uladislas IV alla prendre les bains de
» Bade en Autriche, à l'insçu des Or-
» dres ; mais on fit aussitôt une loi per-
» pétuelle, qui défend au Roi de sortir
» des frontieres. Sobieski, qui s'étoit pro-
» posé un pareil voiage, en fit rapport
» au Sénat ; mais la mort l'empêcha de
» l'exécuter. Ainsi la Pologne se donne
» des Souverains, plutôt pour régner
» sur eux, que pour en être gouvernée.
» Durant leur séjour hors du royau-
» me, ces Princes ne peuvent expé-
» dier aucune affaire publique ; il faut
» qu'ils attendent leur retour, comme
» s'ils n'étoient capables de rien exé-
» cuter, sans l'assistance & les conseils
» de leurs Sujets. On ne permet à l'E-
» lecteur de Saxe, de s'absenter que
» trois mois par an, à moins que sa
» santé ne l'oblige de s'arrêter plus long-
» tems dans ses Etats ; alors il en aver-
» tit le Primat ; & celui des Chance-
» liers qui se trouve auprès du Monar-
» que absent, a ordre de revenir en
» Pologne.

» Les revenus des monnoies appar-
» tiennent à la République ; & le Roi
» s'engage à ne point usurper le droit

» d'en faire battre, même du consentement du Sénat ; ce qui concerne cette matiere, ne se traite que dans les Dietes. Les pieces d'or & d'argent doivent être frappées sur le pied de celles de l'Empire & des Princes voisins. Les droits sur la monnoie faisoient anciennement une partie des biens royaux ; mais les especes s'étant altérées, on en rejetta la faute sur l'envie d'augmenter ces revenus ; & l'on souhaita que sa Majesté cédât ce gain à l'Etat, qui en feroit fabriquer de meilleures. Sigismond III y consentit par reconnoissance de ce qu'on lui avoit permis de conférer diverses starosties à sa postérité. Uladislas son fils, promit que ni lui, ni ses successeurs ne pourroient jamais revendiquer de pareils droits ; & tous les Rois ont fait depuis, la même promesse. Les especes qui ont cours dans ce royaume, sont le Ducat d'or, qui vaut environ six francs de notre monnoie, la Rixdale d'argent, qui approche de la valeur de notre écu, l'Abra, qui vaut treize sols & demi, les Tinfes, qui en valent dix, les Chonstacks, huit, & le Groch, ou piece d'un demi-sol.

» Il n'est permis à aucun Particulier » de se servir des joyaux de la Couron- » ne, ni d'ouvrir le Trésor, fût-ce mê- » me par ordre du Sénat, sans une per- » mission spéciale de toute la Républi- » que. Ce Trésor est à Cracovie; il » s'ouvre & se ferme avec différentes » clefs, qui sont entre les mains des » Châtelins de Posnanie, de Vilna, de » Cracovie, de Sandomir, &c, qui » ne doivent en faire l'ouverture, que » du consentement de tous les Ordres. » On l'ouvrit en 1670, pour y pren- » dre la couronne & les ornemens né- » cessaires au Sacre de la Reine Eléo- » nore d'Autriche, Epouse de Michel » Wiesnowiecki, qui se fit à Varsovie. » On l'ouvrit en 1673, pour en tirer » quelques objets précieux, qu'on des- » tinoit à d'autres usages; en 1700, » pour y prendre les gages donnés à l'E- » lecteur de Brandebourg à la restitu- » tion d'Elbing; en 1726, pour y re- » mettre ce que le Primat Szembok » avoit placé en lieu de sureté pendant » la guerre de Suede, qui se faisoit sur » les frontieres du Royaume.

» L'Académie ou Université de Cra- » covie est confirmée dans ses anciens

» privileges, parce qu'elle a rendu ; » dit-on, les plus grands services à la » République ; qu'elle est la maîtresse » de toutes les sciences, prend des soins » infatigables pour l'instruction des » Etudians, & tâche de procurer des » personnes habiles & savantes à l'Etat. » Le Roi permet de ne négliger aucune » occasion de lui témoigner sa bienveil» lance, en travaillant à son accroiss» sement. Cette Ecole, fondée en » 1400 par Jagellon, à la sollicitation » de sa femme Hedwige, est la plus » ancienne & la plus célebre du royau» me. Ce Prince exempta les Etudians » de tout impôt, les soumit sans ap» pels, quant aux causes civiles & » aux injures legeres, à la seule ju» risdiction du Recteur ; leur accorda » une maison franche, pour y recevoir » les leçons, assigna à chaque Docteur, » cent marcs, par an, sur le péage de Cra» covie, établit l'Evêque de cette ville » Protecteur & Conservateur de leurs » immunités, statuts & prérogatives ; » & menaça de la colere divine & des » plus terribles catastrophes, les viola» teurs de tous ces privileges.

» Les Rois, ses Successeurs, ratifie-

» rent cette fondation, y ajouterent
» de nouveaux avantages; & Sigis-
» mond I revêtit tous les Professeurs de
» la dignité Equestre, c'est-à-dire, que
» ceux qui, pendant vingt ans con-
» sécutifs, ont donné des leçons publi-
» ques dans cette Académie, jouissent
» de tous les droits des Nobles, & les
» transmettent à leur postérité, si ce
» sont des Laïques. Dans sa premiere
» institution on y appella des Docteurs
» de Sorbonne, pour y enseigner la
» Théologie; de sorte que cette Ecole
» se regarde comme la fille de l'Uni-
» versité de Paris. Elle a toujours été
» extrêmement fréquentée, & a sou-
» tenu constamment la Religion Ca-
» tholique en Pologne. Les emplois du
» royaume, tant ecclésiastiques que sé-
» culiers, ne se donnent ordinairement
» qu'à ceux qui y ont fait leurs études
» dans quelques-uns de ses onze Col-
» leges. Tous les Professeurs, soit qu'ils
» enseignent la Théologie, la Philoso-
» phie, le Droit ou les Belles-Lettres,
» doivent être Prêtres ou non mariés;
» on n'en excepte que les Médecins.
» L'Université de Wilna & le College
» de Polosk sont aussi sous la protec-
» tion de sa Majesté.

» Les Tartares, habitans du grand » Duché, seront conservés dans la pos» session de leurs biens en fonds de » terres, lorsqu'ils les auront légitime» ment acquis. Ces peuples vivent en Li» thuanie & dans la Volhinie, où leurs » Ancêtres obtinrent autrefois la per» mission de s'établir. Ils font la guerre » pour le service de la République, » moyennant une certaine paie; & le » Roi les conserve dans leurs posses» sions, en reconnoissance de leur fi» délité.

» Enfin, dit le Prince, & c'est ainsi « que se termine le Traité, ou l'espèce » de Capitulation que les Polonois, » après l'Election, sont dans l'usage » de faire avec leur Souverain; « en» fin, si, ce dont Dieu nous préser» ve, nous venions à passer les bornes » des droits légitimes, des libertés, ar» ticles & conditions, ou à ne pas les » remplir, nous déclarons tous nos » Sujets de l'une & de l'autre Na» tion, Lithuaniens & Polonois, dis» pensés de la soumission & de la foi » qu'ils nous doivent ». Les constitutions » de l'Etat ordonnent trois avertisse» mens, avant que d'en venir au refus

» d'obéissance. Le premier & le second » doivent être faits en particulier, l'un » par le Primat & les Sénateurs qui » sont au près du Monarque ; l'autre » par les Nonces du district, auquel » l'affaire aura été portée par un mem» bre du Sénat, ou par un Gentilhom» me, avant la tenue de la Diete. » Le troisieme se fait en public par » tous les Ordres assemblés. Mais si » quelqu'un, sans avoir observé les for» malités préliminaires & requises, s'a» visoit de troubler la paix & de lever » l'étendard de la rebellion, sous pré» texte que le Souverain auroit agi » contre le salut & la liberté de l'Etat, » il seroit cité à la Diete, & jugé par les » Ordres du royaume en l'absence de » Sa Majesté ».

Vous pouvez, Madame, d'après cet exposé, connoître les bornes & l'étendue de l'autorité & de la puissance des Rois de Pologne. Ils nomment les Ministres, les Sénateurs, les Evêques, les Généraux & les grands Officiers de l'armée & de la Cour. Ils donnent à leur gré les bénéfices, les gouvernemens, les starosties, &c. Le Prince est le protecteur des villes, leur accorde des privileges, a le droit d'assembler

le Sénat, de convoquer des Dietes, de recevoir des Ambassadeurs, mais non pas d'en envoyer, sans l'agrément de la République. Il a le pouvoir de conférer les divers Ordres de chevalerie, d'en instituer de nouveaux; mais il ne peut, ni faire de nouvelles loix, ni abroger les anciennes (1). Il n'a pas le droit de mettre des impôts, de lever des troupes, de les réformer, de créer des Nobles, de naturaliser un Etranger, sans le concours du Sénat & de la Noblesse. Il n'a pas même, comme vous avez vu, celui de battre monnoie; mais celle qui se frappe par ordre de la République, doit être marquée au coin, & porter le nom du Monarque. Il partage la puissance souveraine avec les Nobles. Ces derniers font les loix & l'y assujettissent. Il préside à leurs Conseils; mais comme il n'est, suivant leur façon de parler, que la bouche qui doit exprimer les pensées de tous les Membres, il ne peut rien dire, qui ne s'accorde

(1) Depuis le départ du Voyageur, & principalement à la Diete de 1768, on a fait divers changemens, dont on parlera dans un supplément à la fin de ce volume.

avec leurs ſentimens. C'eſt lui qui approuve leurs décrets, qui les publie en ſon nom, & en procure l'exécution autant qu'il eſt poſſible dans un pays, où le droit de les faire ſuppoſe preſque toujours celui de n'y point obéir. On ne lui laiſſe que ce qui lui convient uniquement, le pouvoir & les moyens de faire des heureux; il diſtribue les places, confere les honneurs, récompenſe le mérite. On dit communément, qu'il n'y a point d'heure dans le jour, où un Roi de Pologne n'ait des graces à répandre. Rien ne lui manque, que ce qu'il doit le moins regretter, le droit de ſe venger & de nuire. Il peut accorder la vie à un criminel, & non ôter une charge, ſans le conſentement des Etats. On le compare au Roi des Abeilles, qu'on dit être ſans aiguillon. Il eſt, pour ainſi dire, gardé à vue, & obſervé par quatre Sénateurs qui ne le quittent jamais. Son Chancelier lui refuſe le ſceau pour les choſes qu'il croit injuſtes; ſon Chambellan a droit de le fouiller; & ſes Sujets ſe pardonnent mutuellement des tranſgreſſions, qu'ils ne lui paſſeroient pas à lui même.

Cependant ces hommes ſi hauts, vis-à-

vis de leur Maître, le complimentent en esclaves. « Je tombe à vos pieds; je » me mets sous la semelle de vos sou- » liers ». Ils souffrent même de sa part les exclusions les plus humiliantes. Lorsqu'il mange en cérémonie, à son sacre, par exemple, vous avez vu qu'il admet à sa table les Ambassa- deurs étrangers; jamais il n'invite les Grands de l'Etat. Ils sont occu- pés à le servir en lui liant les mains. « Nous avons un Roi, disent-ils aux » autres Nations; pour vous, c'est le » le Roi qui vous a; & c'est en quoi » précisément nous différons des autres » peuples. Nous mettons un frein à » l'autorité de nos Princes, qui ne sont » pas libres de se donner l'essor en nous » opprimant. Nous leur opposons des » Ministres, comme autant de barrieres » à leur ambition, & comme les gardiens, » les protecteurs de nos privileges. Ils » ont le droit de résister à tout ce que » le Monarque voudroit entreprendre » contre le bien, contre la gloire de » la Nation. Dans ce cas, ils sont non- » seulement fondés à lui demander rai- » son de son gouvernement; mais nous » nous en prenons à eux, si, par une lâ-

» che complaisance, ils ont connivé aux
» volontés du Souverain, qui ne doit
» rien faire, que de concert avec eux.
» Il est vrai que pour se mettre à
» l'abri des reproches, il forme un
» Conseil de quelques Sénateurs, gens
» dévoués à ses intérêts, avec lesquels
» il résout les affaires du royaume; mais
» ces délibérations, fussent-elles éma-
» nées de tout le Sénat, ne peuvent
» être mises à exécution, que par la
» confirmation d'une Diete. Nous con-
» cevons néanmoins que c'est toujours
» donner occasion au Roi de gouver-
» ner sans le concours de la Républi-
» que, que de la laisser si long-tems sans
» force, sans appui, sans Conseil.
» Quelle consistance peut-elle avoir,
» en effet, dans le long intervalle d'une
» Diete à l'autre; & n'est-il pas au
» pouvoir du Prince, de profiter de
» l'interstice de deux années, pendant
» lesquelles il peut n'agir que pour son
» avantage. Joignez à cela le préjudice
» que porte à l'Etat, le droit qu'ont
» nos Souverains de distribuer les char-
» ges, les biens & les graces de la
» Couronne. Ils captivent les uns par
» des présens; ils corrompent les au-

» tres, par l'espérance d'en obtenir;
» & ôtent ainsi à presque tous les Ci-
» toyens, la liberté de faire connoître
» leurs véritables sentimens.

» Malgré ces inconvéniens, nous
» aurons toujours de puissantes digues
» à opposer aux débordemens. Ces
» digues sont les loix que nous pou-
» vons prescrire nous-mêmes à ceux
» qui veulent nous en donner. S'ils
» viennent à rompre les liens sacrés
» qui les attachent à leurs Sujets, il
» nous est libre de secouer le joug que
» nous nous sommes nous mêmes im-
» posé, & d'arracher des mains de
» nos Maîtres, un sceptre qu'ils ne tien-
» nent que de nous. Ils ne doivent donc
» jamais perdre de vue la source de leur
» autorité. Leur puissance, accrue peu
» à peu comme de grands fleuves, doit
» comme eux, se contenir dans de
» justes bornes.

» Nous regardons encore comme un
» trait de bonne politique, pour con-
» trebalancer l'autorité souveraine,
» d'mpêcher que l'Election de nos Rois
» ne soit unanime. Nous entretenons
» par là, deux partis qui se défient l'un
» de l'autre, & d'où naissent presque

» toujours des Confédérations contrai-
» res aux intérêts du Monarque. Les
» Puissances voisines fomentent cette
» mésintelligence, pour diviser les
» forces d'un Etat, qu'une intimité
» d'union rendroit trop formidables,
» comme elles l'étoient dans les beaux
» jours de notre République, lorsque
» les Ladislas, les Sobiesky, & d'autres
» Souverains de ce mérite tenoient les
» rênes du gouvernement. Cependant
» malgré les voisins redoutables qui
» environnent ce royaume, il n'auroit
» rien à craindre de leurs efforts, s'il
» ne portoit, dans son sein, des enne-
» mis encore plus dangereux, qui,
» sous prétexte de soutenir ses droits,
» ne travaillent qu'à le déchirer ».

Le Roi de Pologne tire annuellement de ses Etats, tant des terres affermées que des salines, des douanes, & de certains droits de la Chambre des Finances de Dantzick, seize à dix-huit cens mille livres de revenu. Cette modicité ne vous surprendra pas, si vous faites attention que ce Monarque ne paie ni les troupes, ni les Officiers de sa Cour, & que cet argent est uniquement destiné à l'entretien de sa personne, & aux gages de ses Domesti-

ques. Les Gentilshommes de sa maison le servent sans appointemens, dans l'espérance d'avoir part à ses graces; & sa Majesté reçoit d'ailleurs beaucoup de présens. Au surplus, ce revenu n'est pas tellement fixe, qu'il ne puisse quelquefois varier suivant les tems, & l'habileté des Administrateurs.

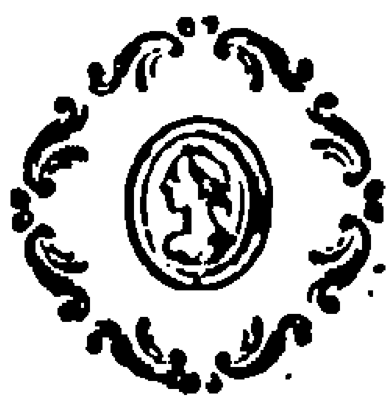
On ne connoît ici d'héréditaire, que les terres & le rang de Noble; le fils d'un Palatin & celui du Roi n'ont aucun droit aux dignités de leur pere. Cependant on a vu long-tems les Polonois perpétuer la Couronne dans la même famille; & sans l'avarice reconnue de la femme de Sobiesky, ils n'auroient peut-être pas refusé leurs suffrages à son fils. Cette passion étoit si universellement blâmée dans cette Princesse, qu'un Prédicateur, en parlant de la confession, osa prononcer ces paroles devant elle: « les Rois confessent les petits péchés, & » n'accusent pas les grandes fautes. On » connoît un Prince qui ne croit pas, » sans doute, que ce soit un crime de » vendre les charges de la Républi» que, & d'immoler la patrie à sa com» plaisance aveugle pour sa femme ».

L'Enthousiaste fut forcé de se rétracter; mais son audace demeura impunie. On sçait que la Reine, pour satisfaire sa cupidité, parioit des sommes considérables avec les Gentilshommes de sa Cour, qu'avant tel tems, ils auroient tel emploi, & les y faisoit nommer pour gagner la gageure.

Tous ces détails, qui sont autant le fruit de mes conversations, qu'un abrégé de mes lectures, ont interrompu la suite de mes voyages, que je reprendrai dans les lettres suivantes.

Je suis, &c.

A Midnick, ce 20 Août 1756.



LETTRE CCLXXXI.

SUITE DE LA POLOGNE.

DES Etats de Courlande, j'entrai en Lithuanie; & Midnick est la premiere ville où j'ai puisé le peu de connoissances que vous venez de lire sur la Pologne. C'est la résidence d'un Evêque qui me retint plusieurs jours dans son palais, & me fit part de quelques-uns de ces détails. Il m'apprit aussi, que la province de Samogitie, qui forme la plus grande partie de son diocèse, avoit été gouvernée successivement par des Ducs particuliers, par des Chevaliers de l'Ordre Teutonique, & par les Grands-Ducs de Lithuanie; que la Religion Chrétienne n'y a été introduite qu'au quinzieme siecle; que le pays, quoique couvert de forêts, a cependant beaucoup de terres fertiles, & produit une grande quantité de miel; que l'Evêque, le grand Staroste, qui a l'autorité d'un Palatin, & le Castellan ont séance au Sénat, & peuvent, à leur gré

gré, convoquer des Diétines. Elles se tiennent à Rosienne, petite ville de la même province. Kizidani, appartenant aux Radzivil, est le chef lieu d'un comté de cette Maison, si illustre, si puissante, si ancienne en Lithuanie. Un des plus célebres Palatins de ce nom fut le fameux Nicolas de Radzivil, qui voyagea dans la plupart des Cours de l'Europe. Les graces de son esprit & ses talens lui acquirent l'estime & l'amitié de Sigismond Auguste, qui le fit Capitaine de ses Gardes. Il commanda trois fois les armées Polonoises dans la Livonie, & soumit cette province à la République. Il embrassa la religion protestante à la sollicitation de sa femme, fit prêcher les Ministres à Wilna, & les chargea de traduire la Bible en langue vulgaire. Cette branche est éteinte par le mariage d'une fille dans la Maison de Brandebourg. Voilà tout ce que peut dire un Voyageur sur un pays qui n'offre rien à la curiosité.

Wilna, capitale de Lithuanie, occupe plusieurs collines au confluent de deux rivieres, dont l'une porte bateau, & y fait fleurir le commerce. Elle est grande, & assez bien bâtie, mais en

maiſons de bois, qui l'expoſent à de fréquens incendies. Celui qu'elle éprouva en 1737, conſuma la moitié de la ville. Elle en eſſuya d'autres les années ſuivantes, qui détruiſirent plus de neuf cens maiſons, & une infinité d'égliſes, de palais, de couvens, d'hôpitaux & autres édifices actuellement réparés. On trouve dans l'ancien château, tombé en ruines, l'arſenal, la ſalle du Tribunal de Juſtice, une égliſe, & la belle chapelle de marbre de S. Caſimir, dont le tombeau d'argent peſe, dit-on, trente quintaux. Ce Prince, fils de Caſimir IV, pratiqua auprès du trône, toutes les auſtérités du cloître, & mérita, ſurtout par ſa chaſteté, d'être mis au rang des Saints. On voit auſſi le palais où demeuroient les Grands-Ducs; c'eſt un vieux bâtiment, flanqué de tours & conſtruit de brique, qui ne marque ni magnificence dans ceux qui l'habitoient, ni habileté dans l'Architecte. Les fauxbourgs n'offrent guere que des édifices de bois & des cabanes couvertes de planches. Il y a quelques places dans la ville, dont les bâtimens de pierre, ſont occupés par des Etrangers; les gens du pays paroiſſent moins

recherchés dans leurs logemens.

Le commerce attire beaucoup de monde à Wilna ; toutes les religions y ont leurs lieux d'assemblée, des mosquées pour les Tartares, des synagogues pour les Juifs, des temples pour les Protestans, des églises pour les Catholiques, des chapelles pour les Moscovites du rit Grec. Il y a peu de villes où Dieu soit adoré de plus de Nations, servi de plus de manieres, prié en plus de langues. La maison de Nicolas de Radzivil fut le premier asyle des Calvinistes ; on y chantoit les pseaumes dans le langage du pays. La Cathédrale, consacrée vers la fin du quatorzieme siecle, jouit d'un revenu considérable. Le Chapitre, les Curés, les Prêtres de paroisse, les communautés d'hommes & de filles remplissent cette cité d'Ecclésiastiques & de Moines.

L'Université, fondée en 1570, est possedée par les Jésuites. Ils ne m'ont pas laissé ignorer les noms de ceux qui y ont professé avec distinction ; & de ce nombre étoit le fameux Poëte Polonois, Casimir Sarbiewski, dont Grotius comparoit la lyre à celle d'Horace. J'avois lu ses poésies dans

ma jeunesse ; & il m'en restoit une idée avantageuse. Un Jésuite de Wilna, son petit-neveu, m'engagea à les lire une seconde fois ; & j'avoue que je fus moins content de cette lecture. Je trouve, dans la plupart des pieces, du feu, de l'élévation, de la noblesse, des images vives, intéressantes, des expressions éclatantes, brillantes, magnifiques ; mais j'y remarque aussi fort souvent, des écarts outrés, des emportemens gigantesques, des mots hasardés, peu latins, des tours inconnus à l'antiquité Romaine, de l'obcurité enfin, du galimatias, & tout ce qu'on voit dans les poésies de collége. L'auteur s'éleve quelquefois jusqu'à un sublime plus frappant peut-être, que tout ce qu'on admire, en ce genre, dans nos Poëtes lyriques ; mais d'autres fois, ils se perd dans les nues, & y laisse son goût, sa raison, son bon sens ; ou bien il se précipite, se plonge, s'ensevelit dans une ivresse plus barbare que poétique. Il a saisi le génie, la finesse, les graces, le style même d'Horace ; mais il a mêlé à ces trésors exquis, les misérables emprunts qu'il s'est avisé de faire chez un Stace, un Clau-

dien, &c. C'est un combat de la lumiere & des ténebres ; un assemblage bizarre des plus purs rayons du soleil & de vapeurs grossieres ; une foible lueur qui perce à peine le nuage, & toute la sérénité du brillant éther qui se développe. J'aime à me rappeller cette ode où il dit :

« Je quitte la terre : nues, soutenez-» moi ; vents, prêtez-moi vos ailes. » Que vois-je ? Ces montagnes inabor-» dables se sont abaissées tout à coup » sous mes yeux. Ces empires, ces peu-» ples nombreux s'humilient sous le vol » rapide qui m'éleve dans l'espace im-» mense des airs. Les temples sacrés, » les palais des Rois fuient loin de moi. » J'admirois l'étendue de ces villes; leurs » extrêmités se sont rapprochées ; tou-» tes les Nations réunies sous un point » de vue, sont l'objet de mes regards. O » déplorable inconstance de la fortune ! » ô fragilité ! Que de choses je vois re-» naître, s'écouler & se précipiter dans » l'abîme du néant ! O vaste Océan de » la Divinité ! ô mer sans rivage, rece-» vez dans votre sein, absorbez dans les » flots de l'éternité, votre Poëte qui » soupire après vous ».

Sarbiewski, connu par ses Poésies sous le nom latin de *Sarbievius*, naquit en 1595, dans le Duché de Masovie, d'une famille distinguée parmi la Noblesse Polonoise. Il entra chez les Jésuites à dix-sept ans, & fut envoyé à Rome pour y faire ses études de Théologie. Il y gagna l'estime & l'amitié des Gens de Lettres; & quelques Odes qu'il présenta à Urbain VIII, lui mériterent l'honneur d'être choisi pour corriger les hymnes, que le Pontife devoit employer dans un nouveau Bréviaire. De retour en Pologne, il professa successivement les Humanités, la Philosophie & la Théologie dans l'Université de Wilna; & lorsqu'il s'y fit recevoir Docteur, Ladislas V, qui assistoit à cette cérémonie, tira la bague qu'il avoit au doigt, la lui donna, & le prit pour son Prédicateur ordinaire. Ce Prince trouvoit tant de plaisir à sa conversation, qu'il le mettoit de tous ses voyages. Sarbiewski mourut à quarante-cinq ans. Il s'étoit spécialement appliqué à la lecture des Poëtes Latins; & l'on assure qu'il avoit lu soixante fois les œuvres de Virgile. On estime sur-tout ses poésies Lyriques, dont les Jésuites conser-

vent un exemplaire manuſcrit. Il avoit auſſi commencé un Poëme Epique, diſtribué en douze chants, qu'il devoit intituler la *Leſchiade*, du nom d'un Héros qui ſauva la Pologne.

L'Evêque de Wilna eſt le Chancelier né de l'Univerſité, & a ſous lui un Vice-Chancelier, qui en exerce les fonctions. Indépendamment de leur College, les Jéſuites ont une maiſon Profeſſe & un Noviciat. L'Egliſe du College, une des plus belles de la Ville, occupe le milieu de la grande place. Le Palais Epiſcopal, ceux du Palatin & du Tribunal Suprême ſont encore d'aſſez beaux édifices. Ce Diocèſe comprend la plus grande partie de la Lithuanie, & confine avec la Ruſſie. Ce Palatinat à trois Sénateurs, qui ſont l'Evêque, le Palatin & le Caſtellan. Le Tribunal de Juſtice tient ſes ſéances pendant ſix mois, & ſe tranſporte dans d'autres Villes pendant le reſte de l'année. Les Magiſtrats de Wilna, comme les Capitouls de Toulouſe, ſont égalés à la Nobleſſe; & leurs enfans peuvent poſſéder des biens fonds.

On ſe ſouvient encore dans cette Ville, des ravages des Ruſſes qui s'en rendirent maîtres en 1658. Caſimir V.

la reprit ; mais le Château se défendit avec une opiniâtreté qui n'a point d'exemple. Le Commandant eut quelque soupçon qu'on le trahissoit ; & portant ses idées sur un Prêtre du pays, il le fit mettre dans un mortier, & lança cette affreuse bombe sur les Assiégeans. Cette cruauté, & un grand nombre d'autres qu'il exerça pendant le siege, firent résoudre les Officiers de la garnison à livrer ce Barbare aux ennemis. Ceux-ci le condamnerent à être exécuté par le Bourreau ; mais comme il ne s'en trouva point dans l'armée, son Cuisinier s'offrit, & lui trancha la tête sur un bloc, comme une piece de bœuf, avec son couteau de cuisine. Quel maître ! Quel serviteur !

Mon dessein étoit, en remontant la rivière, de visiter les parties orientales de la Lithuanie ; j'en fus détourné par un Officier François, que le hasard me fit rencontrer dans mon auberge, & qui avoit fait ce voyage ; « vous ne » seriez ni payé de votre curiosité, me » dit-il, ni dédommagé de votre peine. » Vous ne verriez par-tout que des Vil» les bâties de bois, des terres mal » cultivées, de vastes forêts, des No-

» bles qui se querellent, qui se battent, » qui s'égorgent, & des Paysans qui » sont leurs esclaves. J'ai erré, plutôt » que voyagé, dans les Provinces qui » avoisinent la Russie ; & ce qui m'en » reste, se réduit à peu de chose.

» Polosck, Capitale du Palatinat de » ce nom, est située près de la Dwina, » & défendue par deux Châteaux, où » il y a toujours garnison. La Ville est » assez commerçante ; les Jésuites y ont » un beau College.

» Witepski, qui prend son nom de » la rivière qui l'arrose, est grande, » marchande, & forte par sa situation » entre des marais qui en rendent les » approches difficiles. Elle est défendue » d'ailleurs par une Citadelle & un autre » Fort garni de troupes. Les Russes y » ont un Evêque de leur rit, & les Jé- » suites un collége pour les Nobles. » C'est le siége du Palatin de ce nom, » & d'une Diétine.

» Mscislaw est le palatinat le plus » oriental de la Lithuanie. Sa Capitale, » nommée de même, & baignée par » le Niéper, entretient, dans un fort, » une petite garnison. C'est le séjour » d'un Palatin, d'un Castellan & d'un » Staroste.

» Minsko passe pour un des grands » gouvernemens du pays ; & sa Capitale, qui porte le même nom, pour une » des ville les plus considérables de cette » province. Le Conseil suprême de Lithuanie s'y tient, de deux ans l'un, » pendant six mois, alternativement » avec la ville de Novogrodeck. On y » voit beaucoup de Juifs, dont les uns » s'appliquent au commerce, les autres » à la médecine. On y trouve aussi des » Moines Grecs & des Jésuites. Je cite » souvent ces derniers, parce que ce » sont les plus riches, & les seuls avec » lesquels on puisse raisonnablement » converser ; encore y a-t il beaucoup » de choix ; car tout Nobles qu'ils sont, » pour la plupart, ils ne valent pas nos » Capucins de France.

» Novogrodeck, que je viens de » nommer, est une ville sans defense, » à quelques lieues du Niemen. Les » Princes de Radzivil possedent de » grands domaines dans ce palatinat, » où l'on trouve encore d'autres villes » qui enrichissent cette contrée. Le » Clergé régulier y est nombreux & » opulent ; & la plupart des bénéfices » séculiers ne peuvent être possédés

» que par des Nobles du canton.

» Les Juifs ont à Brzécie, chef lieu » du Palatinat de ce nom, sinon la plus » belle, du moins la plus grande synagogue de l'Europe. Elle est fréquentée par les plus savans hommes de » cette Nation, tant à cause de la célébrité de ses études, que parce qu'on » s'y fait recevoir Rabin. Les Catholiques & les Russes y ont aussi des » écoles savantes, qui ôtent à cette » province, cet air de rusticité qui me » choquoit dans toutes les autres. On » y voyage difficilement, par la multitude de marais & de lacs, qui en » forment comme une mer. Au milieu » de ces eaux, s'éleve la ville de Pinsk, » qui fait partie des domaines du Roi. » Les Grecs y ont un Evêque réuni à » l'église Romaine; mais une chose » plus rare, c'est une pharmacie bien » entretenuè & bien fournie, qui se » conserve chez les Jésuites. Le Comte » d'Oginski a réuni, par un canal, diverses rivieres en une seule; & cette » jonction sert non-seulement à dessécher les marais, mais encore à faire » fleurir la navigation & le commerce. » Si l'on réunissoit de même le Mou-

» chawietz qui entre dans le Bug, & » la Pina qui se jette dans le Pripetz, » on pourroit naviger de la Vistule » dans le Niéper, & ouvrir une com» munication entre la mer Orientale » & le Pont-Euxin ».

Content de ce que j'entendois, je renonçai sans peine à ma premiere idée, & pris tout uniment la route de Grodno, dans le palatinat de Trocki, après Wilna, la principale ville de Lithuanie. Elle est située au bord du Niemen, partie sur une hauteur, partie dans un fond entouré de montagnes. L'ancien château, environné de fossés très-profonds, est tombé en ruines; il n'y reste plus qu'une aile qu'on puisse habiter. Celui qu'Auguste III a fait bâtir, est beau, vaste & régulier. La grande salle, la chambre du Sénat & la chapelle surpassent en beauté les autres pieces de l'édifice. Sur la place, qui fait face au château, est la partie affectée à la Chancellerie. Le pont sur le Niemen est le plus beau qu'il y ait dans le royaume. Ce n'est pas dire beaucoup, ni même assez, dans un pays où les ponts & chaussées sont en général très-négligés.

Ces deux objets, si multipliés en France, & que nous regardons comme si essentiels à la facilité du commerce, n'entrent presque pour rien dans l'attention & les soins du gouvernement Polonois. Les Romains avoient un autre motif dans la construction de ces chemins si célebres, dont quelques-uns subsistent encore. Ils les appelloient voies militaires, nom qui désigne assez l'usage qu'ils leur attribuoient. Le soin de veiller à leur entretien, étoit confié aux Ediles. En France, le Duc de Sully est le premier Ministre qui se soit occupé de cette partie; il fut aussi le premier Grand-Voyer, charge qu'il avoit lui-même créée, & qu'il rendit honorable. Depuis la mort de ce Ministre citoyen, jusqu'au tems de la Régence, les chemins publics furent aussi négligés parmi nous, qu'ils le sont aujourd'hui en Pologne; mais des travaux immenses nous assurent enfin une communication libre & facile d'un bout du royaume à l'autre. On voyage commodément en voiture, où l'on ne pouvoit pas même aller à cheval. Un corps de Magistrats est chargé de veiller à tout ce qui concerne ce départe-

ment ; & une Ecole déjà célebre, promet encore de nouveaux progrès, dans cette partie de l'Architecture & du Génie. Tous ces secours manquent à la Pologne ; & l'on est étonné d'y trouver un pont, à la construction duquel ces deux arts ont présidé.

On va voir aussi par curiosité, l'église superbe des Jésuites, & celle des Carmelites. Les palais de Radzivil & de Sapiéha sont deux autres ornemens de cette ville, qui a été rebâtie avec assez de régularité, depuis qu'en 1753, un incendie la réduisit en cendres. Je crois vous avoir dit que les Dietes générales se tiennent à Grodno, lorsque c'est le tour de la Lithuanie.

Trocki, situé sur le bord d'un lac, & défendu par un fort, est la Capitale du Palatinat de ce nom. Les Grands Ducs y firent leur résidence, jusqu'à ce qu'ils eurent bâti le château de Wilna. Une célebre image de la Vierge y attire beaucoup de peuple ; & par le mot de peuple, j'entends aussi les Nobles, qui ne lui cedent dans aucune des pratiques extérieures, qui usurpent le nom de Piété.

Kowno est une autre ville du même Palatinat, peu éloignée d'un fa-

meux couvent de Camaldules, qu'habitent vingt-quatre Hermites sur le sommet d'une montagne. C'est un bâtiment magnifique, fondé par Christophe Patz, Grand-Chancelier de Lithuanie, qui y a dépensé plus de huit mille tonnes d'or. Le marbre y est prodigué; les voûtes de l'église sont ornées d'excellentes peintures à fresque de la main des plus grands maîtres. Le couvent a dans sa dépendance un district de trois cens paysans, qui en sont les esclaves. Le Fondateur y est enterré avec son Epouse.

Je traversai le Palatinat de Bielski, pour me rendre à Warsovie, & vis sur la route les villes suivantes: Augustow, située sur un lac qui tire son origine & son nom du Roi Sigismond-Auguste, qui la fit bâtir; Biallistok, appartenant au Comte Branizki, où l'on voit un château & des jardins que les Polonois, qui ont voyagé en France, ne craignent point de comparer à Versailles; Tikotschin, où le feu Roi rétablit l'Ordre de l'Aigle Blanc, comme un signe de fidélité & de constance, propre à ranimer le courage & le zele de ses partisans. Cet Ordre avoit été

institué par Ladislas V, lorsqu'il maria son fils Casimir avec la fille du Grand-Duc de Lithuanie. Les Chevaliers portent une chaîne d'or, d'où pend sur l'estomac, un Aigle d'argent couronné.

Un noble Vieillard, qui, au renouvellement de cet Ordre, avoit été reçu par Auguste, vivoit dans les environs de cette ville, au milieu d'une famille nombreuse, dont il voyoit sous ses yeux, jusqu'à la cinquieme génération. Il avoit servi long-tems dans les armées de Sobieski, & s'étoit trouvé avec lui à la levée du siége de Vienne. Il recherchoit les Etrangers, recevoit les Voyageurs, les retenoit chez lui, & se plaisoit à les entretenir de ses vieilles guerres. Dès qu'il sçut mon arrivée, il m'envoya deux de ses petits-fils, qui m'obligerent de céder à leurs instances. Nous marchâmes un bon quart d'heure, avant que d'arriver à la maison, dont la situation étoit plus agréable que le bâtiment, quoique l'on y trouvât, malgré son air rustique, toutes les commodités d'un château de campagne. Il étoit composée d'une vingtaine de chambres, toutes occupées par la même famille, dont le Chef

avoit près de cent ans. Une de ses arrieres petites-filles venoit de se marier; & je trouvai tout le monde préparé à la joie. On dressa une table, autour de laquelle il auroit pu compter trente de ses descendans, s'il n'eût commandé à une douzaine des plus jeunes, de rester derriere pour nous servir. Le souper fut apporté dans l'instant même; les viandes étoient assez bien apprêtées, & le tout dans des plats de terre bien travaillés. On mangea de bon appétit; & après avoir bu à toutes les santés, le Vieillard commença un discours qui nous auroit paru long, s'il n'eût pas été prononcé de si bonne grace. Il débuta par un compliment sur le bonheur qu'il avoit de me recevoir; ensuite il s'étendit sur la faveur que Dieu lui faisoit de prolonger ses jours, pour voir fleurir une famille, dont il ne recevoit que des consolations.

« Né sous le dernier des Casimirs, » j'ai vu, ajouta-t-il, la Pologne, gou- » vernée par six Monarques, & mes en- » fans employés, par ces Princes, dans » toutes les charges de l'Etat, sans ja- » mais s'engager dans aucune Confédé-

» ration contraire à ses intérêts. Nous
» nommons ainsi, comme vous savez,
» certaines ligues, certaines alliances,
» formées contre l'autorité souveraine,
» sous prétexte du bien public, & presque
» que toujours suivies d'une guerre ci-
» vile. Nous avons vu depuis un siecle,
» trois sortes de Confédérations. Les
» premieres ont été attachées au Roi;
» les secondes lui étoient contraires;
» les troisiemes ont attaqué toute la
» République. La plus innocente paroît
» celle qui se forme d'intelligence avec
» le Monarque, soit qu'il la compose
» de divers membres d'une Diete rom-
» pue; soit qu'il la fasse éclorre sans
» aucune assemblée préalable. Par exem-
» ple, un ennemi puissant menace l'E-
» tat d'une prochaine invasion; ou un
» voisin prépondérant s'obstine à faire
» passer ses troupes sur le territoire de
» la République; le Roi, pour s'oppo-
» ser à ces violences, assemble une
» Diete sous le lien de la Confédéra-
» tion, & déclare ennemi de la patrie,
» quiconque s'attachera au parti con-
» traire. Cette Diete agit en consé-
» quence contre les Etrangers & leurs
» adhérens. Dès-lors, comme vous

» pouvez l'imaginer sans peine, c'est » un vrai bonheur pour la République, » si tous les Citoyens s'accordent avec » le Souverain. Mais s'il y a, pour par» ler notre langage, une Anti-Confédé» ration, la plus affreuse situation de» vient inévitable ; & le feu qui s'allu» me est d'autant plus terrible, que la » licence de la Nation l'augmente d'un » moment à l'autre, & qu'on n'est plus » le maître de l'éteindre à propos. Dans » ces tems orageux, le désordre va si » loin, que les Tribunaux sont obligés » de garder le silence ; parce que chaque » parti s'arroge le droit de juger en » dernier ressort.

» Lorsque, sans le concours du Roi ; » l'ambition, l'animosité, le méconten» tement, ou quelqu'autre intérêt font » naître une autre sorte de Confédéra» tion, on l'appelle Rokofs, nom terrible » chez les Polonois, & le signal du plus » affreux désordre. La signification de ce » terme n'est pas encore bien décidée. » Les uns l'interprêtent par le mot de » révolte ; d'autres croient, avec plus » de fondement, que c'est un cri de » guerre que nous avons emprunté des » Hongrois ; parce qu'anciennement

» ils s'assembloient d'une façon tumul-
» tueuse auprès d'un village nommé
» Rokcoss, & qu'en y arrivant ils s'a-
» vertissoient les uns les autres, que
» c'étoit là le lieu du rendez-vous. Ce
» mot avoit, parmi nous, un tel ascen-
» dant sur l'Ordre Equestre, que pour
» peu qu'un Gentilhomme s'avisât de
» le prononcer publiquement, tous ceux
» qui l'entendoient, étoient obligés,
» sous les peines les plus rigoureuses,
» de se ranger autour de lui; & ce cri,
» souvent répété, attiroit toujours de
» nouveaux camarades. La foule gros-
» sissoit à chaque instant; & bientôt
» l'on voyoit sous les armes toute la
» Noblesse, dont la plupart ne savoit
» pas même de quoi il étoit question.

» Aujourd'hui, que les mœurs se
» sont adoucies, cette boutade sarma-
» tique n'auroit plus la même influen-
» ce. Pour ne pas succomber dans une
» pareille entreprise, il faut la projet-
» ter avec prudence, l'entretenir avec
» adresse, & n'éclater qu'après s'être
» procuré les secours les plus efficaces.
» Une faction puissante veut-elle ame-
» ner quelque changement dans l'Etat ?
» Elle prend ses mesures de bonne

» heure, en s'assurant d'une quantité
» considérable de Nonces, en se fai-
» sant, dans le Sénat, dans les pro-
» vinces, un grand nombre d'amis. Ne
» doutant point alors qu'elle ne fût for-
» tement appuyée, elle communique
» son projet à ses adhérens, & les en-
» gage, supposé qu'une Diete se rompe
» d'elle-même, à la tourner en Con-
» fédération, malgré le petit nombre
» des opposans.

» Les Chefs de ces sortes d'Associa-
» tions commencent par casser toutes
» les délibérations qui peuvent leur
» nuire, pour mettre au néant les pro-
» testations faites ou à faire. Ensuite
» ils limitent un tems, pour venir re-
» connoître & appuyer la justice de
» leurs procédés; ils menacent de con-
» fiscation de biens, de dégradation de
» noblesse, ceux qui leur seront con-
» traires, & finissent par donner la for-
» mule du serment, par lequel les Con-
» fédérés s'engagent de défendre l'hon-
» neur, les biens, la vie des Chefs &
» des Membres de l'Association.

» Une ou plusieurs Anti-Confédéra-
» tions ne manquent jamais de suivre
» le Rokofs. Il s'en éleve naturellement

» une pour les intérêts du Roi. Sou» vent aussi, différens Seigneurs en for» ment d'autres; & de cette maniere » la patrie se trouve cruellement dé» chirée; & le peuple devient tour à » tour la victime de tous les partis, sans » savoir auquel il doit se soumettre.

» Quelquefois il arrive que deux Con» fédérations, trop foibles séparément « contre une troisieme, s'unissent l'une » avec l'autre. Leur jonction ne sert » qu'à prolonger les troubles. D'autres » fois, un parti qui n'est composé que » d'un petit nombre d'adhérens, & pa» roît menacé d'une prompte ruine, » devient tout à coup redoutable, par » la quantité de Transfuges que les pro» fusions ou l'adresse de ses Chefs sa» vent lui procurer. On ne finiroit » point, si l'on vouloit détailler les » difficultés & les vicissitudes qui s'en» tre-suivent rapidement dans de pa» reilles situations.

» Notre histoire fournit des exem» ples d'une autre espece de Confédé» ration, qui est celle de l'armée. C'est » une révolte des troupes, qui ne re» connoissant plus la voix de leurs Gé» néraux, se choisissent elles-mêmes

» un Chef, qu'elles tirent quelque-
» fois du rang le plus vil. Une mul-
» titude soldatesque, conduite de la
» sorte, doit tomber nécessairement
» dans le plus affreux brigandage. Dans
» ces révoltes, autrefois trop fréquen-
» tes, les troupes prenoient constam-
» ment pour prétexte le défaut de paie-
» ment; mais en même tems, elles ne
» comptoient pour rien le pillage, les
» contributions qu'elles levoient de
» toutes parts; & le pays se trouvoit
» ruiné, sans que la solde fût acquit-
» tée. Les loix sévissent fortement
» contre de semblables Associations,
» & regardent comme traîtres à la pa-
» trie, comme dignes des plus grands
» supplices, les auteurs ou les soutiens
» de la révolte. La confiscation des
» biens des rebelles, & d'autres ré-
» compenses sont promises aux Ci-
» toyens zélés qui les punissent de
» mort.

» Toute Confédération est conduite
» par un Chef qu'elle conduit elle-mê-
» me, qui porte le titre de Maréchal,
» & jouit de tous les droits des anciens
» Dictateurs Romains. Il préside aux
» Assemblées des Nonces, termine leurs

» querelles ; résume les plaintes, & » poursuit la réparation des torts. Dans » cette place, un homme de tête est » en état d'ébranler le Monarque sur » le trône, & quelquefois de l'en fai» re descendre. Il doit avoir de l'a» dresse, de l'éloquence, & des ma» nieres propres à gagner les cœurs de » la multitude ; être ferme & coura» geux pour s'attirer le respect & la » confiance publique ; riche & libéral, » pour fixer ses adhérens, & séduire » ceux du parti contraire. Les Confé» dérés lui accordent un pouvoir ab» solu. C'est lui qui reçoit les Am» bassadeurs, signifie ses ordres aux » Tribunaux, dispose des biens des » particuliers, des revenus des Evê» ques, & de ceux du Roi même. Il » leve des troupes ; il exerce le droit de » vie & de mort ; & ses jugemens, com» me ceux d'un Despote, sont exécutés » sans lenteur, sans formalité, sans » égard pour personne. Il est vrai que » pour balancer son pouvoir, on lui » donne des surveillans chargés de ren» dre compte de sa conduite, des Con» seillers qui l'aident de leurs avis, qui » reglent avec lui les mouvemens & » les

» opérations de ce grand Corps. L'una» nimité n'est pas requise dans leurs » décisions; il suffit de la pluralité des » voix. Chaque Confédération est tou» jours suivie d'une Diete de Pacifica» tion, où l'Etat, fatigué des maux in» séparables de la division, cherche sé» rieusement les moyens de regagner » quelque tranquillité. Quant aux for» malités qu'exige cette Assemblée, elles » sont absolument les mêmes que celles » des Dietes ordinaires.

» Il résulte de ce que je viens de dire, » qu'il y a des Confédérations permi» ses & d'autres qui sont illégitimes. Les » premieres se font du consentement du » Roi, du Sénat & de l'Ordre Eques» tre. On les regarde alors comme » générales; & elles tendent au bien » de la Nation. Les secondes ont » leur source dans le zele emporté ou » dans la rebellion de quelques Mem» bres de la République. Dans ces der» nieres, malheureusement trop multi» pliées, les Plébéiens accablés par les » taxes que leur imposent les Nobles, » implorent inutilement la protection » d'une autorité légitime; & c'est en » vain que pour se défendre de l'oppres-

» sion, ils courent aux armes qui ne
» devroient être employées qu'à re-
» pousser l'ennemi commun. Les Pay-
» sans, privés du fruit de leurs travaux,
» s'attroupent pour soutenir leur bri-
» gandage : la sûreté des chemins est
» violée ; & rien n'est à l'abri de leur
» déprédation. Le Soldat, dont la li-
» cence est effrénée, assouvit sa bruta-
» lité & son avarice. Les églises sont
» prophanées, les autels renversés ; &
» dans les lieux que parcourent les
» nouveaux Confédérés, ils y font
» éprouver tout ce que la guerre a de
» plus affreux. Le commerce est inter-
» rompu ; les campagnes deviennent
» désertes par la fuite des Colons ; les
» villes sont ruinées ou incendiées ; les
» Puissances voisines pénetrent dans un
» Etat dévasté par ses propres enfans,
» & y entrent comme dans un pays de
» conquête. La Pologne ressemble alors
» à une mer agitée, dont les flots s'en-
» trechoquent & se brisent mutuelle-
» ment. Mais dès que la Diete de Pa-
» cification est terminée, la tempête
» cesse, le calme renaît ; & le royaume
» reprend une face tranquille, pour s'a-
» giter de nouveau à la premiere occa-
» sion ».

Ce discours fut interrompu par de fréquentes anecdotes relatives au sujet; le reste du tems se passa en témoignages d'amitié de toute cette aimable famille, qui fit des efforts pour me retenir quelques jours. Je ne m'arrêtai dans aucune des autres villes, par l'impossibilité d'y trouver de bons gîtes. On voyage difficilement en Pologne; il n'y a point d'hôtelleries où l'on puisse loger, ni avoir des lits. On vous mene dans une espece d'angar, au bout d'une écurie, où vous couchez avec les bœufs, les vaches, les chevaux qui occupent le reste de l'étable. Il est vrai qu'il y a communément une chambre avec un poële pour l'hiver; mais en été, les mouches, les puces, les punaises & la mauvaise odeur ne permettent pas de s'y établir. Aussi aime-t-on mieux passer la nuit dans l'écurie avec les bestiaux, que de rester dans cette chambre, qui, d'ailleurs est occupée par le Maître du cabaret, sa femme, ses enfans, son ménage, & un grand tonneau de sour-croûte, dont la puanteur acheve de corrompre cet affreux logement. Le mieux, si la saison le permet, est de coucher sur

la paille dans une grange, & sur-tout de s'en faire donner de la fraîche; car le Cabaretier ramasse le matin celle qui a servi le soir à ses Hôtes, pour la redonner à de nouveaux venus, & mettre ainsi plusieurs personnes dans les mêmes draps.

La grande quantité de forêts, l'éloignement des habitations, la coutume de marcher la nuit comme le jour, l'indifférence des Starostes pour la sureté des routes, tout sembleroit devoir favoriser le vol & l'assassinat; & cependant, en dix ans, à peine en citeroit-on un exemple. Les gens aisés voyagent dans une calêche à deux chevaux, & portent avec eux un matelas mince, un petit lit de plumes, une paire de draps, un chevet, une couverture & une paillasse qui, après qu'on en a ôté la paille le matin, enveloppe tout le bagage. Ce paquet se met dans un sac de serge, qui sert de siége dans la voiture.

Ces mêmes personnes ont une petite cave de six ou sept bouteilles remplies de biorre, de vin, d'eau-de-vie, d'hydromel, avec un panier pour le pain, la viande cuite, la chandelle. On y

ajoute de l'avoine pour les chevaux, & de la graisse pour les roues. Il ne faut pas oublier, en passant par les villes, de renouveller les provisions; car on trouve peu de chose dans les villages. Lorsqu'on est ainsi équipé, on chemine à peu de frais; car le logement ne coûte rien. La Noblesse se croit dispensée de payer ce que lui fournit le paysan; aussi lui refuse-t-on tout ce qu'elle demande, avec cette seule réponse: « il » n'y en a point ». Il n'en est pas de même des Etrangers; mais comme il en passe peu, les Cabaretiers ne font point de provisions. La poste ne sert que pour les lettres & les paquets. Elle fut établie, par ordre de la République, sous le regne de Ladislas IV. Avant ce tems là, les ordres du Roi étoient portés par les Gentilshommes de la Cour, qui se faisoient donner des voitures par les Starostes.

Comme la Pologne est un pays de plaine, sans pierres, sans montagnes, on y roule aisément en chaise, que la plupart menent eux-mêmes. Aussi ne font-ils pas grande dépense, sur-tout en été; car dès qu'ils arrivent, ils mettent les chevaux à l'herbe, ou leur

ſont apporter un peu de ſoin ; encore ont ils bien de la peine d'en avoir ; car l'Hôte craint toujours de n'être pas payé. Ceux qui vont à cheval, ont avec eux un matelat piqué, épais d'un doigt, large d'un pied & demi, qu'ils plient en deux, & le mettent ſous la ſelle. Arrivés au gîte, ils commencent par donner quelque monnoie au Cabaretier, qui va leur chercher du pain, de la bierre & un peu d'avoine. Avec cinq ou ſix ſols, un Voyageur paie ſon ſouper & celui de ſon cheval.

Les Seigneurs ont de bonnes voitures, & font mener des charriots qui portent les lits & les vivres. Il faut prendre garde aux ponts, qui ſont, pour l'ordinaire très-mauvais ; les Polonois ne ſe ſoucient ni de les réparer, ni de les entretenir. En hiver on ſe munit d'un ſac fourré pour les pieds ; car le froid eſt ſi grand, qu'on ne réſiſteroit pas en carroſſe ou en calêche, ſans cette précaution. Comme les rivieres, les lacs & les étangs ſont gelés, & qu'on les paſſe aiſément ſur la glace, on a ſoin, lorſque la terre eſt couverte de neige, d'avoir un traîneau, ſur lequel on met la voiture, & qu'on

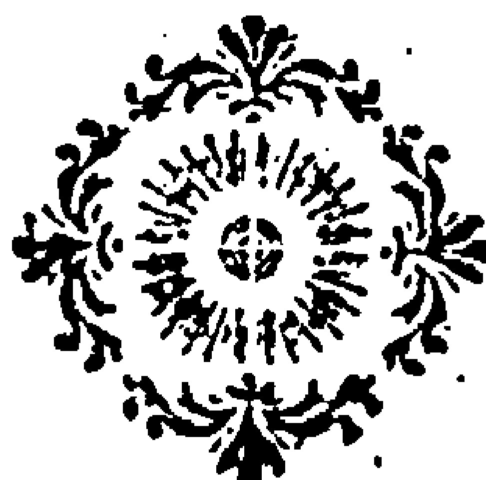
fait conduire par les chevaux. Les femmes, moins délicates & plus hardies qu'en France, font ainsi cent, deux cens, trois cens lieues, sans craindre ni la difficulté des chemins, ni la rigueur de la saison, ni les mauvais logemens. Les gens du pays, qui vont à cheval pendant le froid, ont de grosses bottes, dans lesquelles ils mettent une semelle de paille brisée, qui, avec un grand verre d'eau-de-vie qu'ils boivent en partant, leur garantit les pieds & l'estomac. Les Cochers en usent de même, sans quoi ils ne pourroient supporter la rigueur de l'air. Elle est si excessive, que le nez gele quelquefois quand on marche à visage découvert. Le remede ordinaire est d'y appliquer une poignée de neige, & de n'entrer dans aucun lieu où il fasse trop chaud, autrement on court risque de perdre le nez.

Ces différentes façons de voyager, sont très-anciennes dans ce pays; & à peu de chose près, tout est ancien chez les Polonois. Ce sont les mêmes coutumes, les mêmes privileges, la même forme de gouvernement, que dans le tems où ils s'érigerent en Ré-

publique. Immobiles dans un coin de l'Europe, ils n'ont senti le contrecoup d'aucune des révolutions arrivées dans ses usages. Ils ont eu part à ses guerres; mais ils n'ont pris les manieres ni des peuples qui les ont vaincus, ni de ceux qu'ils ont eu l'avantage de vaincre. Tout change autour d'eux; eux seuls se trouvent les mêmes qu'ils étoient il y a quatre siecles.

Je suis, &c.

A Varsovie, ce 1 Septembre 1756.



LETTRE CCLXXXII.

SUITE DE LA POLOGNE.

ON m'avoit adressé à Warsovie, & recommandé à un Gentilhomme Suédois, que diverses circonstances ont amené & fixé dans cette Capitale. Avec une fortune bornée, mais beaucoup d'ordre, d'économie & de raison, il s'est fait un genre de vie, qui offre à la fois l'image de la philosophie & du bonheur. L'hiver il habite la ville dans un appartement chaud & commode, où il me donna un logement. En été, c'est une maison de campagne un peu écartée, avec un bosquet & un ruisseau au bout du jardin. Un cabinet de livres choisis, un petit nombre de gens vertueux & de bon sens, une table propre, frugale & modérée, & un commerce de lettres avec quelques amis, qui l'informent des nouvelles publiques, moins pour contenter une vaine curiosité, que pour se faire un divertissement des folles agitations des

humains; voilà le philosophe à qui je fus adressé, & qui voulut bien quitter sa solitude, pour m'accompagner dans mes courses. Nous commençâmes par la Capitale.

Warsovie occupe le centre de la Pologne, dans une campagne riche & fertile, sur la rive gauche de la Vistule. Ses fauxbourgs en font une grande ville; & l'on y bâtit tous les jours de nouvelles maisons. On y voit des palais superbes, de belles églises, de riches couvens. Le château royal, que Sigismond III fit construire, qu'Auguste II fit fortifier, est un vaste édifice divisé en trois parties: le Palais proprement dit, qui est la demeure du Roi; le Fort, où le Gouverneur exerce sa jurisdiction; & le Bureau des Economies Royales. Sigismond y établit le premier sa résidence; ses Successeurs l'ont imité.

Les rues de la ville sont droites, mais mal pavées, les maisons bâties de pierre, de brique & de bois. Il en est de même des églises, dont la principale est la collégiale de Saint Jean. Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est la magnifique bibliotheque de la famille des Zaluski, consacrée à l'usage des

habitans, & composée de plus deux cens mille volumes. Elle avoit été commencée par un Evêque de cette maison, qui, après diverses ambassades, mourut en 1714, Grand-Chancelier de la Couronne, laissant un recueil de lettres latines, où l'on trouve une infinité de faits curieux & intéressans.

Ce Prélat avoit voyagé en France, suivant l'usage des Polonois, qui leur fait d'abord tourner leurs regards vers ce royaume : c'est le premier objet de leur curiosité ; soit qu'ils ne croient rien de plus capable de la satisfaire, soit qu'ils se hâtent de connoître une Nation, dont l'enjouement & la vivacité ont plus de rapport avec la douceur & la facilité de leurs manieres. Mais si ces voyages ont leur utilité, combien de fois deviennent-ils nuisibles à de jeunes gens, qui ne s'occupent qu'à varier leurs plaisirs, & non à étendre leurs lumieres? Ils ajoutent, pour l'ordinaire, aux vices nationaux ceux des Etrangers dont ils s'attirent les railleries, & reviennent dans leur patrie avec plus de ridicules & moins de vertus. Les Polonois en général, donnent rarement dans ces sortes d'écarts;

ce ſont moins de jeunes Etrangers qui voyagent, que des philoſophes qui obſervent avec ſoin, des politiques qui voient avec diſcernement, des ſages qui parlent avec prudence. Interrogeons tous les Etats de l'Europe ; ils nous apprendront que par la décence de leur conduite, la réſerve de leurs diſcours, ils vengent leur âge de la frivolité qu'on lui reproche.

Guſtave Adolphe gagna une bataille fameuſe contre Caſimir, près du village de Prag, un des fauxbourgs de Warſovie. Cette ville a été priſe pluſieurs fois par les Suédois qui y ont fait de riches priſes & de grands ravages. Les lieux les plus remarquables des environs ſont la plaine de Kola où ſe font les Elections, la maiſon de campagne du Comte de Brülh, le château d'Ujaſdow, appartenant au Prince de Tſchartorinski, & le palais de Willanow, où eſt mort le Roi Sobieski. C'eſt dans ce même lieu, qu'Auguſte II fit dreſſer un camp par ſes troupes exercées ſur le pied Allemand, les paſſa lui-même en revue, & leur fit faire toutes les évolutions ; ce qu'on n'avoit jamais vu en Pologne.

Warsovie, dont le tiers des habitans sont des Etrangers, & sur-tout des Allemands, dépend, pour le spirituel, du diocèse de Posnanie. On y compte vingt-trois maisons religieuses & sept hôpitaux. Les Chanoines de Saint Jean font preuve de noblesse. Tous les Ecclésiastiques sont, en général, fort considérés en Pologne; mais les Moines y jouissent de la plus grande vénération, & sont reçus dans toutes les compagnies. Ils font le prône dans leurs églises, portent en secret le viatique aux malades, & enterrent quelquefois les morts, sans la permission de l'Evêque ni du Curé. Les Freres Quêteurs entrent hardiment jusques dans les cabinets, sans frapper à la porte. Les Religieux sont riches, mais peu réguliers; & tous nobles qu'ils sont, car ici les Capucins même se piquent de l'être, ils vont boire dans les cabarets. Vous en voyez dans les rues, qui ont de la peine à se soutenir, sans que le monde s'en scandalise, ni que le Supérieur les punisse. Leur jeûne consiste dans l'abstinence de viande, d'œufs, de lait & de fromage, se permettant d'ailleurs, de manger de tout le reste, durant tout

le jour. On ne connoît ici ni Chartreux ni Minimes.

A l'égard des Ecclésiastiques séculiers, les uns possedent deux canonicats, les autres deux cures; & presque aucun n'en remplit les devoirs. Les Curés font instruire leurs Paroissiens par des Religieux, & confient à des Vicaires les autres fonctions de leur ministere. Les Chanoines vont rarement à l'office; ils le font dire par de pauvres Ecoliers; & les Evêques, loin de corriger ces abus, craignent eux-mêmes bien d'autres reproches. L'affectation d'une propreté excessive qui tient lieu de parure, l'air d'une politesse étudiée, dans laquelle on fait consister tout son mérite, l'art de bien parler, dont on ne se pique que dans des conversations inutiles, souvent indécentes, le commerce assidu d'un monde choisi, où l'on se rend nécessaire par son enjouement, l'assistance réguguliere à des parties de plaisir, la jouissance commode d'un revenu sacré, qu'on regarde comme un supplément de patrimoine; voilà souvent le fond des occupations de ceux qui, par état, n'en devroient avoir que d'édifiantes.

Les peuples donnent beaucoup aux églises & peu aux pauvres ; aussi les autels sont-ils mieux entretenus que les hôpitaux. Ils prient Dieu tout haut, se donnent des soufflets à la messe, se frappent la tête contre les bancs, le pavé ou les murs. On y chante toujours quelques cantiques en Polonois ; & dans toutes les églises des Dominicains, on récite le soir le chapelet dans la même langue : les hommes sont d'un côté, les femmes de l'autre : les premiers commencent l'*Ave Maria*, en disent la moitié ; & les femmes le finissent. Les Dames & quelques Seigneurs se font apporter des sacs fourrés pour y mettre les pieds en hiver ; précaution nécessaire dans un pays où le froid est excessif.

« Si la perfection du christianisme, » disoit mon Philosophe Suédois, ne » devoit consister que dans les prati» ques extérieures qu'il prescrit, les » Polonois seroient, sans contredit, les » plus parfaits Chrétiens de l'univers. » Dès les premiers tems de la Monar» chie, ils trouverent cette religion » trop douce pour eux, & le carême » trop aisé & trop court. Ils le com-

» mencerent à la septuagésime ; mais » un Pape abrogea cette surérogation » rigoureuse, en reconnoissance de ce » qu'ils lui avoient fourni des contri- » butions, pour faire la guerre à un » Empereur chrétien : il leur permit de » s'en tenir à l'usage général ; mais ils » observent encore l'abstinence du » mercredi. Sigismond-Auguste, dans » un repas public qu'il donna aux ob- » seques de son pere, ayant osé faire » servir du gras ce jour là, le Peuple s'en » scandalisa ; & peu s'en fallut qu'il ne » pensât à se révolter.

» Je ne parle ni des confrairies de Fla- » gellans, établies dans presque toutes les » villes, ni des pélerinages sans nombre » à certaines salines, qu'on croit avoir été » miraculeusement apportées de Hon- » grie par sainte Cunégonde, ni enfin » de cette quantité de reliques venues » de Rome, en échange de l'obéissance » aveugle, que ce royaume a vouée au » Saint-Siége. Pendant deux siecles, » nul Evêque n'osoit sacrer un Roi » de Pologne, que son élection n'eût » été approuvée par le Pape ; & aujour- » d'hui même, qu'on sçait à quoi s'en » tenir sur la puissance pontificale, le » Monarque n'est reconnu par la Na-

» tion, que lorſqu'il eſt proclamé par le » Primat, qui ne jouit de ce droit, » qu'en vertu d'une bulle de Rome. Un » Nonce Apoſtolique réſide toujours à » Warſovie, & y exerce un pouvoir » inconnu dans tout autre Etat catho- » lique. Il n'en a pourtant pas aſſez, » pour maintenir l'indiſſolubilité du ma- » riage; il n'eſt pas rare d'entendre » dire aux Maris: « ma femme qui n'eſt » plus ma femme ». Les Evêques, té- » moins & Juges de ces divorces, s'en » conſolent avec leurs grands revenus.

» Tant que ce Peuple reſta dans l'i- » gnorance, il n'inquiéta point les » autres Religions; mais à peine com- » ça-t-il à s'éclairer, qu'il perſécuta les » Proteſtans. Il prit cependant fort » peu de part à toutes les guerres ſain- » tes, qui déſolerent l'Europe au ſei- » zieme ſiecle; c'eſt la Nation où l'on » a le moins brûlé de monde, pour s'ê- » tre trompé dans le dogme. Elle n'a » vu dans ſon ſein, ni des freres égor- » gés par leurs freres, ni des Rois aſ- » ſaſſinés, ou traînés à l'échaffaud. Tous » les cultes y ſont ſoufferts; un Mo- » narque ne peut obtenir la Couron- » ne, ſans avoir fait ſerment de les to- » lérer.

» Sous Sigiſmond I, une partie des
» Polonois étoient Luthériens, & pou-
» voient, comme les Catholiques, poſ-
» ſéder les charges & les dignités de
» l'Etat. Aujourd'hui tout Diſſident,
» c'eſt à-dire, quiconque ne profeſſe
» point la Religion Romaine, en eſt
» poſitivement exclus. Une Puiſſance
» voiſine, qui a le plus grand intérêt
» d'aſſervir la Pologne, travaille ſour-
» dement à faire rétablir l'égalité, pour
» élever un jour ſur ce trône, quel-
» ques-unes de ſes créatures. En effet,
» qui empêcheroit la Ruſſie, au pre-
» mier interregne, de propoſer pour
» Candidat un Grec ſchiſmatique ?
» Etant admis à l'égalité, il pourra oc-
» cuper les grandes places, entrer dans
» le Sénat, & par conſéquent parve-
» nir à la royauté. Vainement la Na-
» tion voudra s'y oppoſer; les Ruſſes,
» en envoyant des troupes dans les
» provinces, diſſiperont tous les obſta-
» cles. Dès lors, quelle étrange ré-
» volution dans tous les Ordres ? Qui
» empêchera le nouveau Roi de ſe re-
» connoître Vaſſal de la Ruſſie, pour
» être protégé & maintenu par cette
» Puiſſance ? Quel accroiſſement de

» pouvoir pour les Moſcovites ? Quelles
» alarmes pour le reſte de l'Europe ?

» Il eſt fâcheux qu'un pays ſi vaſte,
» ſi riche, ſi fertile en productions, ſi
» abondant en hommes courageux,
» baigné d'un ſi grand nombre de rivie-
» res, dont les habitans joignent à la
» bravoure des Sarmates, leurs ancê-
» tres, du goût pour les arts, de l'ap-
» titude pour les ſciences, & tout ce
» qui caractériſe des gens policés par
» les Lettres qu'ils aiment & qu'ils culti-
» vent, ſoit continuellement déchiré par
» des diviſions inteſtines. Plus de déſin-
» téreſſement dans la Nobleſſe, plus de
» liberté dans le Peuple, plus d'auto-
» rité ſur le trône, lui donneroit une
» nouvelle vie, le feroit reſpecter de ſes
» Voiſins, le rendroit un des royaumes
» les plus floriſſans du monde chrétien.
» Eclairés comme ils le ſont, patriotes
» comme ils le paroiſſent, inſtruits par
» leurs malheurs, animés par un noble eſ-
» poir, conduits par un Roi citoyen, les
» Polonois ne s'occuperoient que des in-
» térêts de l'Etat, & s'affranchiroient du
» joug étranger qui les menace. Toute
» puiſſante qu'eſt la Ruſſie, jamais elle
» parviendroit à les mettre dans ſa dé-

» pendance, si réunissant toutes leurs » forces, ils ne les employoient qu'à » défendre la liberté.

» Mais cette liberté, ce bien si pré» cieux, dont la jouissance éleve l'ame, » est aujourd'hui la principale source » des maux qui les accablent. Les » Rois, la Loi, la Noblesse sont les » trois forces qui font mouvoir la ma» chine du gouvernement. De leur » équilibre, doit dépendre la régularité » de ses ressorts; mais cet équilibre est » une chimere; car, quoique ces forces » se balancent réciproquement, il en » résulte presque toujours des mouve» mens convulsifs, qui s'affoiblissent » sans cesse, & doivent entraîner un » jour sa destruction. La Majesté royale » lutte continuellement contre la liberté » nationale, & celle-ci contre l'autorité » du Souverain. De-là ces divisions per» pétuelles entre les Sujets & le Monar» que. Les premiers forment des Con» fédérations; le second s'appuie d'un » secours étranger. La guerre intestine » survient; la force fait taire la justice; » & souvent la justice emploie une vio» lence destructive, qui la soutient aux » dépens du corps politique. Si la Con-

» fédération est la plus forte, celui » qu'on a choisi pour regner, parce » qu'il avoit des vertus, des qualités, » des talens, est renversé du trône. Si » au contraire, les Confédérés sont les » plus foibles, le Roi ne gouverne » plus que des esclaves. Les Confédé- » rations ne peuvent être autorisées » par la loi, que lorsque la loi est mé- » connue par le Prince; mais il arrive » souvent que l'intérêt de la loi n'est » qu'un prétexte ou à l'ambition, ou à » la révolte. Il est plus difficile de répri- » mer les abus que les Polonois font de » leur liberté, que les orgueilleuses pré- » tentions de la Couronne. Pour la » tranquillité de l'Etat, il faudroit ou » que les Rois ne pussent être détro- » nés, ou que la Noblesse, qui croit » n'être pas libre, si elle n'a le courage » de tout oser, fût dépouillée de l'auto- » rité qu'elle exerce despotiquement » sur le reste de la Nation.

» En effet, rien n'est égal aux droits » d'un Gentilhomme Polonois. Avec un » bien médiocre, il vivroit plus heu- » reux que les plus grands Seigneurs de » l'univers, si les hommes savoient » jouir d'une entiere liberté, sans en

» abuser. Il est souverain dans ses » terres ; sa maison est un asyle dont » on n'ose tirer personne par violence; » quelque crime qu'il ait commis, il ne » peut être arrêté ni mis dans les fers, » qu'après avoir été convaincu & con- » damné par la République ; ce qui laisse » presque toujours le forfait impuni. Il » a le pouvoir de glaive & de justice » sur ses Sujets, leur impose des tri- » buts ; & tandis qu'il abuse de sa puis- » sance, il ose contester les plus petits » droits de celle du Monarque. S'il a » frappé à mort un de ses Paysans, il » met quinze livres sur la fosse ; s'il a » tué celui d'un autre Gentilhomme, » la loi de l'honneur l'oblige seulement » à le remplacer. Il enleve les femmes & » les filles, sans qu'elles osent faire de » résistance ; ce qui paroît si naturel, » si peu étrange à ces bons Villageois, » qu'elles ne laissent pas encore de trou- » ver des maris. Il vend un village avec » les habitans, comme on vend une » ferme avec les animaux qui la culti- » vent ; plus d'une fois l'homme & la » brute sont attachés au même joug.

» Comme membre de la République, » tout Gentilhomme est appellé à l'é-

» lection de ses Rois, & partage avec » eux les soins du gouvernement. Il » peut s'opposer à leurs décisions, ba» lancer lui seul les résolutions de l'Etat, » ne se soumettre aux impôts, qu'autant » qu'il les approuve. Il nomme les Juges » suprêmes des Tribunaux, peut le de» venir, & monter enfin sur le trône » même. Les talens naturels ou acquis » lui laissent entrevoir la plus brillante » perspective. Quoique pauvre, s'il est » insinuant, qu'il ait de l'esprit, du ma» nége, il gagnera d'abord les princi» paux de son Ordre. Ce premier pas » le conduit à mériter la confiance, la » considération des Sénateurs; il par» vient insensiblement à se concilier » l'attention de la Cour. Alors les Sta» rosties, les Tenutes, les Advocaties » commencent à changer sa fortune, » jusqu'à ce que l'entrée du Sénat ou » une place de Ministre le tire enfin de » l'Ordre Equestre.

» Les Starosties font partie des an» ciens domaines des Rois de Pologne, » cédés par ces Princes à des Gentils» hommes, ou à titre de récompense, ou » pour les aider à soutenir les frais de » la guerre. Sa Majesté ne se réserve

» que le soin d'y nommer, en les char-
» geant du quart de leur revenu, pour
» l'entretien d'un certain nombre de
» Gens de guerre. Le mot de Starostie
» signifie exactement en françois, Capi-
» tainerie ; mais les Polonois trouvent
» plus noble de l'expliquer par celui de
» Gouvernement ; &, à leurs yeux,
» un Staroste est un Gouverneur. Il y a
» de ces Starosties qui rapportent an-
» nuellement plus de soixante mille li-
» vres ; & une même personne peut
» en posséder plusieurs ; mais elles ne
» passent ni aux enfans, ni aux veuves, à
» moins que le Roi n'y donne son con-
» sentement. On en compte quatre cent
» cinquante-deux, tant en Pologne
» qu'en Lithuanie. Les Ténutes, moin-
» dres que les Starosties, ne compren-
» nent ni villes, ni châteaux, mais seu-
» lement un ou deux villages. Les Ad-
» vocaties, sont la derniere espece de
» ces biens royaux, qui, comme vous
» avez vu, ne devroient être que la ré-
» compense des services & du mérite,
» mais deviennent souvent le prix de
» l'injustice & de la trahison. On en-
» richit, aux dépens de l'Etat, ceux qui
» l'immolent aux passions du Souve-
» rain ;

» rain ; & quelquefois les menaces, aussi » heureuses que la flatterie, arrachent » ces biens des mains du Monarque qui » n'ose les refuser, dans la crainte de » se faire des ennemis. Trop souvent » encore ils passent des maris aux fem» mes ; & de celles-ci aux enfans, aussi » peu capables de servir que leurs peres, » qui ont consumé les revenus dans la » mollesse ; & alors il n'est aucun de ceux » qui ont exposé leur vie & sacrifié leur » patrimoine pour l'intérêt de la Na» tion, qui puissent y avoir part.

» Les Nobles Polonois se divisent » en deux classes, les Sénateurs & l'Or» dre Equestre, qui ne pouvant agir » les uns sans les autres, forment avec » le Roi, ce corps puissant & redou» table, que l'on appelle la Républi» que. Malgré la différence que les biens, » les dignités, les services rendus, l'an» cienneté, l'illustration des familles » mettent entr'eux, ils s'estiment d'une » égalité si parfaite, qu'ils se donnent » mutuellement le nom de freres, com» me s'ils étoient tous sortis du même » sang. Les Petits respectent les Grands » sans les craindre ; les Grands vivent » avec les Petits sans les mépriser. Les

» titres de Princes, de Comtes, de
» Marquis, ne sont que des mots qui
» ne changent rien à leur condition, &
» ne se donnent que par des valets &
» des flatteurs. Les plus pauvres servent
» les plus riches, & reçoivent, sans
» déroger, le salaire de leurs services.
» Un Gentilhomme, sous la livrée, fait
» une faute; le fouet l'en corrige; mais
» on a la précaution de lui mettre un
» tapis sous les genoux, par respect pour
» son titre. Un Seigneur riche, qui veut
» primer dans une diete, ne manque
» point de se faire suivre d'une nom-
» breuse suite de ces Êtres merce-
» naires, que l'indigence oblige de ser-
» vir dans les maisons. La hauteur &
» l'impudence de ces hommes, qui ne
» tiennent à l'Etat que par le hasard de
» la naissance, l'emporte presque tou-
» jours sur la timide circonspection des
» Citoyens possessionnés; & tout réussit
» au gré de ceux dont ils ont épousé
» les desseins, dont ils sont prêts à sou-
» tenir les querelles. En effet, lorsque
» les intérêts du Maître à qui ils se sont
» dévoués, ne s'accordent pas avec
» ceux du Public, peut-on espérer que
» des gens qui ont vendu leur liberté,

» préféreront leur patrie, de qui ils » n'attendent aucun bien, aux avan» tages de celui qui les nourrit, les » paie, leur tient compte de leur es» clavage; & à qui ils ne peuvent plaire, » que par la plus basse soumission. » Quelques-uns, pour se soustraire à » cet avilissement, voulurent commer» cer; mais une constitution déclara » que le commerce dérogeoit; il fallut » y renoncer.

» Cependant cette noblesse si vantée » se donne quelquefois au premier qui la » demande. Un Juif qui se rend Chrétien, » l'obtient avec un peu de protection, » & fait ensuite autant de bruit dans » les Diétines, que le plus pur sang des » Piastes & des Jagellons. La distinction » de haute & basse Noblesse n'a lieu, que » pour donner aux familles un certain » éclat dans le cours ordinaire de la vie. » A l'égard des affaires générales, la » naissance & les titres n'y ont aucune » influence. Un Prince, un Duc, ne » l'emporte sur le simple Gentilhomme, » que par les places qu'il occupe; le » moindre Castellan précède le Prince » sans charge; un Noble de trois géné» rations est aussi libre dans la Répu-

» blique, aussi maître dans sa terre, que » le Seigneur le mieux titré. Il regne sur » ses paysans comme un despote sur ses » esclaves ; car ici la liberté n'est que » pour ceux qui en abusent. C'est lui, » pour l'ordinaire, c'est cet Ordre » Equestre, qui le premier se révolte » contre les loix ; qui, par sa véhé- » mence dans les conseils, y détruit » l'unité des suffrages ; par ses intrigues, » fait naître les divisions ; par ses Con- » fédérations, démembre & déchire le » royaume. Souvent, par ses discours » injurieux, il insulte ses Rois, les Mi- » nistres, le Sénat ; fait passer sa fu- » reur pour zele, son opiniâtreté invin- » cible, pour fermeté ; & croit ne tra- » vailler que pour le maintien de la » liberté, quand il se livre à tous les ex- » cès de la licence.

» L'honneur d'être Gentilhomme Po- » lonois a été brigué par des Princes ; & » il faut avouer qu'aucun Etat ne montre » autant de Noblesse de la plus haute » antiquité. Toutes les généalogies des » principales familles commencent avant » le dixieme siecle. Le droit d'élire ses » Rois est ce qui la flatte le plus, & » n'est pas ce qui lui profite le moins.

» Elle vend sa Couronne au Candidat
» qui a le plus d'argent. Elle crie dans
» le champ électoral, qu'elle veut des
» Rois qui gouvernent avec sagesse ;
» & elle les cherche parmi des étrangers
» qui n'ont aucune connoissance de ses
» mœurs, de sa langue, de ses intérêts;
» de ses loix, de ses usages. Je suis mê-
» me obligé de convenir qu'une fidéli-
» té constante l'accompagne rarement
» dans l'exercice de son choix. Lors-
» qu'elle se révoltoit contre Auguste,
» elle coloroit sa rebellion du nom de
» zele pour la liberté. Quand elle aban-
» donna Stanislas, elle prit encore pour
» prétexte l'amour de la patrie, & le
» bien de l'Etat. On étoit indigné de la
» mauvaise foi, des perfidies que le Pri-
» mat & les Seigneurs Polonois met-
» toient en usage, pour tromper tour
» à tour Auguste & Stanislas. Combien
» de voix vendues par les mêmes per-
» sonnes, aux deux Princes concur-
» rens ? Car, la plus grande source de
» l'argent qui roule en Pologne, c'est
» la vente de la royauté. Combien de
» sermens violés, d'avis secrets donnés
» contre le parti qu'on sembloit suivre ?

» Combien de trahisons ouvertes, &c?

» La noblesse Polonoise se transmet » par le sang, comme dans les autres » pays; & les femmes plébéiennes qu'on » admet dans les familles, ne nuisent » point à cet avantage. Les preuves se » font par témoins, & sur l'exhibition » des titres authentiques. On reçoit » comme tels, l'acquisition d'une terre, » l'entrée aux Diétines, l'exercice d'une » charge, d'une dignité noble, les lettres » d'ennoblissement, visées & confir» mées dans les Dietes. Ces preuves » doivent être produites dans l'assem» blée des Gentilshommes du lieu. Si » l'examen est favorable, l'état est cons» taté; il n'y a plus de chicane à faire; » mais un Roturier, qui s'arrogeroit les » honneurs de l'Ordre Equestre, seroit » puni par la confiscation de ses biens; » s'il n'a aucune possession, on le retient » six mois dans les fers; on le tueroit » même impunément, sans encourir » aucune des peines portées contre » l'homicide; & si des parens, des » amis s'avisent de venger sa mort, la » loi les condamne à une amende pécu» niaire, & à dix-huit mois de prison.

» La noblesse s'accorde en pleine

» Diete, par le concours unanime des » trois Ordres. Les familles ainsi enno» blies ne jouissent pas d'abord des pri» vileges d'une ancienne extraction : il » faut communément attendre jusqu'au » troisieme degré, pour parvenir aux » grandes charges. On passe quelque» fois sur l'austérité de cette regle, en » faveur d'un mérite rare, & de services » rendus à l'Etat. Si ce sont des exploits » militaires, les titres d'honneur en » sont la récompense; & la noblesse de» vient héréditaire avec eux. Les traces » du sang, versé pour la patrie, ne s'ef» facent jamais; elles conservent leur » éclat dans la postérité; & la Pologne » voit avec joie ses défenseurs associés » à ces anciens guerriers, qui, par de pa» reils travaux, ont jetté les fondemens » de ses plus illustres familles.

» La noblesse se perd, ou par de grands » crimes, ou par l'abus qu'en feroit un » Gentilhomme, soit en donnant ses ar» moiries à un Plébéien, soit en le recon» noissant publiquement pour être de » son sang. On déroge encore par l'exer» cice d'un métier sordide, dans lequel » néanmoins n'est pas compris l'état de » domestique, qui ne fait que suspendre

» l'activité du suffrage dans les Diétines;
» cette activité se ranime dès qu'on est
» sorti de service.

» Cet Empire, composé d'autant d'E-
» tats qu'il y a de terres, d'autant de
» Chefs qu'il y a de Gentilshommes,
» est encore aujourd'hui ce qu'étoient
» au sixieme siecle, la plupart des pays
» de l'Europe, soumis à de grands Aris-
» tocrates, qui arment un Roi pour en
» faire l'instrument de leurs volontés;
» & cette constitution qui s'honore du
» nom de République, n'est réellement
» qu'une ligue de petits despotes contre
» le peuple. Chaque Noble y tient de
» son chef, & conserve par son épée,
» comme l'ont acquise ses aïeux, une
» autorité personnelle & héréditaire
» sur ses Vassaux. Le gouvernement
» féodal y domine dans toute la force
» de son institution primitive, abandon-
» née à sa propre destinée. Les loix y
» sont sans exécution, la justice sans
» vigueur, le commerce sans activité,
» les bourgs, les villages ruinés, le tré-
» sor épuisé, l'argent sans valeur intrin-
» seque, le peuple esclave & opprimé,
» les provinces pauvres, quoique fer-
» tiles. La Noblesse n'y est assujettie à

» aucun devoir ; les délibérations des » Dietes sont rompues par l'opposition » d'un seul Gentilhomme ; les grandes » affaires se décident avec le sabre ; des » Confédérations séditieuses, sous pré- » texte de soutenir les loix, déchirent » la République ; l'autorité d'un Roi » électif fait ombrage à la licence plu- » tôt qu'à la liberté des Nobles ; le pays » est ouvert, parce qu'on appréhende » que des places fortes ne l'asservissent ; » la discipline militaire n'est pas moins » ignorée que l'ordre civil ; on y trouve » enfin tous les abus de l'ancien gouver- » nement Tudesque, avec cette diffé- » rence, que le corps de la Nation est » compté pour rien, & que la Noblesse » corrompue vend ses suffrages ».

Je suis, &c.

A Warsovie, ce 4 Septembre, 1756.



LETTRE CCLXXXIII.

Suite de la Pologne.

ACCOMPAGNÉ de mon Gentilhomme Suédois, qui voulut bien me sacrifier quelques momens de son repos & de sa solitude, je visitai différentes provinces voisines de la Capitale ; & suivant, jusqu'à Dantzick, le cours de la Vistule, je m'arrêtai dans les principales villes qui se trouvent sur cette route.

Plocsko, capitale du Palatinat de ce nom, le siége d'un Evêque, d'un Palatin, d'un Castellan supérieur & d'un Staroste, est située sur la rive droite de ce fleuve, à vingt-cinq lieues au-dessous de Warsovie. On la partage en ville & château, qui l'un & l'autre n'ont de remarquable que quelques églises. La Cathédrale a un Chapitre très-riche, dont le Prévôt porte le titre de Prince d'un certain district, & en est le Seigneur, ainsi que de la Noblesse qui l'habite. L'Evêque possede en pleine souveraineté le bourg de Putulsk, y exerce

le droit de glaive sur les Nobles, & juge en dernier ressort. Auprès de la Cathédrale est un College sous la direction des Chanoines qui nomment les Professeurs, & les tirent de l'Université de Cracovie : il est indépendant de celui des Jésuites. On y voit aussi une abbaye de Bénédictins, dont la maison & l'église sont également bien bâties. Mais un incendie cruel vient de réduire en cendres plus de la moitié de cette malheureuse ville.

En quittant le district de Plocsko, on trouve, sur la gauche, la Cujavie, province de la grande Pologne, qui a titre d'évêché, & où sont les villes de Wladislaw & de Brzescie, capitales de deux Palatinats dont elles portent le nom. L'Evêque, Vice-Primat du royaume, réside à Wladislaw, située dans un marais sec & uni, sur la rive gauche de la Vistule. Son Palais & sa cathédrale, qui est ancienne & très-belle, occupent une partie du château bâti de briques, ainsi que la ville. Les maisons des Chanoines & les écoles environnent cet emplacement; & le trésor de l'église passe pour être très-riche. L'évêché rapporte cinquante mille écus de

rente; & le diocèse s'étend en Prusse & en Poméranie jusques sur l'Oder dans la marche de Brandebourg.

Du Palatinat de Plocsko on entre dans celui de Culm, qui, avec ceux de Marienbourg & de Poméranie, forment ce qu'on appelle la Prusse Polonoise. Le premier endroit considérable qui se présente, en arrivant par le fleuve, est la ville de Thorne, la plus ancienne de cette contrée, & une des plus grandes du pays. Elle eut pour fondateur un Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, qui y bâtit un fort au commencement du treizieme siecle. Il lui donna le nom de Thorne, qui signifie une porte, parce qu'elle ouvroit aux Chevaliers une entrée dans la Prusse. Elle devint insensiblement une cité célebre & commerçante, qui se divise en ville ancienne & nouvelle. On y professe toutes les religions; mais la Luthérienne est la dominante. Les Catholiques y ont conservé plusieurs églises, entr'autres celle de Saint Jean, qu'ils enleverent aux Protestans, après une émeute très-vive, occasionnée par les Etudians du College des Jésuites. Un Ecolier, dans une procession, attaqua

quelques Luthériens qui ne s'étoient pas mis à genoux, & fut secondé & soutenu par ses camarades. La populace irritée prit parti contre les Etudians, entra violemment dans le College, & y causa mille désordres. Le tumulte devint si grand, l'affaire si sérieuse, que par un jugement de la Diete de Warsovie, le Président de la ville & d'autres Magistrats Protestans, pour ne s'être point opposés à la sédition, furent décapités.

On vante les navets de Thorne, ses pains d'épices & ses savons ; mais ce qui la rend célebre, c'est le nom de son savant astronome Copernic, qui y prit naissance en 1473, & dont on y voit encore l'épitaphe. On avoit cru long-tems que la terre étoit immobile au centre du monde ; c'est des frontieres de Pologne, qu'est parti le trait de lumiere qui éclaire aujourd'hui l'univers. Ce Savant, qui s'étoit d'abord appliqué à l'étude de la langue grecque, de la philosophie & de la médecine, se fixa à l'astronomie. Pour s'y perfectionner, il fit plusieurs voyages, s'arrêta à Bologne, ensuite à Rome, où il enseigna les mathématiques. De retour en son pays, il eut un canonicat dans l'église de Warmie, où son oncle étoit Evêque ; ce fut

alors qu'il publia ce fameux systême qui place le soleil au centre du monde, & les planetes tournant autour de cet astre. La terre a un autre mouvement autour de son axe, la lune autour de la terre; & les étoiles sont à une distance immense du soleil. L'Inquisition condamna l'opinion de Copernic comme hérétique dans la foi, absurde dans la physique; & c'est aujourd'hui une des premieres vérités en astronomie.

La ville de Thorne secoua le joug des Chevaliers Teutoniques; & se donna aux Polonois, qui lui accorderent divers privileges, celui entr'autres de se gouverner elle-même. Elle étoit forte, & environnée d'une double muraille; mais Charles XII s'en rendit maître, & en fit démolir les fortifications. Le pont construit sur la Vistule, composé de deux parties formées par une isle, a près d'une demi-lieue de longueur. Le côté qui regarde la ville, se nomme le Pont Allemand, l'autre, le Pont Polonois. Comme il n'est pas fort solide, & que les glaces en enlevent tous les ans une partie, l'entretien en est difficile & très-coûteux.

De Thorne à Culm, en descendant la

riviere, nous ne mîmes guere que huit heures. Culm est la capitale du Palatinat de ce nom; & le siége du plus ancien Evêché de la Prusse Polonoise. Un Duc de Masovie la céda à l'Ordre Teutonique; mais elle se révolta & se donna à la Pologne. Cette ville est grande mais mal peuplée, & a souffert également du malheur des guerres, & des ravages du feu. Un tribunal qui jugeoit en dernier ressort, y formoit une Ecole de Droit, qui dirigeoit toute la Prusse. La place étoit d'ailleurs forte & commerçante, le Clergé riche & nombreux; mais depuis que l'Evêque & le Chapitre ont transporté ailleurs leur résidence, qu'on y néglige les études, les arts, le commerce, elle conserve à peine le souvenir de son ancien lustre.

Avant que d'arriver à Dantziek, on peut se détourner sur la droite, & voir en passant la ville de Marienbourg, capitale d'un petit pays que l'on appelle le Werderland. Elle est située sur le bord occidental de la Vistule, vers son embouchure dans la mer Baltique. Ce n'étoit, dans son origine, qu'une forteresse bâtie à l'honneur de la Vierge par les Chevaliers Teutoniques, après

qu'ils eurent dompté les Prussiens idolâtres. Le Grand-Maître y ayant établi sa résidence, elle fut agrandie; & devint une cité considérable qu'ils vendirent à la République. Le territoire des environs est fertile & bien cultivé. Les habitans professent la Religion Luthérienne; mais il y a beaucoup de Catholiques dans les fauxbourgs.

La riviere d'Elbing passe au travers de la ville de ce nom, & la partage en vielle & nouvelle. Elles sont fortifiées l'une & l'autre, & entretiennent une garnison Prussienne & Polonoise. Il y a de gros Négocians qui possedent de riches magasins. La grande église appartient aux Catholiques; les Protestans ont toutes les autres, ainsi que le College fondé par un Prince de la Maison de Brandebourg. La justice se rend au nom du Roi de Pologne; & les affaires ecclésiastiques sont de la jurisdiction de l'Evêque de Warmie. Il y a, dans ce Palatinat, deux Sénateurs du premier rang; le Castellan d'Elbing, & le Palatin de Marienbourg.

La Prusse occidentale, située à la gauche de la Vistule, forme le Palatinat de Poméranie, ou de Pomérelie,

& a pour capitale la ville de Dantzick, une des plus belles, des plus marchandes, des plus fortes, des plus riches & des plus fréquentées de l'Europe. Le lieu où elle est bâtie près de ce fleuve, à un mille de la mer Baltique, n'étoit d'abord que la demeure de quelques Pêcheurs; & ses commencemens ne remontent pas au-delà du douzieme siecle. On y construisit un fort, autour duquel il se forma des habitations, qu'on appella le bourg des Danois. Les Chevaliers Teutoniques l'agrandirent & l'environnerent de murailles; mais elle secoua le joug de ces tyrans, pour se donner aux Polonois qui lui accorderent de grands privileges; mais quoiqu'elle dépende de cette Puissance, elle n'en est pas moins regardée comme une ville libre & Anséatique, qui se gouverne par ses loix, ses Magistrats, & un Sénat qui porte le nom de Régence. La justice s'y rend au nom du Roi; & l'on y bat monnoie au coin du Monarque. La moitié des droits pour les entrées & sur la douane sont au profit de Sa Majesté, dont le vrai domaine ne commence qu'à un de ses fauxbourgs. Le Prince nomme le

Gouverneur; mais il ne peut le prendre que parmi les quatorze Sénateurs qui composent le Conseil ordinaire avec quatre Bourguemestres, dont un est choisi par le Roi, pour y exercer la police. Il y a aussi quelques Echevins & un Grand-Conseil, qui s'assemble pour les affaires importantes. S'il en survient de trop difficiles, elles sont portées devant le Grand-Chancelier de Pologne, ou à la Diete du royaume. Vous avez vu avec quel zele on prit ici les intérêts de Stanislas Leczinski contre son Concurrent. On y avoit déjà rendu des témoignages éclatans de fidélité, en résistant aux efforts des Suédois qui furent obligés de lever le siége.

Cette ville, divisée en deux parties; l'ancienne & la nouvelle, passe pour être très-bien fortifiée, sur-tout du côté de la montagne qui la commande. Elle est d'ailleurs défendue par le fort de Weixelmonde, situé à l'embouchure du fleuve. On y compte plus de cent mille habitans, sans y comprendre les Etrangers qui ne font qu'y passer pour leur commerce. Les édifices publics sont magnifiques, les maisons particulieres assez bien bâties, mais les rues étroites,

obſcures & malpropres. L'Arſenal, la Bourſe, l'Hôtel de-Ville, la Place de Saint-Dominique méritent l'attention des curieux. Son port ſur la Viſtule, ſans être très-profond, eſt ſûr & commode, & reçoit tous les ans plus de mille vaiſſeaux. C'eſt l'entrepôt de tout le bled de Pologne, & la clef du commerce du Nord. Toutes les Puiſſances de l'Europe y ont un Conſul; & en 1706 l'Angleterre, la Hollande & la Pruſſe firent une ligue particuliere pour protéger ſon négoce. On tranſporte de France à Dantzick, du ſel, du vin, de l'eau-de-vie, du vinaigre, du ſucre, des étoffes de ſoie, & autres ouvrages de nos manufactures, pour leſquels nous rapportons des bois de conſtruction, de la cire, du chanvre, du lin, de l'acier, du plomb, du bled & du ſalpêtre.

Les Catholiques, les Luthériens & les Calviniſtes ont ici le libre exercice de leur Religion; mais les Magiſtrats & la plus grande partie des habitans ſuivent la Confeſſion d'Augsbourg. Ils y poſſedent vingt Paroiſſes avec un beau College, où ils entretiennent d'habiles Profeſſeurs. Les Catholiques ont

plusieurs églises & un grand nombre de maisons religieuses, tant dans la ville que dans les fauxbourgs. Les Jésuites y enseignent la Philosophie & les Belles-Lettres ; les Capucins, les Cordeliers, les Dominicains & les Carmes y pratiquent, avec la même liberté, tous les devoirs de leur profession. L'Evêque de Cujavie, qui l'est en même tems de tout le Palatinat de Pomerele, habite un palais superbe dans un de ses fauxbourgs dont il est Seigneur, & qui porte le nom du diocèse.

On ne sauroit parler de cette ville, sans penser au Géographe Cluvier, à l'Astronome Hevel, dont elle fut le berceau, & qui lui firent tant d'honneur par leurs connoissances. Cluvier voyagea en Angleterre, en France, en Allemagne, en Italie, & parloit parfaitement toutes les langues de l'Europe. Il est le premier Géographe qui ait sçu mettre de l'ordre dans ses recherches, & les réduire à des principes certains & raisonnés. On doit à ses veilles plusieurs ouvrages estimés, dont le principal, son introduction à la Géographie ancienne & nouvelle, a été traduit en françois par le Pere Labbe. Philippe

Cluvier étoit né en 1580, & mourut à quarante trois ans.

Jean Hevel, Echevin & Sénateur de Dantzick, découvrit le premier une espece de vibration dans le mouvement de la lune, & plusieurs étoiles fixes qu'il nomma le firmament de Sobieski. Son mérite fut connu des Savans, qui devinrent ses amis, & de Louis XIV qui voulut être son bienfaiteur. On a frappé des médailles à sa gloire; & deux Rois de Pologne honorerent son observatoire de leur présence. Ce Savant vouloit donner aux taches de la lune les noms des Philosophes les plus célebres de son tems; mais craignant d'offenser ceux qu'il auroit oubliés, il se contenta d'y appliquer les mots de notre géographie. Hevel a laissé plusieurs écrits à l'usage des Astronomes, & est mort âgé de soixante sept ans, en 1688.

On ne va point à Dantzick, sans visiter le monastere d'Oliva, qui n'en est éloigné que d'une lieue. C'est dans cette belle & riche Abbaye de l'Ordre de Cîteaux, que fut signé, en 1660, par la médiation de la France, un traité de paix entre l'Empereur, le Roi de Suede, le Roi de Pologne & l'Electeur de

Brandebourg. Le Religieux qui nous montroit la maiſon, nous conduiſit dans la ſalle où ſe tinrent les conféren-ces, & nous fit voir les portraits des principaux Négociateurs. La converſa-tion s'engagea ſur cette matiere ; & notre Bernardin nous parut l'homme du monde le plus inſtruit de toutes les circonſtances de ce fameux traité.

« Cette paix, nous dit-il, un des » principaux événemens du dernier » ſiecle, mit fin à une guerre ſoutenue » de part & d'autre, par des Nations » puiſſantes & belliqueuſes, dont les » Plénipotentiaires firent paroître au-» tant de ſageſſe & de capacité dans les » négociations, que leurs troupes & » leurs Généraux avoient montré d'in-» trépidité & de courage dans les com-» bats. Cette guerre avoit été allumée » dans le Nord par l'ambition de Char-» les-Guſtave, à qui la Reine Chriſtine » avoit cédé la Couronne de Suede. Ce » Prince ne ſe propoſoit rien moins, » que de marcher ſur les traces de Guſ-» tave-Adolphe. Il vouloit même por-» ter encore plus loin la gloire de ſes » armes ; » car, diſoit-il, lorſque je ſe-» rai maître du Nord, je me tranſpor-

» terai en Italie, comme un autre Alaric,
» pour remettre encore une fois la ville
» de Rome sous la puissance des Goths ».

» Ce Monarque ambitieux voyoit
» avec peine les Danois, les Polonois
» & les Hollandois partager avec la
» Suede le commerce de la mer Balti-
» que. Il étoit alors étroitement uni
» avec la France ; & le Cardinal Maza-
» rin lui conseilloit d'attaquer la Po-
» logne, non qu'il cherchât directe-
» ment à nuire aux Polonois ; mais
» parce qu'il prévoyoit que l'Empe-
» reur ne manqueroit pas d'envoyer des
» troupes à leur secours, & que cette
» diversion l'empêcheroit d'en fournir
» à l'Espagne qui faisoit alors la guerre
» à la France. Charles-Gustave entra
» dans les Etats de la République ; &
» ses conquêtes furent si rapides, qu'en
» moins de six mois, il s'étoit déjà
» rendu maître de la Grande-Pologne
» & de la Masovie.

» Jean Casimir n'étoit pas en état de
» lui résister ; mal secondé par sa No-
» blesse, il fut obligé de quitter son
» royaume, & de se retirer en Silésie.
» Les Polonois le rappellerent ; on prit
» les armes dans toutes les Provinces ;

» l'Empereur & les Tartares lui en-
» voyerent du secours; le Roi de Da-
» nemarck se déclara contre la Suede;
» l'Electeur de Brandebourg conclut
» avec Casimir un traité de ligue offen-
» sive. Les progrès de Charles-Gustave
» se rallentirent; on commença à s'ap-
» percevoir qu'il pouvoit être vaincu.
» Enfin des revers auxquels il n'étoit
» point accoutumé, le rendirent plus
» facile à écouter des propositions de
» paix. Le Cardinal Mazarin lui offrit la
» médiation de la France; les vues de
» cette Eminence n'étoient plus les
» mêmes, depuis qu'on s'étoit recon-
» cilié avec l'Espagne.

» Le Chevalier de Terlon & M. de
» Lombres, tous deux Ambassadeurs de
» France, l'un en Suede, l'autre en Po-
» logne, eurent ordre de travailler à
» rapprocher les deux Cours. Le pre-
» mier n'étoit pas d'une naissance distin-
» guée, quoiqu'on l'eût placé auprès
» du Cardinal en qualité de Gen-
» tilhomme. Ce Ministre l'avoit en-
» voyé en Suede pour complimenter le
» Roi sur son mariage, & lui porter un
» présent de vaisselle de vermeil. Ter-
» lon plut à ce Prince par les agré-
» mens

» mens de son esprit ; & Mazarin, qui
» n'ignoroit pas qu'il n'étoit que le fils
» d'un solliciteur de procès, avoit eu
» beaucoup de peine à lui donner le ca-
» ractere d'Ambassadeur ; mais le goût
» que Charles-Gustave avoit pour lui,
» détermina enfin ce Ministre à lui ac-
» corder un titre qui paroissoit si fort
» au-dessus de sa naissance.

» Il ne fut pas difficile au Chevalier
» de Terlon, d'engager le Roi de Suede
» à recevoir la médiation de la France :
» Charles-Gustave étoit intimément lié
» avec cette Couronne ; mais par la
» même raison, cette médiation étoit suf-
» pecte aux Polonois ; & M. de Lombres
» éprouva de grandes difficultés à la leur
» faire accepter. Il n'en vint à bout que
» par l'entremise de la Reine, Marie-
» Louise de Gonzague, qui étoit Fran-
» çoise de naissance & d'inclination, &
» avoit tout pouvoir sur l'esprit de son
» Mari. On disoit alors qu'elle condui-
» soit ce Prince, comme un petit Ethio-
» pien mene un gros éléphant.

» Il fut résolu que les Plénipoten-
» tiaires s'assembleroient à l'abbaye d'O-
» liva, & que M. de Lombres y feroit
» l'office de Médiateur. Il avoit toutes

» les qualités nécessaires pour réussir.
» Il connoissoit à fond les divers intérêts des Princes, le génie de leurs
» Ministres, & le ton qu'il falloit
» prendre pour les persuader. Il évi-
» toit, avec les Suédois, de montrer
» du penchant pour la Pologne, & avec
» les Polonois, de paroître trop zélé
» pour les intérêts de la Suede. On ne
» le voyoit jamais sortir de ce juste
» milieu, qui ne pouvoit blesser aucun
» des deux partis. Il écoutoit tranquil-
» lement, il exposoit fidélement leurs
» demandes respectives, imaginoit di-
» vers moyens de les concilier ; &
» loin de s'en attribuer l'invention, il
» ne les leur montroit que comme des
» conséquences naturelles de ceux qu'ils
» proposoient eux-mêmes. Il avoit re-
» cours à l'insinuation, lorsqu'il étoit
» dangereux de parler avec fermeté;
» il employoit l'énergie, dans les cir-
» constances où la douceur auroit pu
» passer pour mollesse.

» Le Roi & la Reine de Pologne se
» rendirent à Oliva, pour éclairer de
» plus près la conduite des Négocia-
» teurs. L'Assemblée étoit nombreuse;
» on y comptoit, outre l'Ambassadeur

» de France, sept Plénipotentiaires
» pour la République, deux pour l'Empereur, quatre pour le Roi de Suede, & trois pour l'Electeur de Brandebourg. C'étoient tous des hommes
» distingués par leurs emplois ou par
» leur naissance, & qui s'étoient attirés
» la confiance de leurs Maîtres, par leur
» habileté dans le maniement des grandes affaires. Chaque parti communiquoit ses demandes à M. de Lombres
» qui les rapportoit aux Intéressés, &
» recevoit leurs réponses. On négocia
» d'abord par écrit; mais on s'apperçut
» des inconvéniens de cette méthode;
» & l'on aima mieux traiter de vive
» voix dans des conférences réglées.

» Les Suédois éblouis des premiers
» succès de leurs armes, ne se proposoient rien moins que d'abolir la Religion Catholique en Pologne. Dans
» cette idée, ils avoient fait frapper
» une médaille, où l'on voyoit, d'un
» côté, le portrait de Charles-Gustave,
» & de l'autre, la Tiare pontificale au
» milieu d'un brasier, avec ces mots:
« Fin de l'empire papal ». Cromwel
» ne manqua pas d'applaudir à ce triomphe du culte protestant, & écrivit au

» Roi de Suede, pour lui témoigner sa » joie, de ce que « la Pologne alloit » être comme une corne arrachée de » la Papauté ». Mais après les revers » que le Monarque éprouva dans la » suite de cette guerre, il ne fut plus » question d'établir le Luthéranisme » dans ce royaume. On se réduisit » à demander au Congrès, que les Pro» testans de Pologne fussent mis, dans » le traité, sous la protection de la » Suede.

» Nous ne voulons pas, répondi» rent les Polonois, avoir nos En» nemis pour Apôtres, ni qu'ils y » soient regardés comme les Dieux tu» telaires de ceux qui professent une » autre Religion que nous. La protec» tion des Princes étrangers nous est » suspecte; notre Roi est disposé par in» clination & par devoir, à laisser à tous » ses Sujets une entiere liberté de » conscience; nous traitons les Pro» testans comme nos freres; ils jouis» sent de tous nos privileges. A la vé» rité, nous prions sans cesse le Sei» gneur de les éclairer; mais nous n'em» ployons pas la violence pour les con» traindre. Les mettre sous la protec-

» tion des Etrangers, ce seroit plutôt » favoriser l'ambition de nos voisins, » que pourvoir à notre propre tranquil- » lité ».

» On disputa long-tems sur la cession de la Livonie. Les Suédois re- » vendiquoient cette riche province » comme un bien qui leur appartenoit. » Les Polonois soutenoient, au con- » traire, que la Suede n'y avoit aucun » droit, & qu'elle n'en possédoit une » partie, que par une usurpation ma- » nifeste. M. de Lombres voyant que les » Esprits s'échauffoient dans cette con- » testation, crut devoir s'expliquer » avec beaucoup de retenue. Il se con- » tenta d'exhorter les deux partis à » terminer une guerre qui avoit déjà » causé tant de malheurs, & de leur » rappeller sans cesse cette maxime » de Cicéron, que la paix, quelque » injuste qu'elle puisse être, est toujours » plus avantageuse, que la guerre la » plus juste.

» Pendant que les Plénipotentiaires » disputoient entr'eux avec beaucoup » de chaleur sur toutes ces difficultés, » un événement imprévu les obligea » d'interrompre le cours de la négo-

» ciation principale, pour examiner
» une question de droit public. Le bruit
» de la mort du Roi de Suede se répan-
» dit tout à coup à Dantzick. Les Mi-
» nistres de ce Prince au Congrès d'O-
» liva en parurent consternés. Ils sou-
» tinrent d'abord que ce bruit étoit
» faux, parce qu'ils n'en avoient pas
» encore reçu la nouvelle. Mais dans
» le doute, on ne laissa pas de délibérer
» si l'on continueroit les Assemblées. La
» question étoit de savoir, si les pleins
» pouvoirs des Suédois n'étoient pas
» expirés par la mort de leur Roi? Ils
» soutenoient que cet événement n'y
» pouvoit donner atteinte, parce que
» leurs pouvoirs ne venoient pas seu-
» lement du Monarque, mais du royau-
» me; & que si ce Prince étoit mort
» véritablement, ce qu'ils ne croyoient
» pas, le Sénat qui les avoit autorisés,
» subsistoit toujours.

» M. de Lombres, consulté sur cette
» matiere, répondit que la mort des
» Rois ne faisant point cesser la guerre,
» ne devoit pas non plus être un obs-
» tacle aux négociations de la paix;
» qu'en France, le Prince de Condé
» avoit livré bataille aux Espagnols à

» Rocroy, après la mort de Louis XIII,
» sans attendre de nouveaux pouvoirs;
» que si la négociation n'étoit pas
» encore entamée, il ne seroit pas con-
» venable de la commencer; mais qu'en
» l'état où elle étoit, on pouvoit &
» l'on devoit la continuer; qu'il falloit
» cependant distinguer entre le traité
» & la signature; qu'il étoit hors de
» doute que l'on pouvoit toujours tra-
» vailler au traité; mais que la signature,
» qui devoit y mettre le dernier sceau,
» étant d'une plus grande conséquen-
» ce, pouvoit souffrir plus de difficul-
» té; que le moment de signer les ar-
» ticles dont on seroit convenu, étoit
» encore assez éloigné, pour que les
» Suédois eussent le tems de recevoir de
» nouveaux pouvoirs, supposé que la
» Régence de Suede les jugeât néces-
» saires.

» Cet avis l'emporta; & le Congrès
» continua comme à l'ordinaire, c'est-
» -à-dire, avec beaucoup de chica-
» nes & d'opiniâtreté de part & d'au-
» tre. Dans l'Assemblée qui se tint
» immédiatement après les premieres
» discussions, on eut des nouvelles cer-
» taines de la mort de Charles-Gustave.

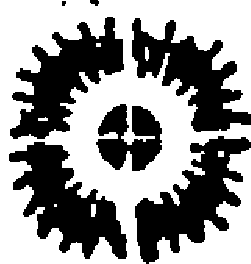
» On apprit que ce Prince avoit été » attaqué à Gottenbourg d'une fievre » violente, dont il étoit mort à l'âge » de trente-huit ans. Cet événement » ne changea rien à la résolution qu'on » avoit prise de travailler au traité, qui » fut enfin signé le 13 mai 1660. Les » principaux articles portoient que la » Livonie septentrionale & l'Esthonie » seroient cédées à perpétuité à la Cou» ronne de Suede ; que la République » de Pologne rentreroit dans la posses» sion de toute la Prusse Polonoise; » que le libre exercice de la Religion » Catholique seroit maintenu dans la » Livonie, & celui de la Protestante » dans la Prusse. La France se chargea » de la garantie de cette paix ».

L'abbaye d'Oliva, fondée au douzieme siecle par un Duc de Poméranie, fut d'abord occupée par des Bénédictins. Les Prussiens idolâtres & des soldats Bohémiens y mirent le feu en différens tems; les Dantzickois la détruisirent & furent obligés de la rebâtir. L'Abbé qui est régulier, doit être né Gentilhomme Prussien. On voit, dans l'église, les tombeaux des anciens Ducs de Poméranie, & autour les portraits

de ceux qui ont fait des dons au monastere. A l'entrée de la nef, on lit sur un marbre appliqué contre le mur, une inscription qui rappelle le traité qui a pacifié les Puissances du Nord. Il s'est formé un bourg dans l'enceinte de ce couvent, dont l'Abbé est un des mieux rentés de toute la Pologne. On admire, dans l'intérieur de l'église, le nombre, la propreté & la richesse des autels.

Je suis, &c.

A Dantzick, ce 15 Septembre 1756.



LETTRE CCLXXXIV.

SUITE DE LA POLOGNE.

LE Religieux, dont je vous ai rendu la conversation, nous entretint ensuite de cette partie de la Pologne, qui fait aujourd'hui le Royaume de Prusse.

» Les Goths, nous dit-il, furent d'abord » maîtres de ce pays ; après qu'ils l'eu» rent abandonné, les Borussiens, peu» ples de Scythie, leur succéderent. » Cette Nation barbare vivoit dans les » forêts, se nourrissoit de chair & de » sang, subsistoit de rapines, adoroit » des Dieux malfaisans, & désoloit les » Etats voisins, tandis qu'elle observoit » chez elle l'hospitalité comme un de» voir de Religion. Ils suivoient l'im» pulsion de la nature, saisissoient la » premiere femme qui s'offroit à leurs » regards ; & leur amour s'éteignoit » avec le desir qui l'avoit fait naître.

» Les Chevaliers Teutoniques livre» rent à ce Peuple une guerre longue & » cruelle, le forcerent d'embrasser le

» christianisme, & le réduisirent sous » leur obéissance. Un d'entr'eux, de la » maison de Brandebourg, se détachant » des intérêts de son Ordre, obtint l'in- » vestiture de cette contrée sous le titre » de Prusse Ducale, & comme un fief » dépendant du royaume de Pologne. » Ses Successeurs la possederent aux » mêmes conditions de féodalité jus- » qu'en l'année 1657, que l'Electeur » Frédéric-Guillaume se fit reconnoître » Souverain & indépendant. Mais on » convint que si la branche Electorale » de Brandebourg venoit à manquer, la » Pologne rentreroit dans ses droits, » & que la Prusse seroit possédée en » fief par les branches cadettes de cette » Maison.

» Tel fut le sort de cette souverai- » neté jusqu'au commencement de ce » siecle, que l'Aïeul de Fréderic-le- » Grand négocia un traité avec la Cour » de Vienne, par lequel l'Empereur » s'engagea de le reconnoître pour Roi » de Prusse, à condition qu'il entre- » tiendroit, à ses frais, un secours de » dix mille hommes contre la France. » Ce Prince se fit sacrer la même an-

» née ; & l'on observa que dans la » cérémonie, le nouveau Roi se mit » lui-même la Couronne sur la tête. » Il créa, en mémoire de cet événe» ment, l'Ordre des Chevaliers de l'Ai» gle Noir, & fut bientôt après recon» nu par toutes les Puissances de l'Eu» rope, excepté la Pologne, qui jus» qu'à présent a refusé le titre de Roi » à l'Electeur de Brandebourg (1) ».

L'Ordre de l'Aigle-Noir, que Fréderic I fonda à Konigsberg, la veille de son couronnement, a pour marque une croix d'or émaillée en bleu, & semblable à une croix de Malthe. D'un côté, & au milieu de la croix, est un chiffre qui représente le nom de ce Prince, F. R. Les quatre angles sont occupés par autant d'aigles noirs éployés. Les Chevaliers portent cette croix de gauche à droite, suspendue à un large cordon couleur d'orange. A gauche, sur la poitrine, ils ont une étoile brodée en argent, au milieu de laquelle est un aigle noir éployé, tenant d'une griffe, une couronne de

(1) Elle l'a enfin reconnu pour Roi de Prusse à la Diète de Convocation en 1764.

laurier, de l'autre, un foudre avec cette légende : *ſuum cuique.* Le Roi eſt toujours Grand-Maître de cet Ordre, & le nombre des Chevaliers fixé à trente, ſans compter les Princes de la Maiſon Royale. L'Ordre du Mérite, que Fréderic-le-Grand, qui occupe aujourd'hui le trône avec tant de gloire, créa en 1740, a pour marque une étoile d'or de figure octogone, émaillée en bleu, avec cette légende : *Pour le Mérite.* Il ſe porte au cou, attaché à un cordon noir, bordé d'argent.

« Fréderic-Guillaume, reprit notre » Bernardin, commença à regner en » 1713, peupla ſon royaume d'une » multitude d'Etrangers, & y fonda » une infinité d'établiſſemens utiles. » Il faut mettre de ce nombre les fa» briques & manufactures qui ſe multi» plient & ſe perfectionnent de jour en » jour ; telles que, les verreries, les » fourneaux & forges de fer, les pa» peteries, les moulins à poudre, les » forges de cuivre & d'airain, les mé» tiers de draps, de camelots, de bas, » de toile, &c.

» Ce Prince eut pour Succeſſeur » Fréderic II, dit le Grand, qui releva

» le commerce maritime, changea
» l'ordre de ses finances, créa neuf
» Colleges de justice à la place des
» Grands-Bailliages, fonda dix Con-
» seils provinciaux, mit la réforme dans
» toutes les parties de l'administration,
» & rendit sa puissance absolue. Ce
» Monarque fait régir ses Etats par un
» Gouverneur général, & un Conseil
» de Régence composé de quatre
» Membres, qui sont le Grand-Maître-
» d'Hôtel, le Grand-Burgrave, le Chan-
» celier & le Grand-Maréchal. Il y a
» de plus un Conseil souverain, ou
» Parlement, à Konigsberg, qui juge
» les appels des Justices subalternes.

» Ce pays est moins peuplé, que la
» Prusse Polonoise; à cause des grandes
» levées de troupes qu'on y a faites
» depuis quelque tems. Les peuples
» qui habitent les villes, sont la plu-
» part originaires d'Allemagne, dont
» ils ont conservé les coutumes & le
» langage. Les bergers & les gens de
» la campagne entendent peu cette
» langue, & en parlent une qui leur
» est propre. Ces restes des antiques
» Borussiens se sont conservés dans la
» Religion Catholique, ainsi que plu-

» sieurs familles considérables de la
» Noblesse ; & on leur en laisse le libre
» exercice dans tout le royaume. Le
» plus grand nombre des habitans est
» attaché à la Confession d'Augsbourg ;
» il y a aussi beaucoup de Calvinistes ;
» mais ils vivent tous dans une par-
» faite union. Les deux évêchés qui
» étoient anciennement dans ce pays,
» sont remplacés par deux grands Con-
» sistoires, auxquels appartient la Ju-
» risdiction ecclésiastique.

» L'étendue de ce royaume, du Le-
» vant au Couchant, n'a guere que soi-
» xante lieues communes de France, &
» soixante & quinze du Midi au Nord.
» La plus grande partie est remplie de
» lacs & de forêts ; le reste paroît assez
» bien cultivé. Les Electeurs de Bran-
» debourg s'étudient à l'améliorer, &
» y ont bâti plusieurs villes. Le ter-
» roir est fertile en grain ; mais on y
» recueille peu de fruits. On y éleve
» beaucoup de chevaux & de bêtes à
» cornes. On y voit aussi quantité de
» sangliers, de cerfs, d'élans, & d'oi-
» seaux sauvages de toute espece. Outre
» les poissons que fournit la m r Bal-
» tique, la Prusse en tire encore de ses
» rivieres & de ses lacs.

» L'ambre jaune ne se trouve nulle
» part en aussi grande quantité, que dans
» ce royaume. Les habitans vont le re-
» cueillir au fort de la tempête, sur les
» bords de la mer Baltique, où il est
» jetté par les vagues. Ils le pêchent
» dans des monceaux de sable ou parmi
» les herbes; & quelque froid qu'il
» fasse, ils se mettent dans l'eau jusqu'à la
» ceinture, pour le tirer par morceaux
» de forme & de grosseur différentes.
» Les feuilles, les mouches, les arai-
» gnées, les fourmis, les insectes qui se
» trouvent dans l'intérieur de cette subs-
» tance, prouvent qu'elle est végétale, &
» a été primitivement liquide. Lorsque
» les femmes ont nettoyé l'ambre jau-
» ne, on en fait des ouvrages au tour
» ou taillés au ciseau : il est susceptible
» du poli de l'agathe. Les Romains y
» attachoient tant de valeur, que sous
» Néron & Domitien, les Prussiens
» acheterent d'eux la paix à ce prix.
» Cette production est comptée parmi
» les droits régaliens, & rapporte an-
» nuellement un revenu certain au tré-
» sor royal.

» Le royaume de Prusse renferme
» soixante-deux villes, & peut conte-

» nir ſept ou huit cens mille habitans.
» La plupart des familles nobles y ſont
» venues d'Allemagne ; il s'en trouve
» quelques-unes, mais en petit nom-
» bre, qui ſe prétendent originaires du
» pays. Les Sujets des biens nobles ſont
» généralement ſerfs ; mais les Payſans
» répandus dans les Bailliages du do-
» maine du Roi, ont été déclarés libres,
» & ne ſont plus aſtreins qu'aux ſervi-
» ces ruraux. Les Seigneurs, la No-
» bleſſe & les villes composent ſeuls les
» Etats du royaume.

» Les finances ſont adminiſtrées par
» deux Chambres établies, l'une à Ko-
» nigsberg, l'autre à Gumbinnen. Ces
» Chambres ont l'inſpection des biens
» domaniaux, de l'acciſe, des manu-
» factures, & des magaſins. Elles ont
» auſſi, dans leur dépendance, les Offi-
» ciers & Employés royaux, les Fer-
» miers-Généraux, les Prépoſés, la
» perception des revenus de la Cou-
» ronne, des impôts, &c. Les ſources
» principales de ces revenus ſont les
» terres du domaine affermées pour ſix
» ans, les contributions des biens no-
» bles, les gabelles établies dans les
» villes, le produit des forêts & des

» postes, les droits sur le sel, & les
» péages. Le rapport de ces diffé-
» rens objets est versé dans la caisse
» générale, & évalué à six ou sept
» millions de notre monnoie. La force
» de ces impositions rend les Sujets ac-
» tifs & industrieux, fait fleurir les ma-
» factures & le commerce.

» La justice se rend dans les Bailliages
» par des Magistrats qui tiennent leurs
» audiences dans certains tems. Il y a,
» dans la plupart des terres nobles, de
» ces Juges subalternes, qui connoissent
» des procès survenus entre les Sujets
» & les Vassaux de ces mêmes terres.
» Toutes ces Jurisdictions particulie-
» res, ainsi que les Tribunaux établis
» dans les villes, ressortissent aux neuf
» Colleges de justice, qui jugent par
» appel de toutes les affaires conten-
» tieuses, ecclésiastiques, civiles &
» criminelles. Chacun de ces Colleges
» est composé d'un Président, d'un cer-
» tain nombre de Conseillers, & d'un
» Greffier tiré de la Noblesse. On peut
» en appeller à la Cour souveraine de
» Konigsberg, delà au Tribunal su-
» prême, & recourir à la personne
» même du Roi. Quant aux procès cri-

» minels, ils se portent à une Cham-
» bre particuliere, dont les décisions
» doivent être confirmées par le Mo-
» narque.

» Les villes principales du royaume
» de Prusse sont Konigsberg, sa Capi-
» tale, Pillau, Rastenbourg, Marien-
» weder, Holland, Mémel, Tilse, &c.
» Konigsberg, situé sur le Pregel, à sept
» ou huit lieues de son embouchure dans
» la mer Baltique, est aujourd'hui une
» des villes les plus commerçantes de
» l'Europe. On rapporte son origine au
» treizieme siecle, lorsque Prémislas,
» Roi de Bohëme, vint secourir l'Or-
» dre Teutonique contre les Idolâtres.
» On bâtit d'abord le château, ensuite
» la ville même, appellée, à l'honneur
» de ce Prince, la Montagne du Roi.
» Elle est environnée d'un rempart de
» deux lieues de circuit, défendue par
» deux ravelins, & percée de huit por-
» tes. Il renferme beaucoup de jardins,
» un lac, quelques prairies, trois ou
» quatre mille maisons, & environ qua-
» rante mille habitans, sans y compren-
» dre les Etrangers que son port y at-
» tire. Le langage commun est l'Alle-
» mand; mais la plupart savent le Po-

» lonois & le Lithuanien, & quelques-
» uns le Courlandois & le Russe.

» Konigsberg consiste principale-
» ment en trois parties, ou trois cités,
» réunies avec trois fauxbourgs &
» le fort Fréderic. On y compte dix-
» neuf églises, dont quatorze appar-
» tiennent aux Luthériens, trois aux
» Calvinistes, une aux Catholiques
» & une aux Russes. Les Juifs y ont
» aussi une synagogue. Les principaux
» bâtimens sont le Château, qui est
» d'une hauteur extraordinaire, & où
» l'on monte par deux cens quatre-
» vingt marches; le Palais Royal, l'Hô-
» tel-de-Ville, la Bourse, l'Hôpital,
» l'Hôtel des Monnoies, & la Cathé-
» drale. Cette église étoit le siége de
» l'Evêque de Samland, qui a été sup-
» primé à cause de la Religion Protes-
» tante. On y voit d'excellentes or-
» gues, composées de cinq mille tuyaux,
» & une bibliotheque qui contient cinq
» à six mille volumes; cet édifice tou-
» che aux bâtimens de l'Université,
» qu'on appelle le College, dont les
» chaires sont remplies par trente-huit
» Professeurs. La salle commune ren-
» ferme huit tables, dont chacune est

» de douze couverts pour autant d'Eco-
» liers ; vingt-huit sont nourris gratui-
» tement, indépendamment de plusieurs
» autres fondations pour d'autres Etu-
» dians, pour des pauvres, &c. Outre
» l'Université, il y a dans la Capitale
» même, & dans les provinces, diffé-
» rentes écoles, dont les Maîtres ont
» des gages assignés sur les revenus du
» Mont de Piété établi à Konigsberg,
» ou sur d'autres fonds destinés à cet
» objet.

» Le château représente un quarré-
» long ; la place intérieure a cent trente
» pas de longueur sur soixante-quinze
» de largeur. C'est là que se trouvent
» toutes les Chambres de justice, de
» guerre, de commerce & de finan-
» ce ; le Consistoire, le College de Mé-
» decine, les appartemens du Roi ; ceux
» des Ministres, la Chancellerie, les Ar-
» chives, le Tribunal Aulique, la Cham-
» bre Féodale, celles du Conseil secret,
» du Tribunal suprême, des Etats, des
» Commissaires particuliers, &c. Du
» haut de la tour, on découvre toute la
» ville, une grande partie du pays
» voisin, & le golphe de Frisch Haf,
» long de dix à douze lieues sur une

» largeur inégale. Il est séparé de la mer » Baltique par une langue de terre qu'on » dit s'être formée par une tempête ; » & il est moins profond que le Pregel ; » ce qui l'empêche de porter de gros » bâtimens ; mais on le vante fort pour » la pêche des esturgeons. Les autres » édifices dépendans du château, sont » l'Arsenal, le grand & le petit Hôtel » des Chasseurs, le Jardin de plaisance, » & un autre Jardin destiné à lancer le » sanglier.

» Pillau, le boulevard & la clef de » la Prusse du côté de la mer, est en » même tems un port d'importance, » une très-bonne forteresse, & une » ville bien bâtie, à l'extrêmité de la » langue de terre dont je viens de par» ler. Ses rues sont larges & égales, & » ses maisons formées & meublées à la » hollandoise. On y voit un concours » perpétuel de Marins & de Voya» geurs ; les vaisseaux trop chargés s'y » arrêtent, & y sont allégés pour tra» verser le Frisch-Haf, & gagner Ko» nigsberg. On remarque dans la porte » de la forteresse, la statue équestre de » Fréderic-Guillaume, taillée en pierre, » & au dessus de cette porte, une belle

» tour d'obſervation. Une autre figure » du Dieu Mars, en poſture guerriere, » a la face tournée vers la Suede. On » montre auſſi un Magaſin royal des » vivres, & l'endroit où l'on enferme » les Priſonniers d'Etat.

» On appelle le Paradis de la Pruſſe, » la preſqu'iſle où cette ville eſt ſituée, » ſans doute à cauſe de ſa poſition, qui » offre les objets les plus agréables. En » ſortant de la fortereſſe, on arrive » dans une plaine où la mer a creuſé » un petit golphe en forme de demi- » cercle, ſur lequel on voit flotter » une multitude innombrable d'oiſeaux » aquatiques. On s'y embarque pour » aller à un village, d'où l'on voit tous » les vaiſſeaux qui entrent dans le port, » l'endroit où l'on apporte les eſtur- » geons, où l'on prépare le caviar, » dont la plus grande partie part pour » l'Angleterre. Dans le tems du paſſage » des grives, on y prend une quantité » étonnante de ces oiſeaux. Ce village » eſt rempli de jardins fruitiers & po- » tagers; & près delà, on rencontre un » boſquet garni d'arbres ſi touffus, qu'on » n'y craint ni la pluie ni le ſoleil.

» Raſtenbourg, ville de médiocre

» grandeur, située au centre de la Prusse
» & défendue par un château, a servi de
» résidence à neuf Grands-Maîtres de
» l'Ordre Teutonique. Les Catholiques
» ont dans le voisinage une chapelle
» célebre par la dévotion à la Sainte
» Vierge. On raconte qu'un Malfaiteur
» condamné à mort, reçut, la veille de
» son exécution, des mains de la Sain-
» te, une tablette de bois, avec ordre
» d'y tracer son effigie, & de la pré-
» senter à ses Juges. Quoiqu'il n'eût
» aucune connoissance du dessein, il ne
» laissa pas d'exécuter l'ouvrage aussi
» parfaitement que le plus habile Maî-
» tre; & ce chef-d'œuvre lui valut sa
» grace. On attacha l'image à un tilleul,
» où tous les jours il s'opéroit des mi-
» racles, qui engagerent les habitans à
» y bâtir une chapelle. Elle a été dé-
» truite & rebâtie; & l'église qui existe
» aujourd'hui, est un très-bel édifice, sur
» lequel on voit la représentation de
» ce même tilleul, & celle de la Vierge.
» Sur le maître-autel est aussi placé un
» arbre artificiel, avec la statue de la
» Sainte en argent.

» Les Evêques de Poméranie rési-
» doient anciennement à Marienwer-
» der,

» der, située sur la riviere de Liebe, » qui se jette dans la Vistule. La Ca- » thédrale est la plus belle église du » royaume de Prusse. On y voit plu- » sieurs tombeaux des Grands-Maî- » tres de l'Ordre Teutonique; & elle » pourroit servir de forteresse par la » bonté de son parapet. Cette ville » a souffert de grands dommages par » les inondations, la guerre & les in- » cendies. Le château est vaste & bâti » à l'antique. On se souvient encore » d'y avoir vu le Czar Pierre, avec le- » quel Fréderic I eut une entrevue.

» L'Evêché de Warmie, enclavé dans » les Etats du Roi de Prusse, en est ab- » solument indépendant, ainsi que de » la Pologne, & ne reconnoît, pour » le temporel même, d'autre Supé- » rieur que son Evêque. Ce Prélat » porte le titre de Prince du Saint-Em- » pire, exerce la haute & basse-Justice » sur les Nobles de son diocèse, & a, sur » ses Sujets, tous les droits de souve- » raineté. Il jouit de la prérogative de » faire battre monnoie, de donner des » lettres de noblesse, n'est soumis à au- » cun Métropolitain, & releve immédia- » tement du Saint-Siége. Pour remplir

» cette place, le Roi de Pologne nom» me quatre Chanoines issus de familles » Prussiennes ; & le Chapitre choisit » pour l'ordinaire, celui que Sa Majesté » lui recommande spécialement.

» L'Evêque de Warmie est Président » né du Sénat de Prusse, & membre de » celui de la République ; mais il n'en» voie point de Nonces à la Diete, & » paie néanmoins trente mille florins » pour l'entretien de l'armée de la Cou» ronne. Les deux tiers des biens de » l'évêché lui appartiennent, & l'autre » tiers au Chapitre qui réside à Frauen» bourg, ville médiocre sur le Frisch» Haf, où est l'église cathédrale. Les » Chanoines font preuve de seize quar» tiers de noblesse ; Copernic y avoit » un canonicat. L'Evêque réside à Heils» berg, jolie ville sur la riviere d'Alle, » avec un beau château. Les Jésuites y » ont un college, ainsi qu'à Brunsberg, » autre lieu du même diocèse, où le » célebre Stanislas Hosius, Cardinal & » Evêque de Warmie, les a fondés sur les » débris d'un couvent de Cordeliers.

» Ce Prélat, né à Cracovie, où il » fut d'abord Chanoine, ensuite Secré» taire du Roi de Pologne, parvint suc-

» cessivement à toutes les dignités de
» l'Eglise. Pie IV l'envoya vers l'Em-
» pereur Ferdinand, qui, charmé de
» ses talens & de ses vertus, lui dit
» en l'embrassant, qu'il ne pouvoit pas
» résister à un homme, dont la bouche
» étoit le temple, & la langue l'oracle
» du Saint-Esprit. Hosius avoit ordre
» d'engager ce Prince à faire continuer
» le Concile de Trente; il obtint
» tout ce qu'il voulut. Le Pape l'en
» récompensa par le chapeau de Car-
» dinal, & le chargea d'aller ouvrir
» l'Assemblée en qualité de Légat du
» Saint-Siege. Les Protestans n'eurent
» point d'adversaire plus redoutable; il
» écrivit contr'eux plusieurs ouvrages,
» qui lui valurent le nom de Pere de
» l'Eglise. Ils ont été recueillis en deux
» volumes, & traduits dans presque
» toutes les langues. Mais je rentre dans
» les Etats du Roi de Prusse, dont cette
» digression m'avoit éloigné.

» La ville d'Holland, ainsi nommée
» par quelques Gentilshommes Hollan-
» dois qui s'y réfugierent après le mas-
» sacre du Comte Florent, est bâtie sur
» une colline, & occupe les bords de
» la riviere de Wéeske. Sa situation la

» rend naturellement forte, indépen» damment de ses murailles & de ses » tours. Ses rues sont longues & larges, » ses maisons belles & bien bâties ; & » l'on peut la regarder comme une des » meilleures villes de la Prusse. Elle a » deux fauxbourgs ; & ses environs » sont ornés de jardins agréables & de » jolies maisons de campagne. Le châ» teau, entouré de fossés & de ponts» levis, offre une vue admirable & » de beaux appartemens.

» Mémel, ville de commerce, avec » une forteresse & un port sur la mer » Baltique, est la Capitale d'un pays » presqu'entiérement dépeuplé par la » peste qui, en 1710, désola cette con» trée. Fréderic-Guillaume y attira des » François, des Suisses, des Franco» niens, & plus de quinze mille Salsbour» geois persécutés pour cause de Reli» gion. Ces nouveaux venus cultiverent » ce canton désert, abattirent les forêts, » dessécherent, les eaux, bâtirent des » villes, des villages, des métairies, » des églises, & firent ainsi, en peu d'an» nées, changer la face de leur nou» velle patrie. C'est aujourd'hui la par» tie la plus fertile du Royaume de

» Prusse, soit en pâturages, soit en
» grains, dont une portion se verse dans
» les magasins royaux; & le reste se
» transporte chez l'Etranger. On y éle-
» ve de nombreux troupeaux de vaches
» & de bœufs, d'excellens chevaux, &
» quantité de moutons; on y fait du
» beurre délicieux & de très bons fro-
» mages. Les pêches y sont abon-
» dantes, & les bois remplis de gibier.
» On y entretient aussi des manufactu-
» res de draps, de cuirs, &c. Les an-
» ciens Habitans ont leur langue parti-
» culiere, dans laquelle on a traduit la
» Bible, le Catéchisme, & d'autres
» livres de piété. Les Suisses veil-
» lent aux pâturages & ont soin du bé-
» tail; les François entendent mieux le
» commerce & la culture du tabac qu'ils
» ont introduit dans le pays, & les
» Salsbourgeois, l'économie.

» Tilse est une ville remarquable,
» & même la plus grande du royaume
» après la Capitale, avec laquelle elle
» fait un commerce considérable en
» grains, en sel, en beurre & en toutes
» sortes de denrées. Des hôpitaux bien
» fondés, des églises pour toutes les Re-
» ligions, une factorerie de sel, une

» Ecole Royale, & d'autres établissemens utiles lui donnent l'air d'une cité très-vivante.

» Les Habitans de toutes ces villes, » & en général la Nation entiere, ont les » mœurs douces. Les Nobles sont polis » & honnêtes, & n'ont dans leurs manieres, ni cette hauteur dédaigneuse, » ni cette fierté choquante, que l'on reproche quelquefois à la Noblesse d'Allemagne. Les Bourgeois sont bons, » compatissans, mais peu généreux. Occupés de leurs affaires, rarement ils paroissent s'intéresser à celles des autres. » Chacun suit son goût, & ne craint » point de s'exposer au ridicule. Leur » genre de vie est uniforme, & ressemble » assez à celui des Hollandois. Les hommes s'occupent le matin dans leur » maison, & vont le soir dans les lieux » publics s'entretenir des événemens de » l'Europe. Si quelquefois leur conversation prend un ton moins sérieux, » on n'y remarque jamais cette finesse, » cette pureté d'expressions qui annoncent une ame délicate. L'Artisan, plus » grossier encore que son langage, est » néanmoins bon & sensible; sa brutalité n'est que passagere. Son ame con-

» centrée s'ébranle aisément à la voix » de l'intérêt; l'espoir du gain le rend » prompt & ardent. Son caractere est » froid & sérieux ; il paroît grave, » même au milieu de ses plaisirs. Les » femmes sont blondes, pour la plu- » part, & ont beaucoup d'embonpoint. » Leur taille n'a ni la finesse, ni l'élé- » gance de celle des Angloises. On » n'éprouve auprès d'elles, ni ce trou- » ble secret, ni ce tendre embarras qui » fait le charme de l'amour. Si quelque- » fois leur teint s'anime, c'est plutôt le » desir, que le sentiment qui l'en- » flamme ».

Vous demandez, Madame, si la Pologne conserve encore des droits sur le Royaume de Prusse, &, en général, qu'elles sont aujourd'hui ses prétentions sur tous les Etats qui faisoient anciennement partie de cette République? Vous avez vu qu'Albert de Brandebourg, Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, reçut de Sigismond I, Roi de Pologne, l'investiture de la Prusse Ducale, à condition de prêter foi & hommage en qualité de Grand-Vassal de la Couronne. Les choses ont persévéré sur ce pied jusqu'au tems

de Fréderic-Guillaume, qui obtint la possession de cette province en toute souveraineté. L'accord fut qu'en cas d'extinction, la suprématie reviendroit à la République, qui pour lors seroit obligée d'en conférer la principauté au Margrave de Bareith, à titre de fief. C'est donc mal à propos, que les Polonois voudroient traiter le Roi de Prusse comme leur Vassal. Cette prétention ne peut avoir lieu contre aucun des descendans de Fréderic-Guillaume en ligne directe, mais seulement contre des collateraux. Les monumens les plus sacrés prouvent que ce Prince a été reconnu Seigneur suprême de la Prusse Ducale; & l'authenticité de cette reconnoissance, lui fit frapper quantité de médailles, où l'on voit une main qui soutient une couronne, avec cette légende: *Donnée par Dieu.*

La République est certainement en droit de profiter des occasions favorables de recouvrer la Livonie, la Kiowie, l'Ukraine, Smolensko, & plusieurs autres pays considérables, que Jagellon avoit unis à la Pologne, & qui sont maintenant entre les mains des Moscovites. Si on lui allegue qu'elle les a cédés par des

traités, elle répond que ces traités, contre lesquels elle a toujours protesté, lui ont été arrachés ou par violence, ou dans des conjonctures malheureuses. Les Russes ne cessent, de leur côté, d'en confirmer la nullité, en ne remplissant aucune des conditions, par lesquelles ils s'en attribuent la propriété. Aussi voit-on que la République ne manque jamais d'insérer dans les Capitulations de ses nouveaux Rois, qu'ils auront soin de se faire rendre la Livonie.

Il n'en est pas de même des droits que la Pologne s'arrogeoit anciennement sur la Silésie : l'indifférence avec laquelle elle a vu passer ce Duché sous la domination du Roi de Prusse, prouve clairement qu'elle ne conserve plus aucune prétention. On en peut dire autant des principautés de Walachie & de Moldavie, dont les peuples étoient autrefois sous sa protection, & lui payoient un tribut; ce droit, qui n'a jamais été bien affermi, fut abandonné aux Turcs par un traité qui leur en assure la possession. La Fionie qui, du consentement de son Prince, se donna à la République, occasionna plusieurs

guerres cruelles, où l'on vit ruisseler tour à tour le sang des Polonois, des Suédois & des Russes. Ceux-ci devenus enfin les maîtres de la plus grande partie du pays sous le regne victorieux de Pierre-le-Grand, le conservent encore; mais la Pologne n'a conclu jusqu'à présent aucun traité valable qui lui lie les mains, & la prive de ses prétentions. Quant aux Duchés de Courlande & de Semigalle, pour peu qu'on examine la chose avec impartialité, on ne doutera pas qu'elle n'y ait un droit réel, non pour s'emparer du pays, comme elle en est persuadée, mais pour empêcher qu'aucune Puissance n'en saisisse la souveraineté.

Quoique les habitans de Dantzick prétendent assez généralement n'être que sous la protection, & non sous la domination de la Pologne, il est néanmoins certain que la République les compte, & a droit de les croire au nombre de ses Sujets. Je conviens que la situation importante de leur ville, l'opulence & l'utilité de leur commerce, & les secours qu'ils ont fournis en différens tems, plutôt en argent qu'en

Soldats, leur ont procuré de grands privileges; mais la Pologne n'en a pas moins sur eux un vrai droit de souveraineté. L'hommage, le serment de fidélité exigés & remplis par leurs Magistrats, les impôts, les douanes, la Chambre des Finances, la Jurisdiction suprême dévolue au Roi dans leurs principales causes, ne doivent laisser aucun doute sur cet article.

Vous n'avez peut-être jamais entendu parler des Sommes Napolitaines, que la République ne cesse de demander à l'Espagne depuis deux siecles, & dont voici le fondement. Une fille du Duc de Milan avoit épousé Sigismond I, dont elle eut un Prince & quatre filles. Devenue veuve, elle alla passer le reste de ses jours au royaume de Naples; & par son testament elle légua à sa postérité quatre cens mille écus d'empire, qu'elle avoit prêtés au Roi d'Espagne, qui régnoit alors sur les Deux-Siciles. La Pologne, en vertu des droits qui lui ont été transmis par plusieurs Princes issus du sang de la Testatrice, est suffisamment autorisée à revendiquer cette succession; mais outre qu'il y a divers compétiteurs, tant en France

qu'en Allemagne, les Rois de Naples mettent à profit ces difficultés, pour éloigner un rembourſement qui les incommoderoit fort ; car la veuve de Sigiſmond légua moins le fonds que la rente annuelle ; & comme cette rente n'a jamais été payée, elle formeroit aujourd'hui des ſommes immenſes. Quoi qu'il en ſoit, ſi les Polonois s'arrangeoient avec leurs Compétiteurs, leur droit aux Sommes Napolitaines ſeroit inconteſtable.

Je ſuis, &c.

A Dantzick, ce 17 Septembre, 1756.



LETTRE CCLXXXV.

SUITE DE LA POLOGNE.

De retour à Dantzick, on me fit parcourir ses vastes magasins de bled, où je crus voir réunis tous les anciens greniers de l'Egypte. Comme je me récriois avec enthousiasme sur ce prodigieux amas de grain, & sur le profit immense d'un pareil trafic : « ce commerce, me » dit un Négociant, est bien loin » des avantages infinis que vous lui » supposez; car de toutes les matieres » qui s'achetent & se vendent, le bled » est absolument ce qui produit le » moins, en raison de son poids & de » son volume. Un tonneau de vin » vaut dix fois plus qu'un égal ton- » neau de froment, & pese moins; » le transport absorbera donc tout » le bénéfice. Le bled est fort sujet à » dépérir dans le trajet; rendu à sa » destination, il court encore les mê- » mes risques dans les magasins où on » l'entasse. Ce négoce se fait princi-

» palement depuis l'équinoxe de l'au-
» tomne jusqu'à celui du printems ; fur-
» croît de danger & de dépense, parce
» qu'alors la mer est plus orageuse ; que
» les rivieres se trouvent prises par les
» glaces ou débordées, les chemins im-
» praticables, les jours plus courts, le
» tems moins sûr. D'ailleurs, le bled n'est
» ni le trésor, ni la richesse d'aucun
» pays en particulier; il vient par-tout;
» il peut manquer par-tout; ce qui rend
» son commerce toujours vague, in-
» certain, casuel & momentanée. Aban-
» donné par la plupart des Négocians
» qui en sentent les risques, il est réduit
» de soi-même à un monopole, si on veut
» le faire en gros avec l'Étranger; si au
» contraire on le fait en détail dans l'in-
» térieur, il fourmille d'astuces & de frip-
» poneries. Enfin les achats ne peuvent
» presque jamais s'exécuter, sans exciter
» des plaintes & troubler des provinces
» entieres. Mais si l'achat est pénible,
» le débit intérieur est encore plus in-
» commode, & toujours exposé aux
» pertes & aux déchets. Ce trafic,
» qui ne devroit tendre qu'à enrichir
» les Cultivateurs, passe par tant de
» mains différentes, qu'ils ne tirent ja-

» mais qu'un foible avantage de sa
» cherté. Si donc le bled est le premier
» objet dans le nombre des besoins de
» l'homme, il est le dernier en ligne de
» profit dans le commerce. C'est celui
» dont il ne faut jamais manquer, &
» sur lequel cependant un Etat doit le
» moins compter de s'enrichir ».

N'ayant plus rien à voir à Dantzick, nous reprîmes, par une autre route, le chemin de Warsovie; & traversant cette partie de la Prusse Polonoise, qui occupe la gauche de la Vistule, nous fîmes le tour de la grande ou basse Pologne, qui contient neuf Palatinats. Posna ou Posnan, est la Capitale de celui de Posnanie. C'est une assez belle ville, située dans une plaine environnée de côteaux agréables, sur les bords de la Warta. Dans une isle formée par la riviere, est la citadelle ou le château qui passe pour un des plus beaux du royaume; le Palatin y fait sa résidence. Les fauxbourgs sont entourés de lacs & de marais, qui rendent le pays sujet aux inondations. La Cathédrale est un édifice superbe, ainsi que le Palais de l'Evêque, bâti dans un de ces fauxbourgs. On voit, près delà, le College

de Lubranski, fondé par un Evêque de ce nom: on y enſeigne le Droit & les Mathématiques. Celui des Jéſuites pour les Humanités & la Philoſophie, eſt dans la ville. Les Obſervantins, les Dominicains & les Carmes y ont des couvens, & l'Ordre de Malthe une Commanderie. On croit que cet évêché eſt le plus ancien du royaume. Le commerce de cette ville avec l'Allemagne, la rend aſſez floriſſante. C'eſt dans ſes environs, qu'on prétend que la Religion Chrétienne a commencé à être connue en Pologne.

Vous avez vu que Staniſlas Leczinski étoit Palatin de Poſnanie lorſqu'on l'éleva ſur le trône. Il avoit pris naiſſance à Liſſa, petite ville du voiſinage, dont il étoit Seigneur, & qu'il vendit avec toutes ſes dépendances à la Maiſon de Sulkowski, qui la poſſede encore actuellement. Ce n'étoit d'abord qu'un village médiocre; mais le Comte Raphaël Leczinski y ayant reçu favorablement un grand nombre de Proteſtans de Siléſie, de Bohême, de Moravie & d'Autriche, ce lieu s'accrut & devint une cité commerçante, où il leur permit de ſuivre leur Religion. En entrant dans Liſſa, j'ai reſſenti

une ſorte de plaiſir de me trouver dans une ville qui a donné le jour au meilleur des Rois.

Kaliſch, capitale du Palatinat de ce nom, n'a de remarquable qu'un magnifique College de Jéſuites, où l'on enſeigne toutes les ſciences & toutes les langues. Gneſne, dans le même Palatinat, fut, pendant pluſieurs ſiecles, la Capitale du royaume ; mais un incendie en ayant conſumé les trois quarts, ce n'eſt preſque plus aujourd'hui qu'un village. Je vous ai parlé de ſa fondation, & ſur-tout de ſon Archevêque, Préſident du Sénat & Primat. Vous connoiſſez toutes ſes prérogatives, qui ſont peut-être encore au-deſſous de ſes prétentions. Les Chanoines de ſa Métropole doivent être nobles, à la réſerve de quelques Gradués. Son égliſe ſe vante de poſſéder le corps de ſaint Adalbert, que les Pruſſiens ont fait mourir ; mais les habitans de Prague le lui diſputent ; ce qui cauſe entre les deux villes des conteſtations auſſi inutiles, que difficiles à terminer.

Je ne vous parlerois pas de Sirad, ville de peu d'importance, ſi elle ne

donnoit son nom au Palatinat de Siradie, dont elle est la Capitale. Située dans une plaine sur la Warta, elle avoit autrefois le titre de Duché, & étoit l'apanage du second fils des Rois de Pologne. Petrikow fait partie du même Palatinat, & a, sur la Capitale même, l'avantage d'être le Siége où se jugent souverainement, pendant six mois, les affaires des Nobles. La justice s'y rend sommairement, comme en Asie; point de Procureurs, point de procédures; quelques Avocats seulement, qu'on appelle des Juristes; ou bien on plaide sa cause soi-même. Une meilleure disposition encore, c'est que la justice se rendant gratuitement, le Pauvre peut l'obtenir. Ces Tribunaux sont vraiment souverains; car le Roi ne peut ni les prévenir par évocation, ni casser leurs Arrêts: ils prononcent en dernier ressort.

Les crimes de lese-majesté, de rebellion, de péculat sont jugés en pleine Diete. La maxime que l'Eglise abhorre le sang, ne regarde point les Evêques de Pologne. Je crois vous avoir déjà dit, qu'une Bulle du Pape leur permet d'opiner à la mort. Une autre chose qu'on ne

voit guere ailleurs, c'eſt que les mêmes hommes qui déliberent au Sénat, qui jugent dans les Tribunaux, marchent à l'ennemi; la robe n'eſt point ſéparée de l'épée. Les cauſes purement ſpirituelles, comme celles qui concernent l'adminiſtration des ſacremens, la validité des mariages, les bénéfices, la diſcipline eccléſiaſtique, ſont entiérement dévolues au Tribunal de la Nonciature; car vous ſaurez que le Nonce du Pape eſt ici non-ſeulement Miniſtre public, mais qu'il y exerce encore une Juriſdiction très-étendue.

Anciennement les Rois de Pologne étoient chargés du jugement des procès; & c'étoit vraiſemblablement, de toutes leurs fonctions la plus négligée; des affaires plus importantes leur laiſſoient à peine le tems de diſcuter les intérêts des Particuliers. La plupart n'avoient pas le courage d'entrer dans un détail, pénible même à ceux qui l'aiment par devoir, à plus forte raiſon quand on s'y porte avec répugnance. Ils ordonnerent que la Juſtice fût adminiſtrée dans chaque Palatinat, où il y eut dès-lors deux Tribunaux; celui des Juges de chaque diſ-

trict, où les affaires se décidoient en premiere instance; & celui qui se tenoit en automne, composé du Palatin, du Castellan, & des autres Officiers de la province. De ce Tribunal on alloit au Roi; mais il n'étoit pas possible que le Monarque, selon cet arrangement même, ne fût encore accablé de la discussion de beaucoup d'affaires. Aussi Henri de Valois, qui ne pouvoit supporter ce pénible devoir, disoit quelquefois: « je » trouve singulier que les Polonois » n'aient voulu faire de moi qu'un Ju» risconsulte ! Ne voudront-ils pas » bientôt en faire un Avocat »?

Sous le regne de Sigismond-Auguste, on eut dessein de former, sur le modele des Parlemens de France, une Cour souveraine, où se porteroient les appellations de toutes les Justices inférieures. Mais ce projet n'eut pas lieu; le Prince se contenta d'établir des Juges extraordinaires, qui, sans empiéter sur les Jurisdictions précédentes, seroient chargés de terminer toutes les affaires restées en arriere, ou par sa négligence, ou par celle de ses Prédécesseurs. Etienne Battori attribua à la Nation le jugement absolu de toutes les

causes d'appel qu'il auroit dû décider lui même ; il créa des Tribunaux suprêmes, & ne se réserva que la connoissance des principales causes qui l'intéressoient. Les Rois, ses Successeurs, renchérirent encore sur son indolence, en laissant passer insensiblement toute la jurisdiction au pouvoir de la Noblesse & du Clergé. Telle est l'époque de la décadence du pouvoir royal ; car en perdant le droit de juger & de punir, on perd le moyen de faire respecter la Majesté du Trône.

Depuis ce tems là, la République nomme ses Magistrats, qu'elle appelle Députés, & qui forment, chaque année, deux Tribunaux, l'un de la Couronne, & l'autre du grand Duché, tous deux suprêmes, & dont les décrets ne souffrent d'appel, qu'à la Diete générale ; encore ne peut-il avoir lieu que très-rarement. Aucun des Tribunaux n'est perpétuel & ne reçoit de salaire. Les membres qui les composent, sont choisis par les Diétines que tiennent, pour cet effet, tous les Palatinats & tous les territoires de la République. D'où il suit qu'un territoire dont la Diétine est rompue, n'a, pour

cette fois, nul Député de sa part au Tribunal; ce qui n'empêche pas qu'on n'y juge ses procès.

Dans la composition de ces Tribunaux, outre les Envoyés de l'Ordre Equestre, on nomme aussi des Ecclésiastiques pris dans les Chapitres des Cathédrales. Il n'en est pas de même pour la Lithuanie; mais, comme il arrive souvent qu'on y agite des affaires qui intéressent le Clergé, on lui assigne un Maréchal, qui quoique séculier, est chargé spécialement de défendre ses intérêts. On exigea d'abord, que ces Députés fussent élus d'un consentement unanime; on se contente aujourd'hui de la pluralité des voix. Les Ecclésiastiques peuvent être choisis de nouveau au bout de deux ans, & les Laïques de quatre seulement.

Les Séculiers nomment entr'eux un Chef ou premier Magistrat, qui prend le titre de Maréchal du Tribunal. Ce choix tombe, pour l'ordinaire, sur un des Membres du Sénat, ou quelque grand Officier de la Couronne. Le Clergé se donne un Président, qui est presque toujours un Prélat de

distinction. Ces deux Chefs n'ont guere d'autre avantage, que l'honneur de diriger une Assemblée, qui tient entre ses mains, la fortune & le repos des Citoyens : ajoutez-y le privilege d'avoir deux voix dans les délibérations. Le Tribunal de la Couronne tient ses séances à Petrikow, pour la grande Pologne, depuis le mois d'octobre jusqu'à Pâque, & pour la petite Pologne, à Lublin, depuis Pâque jusqu'à la moisson. Celui de Lithuanie s'assemble toujours en été, à Wilna, & en hiver, tantôt à Nowogrodeck, tantôt à Minsko, suivant une alternative établie entre ces deux villes.

De peur que parmi tant de Juges, dont la dignité n'est qu'honorable, il ne s'en trouvât qui voulussent la rendre lucrative, les loix ont sagement ordonné, que chaque Membre prêteroit le serment dont voici la formule : « Je jure » que je jugerai selon Dieu, le Droit » écrit, & l'équité ; que sans aucun es- » prit de partialité & de prévention, » j'admettrai les raisons du Riche & du » Pauvre, de l'Ami & de l'Ennemi, » du Citoyen & de l'Etranger ; que je » n'aurai égard ni à la faveur ni à la hai-

» ne, ni aux présens, ni aux menaces; & » que ni l'ambition ni la passion ne m'ont » fait briguer la place que j'occupe ».

Ce serment n'empêche pas qu'il ne se glisse encore beaucoup d'abus. Un des plus considérables est que les grandes maisons s'emparent tellement des Tribunaux, qu'elles y exercent souvent tous les excès du despotisme. On a des procès; on veut triompher de ses Parties; rien de mieux pour y réussir, que de travailler dans les Diétines à donner l'exclusion aux Juges dont on se défie, & à faire nommer ceux qui plieront la regle au gré des leçons qu'on leur donnera. Le coup est encore plus certain, lorsqu'après s'être assuré des Députés, on parvient à faire élever à la dignité de Maréchal, un homme dévoué au parti qui le met en mouvement. Cette étude, si capable de renverser l'égalité républicaine, fait la principale occupation des Seigneurs Polonois.

Un Maréchal du Tribunal est un personnage si important, que dans l'espérance d'arriver à cette place, les Sénateurs ne dédaignent pas d'employer toutes sortes de moyens, pour être mis

mis au nombre des Députés ; & c'est en quoi les constitutions montrent une espece de bizarrerie ; puisqu'elles interdisent à ces mêmes Sénateurs la qualité de Nonces pendant la Diete. L'une est cependant plus honorable que l'autre ; car un Nonce est, en quelque maniere, l'arbitre de la destinée publique, au lieu qu'un Député ne décide que du sort des Particuliers.

Tous ces Magistrats jouissent d'une considération infinie ; leurs personnes sont sacrées ; & malheur à qui leur feroit la moindre insulte ; il y va de la tête sans rémission. Tel, dont le nom n'étoit jamais sorti de son hameau, devient subitement, en acquérant cette dignité, l'objet des complaisances les plus marquées, & des hommages les plus humbles. On voit les premiers Membres de la République s'abaisser devant lui avec un air d'humilité & d'assujettissement. La régularité de sa conduite, l'honnêteté de ses mœurs, la sagesse de ses démarches, ne font qu'ajouter au respect dont il est honoré par-tout, soit qu'assis dans le Tribunal, il fasse la fonction de Juge; soit que rendu à

la société, il se communique à ses Concitoyens.

Les deux Tribunaux suprêmes de Pologne & de Lithuanie jugent, par appel, les causes qui leur sont portées des Jurisdictions inférieures. Chaque Palatinat est divisé en un certain nombre de territoires, qui ont leurs Justices que l'on appelle Jugemens Terrestres. Les Palatins ne connoissent, dans leur ressort, que des affaires des Juifs. Les Castellans ont aussi une Jurisdiction dans l'étendue de leur district. Des Magistrats des villes, il y a appel au Chancelier. Les autres Tribunaux sont celui de la Tréforerie ou des Finances, qui se tient à Radom; celui des Grands-Généraux, du Grand-Maréchal, &c, composé de ces Officiers, de quelques Sénateurs, & des Députés de la Noblesse, nommés dans une Diete générale. Les villes sont administrées par des Bourguemestres & des Conseillers; les villages, par des Prévôts & des Assesseurs. Les uns & les autres dépendent en partie du Roi, en partie des Seigneurs, en partie du Clergé, & sont gouvernés plutôt selon le bon plaisir de leurs Maîtres, que suivant des

loix fixes & connues; suite inévitable du manque de vigueur qu'on reproche avec fondement à ces mêmes loix.

L'exécution des jugmens cause quelquefois des désordres qu'on ne sauroit se figurer dans les pays où regne la bonne police. Un puissant Adversaire s'est emparé de votre bien; vous en demandez la restitution; la Justice décide en votre faveur; mais l'Usurpateur ne se tient pas pour vaincu: il faut que l'arrêt à la main, vous assembliez des troupes, & que vous alliez, si vous le pouvez, forcer votre Partie à se conformer à la condamnation, sans quoi vous courez risque d'être long-tems privé de la jouissance, que le gain de votre cause sembloit vous assurer.

Autre principe également pernicieux: « le Coupable est absous, dès qu'aucun » Particulier ne le poursuit en justice ». On a assassiné votre pere, brûlé votre maison; une indolence naturelle, la pauvreté, ou quelqu'autre motif vous empêchent d'intenter un procès qui nuiroit à votre tranquillité, à votre fortune; votre silence fait taire les Tribunaux, parce qu'ils n'ont point d'Officiers, qui, dans un cas semblable,

ſe chargent de la vengeance publique. Dès-lors le Criminel va le front levé; & les loix contre les aſſaſſins, les incendiaires deviennent inutiles. Comment opérer le bon ordre dans un Etat, où les Tribunaux ſont ſans juſtice, comme les Conſeils ſans union, les armées ſans diſcipline, le tréſor ſans argent; où tout ſe détache, tout ſe diſſout, tout périt au milieu des diſſentions & des diſcordes? Ah! Polonois, vos Ancêtres vous ont laiſſé de grands exemples à ſuivre, & de grands abus à réformer.

On punit ici les Malfaiteurs de deux manieres, par le gibet ou par le glaive; & cette différence ne vient point de la diverſe condition des Coupables, mais de celle des crimes. On pend un Voleur de quelqu'état qu'il puiſſe être; & l'on coupe la tête à toutes ſortes de perſonnes, pour tout autre délit que pour le vol; à moins qu'il ne s'agiſſe de quelque forfait atroce, pour lequel on condamne le Scélérat à la roue. Les Maîtres ont auſſi le droit de châtier leurs Domeſtiques. Si le Coupable eſt un Gentilhomme, on le fait coucher ſur le ventre; & on lui applique ſur le derriere

autant de coups de bâton ou de corde, qu'il plaît au Maître de l'ordonner. Celui qui les a reçus, vient ensuite embrasser les genoux de celui qu'il appelle son Bienfaiteur. Toute la distinction qu'on lui accorde, comme Gentilhomme, c'est de le mettre sur un tapis pendant l'exécution. On a vu de ces nobles Valets fustigés, parvenir au rang de Sénateurs.

Lenciza & Rava, les principales villes de ces deux Palatinats, méritent peu qu'on s'y arrête. La premiere est défendue par un château situé sur un rocher; la seconde ne présente qu'un assez beau College occupé par les Jésuites. Il en est à peu près de même de la plupart des autres villes de Pologne, où les maisons du peuple sont bâties de bois ou de terre, & couvertes de paille; non qu'on ne puisse y employer la pierre ou la brique; mais comme le pays n'est pas fortifié, qu'il est souvent exposé aux courses des Turcs, des Tartares, des Moscovites, dès qu'on est averti de leur approche, on met le feu à ces maisons de peu d'importance, après en avoir sauvé quelques meubles; on s'assemble ensuite en corps d'armée, pour

faire face à l'ennemi. Les villes sont assez nombreuses; mais vous n'y voyez presque aucun reste des anciens édifices qui doivent avoir été jadis la demeure des premiers Rois; & c'est la différence qui se trouve entre les bâtimens Polonois & ceux des Egyptiens, des Grecs, des Romains, dont, après tant de siecles, il subsiste encore de superbes ruines. Ici au contraire, les palais les plus magnifiques, construits de bois, pour l'ordinaire, ressemblent à des vaisseaux qu'il est nécessaire de caréner souvent, & de refaire à neuf au bout de quelques années. J'en excepte le château de l'Archevêque de Gnesne, dans la petite ville de Lowics, Palatinat de Rava, où ce Prélat fait sa résidence. C'est un bâtiment de pierre de taille, ainsi que la ville qui est fort marchande, & où se tiennent des foires célebres.

Arrivés à Warsovie, nous nous remîmes de nos fatigues dans la compagnie de quelque Gens de Lettres, les seuls, quand ils daignent se communiquer, qui dédommagent du vuide affreux, de l'ennui, du dégoût même des autres sociétés. Habitans d'une même patrie,

quoique sous un ciel, sous des Maîtres, sous un gouvernement différens, vous les trouvez par-tout semblables; partout ce sont les mêmes principes, les mêmes lumieres, les mêmes mœurs, le même langage, celui de la science, de la raison, de la vérité, du goût, de l'esprit, de la philosophie, de l'honnêteté & de la vertu. Vous ne distinguez, parmi eux, ni le François, ni l'Allemand, ni le Russe, ni le Sarmate; c'est ce qu'on ne remarque dans aucune des autres classes de Citoyens. Occupés de mille objets qui ne tendent ni à perfectionner le raisonnement, ni à acquérir des connoissances, ces derniers ne sont, que ce que l'habitude, l'éducation, les préjugés leur ordonnent d'être, ignorans, vains, présomptueux, sans suite dans leurs idées, sans ordre, sans enchaînement, sans précision, sans justesse. Au centre même de la Sarmatie, environné de régions anciennement habitées par des Scythes, des Huns, des Goths, des Vandales, on trouve Paris, Rome, Athenes dans ces comités littéraires, où président la science, l'urbanité, la politesse & le goût.

Mais est-ce ici le moment de vous

parler des Muses Polonoises, lorsque leur Protecteur & leur Pere est à la veille de voir envahir ses Etats par un Prince, qui avoit fait asseoir avec lui les beaux arts sur le trône? Dans un pays exposé, par la nature même de son gouvernement, aux dissentions domestiques, livré par sa situation à des Voisins puissans & redoutables, continuellement désolé par la fureur des armes, comment pourroient-elles prendre cette consistance, cet éclat qu'elles ont dans la plupart des Etats de l'Europe? Tandis que les Dietes feront tant de bruit en Pologne, vous n'entendrez point parler de leurs Académies; on n'éleve pas un temple de Mémoire à côté de celui de la Discorde. N'accusez point le climat de l'ignorance de ses habitans: la Prusse Polonoise, située sous le même ciel, habitée par des Allemands, a eu ses Copernic, ses Hevel, ses Cluvier; elle possede encore un Hanows, un Lengnich. La Pologne même a produit des Politiques éclairés, des Capitaines habiles, de bons Poëtes latins, & des Historiens estimés; mais vers la fin du siecle dernier, elle retomba, par je ne sais quelle destinée, dans

ſa premiere barbarie. Un ſtyle bourſoufflé fit tout le génie de la Nation; & le peu de gens de goût qui lui reſtoient, ne pouvoient que gémir de la corruption générale. Enfin deux hommes parurent, & bannirent le mauvais goût, qui chaſſé de toute l'Europe, ſembloit vouloir ſe fixer en Pologne.

Le nom de Zaluski eſt auſſi mémorable dans l'empire des Muſes, que cher à ce royaume. Iſſue du ſang des Rois Goths qui avoient détruits les arts, il étoit juſte que cette famille les rétablît. Un Seigneur de ce nom, Alexandre-Joſeph, donna le jour à deux fils qui réhaufſerent la gloire de leur Maiſon & de leur patrie; le premier, André-Staniſlas, entra dans les Dietes dès l'âge de neuf ans, ſous la conduite de ſon pere, Grand-Chancelier de la Couronne, pour s'inſtruire de bonne heure des affaires de l'Etat; car dans un gouvernement où les Nobles dominent, leur premiere ſcience eſt celle de leur pouvoir. Quoiqu'attaché à l'Egliſe par pluſieurs bénéfices, il étudia les mathématiques à Dantzick, & acheva ſon éducation par un cours de voyages. Pendant le ſéjour qu'il fit à Rome, il prit

le degré de Docteur au college de Sapience. De retour dans sa patrie, il fut chargé de plusieurs commissions importantes, & passa successivement aux évêchés de Plozko, de Luzko, de Culm, & de Cracovie. Il employa son crédit & ses libéralités à ériger le College des Nobles, qui fait aujourd'hui un des principaux ornemens de la Pologne. Il étendit ses soins sur les Ecoles de Warsovie, où il assiste réguliérement à tous les exercices publics; encourage les Etudians qui se distinguent, & les envoie quelquefois, à ses propres frais, dans les Universités étrangeres, pour se rendre encore plus habiles. Pendant les voyages qu'il faisoit en Saxe avec le Roi, il donnoit tout son loisir aux Savans du pays, & en attiroit plusieurs dans ce royaume.

Son frere, Joseph-André Zaluzki, compagnon de ses études, fut aussi son coopérateur dans le rétablissement des sciences en Pologne. Destiné comme lui à l'état ecclésiastique, il fit son cours de théologie à Paris au Séminaire de Saint Sulpice, où il montra du talent pour la chaire. Après avoir pris le degré de Bachelier en Sorbonne, il cul-

tiva son goût pour la littérature dans la société des hommes les plus illustres, & spécialement du Cardinal de Polignac, ancien ami de sa Maison. Rappellé dans sa patrie, pourvu de riches bénéfices, élevé à des charges honorables, il se fit recevoir Docteur en Droit dans l'université de Cracovie, & publia divers ouvrages sur la religion, l'histoire & la politique. Attaché au parti de Stanislas, il fut chargé par ce Prince d'une ambassade auprès de Clément XII, soutint, pendant trois ans les intérêts de son Maître, & fut du nombre de ceux qui le suivirent en Lorraine. En quittant cette Cour, il parcourut la Hollande, l'Angleterre, le Danemarck & la Suede, pour y voir les Savans distingués, & vint en Pologne rendre ses hommages à Auguste III, qui le reçut avec la froideur à laquelle devoit s'attendre un des amis de Leczinski. Il se consola de la disgrace des Rois dans le commerce des Muses; & la gloire des arts devint l'unique objet de son ambition & de ses soins. Depuis long-tems il avoit formé, de concert avec son frere l'Evêque de Cracovie, le projet d'ériger une Bibliotheque pu-

blique; & dans ce dessein, ils avoient rassemblé à leurs frais, plus de deux cens mille volumes, dont le catalogue seul peut donner une juste idée de la littérature Polonoise.

La *Pologne littéraire* par M. Janouski, auteur Saxon, est une autre source pour connoître l'état actuel des sciences, des arts & des Lettres dans ce royaume. Je parlerai de deux Poëtes vivans: l'un est M. Jablonouski, Prince du Saint-Empire, qui a chanté la délivrance de l'armée Polonoise près de Bukowno, en 1685, par la valeur de Stanislas Jablonouski, son aïeul. Cette Maison est encore l'asyle des Lettres: un Seigneur de ce nom, parent du Roi Stanislas, a composé un ouvrage françois, intitulé l'Empire des Sarmates. Sa bibliotheque est ouverte à tous ceux qui peuvent en profiter. Le Pere Konarski, Religieux des Ecoles pies, & petit-neveu de l'Evêque de Posnan, est connu par trois livres d'élégies, & une décade lyrique. Il a voyagé en France & en Italie pour y prendre le goût de la belle littérature. Stanislas le retint quelque tems à Lunéville; mais l'amour de la patrie le rappellant dans son pays, il y pu-

blia un livre ſur les vices de l'éloquence, & s'occupa à faire fleurir les Lettres dans ſon Ordre.

Chriſtophe Opalinski, Palatin de Poſnanie, & biſaïeul de la Reine de France, a laiſſé des ſatyres ſur le gouvernement & les mœurs de ce pays. Wenceſlas Potocki, traducteur de l'Argenis de Barclai, a compoſé des épigrammes ſur les principales familles de Pologne & de Lithuanie. Le poëme latin intitulé le Triomphe des Dieux, a mérité à Sébaſtien Klonowitz, le titre d'Ovide Polonois. Il a fait deux autres poëmes, l'un ſur la navigation & le commerce de Dantzick ; l'autre intitulé la Bourſe des Indes ; c'eſt un tableau ſatyrique de certains moyens de parvenir.

Vous voyez par là, que la Nobleſſe Polonoiſe eſt la partie la plus éclairée de la Nation, comme elle eſt le plus ferme appui de l'Etat, & le rempart le plus aſſuré de la République. Heureux les Sujets qui la compoſent, s'ils avoient autant d'application à cultiver leurs talens, que de diſpoſitions à en acquérir. Ce qui cauſe leur indolence, c'eſt qu'étant tous Gentilshommes, & ſe croyant égaux, en naiſſance,

à tous ceux qui leur sont supérieurs en dignité, il prétendent parvenir à leur tour, par le seul titre de la noblesse, sans se soucier de rien obtenir par le mérite. Remplis de ces préjugés, ils ont à peine fini leurs premieres classes, qu'ils aspirent à tout ce qu'il y a de plus élevé, & pensent qu'il suffit d'être Rhéteurs, pour se croire des Hommes d'Etat. C'est ce qui paroît par leurs harangues, ouvrages, pour l'ordinaire, sans génie, sans goût, sans esprit; misérables puérilités de college, où l'on remarque plus de vaine élocution, que de bon sens: nul choix, nul ordre, nulle simplicité; ce ne sont que figures entassées, qu'ennuyeuses déclamations, où tout est outré, louanges, invectives; & où l'on ne parle de rien moins, que du sujet qu'on devoit y traiter. Ceux qui courent cette carriere, préferent au talent de penser, le petit mérite de faire des antitheses, & d'aligner froidement de grands mots, qu'ils prennent pour de l'éloquence. Malgré ces défauts, cette jeune Noblesse présume tellement de sa capacité, qu'il lui suffit d'avoir harangué dans une Diétine, pour se croire digne d'être nommée à la prochaine Diete.

Les jeunes Polonois savent à peine lire, qu'on leur apprend le latin. Cette langue est très-usitée, même parmi le peuple ; mais on ne s'embarrasse ni de la prononciation, ni de la pureté. Les Nobles y ajoutent l'étude de l'Allemand, du François, de l'Italien, de l'Espagnol. Quoique l'Esclavon soit le principal idiome du pays, il n'est pas étonnant qu'il ait souffert quelque altération dans un royaume si étendu. Dans la partie qui approche du Midi, il differe peu du Hongrois. Les provinces du Couchant & du Nord ont leur dialecte mêlé d'Allemand. En Lithuanie, on se sert de l'ancien Scythe ; & vers l'Ukraine & la Podolie, il est corrompu par un mauvais idiome grec.

L'établissement du Christianisme en Pologne, y attira nombre d'Ecclésiastiques étrangers, qui y porterent le goût des sciences. On s'appliqua d'abord à l'éloquence, ensuite à l'étude des langues & de la philosophie ; mais cette ardeur se ralentit ; & l'on revint à l'ancienne barbarie, jusqu'à l'arrivée de quelques Savans Allemands, qui firent refleurir l'amour des Lettres.

Mais on peut dire en général, que l'ignorance est presque inhérente à la constitution vicieuse de ce gouvernement. Les Muses évitent le tumulte ; & les sciences fuient les lieux d'agitation & de troubles. La confusion & le désordre qui en sont inséparables, font fuir les arts agréables, & épouvantent même les arts utiles. Plusieurs Souverains ont voulu les attirer dans ce royaume ; mais aucun n'a pu réussir à les y fixer. Le pere du grand Sobieski a laissé plusieurs ouvrages ; on les conserve avec soin dans les bibliotheques ; tous cependant sont de la plus grande médiocrité. On a formé un recueil des Poëtes de cette Nation, qui ne contient rien que de très-foible ; & ses meilleures Histoires ne valent pas nos anciennes chroniques. Pour des Philosophes, il ne faut pas en chercher dans un Etat, où regnent à la fois l'ambition, l'anarchie, la superstition & l'esclavage. Ces peuples voulurent, il y a quelques années, avoir un Théatre national : il fallut qu'un Italien le fit élever, & en devînt le Directeur. On joua des comédies composées par un Auteur du pays, qui n'étoient que les nôtres déguisées. On y donna quelques tragé-

dies qui ne manquoient pas d'imagination, mais de conduite.

Les seuls écrits qui répandront une gloire éternelle sur la Nation Polonoise, ce sont ces immortelles productions d'un Philosophe Roi & bienfaisant, faites pour être lues & senties par tous les hommes, mais principalement par des Rois. Par-tout c'est Marc-Aurele instruisant les Humains qui lui sont chers, & dont il est adoré. La collection de ses Œuvres embrasse toute sorte de matieres, traitées avec le même goût, la même étendue de génie; mais ses Observations sur le Gouvernement de Pologne, doivent être regardées comme le code de cette République, comparé à ces sages réglemens de Minos, que les Crétois conserverent si long-tems, & avec tant de vénération.

Un Voyageur qui aime à connoître les mœurs d'un peuple, doit les étudier dans la Capitale; & c'est à quoi je m'applique pendant mon séjour à Warsovie. Les Polonois sont francs & fiers; la fierté est assez naturelle à un Gentilhomme qui élit son Roi, & qui peut lui-même le devenir. Ils sont

violens & emportés dans les Assemblées de la Nation, & ne décident les affaires que le sabre à la main. De cette agitation continuelle, suite inévitable de leur constitution, il résulte un caractere particulier, qui les distingue des autres peuples. Emportés par tempérament, complaisans par ambition, généreux par vanité, prodigues par faste, braves & intrépides jusqu'à la témérité, ils seroient peut-être indomptables, si la subordination étoit mieux observée. Jaloux d'une liberté chimérique, ils obscurcissent toutes ces qualités par l'abus qu'ils en font. Je connois peu de Nations, qui offrent des contrastes plus frappans : la dignité royale est absorbée dans l'autorité républicaine ; quelques loix justes paroissent sortir de l'anarchie féodale ; le gouvernement est un mêlange bizarre de celui des Romains avec la barbarie gothique ; l'abondance est presque toujours à côté de la pauvreté ; le peuple toujours inconséquent dans sa conduite, toujours prêt à rejetter le Souverain qu'il a choisi, toujours protestant contre les meilleurs établissemens.

Les Polonois ſont ordinairement grands, bien faits, robuſtes, & aiment à briller par la richeſſe des vêtemens. Les Nobles ont des bottines couleur de ſoufre, qu'il n'eſt permis qu'à eux de porter. Les autres les ont blanches ou rouges. Un bonnet fourré, une veſte qui leur deſcend juſqu'à mi-jambe, doublée de même, leur coûtent quelquefois juſqu'à mille écus; mais ils ne s'en ſervent que les jours de cérémonie, & les conſervent de pere en fils. Ils ſe font couper les cheveux juſqu'au deſſus des oreilles, pour imiter la couronne monacale de leur ancien Roi Caſimir. Ils ſe raſent la barbe, à la réſerve des mouſtaches, qu'ils laiſſent croître. Quelques-uns, mais c'eſt le petit nombre, ſont habillés à la Françoiſe. Ils ne quittent le ſabre que pour ſe coucher, le gardent en ſe confeſſant, & ne l'ôtent pas même à la communion. Ils l'attachent à une courroie de cuir, à laquelle pend un mouchoir, un couteau à guaine, & une pierre à aiguiſer. L'amour de la table les rend magnifiques dans les feſtins, ſur-tout aux repas de noces & de funérailles. Ce que la nature leur a refuſé, eſt préciſément ce

qu'ils aiment le plus, le vin & les liqueurs fortes. Les affaires publiques ne se traitent & ne s'arrangent que le verre à la main. Si, comme les autres peuples du Nord, ils aiment à boire, ils mangent de même. L'excès passe chez eux pour une vertu; & leurs festins sont presque toujours suivis de querelles, qu'ils terminent avec le sabre. Ceux qui ont le plus de blessures, passent pour les plus vaillans, & se font gloire d'être balafrés.

Un monde entier de domestiques compose le cortege d'un Nonce ou d'un Député à un Tribunal. Ils les choisissent parmi leurs esclaves, leur donnent leur livrée, des bas, des bottines, & un louis par an pour leur entretien. On leur distribue une certaine quantité de pain par semaine, & chaque jour un potage, fait avec une espece d'orge, des choux & du sel. Ces gens sont nécessaires, sur-tout dans les voyages, pour porter les lits, les tables, les provisions, & les ustensiles propres à les préparer. Un usage excellent des Seigneurs, c'est qu'ils passent la plus grande partie de l'année dans leurs terres. Ils se rendent par-là plus indé-

pendans de la Cour, qui n'oublie rien pour les corrompre, & vivifient les campagnes, qui seroient plus peuplées, plus florissantes, si elles étoient cultivées par un peuple libre.

Les Polonois aiment l'argent; & il n'y a point de soumission où ils ne s'abaissent pour en obtenir; mais ils sont dans l'usage de ne jamais rendre ce qu'ils empruntent. Si on les presse, ils se moquent du Prêteur, & lui disent; « faites, pour retirer votre argent, » tout ce que j'ai fait pour l'avoir ». On ne connoît point les contrats de constitution : un Noble qui emprunte d'un Gentilhomme, engage sa terre, & n'y rentre qu'en payant : ce qui se pratique par les formes de la justice. Les Bourgeois & les Marchands ne prêtent à la Noblesse que sur gages, au denier quatorze, comme il est réglé par les loix du royaume. On fait un double mémoire de la quantité & de l'espece des effets, dans lequel est stipulée la somme prêtée, avec promesse de la rendre, en avertissant trois mois avant. Si on laisse passer trois ans sans payer d'arrérages, il est permis de vendre les gages à Dantzick; sans ces

précautions, on risqueroit de perdre son bien.

Ce n'est ni pour acquérir des terres, ni pour bâtir des maisons, que les Polonois contractent des dettes, mais pour se procurer des étoffes, des fourrures, des chevaux, & surtout de bon vin de Hongrie. La soif des richesses n'est pas jointe chez eux avec l'avarice; jamais Nation ne fut plus fastueuse ni plus dépensiere. J'ai vu des Seigneurs médiocrement riches, donner des fêtes où le vin, les présens en bijoux, en pelleteries, en étoffes de Perse, en armes, en chevaux, &c, montoient à dix mille ducats. Les frayeurs de l'indigence n'opposent que de foibles barrieres au luxe & à la prodigalité de ces fiers Magnats.

Ces peuples sont affables, hospitaliers, & accueillent les Etrangers avec un empressement que l'on ne trouve point dans les autres Nations. J'en connois qui ont reçu chez eux des François, des Italiens, des Allemands que le hasard leur avoit amenés, & auxquels ils ont donné la table, fait des présens, & procuré des emplois. Il est vrai que c'est presque toujours un fond d'ostentation, qui anime l'enthousiasme de leur

politesse, & qu'ennuyés de ces attentions coûteuses, ils s'appliquent quelquefois à dégoûter les personnes qui en étoient l'objet. Amis légers, ennemis sans opiniâtreté, ils passent les jours dans un flux & reflux continuel de brouilleries & de raccommodement. Cette flexibilité d'humeur, qui, d'un côté, les rend adroits courtisans, sert de l'autre à leur faire oublier promptement les injures & les bienfaits; on peut également se dispenser de compter sur leur reconnoissance & de craindre leurs menaces.

Comme la constitution de leur gouvernement leur fournit mille moyens de s'élever à la fortune, leur cupidité fermente dès la premiere jeunesse. Ils ont toujours le bien public dans la bouche, tandis que le seul intérêt particulier anime & dirige leurs actions. Il faut convenir cependant que la vertu, la candeur, la fermeté, le désintéressement ne sont point des qualités inconnues parmi eux, & que leur caractere les porte à une certaine douceur qui les éloigne des grands crimes. Deux siecles montrent ici moins d'assassinats, d'empoisonnemens, & d'autres excès de ce

genre, que deux ans n'en font voir dans les pays les mieux policés.

Les Dames Polonoiſes ſont douces, honnêtes, polies, ſimples dans leurs mœurs, magnifiques dans leur parure. Elles portent ſur une jupe aſſez courte, d'une étoffe très-riche, un juſte-au-corps comme la jupe, doublé de martres zibelines, deſcendant fort bas, & garni de pierreries. La tête, parée de même, eſt couverte d'un riche bonnet. La plupart des femmes de la Cour s'habillent & ſe coëffent à la françoiſe, & font venir nos modes de Paris, que les Marchands leur vendent fort cher. Elles ne ſortent qu'en carroſſe à ſix chevaux, ne fût-ce que pour traverſer la rue, ſe font éclairer la nuit par vingt-quatre flambeaux, & menent avec elles une vieille qu'on appelle Majordome, un Ecuyer pour leur donner le bras, & des Maures pour leur porter la queue. L'Ecuyer les ſuit à pied, & n'entre jamais dans la voiture. Elles paſſent pour être fort ſages, & n'abuſent point de la liberté dont elles jouiſſent. Il n'en eſt pas de même, m'a-t-on dit, des filles du peuple, qui ne croient pas perdre leur honneur

honneur, en faisant plusieurs enfans de différens peres. Aussi ces sortes d'aventures ne les empêchent-elles pas de trouver des maris. Ce sont ces filles qui servent de nourrices aux enfans de condition. Les femmes mariées, parmi les Bourgeois, le Peuple & les Paysans, ne veulent allaiter que les fruits de leur hymen. Les Dames disputent aux hommes les jeux d'exercice, la chasse & les plaisirs de la table.

Les Polonois ne paroissent sensibles ni aux disgraces d'autrui, ni à leurs propres malheurs. Ils voient brûler leurs maisons, la plupart bâties de bois, sans presque daigner y donner du secours. Ils sont si endurcis à la fatigue, qu'ils regardent les Allemands comme des peuples délicats, qui ne peuvent supporter, comme eux, les travaux de la guerre. Sans avoir, comme nous, des Académies, où l'on apprend à danser, à monter à cheval, à faire des armes, ils ne laissent pa que de s'adonner à tous ces exercices. Ils sont naturellement dégagés, & aiment passionnément la danse & la musique. On voit de petits enfans s'agiter en cadence au chant de leur nourrice, & des paysans

jouer du violon, en conduisant sur la Vistule un bateau chargé de bled.

Quand ces gens donnent à manger, chacun porte avec soi sa cuilliere, son couteau, sa fourchette; car ce n'est pas l'usage d'en mettre sur la table, non plus que des servietes. On se contente de la couvrir d'une bande de toile empesée, cousue sur la nape, pour s'essuyer les mains & la bouche. Lorsque tout le monde est entré, on ferme les portes; on ne les ouvre qu'après être sorti de table, & qu'on a compté l'argenterie, de peur que les Valets n'en dérobent quelques pieces; raison pour laquelle on ne se sert point de menue vaisselle. Dans les grandes maisons il y a une salle destinée aux festins, dont le buffet, fermé par des balustrades, est couvert de vaisselle d'argent. Au-dessus on place la musique, composée de violons & d'orgues. Dès qu'on est à table, chacun coupe la moitié de son pain, & le donne à son Valet, avec une assiette chargée de viande, que celui-ci mange debout derriere son Maître. Si ce dernier demande à boire, le Valet en prend pour deux, & boit dans le même verre sans le rincer. On ne rapporte rien à la

cuisine ; les domestiques s'emparent des restes ; & les Dames remplissent leurs poches ou leurs mouchoirs de fruits & de confitures seches. Le repas est presque toujours suivi de la danse.

Le Roi ne mange guere qu'avec la Reine ; mais quand il est en voyage, ou à la chasse, il fait mettre à table avec lui les Gentilshommes, même ceux qui le servent dans la chambre. Il seroit dangereux qu'il en usât autrement : Sigismond de Luxembourg, que Louis de Hongrie avoit choisi pour Successeur, fut exclus de la Couronne, pour avoir refusé de faire dîner avec lui la Noblesse Polonoise.

Les hommes, & encore plus les femmes, prennent tous les matins un bouillon chaud à la bierre, avec du gingembre, des jaunes-d'œufs & du sucre. Le fond des repas ordinaires est composé de bœuf & de veau, deux viandes excellentes en Pologne. Le mouton est inférieur à celui de France ; aussi n'en donne-t-on qu'aux Valets. On ne connoît ici que les perdrix grises. Les lièvres y sont communs, les lapins fort rares, la volaille abondante. On y mange de toutes sortes de gibier, excepté du lapin,

pour lequel on a la même répugnance que pour les chats. Les oies, les canards, les bécasses ne paroissent qu'en été. L'hiver les lacs & les rivieres sont glacés; & ces oiseaux qui aiment l'eau, cherchent des climats plus tempérés. On trouve en Pologne des coqs de bruyere, en Lithuanie des faisans & des gelinotes, & en Prusse des outardes. On ne tue la volaille qu'au moment de la faire cuire. On sert aux meilleures tables, un grand plat de poix couvert de tranches de lard jaune; & l'on y mange beaucoup de champignons. Comme on ne fait point de soupe, la viande est moins cuite que la nôtre; & le bouilli en a plus de goût. On voit des sauces de toutes les couleurs; des jaunes faites avec du safran, des blanches avec de la crême, des grises avec des oignons, des noires avec des pruneaux; & l'on y met quantité de sucre, de poivre, de canelle, de gingembre, de clous de girofle, de muscades, d'olives, de câpres, de pignons & de raisins de Corinthe.

Ces peuples mangent beaucoup de poisson & de racines, qu'ils accomodent mieux que nous. Ils ont une espece de

gruau qu'ils apprêtent les jours gras, avec du lait & du beurre ; les autres jours ils le servent à l'huile. Mais quelques-uns commencent à se dispenser de cette regle, principalement le samedi. On boit ordinairement de la bierre en Pologne;en Lithuanie de l'hidromel; & après le repas, les gens aisés se régalent d'un verre de vin. On distingue deux sortes d'hidromel, le blanc & le clair; & l'un & l'autre est agréable, quoiqu'avec un goût de cire, auquel cependant on s'accoutume. On vante aussi la bierre de Warka, de couleur d'ambre, que la Noblesse fait faire pour son usage. Elle est douce, piquante, & plus forte que celle que vendent les Brasseurs. On amene le vin de Hongrie, avec des bœufs, par les passages du Mont-Crapath, dans de grands tonneaux qui contiennent cinq ou six muids de France. On le voiture ainsi jusqu'à Cracovie; on le divise ensuite par feuillettes; & on le distribue dans les Provinces par la Vistule. Lorsqu'il est bon, il revient à quinze francs le pot de Pologne, qui fait environ trois pintes de Paris. Vous jugez par-là, que les pauvres n'en boivent guere. Le vin d'Italie arrive par terre ;

mais on en débite moins que de celui de Hongrie, tant à cause de l'éloignement, que parce que sa grande douceur ne le rend propre que pour les femmes. Les vins de France & du Rhin viennent par la mer Baltique à Dantzick. L'eau-de-vie se fait ici avec du bled; mais comme elle est moins bonne que la nôtre, il n'y a guere que le peuple qui en fasse usage.

Les noces & les funérailles sont les deux occasions où les Polonois font meilleure chere & boivent le plus de vin. Un Gentilhomme, pauvre ou riche, quand il se marie, tient table ouverte pendant trois jours. S'il épouse une Fille d'Honneur de la Reine, le mariage se fait à la Cour; & le Roi se charge des frais du festin. On choisit une grande salle où l'on dresse trois tables: leurs Majestés sont à la premiere avec les nouveaux Mariés, le Nonce du Pape, les Ambassadeurs & le Primat. Les Dames, les Sénateurs, tous les Officiers, excepté ceux qui doivent servir, occupent les secondes. On les appelle l'un après l'autre, afin que personne ne se place que suivant son rang. On commence à six heures du soir; & l'on reste jusqu'à deux heures du matin à boire & à dan-

ſer. De tems en tems les Sénateurs ſe levent de table, vont devant le Roi, plient le genou & boivent à la ſanté du Monarque. Quelque cher que ſoit le vin de Hongrie, on l'épargne moins que l'eau ; & il n'y a pas de Dame, qui n'ait devant elle une douzaine de verres pleins, pour faire honneur à toutes les ſantés qu'on lui porte ; la modeſtie exige qu'elle n'y touche que du bout des levres ; & il ſe répand plus de vin ſur les tables, qu'on n'en boit réellement.

Le repas fini, la danſe commence ; & ce ſont les plus vieilles qui ouvrent le bal. Vous croiriez d'abord voir une proceſſion de Religieuſes, tant on marche gravement & avec lenteur ; mais l'action s'échauffe peu à peu ; & finit avec grand bruit. Le ſecond jour chacun fait des préſens à la Mariée ; & il n'y a perſonne qui ne lui donne quelque piece de vaiſſelle d'argent. Ces dons ſe font en préſence de la Reine ; ceux qui les offrent les accompagnent d'une harangue ; & le Chancelier de cette Princeſſe fait la réponſe. Le troiſieme jour, on conduit les Jeunes Gens à l'égliſe, au ſon des timbales & des trompettes, placées de côté & d'autre ſur des bal-

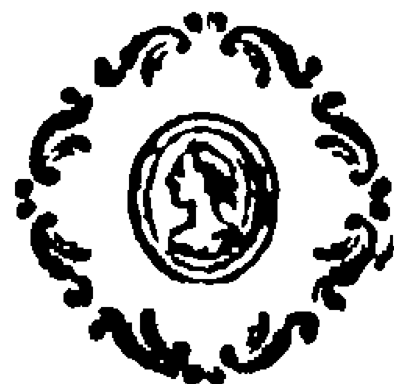
cons. Le même cortege accompagne, au retour, leurs Majestés avec la Mariée dans la maison du Mari, où se fait le banquet nuptial. Après la danse, tout le monde se retire; & la tristesse s'empare de la jeune Epouse. La pudeur ou l'usage veut qu'elle répande des larmes, que le Marié doit essuyer bien-tôt & changer en plaisir.

Les funérailles se font ici avec tant de pompe, que l'enterrement d'un Mort est un spectacle pour les Vivans. Le corps est porté sur un char traîné par six chevaux, couverts de housses noires. Un grand drap mortuaire de velours de même couleur, avec une croix de satin rouge, est étendu sur le cercueil; & des Domestiques en habit de deuil en tiennent les coins. Le char est précédé de Religieux, de Prêtres & d'une multitude de gens tenant des flambeaux allumés. Trois hommes à cheval portent les armes du Mort, son sabre, sa lance, son javelot. Ce cortege marche si lentement, que les Spectateurs ont tout le tems de satisfaire leur curiosité. Le service fini, des hommes à cheval courent à toute bride, entrent dans l'église, & vont rompre, contre le cercueil, les

armes du Défunt : on l'enterre ensuite ; & l'on revient à la maison prendre sa part d'un grand repas, où l'on boit jusqu'à s'enivrer. Les hommes portent le deuil comme en France ; mais les femmes sont habillées d'une grosse étoffe noire ; & tout leur linge est une toile pareille à du canevas. Plus elles sont qualifiées, plus l'étoffe & la toile sont grossieres. Cet habillement ne sied pas mal aux jeunes Veuves lorsqu'elles sont jolies.

Je suis, &c.

A Varsovie, ce 19 Septembre, 1756.



LETTRE CCLXXXVI.

Suite de la Pologne.

De Varsovie, en remontant la Vistule, vous arrivez à Cracovie, Capitale de la haute ou petite Pologne; mais vous ne suivez pas tellement le cours de ce fleuve, que vous ne le quittiez quelquefois, lorsque des objets dignes de curiosité vous en éloignent. C'est ainsi que tirant sur la gauche, je visitai le Palatinat de Lublin, où il n'y a à voir que sa Capitale. Lublin, ville commerçante, de grandeur médiocre, entourée de fossés & de murailles, avec un Château sur un rocher élevé au bord d'une petite riviere, dans une contrée agréable & fertile, est bien peuplée, bien bâtie, & renferme d'assez belles églises. Les Jesuites y enseignent la Théologie, la Philosophie, l'Histoire, les Mathématiques & les Belles Lettres. Les Juifs habitent les fauxbourgs, & y ont une superbe synagogue. L'Evêque Latin de Kiovie & son Chapitre se sont retirés & font leur résidence dans cette ville.

Les Russes y ont une église de leur rit.
Les Marchands abordent de toutes parts à Lublin, aux foires célebres qui se tiennent trois fois l'an, & durent chacune l'espace d'un mois. Vous avez vu aussi que le grand Tribunal des Jugemens de la petite Pologne s'y assemble dans certains tems.

Ce Palatinat est un de ceux où il y a le plus de Noblesse ; on y compte deux mille châteaux ou maisons de Gentilshommes. Il confine à celui de Sandomir, qui prend son nom de sa principale ville, située sur une hauteur, au confluent du San & de la Vistule. C'est un lieu assez joli, dominé par un château très-fort, bâti sur un rocher escarpé. La position en est si agréable, que le grand Casimir & plusieurs de ses Successeurs y séjournoient une partie de l'année, & qu'on y voit encore beaucoup de Noblesse.

C'est à Lublin que je vis, pour la premiere fois en Pologne, la cochenille, que d'autres appellent le *Kermès du Nord*. Vous savez qu'on nomme ainsi un petit insecte, plein d'un suc purpurin, qu'on trouve adhérent, vers la fin de Juin, à la racine d'une plante. On le recueille au

solstice d'été, avec une espece de petite bêche, faite en forme de houlette. D'une main, l'on tient la plante; on la leve de terre; & avec l'autre, armée de cet instrument, on en détache les insectes. Les Paysans font cette manœuvre avec une dextérité & une vîtesse incroyable. Après avoir séparé la cochenille de sa terre, par le moyen d'un crible fait exprès, ils ont soin d'éviter qu'elle ne se convertisse en vermisseau. Pour cet effet, ils l'arrosent de vin-aigre, & la portent dans un lieu chaud, où ils l'exposent au soleil pour la faire mourir. Quelquefois ils séparent les petits insectes de leurs vésicules, en les pressant doucement avec l'extrêmité du doigt, & en forment de petites masses rondes. Il faut faire cette expression avec beaucoup d'attention & d'adresse, autrement le suc colorant, résout par une trop forte compression, perdroit sa couleur de pourpre. Les Marchands achetent beaucoup plus cher cette teinture réduite en masse, que lorsqu'elle est encore en graine. Les Seigneurs Polonois afferment cette récolte aux Juifs; & ceux-ci la vendent aux Arméniens & aux

Turcs, qui l'emploient à teindre la laine, la soie, le cuir, le marroquin, & la queue de leurs chevaux. Leurs femmes s'en servent pour se rougir les pieds & les mains d'un agréable incarnat. Enfin, on emploie en Médecine le suc exprimé de ces insectes, aux mêmes usages que le kermès.

Racow, ville ruinée depuis la fin de l'autre siecle, étoit située dans le Palatinat de Lublin. Elle a été fameuse par la retraite de l'Hérésiarque Socin, qui en fit le centre de sa religion. Fauste Socin naquit à Sienne, d'une famille connue & distinguée par plusieurs Jurisconsultes, qui s'étoient fait une grande réputation. Son oncle, Lelie Socin, homme très-savant, avoit jetté les premiers fondemens du Socinianisme, dans de pernicieux écrits, qui corrompirent le cœur de son Neveu. Fauste les étudia à fond, & ne voulut d'abord avoir d'autres guides, en matiere de Religion, que les ouvrages de son Oncle. Il s'écarta pourtant de sa doctrine en plusieurs points, & n'admettoit ses principes, qu'autant qu'ils lui paroissoient conformes à ses propres idées. Usant de la liberté que Luther,

Calvin & d'autres Réformateurs se donnoient, d'interprêter l'Ecriture suivant leurs lumieres, il alla plus loin qu'eux, nia la Divinité de Jesus-Christ, & rejetta tous les autres Mysteres de notre créance. Il soutenoit que le Saint-Esprit n'étoit point une personne distincte ; qu'il n'y avoit que le Pere qui fût proprement Dieu ; que l'Ecriture ne donnoit ce nom au fils de Marie, qu'à cause de ses vertus sublimes ; que Dieu s'étoit complu en lui comme en son Fils bien aimé ; que l'ayant doué d'une puissance souveraine sur toutes les créatures, il l'avoit rendu digne d'être adoré des Anges & des Hommes. Tout ce que Jesus-Christ avoit fait pour notre salut, se bornoit, selon lui, à nous avoir enseigné la vérité ; à nous avoir donné de grands exemples de vertus ; à avoir scellé sa doctrine par sa mort. Le pêché originel, la grace, la prédestination, passent chez cet Impie pour autant d'absurdités & de chimeres. Il regarde les Sacremens comme de simples cérémonies, & ôte à Dieu tous les attributs qui paroissent choquer la raison humaine. Ceux qui ont lu ses écrits, savent quelle violence il a été contraint de faire aux

Saintes-Ecritures, pour les ajuster à ses erreurs. Au reste il paroît dans ses Ouvrages plus de rafinement & de subtilité, que de solidité & de jugement. Ils composent les deux premiers volumes de la Bibliothèque des Freres Polonois, nom qu'on donne aux Sociniens en Pologne. Il a écrit avec élégance, & d'une maniere fort éloignée des emportemens de Luther & de Calvin. On assure même, que quoiqu'il ait surpassé tous les Hérétiques par le nombre de ses erreurs & la hardiesse de ses sentimens, il a donné peu de prise sur lui du côté des mœurs.

Les opinions de Socin lui attirerent de nombreuses persécutions. Les Protestans & les Catholiques s'éleverent également contre sa doctrine, & lui causerent une infinité de chagrins. Enfin, après bien des courses qu'il fit dans plusieurs Royaumes, il vint se fixer en Pologne, où il ne fut guere plus tranquille. Il reçut mille insultes à Cracovie, où l'on eut bien de la peine à le sauver des mains de la populace. Il perdit, dans cette émeute, une partie de ses meubles, & quelques ouvrages manuscrits, qu'il auroit, disoit-il, voulu racheter au prix de son sang, sur-tout celui qu'il

avoit composé contre les Athées.

Pour éviter dans la suite, de pareils dangers, il se retira dans un village, chez un Gentilhomme Polonois, où il mourut en 1604, âgé de soixante - cinq ans. On mit sur son tombeau une épitaphe, dont le sens étoit: « Luther a détruit le toit » de Babylone ; Calvin en a renversé » les murailles ; Socin en a arraché les » fondemens ». Sa secte, loin de s'affoiblir par la mort de son Chef, devint considérable par le grand nombre de Savans & de personnes de qualité, qui en adopterent les principes. Les Sociniens, que l'on connoît aussi en Pologne sous le nom d'Ariens, furent assez puissans, pour obtenir, dans les dietes, la liberté de conscience. Ils avoient même à Racow une Imprimerie & un Collége ; mais ils en furent chassés en 1643.

Le Palatinat de Sandomir touche à la Russie Polonoise, qui avoit autrefois ses propres Ducs. Elle perdit le dernier en 1340 ; & Casimir, dit le Grand, qui s'empara de cette contrée, en fit une Province de son Royaume. Elle occupe deux cens lieues du Levant au Couchant, & cent vingt du Nord au Midi. On l'appelle aussi Russie-rouge, parce

qu'on prétend, qu'on y voit beaucoup de cheveux roux. C'eſt peut-être pour une raiſon ſemblable, que d'autres la nomment auſſi la Ruſſie noire. Ce pays eſt extrêmement fertile; & il le ſeroit davantage, s'il étoit mieux cultivé; mais les Habitans, ſujets aux incurſions des Coſaques & des Tartares, négligent le ſoin des terres, & ne ſement que ce qu'il faut pour leur ſubſiſtance. On y recueille une grande quantité de cire & de miel; les eſſains de mouches y multiplient tellement, que les ruches & le tronc des arbres ſuffiſent à peine pour les contenir. La Province eſt arroſée par des rivieres & des lacs fort poiſſonneux, tels que le Nieper & le Nieſter qui coulent à ſes deux extrêmités, & le Bug qui a ſon cours entre ces deux fleuves.

Comme ce pays reçut des Grecs la lumiere de l'Evangile, il étoit naturel qu'il embraſsât leur Religion; mais la plupart de ceux qui la profeſſent aujourd'hui, ont renoncé au Schiſme, & ſe ſont réunis à l'égliſe Romaine. Le Rit catholique y eſt même le premier en dignité, ſur-tout depuis l'union de cette Province à la Couronne. On y parle

un langage particulier, qui est un dialecte de l'Esclavon. La partie occidentale se nomme la Russie propre ; la méridionale, la Podolie ; la troisieme, qui est au nord, s'appelle la Volhinie, & confine avec la Lithuanie. La premiere se subdivise en deux Palatinats ; savoir Leopol & Belzko, qui tirent leurs noms de leurs villes principales.

Léopol, que les Allemands appellent Lemberg, & les Polonois Luouf, est la Capitale de toute la Russie Polonoise. Sa grandeur, ses richesses, son commerce, sa situation sur la riviere de Peltew, ses fortifications, ses deux Citadelles, ses Fauxbourgs, le nombre de ses Habitans, de ses maisons, de ses couvens, la beauté de ses Eglises, ses Colleges, son Arcenal, son Magasin public des bleds, les sieges qu'elle a soutenus contre les Suédois, les Turcs, les Cosaques, les Russes, les Tartares ; tout concourt à faire de cette ville, une des plus importantes Cités du Royaume. Elle est le siege d'un Palatin, d'un Castellan, d'un Staroste, d'une Justice territoriale, d'une Diétine, d'un Archevêque Catholique, d'un Evêque Grec, d'un Archevêque Arménien, d'un établisse-

ment pour l'étude de la Théologie, pour les Missionnaires du Pape, pour la jeune Noblesse. La Cathédrale est un édifice superbe; & le Couvent des Dominicains, où l'on révere une image de la Vierge, n'a pas son semblable dans toute la Pologne. L'Archevêque est aujourd'hui le second Prélat du Royaume, & gouverne la Ville pour le temporel comme pour le spirituel. Les Habitans sont un mélange de plusieurs Nations; les Protestans n'y sont point soufferts; mais les Juifs y ont deux Synagogues.

Les autres lieux les plus remarquables de la Russie Polonoise sont la ville de Presmils, sur la riviere de San, où il y a deux Evêques, un Latin & l'autre Grec, une Citadelle & un College; la ville de Chelm, qui a aussi ses deux Evêques, un Château & une Maison de Justice; la ville d'Halitz, sur le Niester, où résidoient anciennement les Princes de Russie, & deux Archevêques; la ville de Jaroslow, qui a un Château, un College, & plus de deux cens familles Juives; la ville de Belz, Capitale du Palatinat de ce non, située dans des marais, & dont toutes les maisons sont bâties de bois; la ville de Samostz, avec une Ci-

tadelle & une Université qui tombe en décadence ; la ville de Karva, où le Roi Auguste II régala, pendant trois jours, le Czar Pierre ; & les villes marchandes de Crosno, de Restow, de Brezan, & de Sambor qui fait partie des revenus pour la table du Roi.

Pour ne pas vous fatiguer davantage par une multitude de noms étrangers, que vous prononceriez difficilement, je ne citerai plus que les Capitales des autres Palatinats. Kaminieck, dans la haute Podolie, passe pour la plus forte place de Pologne. Un grand Duc de Lithuanie, qui enleva cette Province aux Tartares, la fonda au commencement du quatorzieme siecle. Elle est située sur un rocher escarpé, environné de la riviere de Samotcie & d'un grand cercle de Montagnes. Deux Evêques, Grec & Latin, se partagent la Jurisdiction Ecclésiastique ; le Palatin, le Castellan, le Staroste, la Jurisdiction Séculiere. Il y a de plus une Citadelle & un College. Bracklau, sur le Bug, dans la basse Podolie, est aussi appellée la ville de Saint-Pierre, parce qu'elle porte son image dans ses armoiries. C'est tout ce qu'on peut vous dire de cette grande

Cité, qui n'est formée que de baraques.

On ne connoît guere que cette façon de bâtir dans toute la haute & la basse Volhinie. Luzco, sa Capitale, malgré ses deux Evêques, son Palatin, son Castellan, son Staroste, sa Justice territoriale, son College, n'offre par-tout que des maisons de bois. L'evêque Latin, son Chapitre & les Jésuites résident au Château. Ce sont les Juifs qui font tout le commerce. Les dévots ne manquent pas de visiter, dans cette Province, une image de la Vierge, à laquelle on attribue des miracles. Elle porte une couronne d'or, qui lui fut envoyée par le Pape en 1753, & qu'on lui mit sur la tête avec de grandes cérémonies.

Pour ne rien omettre de ce que j'ai vu à Luzco, je vais vous parler d'une certaine maladie qui regne en Pologne, & que je n'ai connue dans aucun autre pays. Les Médecins la nomment Plica; mais aucun n'en explique la cause. Tous les cheveux de la tête s'unissent, s'entortillent, se collent les uns sur les autres; & dans cet état, ils croissent extraordinairement, & descendent quelquefois fort bas, sans qu'il soit possible de les démêler. On ne sçauroit mieux les

comparer qu'à ces longs & sales cordons de poil d'un barbet, qui n'a pas été tondu depuis long-tems. Les Polonois, toujours portés à la superstition, disent que cette maladie est l'effet d'une irruption de Tartares, qui, ayant tué beaucoup de monde, jetterent dans les eaux quantité de cœurs d'hommes qu'ils avoient empoisonnés. Les Etrangers attribuent cet accident à la malpropreté des Habitans, & à leur négligence à se peigner; mais, quelque grande qu'on la suppose, elle ne causeroit pas un effet si étrange & en si peu de tems; car le mal arrive quelquefois en une seule nuit. C'est encore une erreur de croire que le sang coule des cheveux lorsqu'on les coupe; on a vu plusieurs personnes qui l'ont toujours fait impunément. Quelques-uns disent cependant, qu'après les avoir coupés, ils ont eu la vue trouble, & ont ressenti des douleurs dans tous les membres. Cette maladie attaque aussi les chiens, les chevaux & d'autres animaux. Les Etrangers même n'en sont pas exempts; mais ils ne font aucune difficulté de se faire raser la tête.

De la Russie noire, on entre dans le

Palatinat de Cracovie, le premier du Royaume, où l'on trouve des mines d'argent, de sel, de plomb, & de cuivre. La ville dont il porte le nom, en est la Capitale; elle l'est en même tems de toute la haute Pologne. On en attribue la fondation à Cracus, un des premiers Souverains du pays, & pere de cette fameuse Venda, qui consacra sa virginité au Dieu du fleuve qui l'arrose. Cette ville est grande, belle, riche, bien peuplée & très-commerçante. Les maisons, la plupart à cinq étages, sont de pierre, ses rues larges, droites, mais mal-propres, parce qu'étant dans un fond, il s'y amasse beaucoup de boue.

Je ne puis m'empêcher, en qualité de François, de vous répéter que cette cité noble & ancienne, située à l'extrêmité d'une vaste plaine, sur les bords de la Vistule, montre un établissement qui fait honneur à notre Nation. Son Université, la plus célébre du Royaume, que l'on nomme la Sorbonne, doit effectivement sa naissance à des Docteurs de Paris, qui furent appellés par Casimir au quatorzieme siecle. La Pologne, pour le choix de la scene, fait, comme la France, le Sacre de ses Rois; c'est-à-dire, qu'elle les mene à grand frais

dans une Ville moins commode, moins belle que la Capitale, à Cracovie.

On la divise communément en quatre parties, qui répondent aux quatre points de l'Univers. Le côté occidental est proprement l'ancienne Ville, où se trouvent le Palais des Rois & la Cathédrale. Le premier, où ces Princes faisoient leur résidence avant qu'ils la transférassent à Warsovie, est élevé sur une hauteur, & passoit pour un excellent morceau d'architecture. Il fut consumé par les flammes durant les dernieres guerres civiles du Royaume. Ce qui en reste est environné de murailles, de tours & de bastions qui lui donnent l'air d'une Ville. La Cathédrale, deux autres Eglises, & plusieurs maisons font partie de cet Edifice.

Cette Cathédrale porte le nom de Saint-Stanislas, Evêque de Cracovie, que Boleslas tua de sa main dans l'endroit même où est l'autel. On y conserve les reliques du Saint dans un cercueil d'argent. L'Eglise vaste & belle, m'a paru trop étroite pour sa longueur. Le Chœur est bien décoré, & la Nef ornée des tombeaux des Rois qui y ont leur sépulture. On y chante l'office divin jour & nuit sans

sans interruption ; & l'on y garde un Trésor fort riche, ainsi que les joyaux & tous les ornemens qui servent le jour du Sacre.

Les revenus de l'Evêque surpassent ceux des autres Prélats du Royaume, & même du Primat. Sa Jurisdiction Ecclésiastique s'étend sur trois Palitinats de la petite Russie ; mais quoique son siege soit le plus ancien, il n'a rang, dans les Assemblées, qu'après l'Archevêque de Lemberg, ou de Léopol. Il y a eu six Evêques de Cracovie honorés du chapeau de Cardinal. L'église étoit autrefois un Archevêché ; mais cette dignité se perdit dans la personne d'un nommé Lampert, qui étant d'une famille puissante, négligea d'envoyer à Rome pour être sacré. Le Chapitre qui, à l'exception de six dignités réservées pour les Gradués, n'est composé que de Nobles, passe pour le Séminaire des Evêques de Pologne.

Ce Diocèse contient dix-huit cens Paroisses ; & l'on y voit plusieurs grandes Abbayes. Celle de Tynieck, située sur la Vistule, à un mille de cette Ville, fut fondée sous la regle de Saint Benoît & la dépendance de l'Abbé de Cluny, par

Casimir I, qui avoit porté l'habit de cet Ordre. Elle en a secoué le joug sous le Cardinal de Lorraine, premier Abbé Commendataire de Cluny, & est devenue, à son tour, le Chef-lieu de tous les Monasteres de Bénédictins en Pologne, qui dépendans, comme elle, de cette même Abbaye, se sont réunis depuis en Congrégation.

Un autre quartier de Cracovie, nommé la ville de Casimir, parce que ce Monarque l'a fait bâtir, renferme l'Université & plusieurs Colleges. Non loin de là est une Synagogue qui sert à plus de vingt mille Juifs, & des Eglises superbes, parmi lesquelles est celle des Dominicains, où l'on conserve les reliques de Saint-Hyacinthe. C'étoit un Religieux de leur Ordre, né en Silésie, qui prit l'habit des mains de leur Fondateur à Rome, & de retour dans son pays, y fonda divers Monasteres. Il alla prêcher la foi dans le Nord; & après avoir converti un grand nombre d'Idolâtres & de Schismatiques, il mourut à Cracovie.

Les Juifs, anciennement dispersés par toute la Ville, ne peuvent plus habiter que le quartier de Casimir, qui est joint par un pont à la vieille Cité. La cause de

ce changement vient d'un incendie qui brûla une partie des maisons. On chassa les Juifs de celles qu'ils avoient occupées jusqu'alors ; & on les relégua tous dans cet endroit.

Cracovie, prise dans sa totalité, c'est-à-dire, avec ses deux Fauxbourgs, qui forment deux autres quartiers, est ceinte de murailles épaisses, défendues par de fortes tours. On y compte plus de cinquante Eglises, dont une des plus belles est celle de la Vierge. Elle aboutit à une place qui répond à dix grandes rues. La plupart des Habitans sont des Etrangers, & les Artisans, presque tous des Allemands. Les Bourgeois ont le privilege de n'appeller qu'au Roi, des Sentences municipales; & le Prince ne peut juger leurs affaires que dans la ville même. Le Palatin a le droit d'élire les Magistrats, mais non celui de les révoquer. Le feu & la peste y ont fait de grands ravages; le feu sur-tout, dont elle s'est vue plus de dix fois sur le point d'être consumée. Les Allemands & les Italiens rendirent autrefois son commerce très-florissant; mais il est aujourd'hui fort diminué; &, en général, cette Ville a beaucoup perdu de son ancien lustre. La campagne des

environs eſt encore remplie de maiſons de plaiſance. Promnick eſt un Château Royal, d'où les Rois nouvellement élus faiſoient leur entrée dans la Capitale. L'Abbaye de Claratumba, de l'Ordre de Cîteaux, renferme le tombeau de la Reine Vanda; & l'on y tient une Ecole fréquentée par les jeunes Moines de cet Ordre.

Vous avez ſans doute entendu parler des fameuſes mines de la petite ville de Wiliska dans le voiſinage de Cracovie, que le haſard fit découvrir en creuſant un puits, vers le milieu du treizieme ſiecle, & qui fourniſſent du ſel à tout le Royaume. On y deſcend par huit ouvertures, dont ſix donnent dans la campagne, & deux dans la ville même. Ces dernieres ſervent pour y faire paſſer les Ouvriers, & enlever le ſel; les autres, pour y jetter le bois & d'autres proviſions. Ces ouvertures ſont quarrées, & larges de quatre pieds; elles ont au-deſſus une grande roue qu'un cheval fait tourner; & au moyen d'une groſſe corde, on y deſcend les Curieux qui veulent voir la mine.

Si vous vous rappellez de quelle maniere je viſitai autrefois la Grotte d'Antiparos, vous concevrez aiſément comment on arrive aux ſouter-

reins de Wilifca. Un des Ouvriers s'attache avec une petite corde à la grande; & prenant l'Etranger dans fes bras, il donne le fignal qui fait tourner la roue. Comme on y va ordinairement plufieurs enfemble, l'ufage eft, lorfque le premier eft defcendu d'environ trente pieds, qu'un fecond Ouvrier, attaché de même, fe charge d'une autre perfonne, & ainfi de fuite, tant qu'il y a des Curieux qui veulent defcendre. Il n'eft pas rare d'en voir jufqu'à quarante fufpendus au même cable. Lorfqu'une fois la roue eft en train de tourner, elle ne s'arrête plus, que tous le monde ne foit en bas. Cette defcente eft à la vérité fort lente; & chacun a le tems de faire des réflexions fur la facilité avec laquelle il a mis fa vie en danger. On arrive ainfi dans cet efpace étroit & obfcur, jufqu'à la profondeur de fix cens pieds, que la frayeur & l'ennui de la marche font paroître encore plus confidérable.

Auffi-tôt que le premier Mineur touche le fond, il fe dégage de la corde, & met en liberté celui qu'il conduit. Lorfque toute la compagnie a gagné le fol, on allume une lampe avec laquelle, par des chemins étroits & tor-

tueux, on la mene toujours à une plus grande profondeur. Le froid, les vapeurs, l'obſcurité de ces lieux, tout contribue à la faire repentir de ſon entrepriſe ; ce n'eſt qu'au terme, qu'on eſt dédommagé par un ſpectacle admirable, qui ſurpaſſe tout ce qu'on pouvoit attendre.

Quand on n'a plus à deſcendre, on ſe trouve dans une caverne obſcure, parfaitement cloſe de toutes parts. Le Guide fait ſemblant, pendant la route, de marquer la plus grande frayeur que la lampe ne lui manque ; mais à peine eſt-on dans cet endroit, qu'il l'éteint, comme ſi c'étoit l'effet du haſard ; & après avoir feint de tâtonner pendant quelque tems, il prend par la main celui qu'il mêne, & l'introduit dans le corps de la mine. C'eſt ici qu'on eſt frappé du plus ſingulier étonnement : on voit des rues, des places, des chemins voutés, des maiſons, des voitures, des hommes, qui repréſentent aſſez bien une Ville ſouterraine, creuſée dans un roc de ſel, brillant comme du cryſtal. Les voûtes ſont ſupportées par des colonnes du même minéral, qui fournit auſſi le plafond & le plancher ; de ſorte qu'on croit entrer dans un édifice de verre le plus pur ; & comme

on y emploie, pour les usages communs, des lumieres perpétuelles, leur réflexion sur la mine y forme l'éclat le plus vif & le coup d'œil le plus agréable. Quelquefois le sel est coloré, comme les pierres précieuses, de jaune, de vert, de rouge, de bleu; & il y a de ces colonnes qui ressemblent à des masses de rubis, d'émeraudes, d'améthistes, de saphir, &c. Indépendamment des voûtes, des colonnes & des autres ouvrages de l'art, on y voit encore de ces figures bisarres, que le caprice seul de la nature peut avoir formées.

C'est en différens lieux de cette plaine spacieuse, que l'on voit les hutes des Mineurs & de leur famille. Quelques-unes sont éparses, d'autres rassemblées, & forment des espèces de Villages. Ces Ouvriers ont fort peu de communication avec le monde qui est au-dessus d'eux; plusieurs naissent & passent leur vie dans cette demeure profonde, sans se soucier de voir la lumiere du jour; d'autres en sortent quelquefois, pour respirer l'air supérieur. Au milieu de la plaine, on apperçoit le grand chemin qui conduit à l'ouverture de la mine, & sur lequel roulent un

grand nombre de voitures, chargées de masses de sel, que l'on mêne dans l'endroit où la corde doit l'enlever. On conserve pour cela beaucoup de chevaux, qui une fois entrés dans ces souterreins, n'en sortent jamais. Ils deviennent communément aveugles, quand ils y ont demeuré quelque tems; mais il n'en sont pas moins utiles, & font également le service. Les instrumens dont se servent les Travailleurs, sont des pioches, des marteaux, des ciseaux, avec lesquels ils coupent le sel en forme de larges cilindres, du poids d'environ deux ou trois cens livres. On le réduit ensuite en plus petits volumes, que l'on envoie aux moulins; & des morceaux les plus fins, les plus transparens, on fait de petits bijoux, qu'on donne souvent pour du crystal.

De tout coté on découvre de petites Chapelles pratiquées dans les enfoncemens, où brûle toujours un cierge allumé devant l'image de quelque Saint. On appelle Chambres, les endroits d'où l'on à tiré le sel; & il y en a d'assez vastes pour former une église. D'autres servent de magasins à foin, d'autres d'écuries pour les chevaux.

On compte, dans ces souterreins, jusqu'à six cens ouvriers ; qui creusent & préparent six cens mille quintaux de sel chaque année. Ces mines ont toujours été assignées aux Rois de Pologne pour l'entretien de leur table, & produisent plus de cent mille écus de revenu. La Maison de Morstein posséde, par succession, la charge de Directeur de ces salines, & en tire un bénéfice considérable. On distribue annuellement à la Noblesse, quarante à cinquante mille tonnes de ce sel, qu'elle ne paie que le tiers de sa valeur.

Cette mine est si vaste ; qu'on pourroit à peine la parcourir en une semaine. Une circonstance heureuse & admirable, c'est qu'il coule, au travers, une source d'eau douce, suffisante pour en fournir à tous ceux qui l'habitent. On y trouve aussi des eaux salées, qu'on fait évaporer pour en tirer du sel, mais qui n'égale pas l'autre en bonté. Quand il tombe beaucoup d'eau sur la terre, celui de la mine devient insipide ; il faut alors se servir de machines pour détourner les eaux de pluie. Quelquefois il s'éleve, dans ces souterreins, de si grands vents, qu'on a de la peine à s'y

soutenir. L'air y est extrêmement froid; & dans quelques endroits, il se charge tellement d'esprit de nître, qu'on n'ose pas en approcher avec une chandelle allumée, de peur de l'embraser. Ce qui effraie sur-tout les Etrangers, lorsqu'ils considérent ces phénomenes, c'est la nécessité de remonter par une route si incommode. Le retour est en effet encore plus pénible que la descente; car on ne fait guere plus de cérémonie pour un homme que l'on remonte, que pour une masse de sel.

Le Palatinat de Cracovie présente une autre singularité dans ce qu'on appelle la Montagne merveilleuse, où se trouve une fontaine qui a des propriétés extraordinaires. C'est une source limpide, qui sort de terre avec bruit, & grossit ou diminue suivant le cours de la lune. Le limon qui s'amasse au fond, guérit de plusieurs maladies; son eau même a une odeur balsamique & agréable. Son goût approche de celui du lait; & elle donne à ceux qui en boivent, une telle vigueur, qu'il n'est rien de plus commun dans le canton, que de voir des gens vivre cent ans & au-delà. Mais sa vertu paroît attachée à sa source; elle la perd, dès qu'elle en est éloi-

gnée. Quand on la fait bouillir, elle rend une espece de bitume noirâtre, qu'on applique avec succès à toutes sortes d'ulceres. Dans le plus grand froid elle ne gêle jamais; & ce qu'elle a encore de particulier, c'est que si on lui présente un flambeau allumé, elle s'enflamme comme l'esprit-de-vin; & l'on voit voltiger sur sa surface une lueur légere, qui lui fait donner le nom de feu follet. Cette eau une fois enflammée, ne s'éteint pas facilement; il faut l'etouffer avec des balais. Il arriva même autrefois, que les Habitans ayant négligé de l'éteindre, elle se communiqua, par des ruisseaux souterreins, aux racines des arbres, & causa un incendie qui réduisit en cendres une partie de la forêt. Depuis ce tems-là, pour éviter un pareil accident, on y fait la garde par autorité publique. Le Peuple a dans l'idée, que le tonnerre étant tombé dans cette fontaine, fait, pour en sortir, des efforts continuels, & que c'est ce qui cause tous ces phénomenes. Un Savant du pays en envoya la rélation à notre Académie des Sciences, pour en avoir l'explication. La réponse fut, que cette facilité à s'enflam-

mer doit être attribuée aux esprits de soufre, dont ces eaux sont imprégnées.

Tout ce que la nature produit en fait de minéral, mines d'or & d'argent, mines de cuivre & de plomb, mines de fer, de sel, d'alun, de vitriol, de naphta, d'asphalt, d'ambre, d'antimoine, de mercure, de charbon de terre, se trouve, avec autant de richesse que d'abondance, dans plusieurs endroits de la Pologne. Elle offre aussi du marbre, du jaspe, de l'albâtre, des bélémites, des agates, des calcédoines, des améthistes, du cristal de roche, des grenats, des topases, des saphirs. Les monts Carpaths renferment des diamans & des rubis. Les mines de cuivre sont fort négligées; celles d'or & d'argent manquent de Travailleurs & de personnes qui fassent les avances nécessaires pour les exploiter.

Ce pays est également fertile en toutes sortes de productions. Il y a des cantons, sur-tout en Podolie, où l'herbe croît à une telle hauteur, qu'on y apperçoit à peine les cornes des bœufs qui y pâturent. La vigne réussiroit assez bien en diverses contrées; mais on s'applique peu à la cultiver. Les abeilles fournissent beaucoup de miel, dont on

fait une grande provision d'hidromel. La cire s'envoie à Dantzick, d'où elle se transporte dans tout le Nord. L'entretien du bétail est un objet important. On connoît les bœufs de Pologne, dont il passe annuellement plus de quatre-vingt mille chez l'Etranger. On estime principalement les chevaux, dont ce Royaume abonde, & qui valent, dit-on, ceux d'Angleterre : il y a aussi beaucoup de chevres & de brebis. Les forêts donnent autant & plus de bois qu'il n'en faut, pour tous les usages domestiques, & même pour la construction des navires. Le gibier sur-tout n'y manque point ; & outre les bêtes fauves qui se trouvent communément dans les autres pays, on voit des élans, des buffles, des chamois, des goulus qui ont la tête du chien & la taille du renard.

Avec tant de libéralités de la nature, il est étonnant que la Pologne, à proportion de son étendue, renferme un si petit nombre d'Habitans. Aussi reste-t-il plus de la quatrieme partie du Royaume à défricher. Il n'y a d'ailleurs ni Manufactures, ni Arts, ni Commerce. Les grandes rivieres qui la parcourent, & le voisinage de la mer, offrent en-

vain des transports aisés pour le négoce; on l'abandonne aux autres Peuples. Delà cette étonnante rareté d'argent, cette difficulté de fournir aux subsides, & cette modicité de bien dans presque toutes les maisons nobles du pays. L'Etat peut-à peine soudoyer quarante mille hommes; & il y a des villes en Europe, dont le trésor est plus opulent que le sien. Deux ou trois Commerçans d'Amsterdam ou de Londres, négocient pour des sommes plus considérables, que n'en rapporte tout le Domaine de la République.

On distingue, en Pologne, les biens royaux, les biens Ecclésiastiques & les biens de patrimoine. Les premiers font partie du Domaine, & appartiennent au Roi ou à la Couronne. Les seconds sont les Bénéfices, moins nombreux mais plus riches qu'en France; & les troisiemes forment les possessions particulieres, soit qu'on les ait achetées, ou qu'on en jouisse par succession. Ces biens consistent en maisons, en terres, en bois, en prés, en moulins, en étangs, en villages, & sur tout en Paysans; car il n'y en a aucun, qui ne vaille au moins cent livres de rente à son Maître. Tout

ce qu'ils amaſſent eſt pour le Seigneur, qu'ils ne peuvent quitter ſans ſa permiſſion, à moins qu'ils ne ſe faſſent Prêtres ou Religieux ; ce qu'on empêche aiſément, en les obligeant de ſe marier de bonne heure.

Pour établir un Payſan dans une terre ou dans un village, on lui donne une méchante baraque, deux petits chevaux, une vache, des poules, des oies, & du ſeigle pour vivre pendant une année. Enſuite on lui aſſigne une certaine étendue de terrein qu'il doit labourer, & dont il faut qu'il ſe nourriſſe à l'avenir. Son établiſſement ne coûte au Gentilhomme, que le prix qu'il en donne à celui qui le lui vend ; parce que les autres Payſans bâtiſſent la maiſon, fourniſſent les beſtiaux & la volaille. Le nouveau Venu eſt obligé, lui, ſa femme & ſes enfans, de travailler quatre jours la ſemaine pour ſon Maître ; il emploie le reſte du tems à cultiver la terre deſtinée à ſa ſubſiſtance.

Quand le moment de la moiſſon eſt arrivé, tous les Habitans du village vont enſemble couper les bleds & faire la récolte pour leur Seigneur. On punit les pareſſeux à coups de bâton ; & s'ils

commettent des fautes plus graves, on les condamne à un espece de pilori, fait de deux longues planches taillées en rond, dans lesquelles ils sont suspendus par le col & y restent pendant un jour.

Vous croyez peut-être, que ces Gens se regardent comme malheureux, de se voir ainsi réduits à l'esclavage, sans aucune espérance de repos; mais outre qu'ils n'envisagent pas pour eux de meilleure condition, parce qu'étant jeunes, ils ont vu leurs Peres traités de même, ils ont de plus l'avantage d'être toujours assurés de leur subsistance. La crainte de manquer ne les tourmente point; tranquilles sur le sort de leurs enfans, ils n'appréhendent pour eux ni la faim ni la misere. Le célibat, cet état séduisant, qui réunit souvent la liberté & le libertinage; cet état commode & si fêté dans nos villes, n'offre aucun attrait à des hommes, qui ne connoissent pas même les embarras du ménage. Leurs femmes ne sont occupées qu'à leur faire à manger; & leurs repas présentent toujours plusieurs sortes de mets. Ce sont des pois avec un peu de lard, du gruau d'orge, de millet ou de sarrasin, qu'ils appellent *Cachat*. Ce sont différentes

racines qu'ils ont ici en quantité & d'excellente espece.

Cependant, malgré cette félicité apparente des Paysans Polonois ; on ne sauroit disconvenir, que c'est à la propriété dont jouissent les Laboureurs, qu'un Etat doit ses plus grands avantages ; que les pays où ils sont plus libres & mieux récompensés, passent pour les plus puissans & les plus riches ; que ceux où le Paysan est esclave, sont à moitié déserts ; que les Sciences, les Arts, le Commerce, les Manufactures y languissent ; que les revenus, les finances, les impôts ne peuvent y avoir de proportion avec l'étendue des Provinces. D'où il faut conclure, que rien n'est plus avantageux à un Royaume, que d'accorder aux Laboureurs, des terres en propriété ; que plus on étendra cette possession, plus on augmentera ses richesses & ses ressources. Mais comment rendra-t-on les Paysans propriétaires, si on les laisse dans l'esclavage ? Comment posséderont-ils quelque terrein, tandis que leur personne appartiendra à quelqu'autre ? Il est donc évident, qu'avant d'accorder aucune possession à un Serf, il faut lui donner la liberté de sa propre personne,

& que pour le rendre propriétaire, on doit d'abord le constituer libre.

O Rois, si vous n'êtes pas les tyrans de vos peuples, vous devez être les peres de vos Sujèts ! Les Paysans sont vos enfans ; comment pouvez-vous voir vos enfans dans la servitude ? Quelle puissance, que celle d'un Prince qui ne commanderoit qu'à des Esclaves ? Ne sachant, n'osant penser, ils n'ont pas même le mérite de l'obéissance. Vous augmentez votre pouvoir de cent mille hommes en un instant, si vous rendez la liberté à cent mille Serfs ; vous formez des Etats nouveaux; & de toutes les actions humaines, c'est celle qui vous approche le plus de la Divinité.

Les meubles des Paysans Polonois consistent en quelque vaisselle de terre ou de bois, & en un méchant lit qu'ils font eux-mêmes avec un peu de paille & de plume. Les enfans couchent sur des planches autour du poële, qui, en plusieurs endroits, leur sert encore à cuire le pain & le Cachat. Ces enfans sont ordinairement nuds, même les filles, sur-tout dans les Provinces voisines de la Russie, jusqu'à l'âge de cinq ans. On

ne leur apprend point à marcher : la mere les met devant la porte, où peu à peu ils se traînent & se relevent d'eux-mêmes. On ne les emmaillotte point pour leur rendre la taille mieux faite, & leur donner plus de vigueur. On les plonge dans l'eau deux fois le jour, pour les endurcir au froid ; car malgré la rigueur du climat, on se baigne ici toute l'année. Il n'y a point de bonne maison, qui n'ait ses bains particuliers ; & l'on en trouve de publics dans toutes les principales villes.

Les Paysans s'habillent en hiver d'une veste de peau de mouton avec la laine. En été, ils ont un juste-au-corps d'étoffe de la couleur de nos Ramoneurs, avec un méchant bonnet. Les uns portent des bottes, d'autres des souliers, qu'ils font avec de l'écorce. Les femmes sont à peu près vêtues comme nos villageoises, avec cette différence, que leurs chemises sont si courtes, qu'on leur voit quelquefois la chair entre la juppe & le corset.

On ne construit point de maison de campagne, que l'on ne mette un poële dans chaque chambre. La plupart des bâtimens sont de bois, sans fontaines,

sans parterres, sans avenues ; parce que les Polonois ne plantent point d'arbres dans leurs terres. Si on les visite, il faut apporter son lit avec soi ; car il n'y en a que pour les gens de la maison. Ils n'occupent guere que le rez-de-chaussée, qu'ils sont dans l'usage d'orner de rideaux & de tapis.

On n'afferme point les terres en argent, mais en bled & en cire, qui se vendent a Dantzick ; en poisson, que les Marchands achetent quand on pêche les étangs ; en bestiaux & en volaille, que les Paysans élevent avec soin, sans qu'ils puissent en manger, en donner ou en vendre. A l'égard des œufs & du beurre, lorsque la cuisine du Maître est fournie, le reste est pour la Dame, à qui le Mari l'abandonne, ainsi que la filasse, pour avoir des rubans. Les femmes ne manquent de rien ; mais ce sont les hommes qui tiennent l'argent. Des Gentilshommes subalternes sont chargés de la perception des revenus. Il y a tel homme de qualité, qui jouit de plus de trois cens mille livres de rente en fonds de terre ; que seroit-ce, si le travail & l'industrie savoient tirer parti de la fertilité du

pays? Si la nature étoit plus avare pour les Polonois, peut être feroient-ils plus de cas de ce qu'elle leur accorde si libéralement. Elle leur prodigue ses biens; l'excès de ses dons fait leur misere. Elle a mis dans cet Etat tout ce qu'il faut pour l'enrichir; bleds, pâturages, bestiaux, laines, cuirs, salines, métaux, minéraux; & l'Europe n'a point de peuple plus pauvre. La terre & l'eau, tout y appelle un grand commerce; & le commerce ne paroît nulle part. Tant de rivieres & de beaux fleuves, la Duna, le Bug, le Niester, la Vistule, le Niemen, le Borysthene ne servent qu'à figurer dans les cartes Géographiques. On a proposé de joindre, par des canaux, l'Océan & la mer noire, pour embrasser le négoce de l'Orient & de l'Occident; mais ce projet, qui n'avoit en vue que le bien public, a été abandonné. La Pologne, plusieurs fois insultée par des flottes, n'a jamais pensé à se faire une marine.

Le seul éloge qu'on puisse faire de cette Nation, relativement au commerce, c'est de n'avoir mis aucun obstacle à l'exportation de ses denrées. On envoie annuellement à Dantzick

plus de quatre mille vaisseaux de bled par la Vistule; & cette ville en fournit plus de huit cens mille tonneaux aux autres Nations. Elle a dans une Isle, destinée à cet usage, des Magasins immenses; & ses plus riches habitans se sont dévoués à ce trafic, qui n'est géné ni par des Réglemens rigoureux, ni par des droits excessifs. On n'est pas dans la fausse persuasion, que le transport des grains chez l'Etranger soit nuisible à l'Etat; & l'on ne connoît point ces Loix séveres, qui en interdisent l'exportation. Les Marchands suivent, dans cette espece de négoce, la pratique ordinaire dans toutes sortes de commerce; c'est-à-dire, qu'ils achetent quand la marchandise est à bas prix, & revendent lorsqu'elle présente un gain raisonnable. Ils forment des greniers qui ne coûtent rien à l'Etat, & veillent à la conservation des bleds, qui seroient souvent ou gâtés ou dissipés chez le Cultivateur. En un mot, ils préviennent la disette; & ils obvient aux inconvéniens des récoltes abondantes. En effet, comme il n'y a pas de magasins en Pologne, & presque point de Marchands de bled, les Cultivateurs sont presque les seuls

qui le conservent ; & peu sont en état de le garder long-tems. S'ils ne trouvent pas à le vendre à un prix qui les dédommage des frais de la culture, ils le prodiguent ou le laissent gâter ; parce qu'ils ne peuvent faire la dépense de son entretien. Dégoutés d'un travail qui les ruine, ils cessent de cultiver, ou ils cultivent mal, ne donnent leurs soins qu'aux meilleures terres, laissent les autres en friche ; & les années suivantes deviennent des années de disette.

Ce royaume étoit anciennement composé de quinze grandes Provinces, que le Souverain fait encore mettre dans ses titres ; car il se qualifie de Roi de Pologne, de grand Duc de Lithuanie, de Russie, de Prusse, de Masovie, de Samogitie, de Kiovie, de Volhynie, de Podolie, de Podlachie, de Livonie, de Smolesko, de Severie & de Zernichovie. On lui donne aussi, par une distinction particuliere, le surnom d'Ortodoxe. Les armes de le République sont un aigle d'Argent au champ de geules pour la Pologne, & un Cavalier d'argent, également au champ de gueules, pour la Lithuanie. Ces deux États, plus grands

que la France, ne comptent guere que dix à douze millions d'habitans, dont plus de la moitié sont Juifs ou Allemands. Ces derniers y ont rendu les plus grands services; soit en bâtissant des villes; soit en les rendant florissantes; soit en y apportant le goût de la Littérature, des Arts & du Commerce. Casimir le Grand les attira par l'attrait de plusieurs priviléges. Il leur assigna les contrées les plus fertiles, & leur permit de suivre leurs Loix & leurs Usages.

Les biens & les revenus du Clergé sont presque le tiers du Royaume. La dîme seule absorbe le cinquieme du produit de toutes les terres. Outre les deux Archevêchés Catholiques & les quinze Evêchés, on compte trente Abbayes, cinq cens quatre vingt-un Couvens de Moines, cent dix-sept Monasteres de filles, deux cens quarante-six Colléges. La plupart des Prélats ne se croient Evêques, que pour avoir des revenus qui les mettent en état de soutenir la dignité de Sénateur. Aussi ont-ils presque tous, pour Grands-Vicaires, des Evêques *in partibus*, auxquels ils donnent des gages assez modiques, pour la peine qu'ils ont de les débarras-

ser des fonctions Episcopales. On ne souffre ici ni Sociniens, ni Quakers, ni Anabaptistes. Les Luthériens y possedent environ cent églises, les Réformés quarante - sept, dont le Chef, appellé *Senieur Général*, est toujours pris dans la Noblesse. Les Patrons Laïques nomment les Pasteurs ; le Ministere du lieu les confirme & les ordonne.

Parmi les Religieux Polonois, il n'y a guere que les Jésuites qui cultivent les Lettres. Les autres se font gloire d'une certaine ignorance respectable, qui les éloigne des muses profanes, absolument étrangeres à leur vocation. Je pense, comme eux, que des Cénobites voués par état à la psalmodie & aux fonctions les plus pénibles du zele, ont mauvaise grace de leur substituer des études qui demandent du tems, & sont peut-être contraires à l'esprit de leur Institut.

La Pologne, que les habitans appellent *Polska*, tire son nom, si l'on en croit les Etymologistes, du mot de Pol ou de Poln, qui signifie une campagne, un lieu propre à la chasse, à cause des forêts & des plaines immenses qu'elle renferme dans une étendue plus

grande que la France. Elle offre très-peu de montagnes; les principales se trouvent dans les Palatinats de Cracovie, de Siradie & de Sandomir. Les Monts Carpaths la séparent de la Hongrie. Il y tombe souvent de la neige en plein été; & dans plusieurs endroits elle ne fond jamais. Les hivers sont longs & durs, le printems pluvieux & désagréable par les inondations qu'amenent les dégels; l'été court & tempéré, & l'automne ordinairement très-beau. Quoiqu'une grande quantité de marais semblent devoir nuire à la température, on y jouit cependant d'un air pur & serein, qui conduiroit les habitans jusqu'à la plus heureuse vieillesse, s'ils modéroient leur goût pour le vin & les liqueurs fortes.

Je suis, &c.

A Cracovie, ce 25 Septembre 1756.



SUPPLÉMENT

A L'ARTICLE DE POLOGNE.

AUJOURD'HUI que ce Royaume attire, d'une maniere particuliere, les regards de toute l'Europe, ce doit être un nouveau motif de nous attacher à le mieux connoître; & pour cet effet, nous allons rassembler les divers changemens arrivés dans son administration depuis le départ de notre Voyageur. On y trouvera un détail abrégé de ce qui s'est passé au sujet des Dissidens.

Auguste III étant mort à Dresde en 1763, la Cour de Saxe fit part de cet événement à l'Archevêque de Gnesne; & ce Prélat convoqua les Sénateurs, pour délibérer sur le parti que devoit prendre la Nation. L'avis du Conseil fut, qu'on n'accorderoit point d'audience aux Ministres étrangers, que la vacance du Trône ne fût rendue publique; que toutes les Jurisdictions qui exerçoient au nom du feu Roi, suspendroient leurs pouvoirs; & que le Prince-

Primat écriroit à tous les Tribunaux, de cesser leurs fonctions. On fixa la convocation d'une diete ; on fit prêter serment de fidélité à tous les Membres attachés au service de la République ; & pour conserver la tranquillité, on publia, à son-de-trompe, que ceux qui, pendant l'interregne, se rendroient coupables des moindres excès, seroient punis de mort dans les vingt-quatre heures. L'Archevêque de Gnesne créa un nouveau Chancelier du Royaume, un Secrétaire, un Assesseur du Tribunal de Justice, un Référendaire pour l'administration des affaires de l'Etat. Le grand Maréchal fit défendre, sous peine d'amende & de prison ; de paroître la nuit dans les rues de Warsovie sans lumiere, & de tenir des propos licentieux sur le gouvernement. Il fut aussi décidé qu'on pourvoiroit à la sûreté des frontieres ; qu'on enverroit des Ministres à différentes Cours, & que les Officiers Généraux, secondés par les Sénateurs, maintiendroient la tranquillité, tant au dedans qu'au dehors du royaume. Enfin, il fut convenu, qu'on accorderoit à la Czarine le titre d'Impératrice, & à l'Electeur de Brandebourg celui de Roi de Prusse, que la Nation n'avoit pas

encore reconnus, à condition que ces deux Puissances s'engageroient à ne former aucune prétention, la premiere, sur la Lithuanie Russienne, la seconde, sur la Prusse Polonoise.

Catherine II écrivit au Primat, qu'elle emploieroit tous les moyens possibles, pour empêcher que la libre élection d'un nouveau Monarque ne souffrît la moindre atteinte; & le Roi de Prusse fit publier une Ordonnance, par laquelle il défendoit à tous ses Sujets, de commettre aucune violence, d'user d'aucune voie de fait contre les Polonois, surtout pendant la vacance du Trône.

Après des assurances si positives, la diete générale fut fixée à Warsovie au mois de Janvier 1764; & comme les Loix du Royaume accordent à la Noblesse le droit d'aspirer à la Couronne, le Prince Czartorinski, le Comte Poniatowski & le Général Braniki, se mirent d'abord sur les rangs. A ces trois Candidats se joignit le Prince Xavier de Saxe, qui, du vivant de son pere, s'étoit concilié l'amitié des principaux Membres de la République.

Malgré la parole du Roi de Prusse & de la Czarine, on étoit persuadé que ces

deux Puiſſances protégeoient ſecrettement le Comte Poniatowski, auquel Catherine fit remettre, par ſon Ambaſſadeur, le collier de l'Ordre de Saint-André, avec une épée garnie de diamans, & une ſomme de neuf mille ducats. Le Roi de Pruſſe lui envoya le cordon de l'Aigle noir, & l'aſſura qu'il faciliteroit de tout ſon pouvoir l'exécution de ſon projet.

Dans ce même tems on vit paroître une lettre du Grand-Seigneur, par laquelle ſa Hauteſſe déclaroit vouloir ſe conformer aux vues de ceux qui deſiroient la liberté de l'élection; mais de tous les écrits que les Souverains intéreſſés à la nomination d'un Roi de Pologne, publierent alors, il n'y eut que les déclarations des Cours de Vienne & de Verſailles, qui parurent conformes aux ſentimens des Grands de la Nation, & oppoſées aux deſſeins de la Czarine & du Roi de Pruſſe.

Les troupes Ruſſiennes inondoient les frontieres, & troubloient la liberté des diétines. D'autres pénétrerent dans l'intérieur du Royaume; d'autres marcherent en Lithuanie. Les Seigneurs Polonois publierent des manifeſtes pour

se plaindre de ces violences, & firent des représentations à l'Impératrice de Russie, qui répondit que son unique dessein étoit de les protéger contre tout attentat. Il se forma en même-tems en Lithuanie une Confédération de plus de cinq mille Gentilshommes, qui s'étant assemblés à Wilna, ne dissimulerent pas qu'ils se flattoient d'être soutenus par les Russes.

Le jour de l'ouverture de la Diéte, on plaça plusieurs piquets de Cosaques dans les carrefours de Warsovie, & aux environs du Château. A peine eut-on commencé les Séances, qu'on vit dans tous les coins de la salle les sabres & les épées en l'air. Le Nonce de Cracovie, Mokronowski, qui avoit exigé que les Troupes Etrangeres sortissent de l'assemblée, se vit au moment de payer de sa tête cet acte de patriotisme. Le Prince Czartorinski & quelques autres se jetterent précipitamment au devant de lui, &, à deux différentes reprises, arrêterent, par leurs efforts, la fureur des séditieux. Mokronowski, tranquille au milieu du danger, remit son épée dans le fourreau; & se présentant les bras croisés à ceux qui le menaçoient: « S'il

» vous faut une victime, leur dit-il, me » voilà; mais au moins je mourrai libre » ainsi que j'ai vécu ».

En conséquence de ce désordre, la Nation fut divisée en deux partis. Celui du Grand Maréchal de la Couronne, distingué par le nom de Saxon, avoit de son coté la plus grande partie des forces de la République; mais la faction de Poniatowski se voyoit la plus forte par l'appui des Puissances Etrangeres & un grand nombre de Seigneurs attachés à ses intérêts. On confirma la Confédération de Wilna, qui fut signée par l'Archevêque de Gnesne & tous les Magnats qui se trouverent à Warsovie. Ces Seigneurs tenoient de fréquentes assemblées, pour délibérer sur les points qui devoient faire l'objet de la Diéte prochaine; & il fut réglé que le nouveau Roi devoit être né de parens Polonois, attaché à l'église Romaine, élevé dans le droit & les statuts du Royaume, doué des qualités requises, & non trop avancé en âge; qu'il s'habilleroit toujours à la Polonoise; & que quiconque tenteroit de placer sur le trône un Prince étranger, seroit regardé comme ennemi de la patrie, & dé-

pouillé de toutes ses possessions. Alors le Primat, tout dévoué à Poniatowski, proposa une Confédération générale, qui fît cause commune avec celle de Lithuanie. Elle devint encore plus considérable par la jonction des Confédérations particulieres, que chaque Palatinat devoit former dans son district.

Cependant on songea à réunir les Nonces avec le Sénat ; & dans le discours que prononça l'Archevêque de Gnesne à la Diéte de convocation, ce Prélat fit le tableau des troubles qui déchiroient le royaume. « Nous prétendons, disoit-il, être une Nation libre & » indépendante ; & nous sommes sous le » joug de l'esclavage. Nous éprouvons » tous les malheurs de cette servitude ; » & nous n'avons ni assez de force pour » nous conseiller nous mêmes, ni assez » de courage pour remédier à notre sort. » Redevables de nos maux à notre con» duite, nous languissons sous le frein » de la crainte. Nous n'avons rien sur » quoi nous puissions compter, ni con» seils, ni forteresses, ni garnisons, ni » frontieres à l'abri d'insulte, ni ar» mée pour notre défense. Cet Etat est » semblable à une maison ouverte, à

» une habitation délabrée par les vents;
» à un édifice sans Possesseur, & prêt à
» s'écrouler sur ses fondemens ébranlés.
» Les loix sans activité, & la plupart
» avilies; les Tribunaux contre les at-
» tentats, abolis; le parjure toléré, la
» liberté opprimée par la force & par
» une volonté arbitraire; le Trésor-
» Royal détérioré par l'introduction des
» monnoies étrangeres; les Villes dé-
» peuplées & frustrées des avantages
» du commerce; &c. Quelles idées ne
» doivent pas se former de nos désor-
» dres les Peuples voisins? Les uns se
» réjouissent de la flatteuse espérance de
» susciter parmi nous des divisions qui
» leur facilitent l'usurpation du Royau-
» me; d'autres continuent de nous arra-
» cher des mains notre or, nos posses-
» sions, nos richesses ».

La Confédération générale de Pologne, unie à celle de Lithuanie, envoya le Grand Notaire de la Couronne solliciter l'appui de la Cour de Petersbourg; & pour donner une preuve entiere de son intelligence avec les Moscovites, elle confirma le Duc de Biren dans ses droits sur la Courlande. Cependant, pour ne pas contrevenir aux loix qui défendoient aux Troupes Etrangeres d'appro-

cher du champ Electoral, les Russes se tinrent à trois ou quatre milles de Warsovie ; & comme la Diéte de convocation devoit décider du sort du Royaume, on institua, dans plusieurs endroits, un jour solemnel d'action de graces, de jeûnes & de prieres publiques, pour obtenir les bénédictions du ciel sur l'importante élection d'un nouveau Roi.

Les Etats assemblés nommerent le Comte Somowski Maréchal de la Diéte; & dès qu'elle fut ouverte, on ne douta plus que le Comte Stanislas Poniatowski, Grand Panetier de Lithuanie, n'eût la préférence sur ses Concurrens. Tous les esprits s'étoient réunis en sa faveur : tous les suffrages lui étoient dévoués ; il ne lui manquoit que les formalités de l'élection, pour le placer sur le Trône. On remarqua même que dans un repas que l'Ambassadeur de Berlin lui donna, ainsi qu'à toute sa famille, ce Ministre lui demanda son portrait pour l'envoyer au Roi son Maitre. Le Comte le lui promit, en témoignant combien il desiroit lui-même, d'avoir celui de Sa Majesté Prusienne.

Le Primat eut à peine adressé la paro-

le aux Nonces dans le champ Electoral, qu'ils s'écrierent à haute voix : « nous voulons le Grand Panetier de Lithuanie ». On députa le jeune Comte Wiolopolski pour lui annoncer son élection, & le féliciter de la part de la République, de son avénement au Trône. Alors le nouveau Roi se présenta à une fenêtre ; & l'on n'entendit plus que des cris de joie, qui répétoient continuellement, « Vive Stanislas Auguste ».

Le Comte Poniatowski, Chevalier de l'Aigle Blanc, & un des Sénateurs du Royaume, descend d'une ancienne & illustre famille polonoise, qui, depuis six cens ans, s'est toujours maintenue dans un rang distingué. Ce Monarque, qui réunit en sa personne toutes les qualités éminentes que la naissance, l'esprit & l'éloquence peuvent procurer, possede plusieurs langues, a une connoissance des mœurs de tous les pays où il a voyagé, & mérita, en 1757, la confiance de son Souverain, qui l'envoya en ambassade à la Cour de Petersbourg. Tant de talens, joints à la recommandation de la Czarine & du Roi de Prusse, déterminerent les Polonois à lui donner leurs suffrages. Il fut proclamé au bruit du canon ; & l'on n'enten-

dit par-tout, que les acclamations de « Vive Stanislas Auguste, Roi de Pologne, Grand Duc de Lithuanie, la gloire de sa Nation ».

Le jour de Saint-Stanislas, patron de ce Prince, Sa Majesté institua un nouvel Ordre qui porte le nom du Saint Evêque, créa plusieurs Chevaliers, & leur fit l'honneur de les admettre à sa table. La marque de cet Ordre est un ruban ponceau, bordé de blanc, que les Chevaliers portent de droit à gauche, & auquel pend une croix d'or émaillée en rouge. Sur chaque face de la médaille paroît l'Aigle Blanc de Pologne, dont le milieu, décoré d'une croix verte, représente, d'un côté, l'effigie du Patron de l'Ordre en habits pontificaux, de l'autre, le nom du Roi en chiffre. L'Etoile que les Chevaliers ont à la boutonniere gauche, est d'argent, & garnie d'un cercle d'or. Auguste II l'avoit aussi fondé, en 1736, l'Ordre de Saint Henri, dont la marque est une étoile à huit pointes, au milieu de laquelle on voit le buste du Saint.

Pour donner aux Gens de guerre des témoignages de son estime, le Roi de Pologne créa un Corps de cent Cadets,

composé de Gentilshommes de l'âge de seize ans & au-dessus, auxquels on enseigne l'Arithmétique, la Géographie, les Langues Etrangeres, l'Histoire, & généralement tout ce qui peut rendre cette jeune Noblesse utile à la patrie. Sa Majesté en donna le commandement au Prince Czartorinski, & se réserva le poste de Capitaine.

Comme les Dissidens faisoient leurs efforts pour être admis, ainsi que les Sujets de la Religion Romaine, aux emplois de la République, deux Gentilshommes, députés de la part des Protestans, vinrent, au nom de la Noblesse de leur communion, présenter au Roi une requête, dans laquelle ils prouvoient la légitimité de leur demande. Les Cours de Berlin, de Londres, de Copenhague & de Petersbourg, firent remettre, par leurs Ministres, un Mémoire en leur faveur. Sa Majesté eut, à ce sujet, une longue conférence avec le Corps Episcopal de son Royaume; mais comme le résultat ne leur fut point favorable, ils formerent une Confédération, sous la protection de ces mêmes Puissances, à laquelle se joignirent

plusieurs Catholiques tolérans ou mécontens. Le Prince de Radziwil en fut élu Maréchal Général ; & tous les Maréchaux des Confédérations particulieres des Palatinats & des districts prêterent serment entre ses mains. Il se rendit à Warsovie ; & comme il n'y auroit pas été en sûreté, il se fit escorter de deux cens hommes qui campoient vis-à-vis de son hôtel.

La Cour de Rome, informée par son Nonce, de tout ce qui se passoit en faveur des Dissidens, inquiete sur le succès qu'ils avoient lieu d'espérer, adressa un Bref à tous les Evêques du Royaume, pour les exhorter à défendre de tout leur pouvoir la cause de Dieu, & leur recommander que si la douceur ne gagnoit rien sur l'esprit des Confédérés, ils usassent de censures, de menaces, & même de punition.

Les Paysans de la Prusse Polonoise formerent aussi une Confédération, & publierent un Mémoire, par lequel, prétendant prouver que leur extraction alloit de pair avec celle des Nobles, ils demandoient que sans les affranchir absolument de tout service, on abolît du

moins leur esclavage; & qu'en ce cas, ils ne fussent assujettis aux travaux que trois jours la semaine. Ils exigeoient aussi, qu'il leur fût permis de jouir, dans les Diétes, des prérogatives attachées à l'Ordre des Paysans de Suede.

Les Prélats & les Sénateurs les plus opposés aux vœux des Dissidens, furent arrêtés & conduits en Russie par des troupes de cette Nation. Cet enlevement donna lieu à Sa Majesté Polonoise de dire « qu'il n'est pas difficile de gou-» verner un vaisseau, lorsque les vents » sont favorables; mais qu'un habile » Pilote doit résister à l'orage, sans » abandonner le gouvernail. Ce Prince » ajouta, qu'il avoit été plus d'une fois » dans le dessein, comme il l'étoit en-» core, d'abdiquer la Couronne dont il » éprouvoit le fardeau; mais que son » amour pour la patrie le retenoit sur » le Trône ».

L'enlevement de l'Evêque de Cracovie occasionna un soulévement général. Cent familles nobles de ce Palatinat se confédérerent, & formerent un corps de six mille hommes, qui, renforcés par quinze mille combattans, firent main-basse sur les Moscovites. Cet événement rendit les affaires plus

sérieuses ; & les Russes investirent tellement la ville de Warsovie, que personne ne pouvoient y entrer, ni en sortir sans leur consentement. On traita alors, dans des conférences particulieres, ce qui concernoit les Dissidens; & le résultat des délibérations fut, qu'on leur accorderoit le libre exercice de leur culte ; qu'on leur rendroit une parfaite égalité avec leurs Concitoyens; qu'on érigeroit un Tribunal mixte, composé de Juges des différentes Communions ; qu'ils seroient soustraits à la Jurisdiction du Clergé Romain, & auroient une part égale avec les Catholiques, dans le partage des Starosties & autres biens de cette nature.

Pour assurer ces Réglemens, il fut décidé qu'un corps de quarante mille Russes resteroit dans le Royaume aux dépens de la République, & que l'armée de la Couronne seroit composée d'un pareil nombre de Polonois. En conséquence on convient que les Protestans ne seroient plus désignés sous le nom de Dissidens, & moins encore sous celui d'Hérétiques ; qu'à l'avenir on s'abstiendroit de déshonorer leurs églises & leurs pasteurs par des dénominations injurieuses, & qu'ils

jouiroient, ainsi que les Grecs, de tous les avantages des Catholiques.

On étoit à la veille d'éprouver tout ce qu'une guerre de Religion a de cruel & de destructeur, lorsque, pour le salut de l'Etat, on crut devoir la prévenir, en examinant tous ces articles dans une Diéte. Ils étoient trop favorables aux Dissidens, pour qu'ils négligeassent de les faire confirmer par un traité conclu entre le Roi, la République, & les Puissances qui en garantissoient les effets.

Ces articles furent à peine arrêtés, que Rome, toujours attentive à la conservation de la Religion Catholique, s'alarma des priviléges qu'on accordoit à ses Adversaires; & en annonçant cette nouvelle au sacré Collége, le Pape dit que l'Eglise Romaine venoit de recevoir en Pologne l'atteinte la plus cruelle & la plus funeste. Dans l'espoir d'y porter remede, le Souverain Pontife, Clément XIII, envoya au Primat un Bref très-énergique, dans lequel il se plaignoit du peu de zèle que ce Prélat avoit témoigné pour le culte Catholique. Ce Bref ayant déplu aux Commissaires de la Diéte, on y proposa que

déformais la Nonciature Apoſtolique n'auroit plus lieu dans le Royaume ; que le Primat étant Légat né du Saint Siége, il pouvoit remplir les fonctions de Nonce ; mais ce dernier avis n'eut pas lieu. La Diéte fut terminée par un acte, qui déclaroit que le traité fait en faveur des Diſſidens, vaudroit à perpétuité ; & que ceux qui oſeroient y porter atteinte, ſeroient regardés déformais comme perturbateurs du repos public & ennemis de la patrie.

Malgré ce réglement, un Religieux Carme, nommé Marc, qui prenoit le titre d'Apôtre, & termina ſon fanatique Apoſtolat par la priſon, prêcha publiquement la ſédition & la révolte. Il exhortoit ſes Auditeurs à prendre les armes pour la défenſe de la Foi ; & divers Eccléſiaſtiques, qui étoient à la tête des Rebelles, faiſoient prêter ſerment de fidélité aux Payſans même. Ces nouveaux Confédérés portoient dans leurs drapeaux une aigle éployée, avec ces mots : « ou vaincre ou mourir ; » & de l'autre côté, cette deviſe : « pour » la Religion & la Liberté ».

Il ſe forma une autre confédération en Podolie, une autre à Lublin ; d'au-

tres en divers Palatinats, qui toutes se proposoient la défense du culte Romain, l'expulsion des Moscovites, le retour de la liberté ; toutes demandoient la délivrance de l'Evêque de Cracovie & des Sénateurs faits prisonniers par les Russes ; toutes reprochoient au Roi son intelligence avec le Roi de Prusse & la Czarine ; toutes enfin firent de nouveau repentir le Monarque, de s'être malheureusement chargé & embarrassé des soins d'une Couronne. Le Clergé de Warsovie ne se contenta pas de prêcher une espece de Croisade contre les Dissidens & les Royalistes ; il avança de l'argent aux Confédérés, qui entreprirent, à leur tour, d'enlever le Primat & l'Ambassadeur de Russie. Soixante Polonois à cheval se présenterent devant le Palais de son Excellence ; mais la barriere de l'avant-cour étant fermée, la garde donna l'alarme & fit échouer le complot.

Les forces de ces diverses Confédérations devenoient tous les jours si considérables, que les Moscovites se trouvoient dans l'impuissance de leur faire tête. Tout le Royaume étoit dans la désolation ; nulle sûreté sur les grands

chemins ; les bandits ravageoient tout ce qui se trouvoit à leur rencontre. Combien de villes, de villages furent totalement ruinés dans les Provinces où se répandoient les Confédérés ! Un pays ne jouissoit de la tranquillité, que lorsqu'il n'exposoit plus rien à la cupidité des Rebelles ; & les troubles ne cessoient dans un lieu, que pour reparoître dans un autre. Les Grecs non unis de l'Ukraine & de Kiovie, las de porter le joug Polonois, se révolterent contre les Prêtres Catholiques & les Juifs, qu'ils regardoient comme leurs mortels ennemis. Les Paysans ne firent grace de la vie ni aux femmes, ni aux enfans, & pendirent sur-le-champ tous ceux qui tomboient entre leurs mains, sans distinction de rang, d'âge, de sexe & de Religion ; ils faisoient main-basse sur tout ce qui se présentoit, mettoient tout à feu & à sang ; & le feu de la sédition ne paroissoit s'appaiser, que lorsqu'il manquoit de matiere propre à lui servir d'aliment. Les Puissances voisines furent obligées de faire occuper les frontieres de la Silésie, de la Hongrie, de la Moravie, par les troupes Prussiennes & Autrichiennes.

Le Grand Seigneur n'approuvant

point que les Moscovites se fussent rendus maîtres de la Pologne, fit demander au Roi, pour quoi il souffroit dans ses Etats une milice étrangere, & si son intention étoit de la garder encore longtems? La réponse de Stanislas n'ayant point satisfait sa Hautesse, le Sultan déclara la guerre à l'Impératrice de Russie, & fit enfermer, dans les sept tours, les Ministres de cette Souveraine, pour l'obliger à rendre la liberté à l'Evêque de Cracovie, & aux autres Seigneurs Polonois, enlevés par son ordre. Il se plaignoit, dans son manifeste, « qu'à la mort d'Auguste III, lorsque la » Nation voulut procéder à l'élection » d'un nouveau Monarque, la Cour de » Petersbourg avoit élevé sur le trône » un simple Officier Polonois, qui, de » son origine, n'avoit jamais eu aucun » Souverain dans sa famille, & à qui la » royauté ne convenoit en aucune ma» niere; qu'après avoir pris le parti d'un » homme de cette sorte, la même Cour » s'étoit ingérée dans toutes les affaires » de Pologne, & les avoit traversées » contre le gré de la République. » En même-tems le Grand Seigneur ordonna à son Grand Visir de passer le

Niester avec une armée de quatre vingt mille hommes.

Quelle que fût la conduite des Polonois, soit qu'ils se liguassent contre leur Prince, ou qu'ils entreprissent de soutenir son élection, leur sort étoit également malheureux; car dès que les Russes paroissoient vouloir évacuer leur pays, on les remplaçoit par des troupes Prussiennes, qui ne se comportoient pas mieux que les Moscovites. Le mécontentement de ce Peuple, forcé de recevoir la loi des Etrangers, perpétuoit la désunion des Citoyens, & occasionnoit tous les jours de nouvelles Confédérations, où l'on ne connoissoit ni les liens du sang, ni ceux de la patrie. Le fanatisme fit commettre, de bonne-foi, les excès les plus horribles contre ceux qui n'étoient pas du même parti; on dévastoit les terres de ses voisins; on levoit des contributions sur les biens de ses propres freres; on s'emparoit des villes; on en massacroit les habitans; on n'épargnoit pas même les enfans, que la crainte faisoit fuir dans les rues. En un mot, tout ce que la fureur des guerres étrangeres, des guerres civiles, des guerres de Religion, peut inspirer de

cruauté, de meurtres, de brigandages, fut exercé par les Chefs même de ces Confédérations. Après avoir assassiné le Castellan de Wissegrod, ils exposerent son corps aux chiens, qui le rongerent jusqu'aux os. Ils massacrerent des femmes grosses à coups de sabre; ils écorcherent vif un Magistrat; ils firent pendre d'honnêtes Citoyens, pour leur faire avouer des crimes dont ils n'étoient pas coupables. Ils porterent même l'impudence, jusqu'à publier solemnellement un manifeste, qui déclaroit le trône vacant. Peu contens de piller les Dissidens, ils vendoient toutes leurs provisions, même les grains réservés pour ensemencer les terres, détruisoient les étangs & les rivieres, dégarnissoient les forêts, convertissoient les champs les plus fertiles en autant de déserts, faisoient servir les églises de retraite pour les bestiaux; & par une exécrable avarice; ils violoient les sépultures, dans l'espoir d'y trouver de l'argent caché. Dès que les Russes pouvoient découvrir un parti de ces brigands, ils fondoient sur eux, & ne leur faisoient aucun quartier.

Cependant la personne du Roi devenoit insensiblement si indifférente à la plupart

des

des Polonois, que dans la Capitale même, où le Prince faisoit sa résidence, on trouvoit toutes les nuits des matieres combustibles, placées de côté & d'autre, mais qui furent toujours découvertes à propos. On apperçut jusques dans le Palais de Sa Majesté, un paquet de poudre, dont la mêche allumée n'avoit plus qu'environ dix minutes à brûler pour y mettre le feu. On en vint enfin à une conspiration formée contre la vie du Monarque. Cinquante Conjurés devoient se répandre dans Warsovie, pendant que d'autres exécuteroient le complot. On avoit assigné aux uns des postes dans les rues les plus obscures, où ils ne permettoient à personne d'entrer avec des flambeaux ou des lanternes. D'autres avoient ordre de se placer près de l'arsenal; & un poste devoit avertir l'autre de ce qui se passoit. Le signal de l'enlevement du Roi étoit de six coups de fusil; mais chacun devoit songer à se retirer si l'on en entendoit davantage, parce que ce seroit une preuve du mauvais succès de l'entreprise.

En conséquence de cet arrangement, le 3 Novembre 1771, sur les huit

heures du ſoir, le Roi fut ſurpris par quinze des Confédérés dans la rue des Capucins; & l'on tira neuf coups de fuſil ſur le carroſſe de Sa Majeſté, qui eut la tête effleurée de quelques balles, & ſon habit percé en deux endroits. Les perſonnes qui accompagnoient ce Prince, l'abandonnerent auſſi-tôt; il n'y eut qu'un ſeul Eduque, qui s'étant mis au devant de lui, perdit la vie pour conſerver celle de ſon Maître. Neuf coups tirés, au lieu de ſix, déconcerterent les Conjurés, qui trompés par ce faux ſignal, ſe crurent trahis & prirent la fuite. Les Aſſaſſins conduiſirent le Monarque hors de la ville, où ils réſolurent trois fois de le maſſacrer; mais celui qui les commandoit, voulant le livrer vif au Chef de la Confédération, fut cauſe, ſans le vouloir, de la conſervation des jours de Sa Majeſté. Quelques piquets Ruſſes ſe trouverent heureuſement dans le voiſinage; les ſcélérats qui tenoient le Prince, furent effrayés du danger, prirent la fuite; & un ſeul reſta avec le Roi. Staniſlas-Auguſte fit à ce Malheureux des repréſentations ſi touchantes, qu'elles l'attendrirent. Il ſe jetta aux pieds de

son Souverain, & le laissa entrer dans une maison voisine. Ce Prince écrivit sur-le-champ au Comte Cocceji, un billet qui contenoit ce peu de mots : « je suis délivré de mes Assassins par un effet de la puissance Divine ; » hâtez-vous de venir me tirer d'ici avec » une quarantaine de soldats ; je suis » blessé, mais non dangereusement ». Cocceji accourut aux ordres de son Roi, & le ramena dans Warsovie, où l'on chanta le *Te Deum*, en action de graces de la conservation de ce Monarque.

Par les recherches que l'on fit pour connoître les Complices, on sçut que les Conjurés, travestis en paysans, s'étoient glissés dans la ville, & avoient attendu, chez les Dominicains & les Capucins, le moment de l'exécution de leur complot ; que ceux d'entr'eux qui avoient été pris, s'étoient vantés d'avoir eu, dans toutes les formes, l'absolution de ce régicide prémédité ; qu'un des Chefs, qui se nommoit Kosinski, sans qu'il fût de cette famille, étoit né en Wolhinie de parens obscurs ; que Pulawski, qui s'arrogeoit le titre de Maréchal de la Confédération, avoit en-

gagé ses Complices, par un serment solemnel, à lui livrer le Roi mort ou vif.

Plus les Polonois se montroient contraires à leur Souverain, plus ils attiroient chez eux de Troupes Etrangeres. Les Russes & les Prussiens leur avoient déjà donné la loi; les Autrichiens commencerent à défiler sur les frontieres, & s'établirent dans le Royaume. Malgré les protestations solemnelles de ces trois Puissances, de ne jamais envahir le territoire de la République, elles s'étoient deja emparées d'une partie de ses provinces. Ce fut en imitant les Prussiens, que les Troupes Autrichiennes prirent possession du Palatinat de Cracovie, & du district de Sandomir; & pour justifier cette invasion, elles présenterent d'anciens droits sur ces deux pays, que la Cour de Vienne ne seroit point en peine de justifier au retour de la paix. En conséquence elles firent prêter serment de fidélité aux Seigneurs & aux Paysans, comme Sujets de leurs Majestés impériales. Entrées en Pologne par la Moldavie, elles formerent un cordon depuis Zator jusqu'à Sandomir, & occuperent la Podolie, la Volhinie, & la Russie Polonoise, jusqu'à Léopol.

Le cordon Prussien, qui peu à peu s'étoit avancé jusqu'à Lowick, n'étoit plus qu'à treize lieues de Warsovie. Fréderic se fit céder la Prusse Polonoise, & l'Impératrice Reine, les Salines de Wiliska.

Cependant les Russes abbandonnoient leurs postes, à mesure que les Autrichiens & les Prussiens venoient les occuper; & bien-tôt tout le Royaume fut envahi par ces trois Puissances. La Russie prit, pour séparation de ses limites, la riviere de Wella, depuis sa source, jusqu'à l'endroit où elle se jette dans le Niemen, & accorda trois mois aux Habitans, pour se déterminer à rester ou à quitter le pays. Les acquisitions de Fréderic consistoient dans la Prusse Polonoise, & une partie de la Grande-Pologne. La maison d'Autriche retint pour elle toute la rive gauche de la Vistule, depuis les salines, jusqu'à l'endroit où le Wiroz se jette dans ce fleuve, ainsi que le Palatinat de Belz, la Russie rouge, & une portion de la Volhinie.

Ces partages très-inégaux entr'eux, comme on peut le voir par l'inspection des Cartes de la Pologne, étoient rela-

tifs aux prétentions de chaque Puissance, & conformes aux traités secrets qu'elles avoient faits. La Prusse eut pour sa part, neuf cens lieues carrées ; l'Autriche, deux mille sept cens ; la Russie, trois mille quatre cens quarante ; ce qui fait en tout plus de sept milles lieues qu'on enleva à ce Royaume. Quoique les Russes fussent les maîtres d'un terrain plus étendu, il est cependant moins important que celui dont s'étoient emparés la Reine de Hongrie & le Roi de Prusse. Ce démembrement fit diminuer d'un tiers la table & la maison de Sa Majesté Polonoise, & occasionna de grands embarras pour la milice de la Couronne ; parce que les provinces destinées à leur fournir leur subsistance, se trouvoient dans des mains étrangeres. Aussi, à l'exception des Gardes, la plupart des troupes furent licenciées, par impossibilité de les entretenir.

Dans un discours, que fit, en 1661, aux Etats assemblés, le Roi Jean Casimir, ce Prince avoit annoncé ce démembrement : « je prévois, disoit il, le mal-» heur qui menace notre patrie ; & plût » à Dieu que je sois un faux prophête.

» Le Moscovite & le Cosaque se join-
» dront au peuple qui parle la même
» langue qu'eux, & s'approprieront le
» Duché de Lithuanie. Les confins de
« la Grande-Pologne seront ouverts au
» Brandebourg; & la Prusse fera valoir
» des traités ou le droit des armes,
» pour s'étendre sur notre territoire.
» La Maison d'Autriche ne laissera
» pas échapper l'occasion de porter
» ses vues sur Cracovie. Chacun de nos
» voisins aimera mieux s'emparer, à
» main armée, d'une portion de la Po-
» logne, que d'attendre la possession en-
» tiere d'un Royaume, que ses anciens
» privileges semblent encore garantir
» d'une totale invasion ».

Les Ministres des trois Puissances alliées concerterent un projet pour être remis au Conseil du Sénat, dans lequel chacune d'elles établissoit ses droits sur les provinces qu'elle avoit fait occuper. La Czarine fondoit les siens sur ce qu'il en avoit coûté à la Russie, pour les Troupes Moscovites, que, sous les trois derniers regnes, la République avoit appellées en Pologne. Ne doutant pas que ses deux Alliés n'eussent des titres pour le moins

aussi incontestables, cette Princesse proposoit que dans la prochaine Diete, le Roi & les Etats déclarassent ces demandes bien fondées, & la prise de possession légitime; qu'après qu'on auroit satisfait aux prétentions des trois Couronnes, les frontieres du Royaume fussent réglées par la Diete, & confirmées à perpétuité; & que l'on dressât une Carte géographique, sur laquelle les limites fussent indiquées d'une maniere irrévocable.

Dans la vue d'accélérer cette négociation, & d'appaiser les esprits irrités, Catherine II accorda enfin la liberté à l'Evêque de Cracovie, & aux illustres Prisonniers qu'elle détenoit depuis si long-tems. Ensuite, pour disposer à leur gré des suffrages de la Diete, les trois Puissances firent investir de Troupes la ville de Warsovie, & inonderent le Public de Mémoires relatifs à leurs droits respectifs. La Russie insistoit principalement sur les efforts qu'elle avoit faits depuis la mort d'Auguste III, pour placer un Piaste, à titre d'élection, sur le Trône de Pologne, & dissiper les nombreuses factions qui avoient plongé ce Royaume dans le plus grand désor-

dre. Elle se plaignoit qu'on l'avoit attaquée par les plus violens manifestes; qu'on avoit combattu ses troupes à main armée, & engagé le Turc à lui déclarer la guerre; qu'elle avoit été obligée de se réunir avec les Cours de Berlin & de Vienne, pour protéger la République contre la fureur de ses propres Concitoyens, pour mettre fin à l'anarchie qui désoloit la Nation, & lui donner une meilleure forme de gouvernement.

L'ouverture de la Diete se fit quelques jours après; & l'on y lut la déclaration des trois Cours. Le Roi, ne pouvant consentir au partage proposé, dit que « si les Princes alliés avoient » effectivement des prétentions légiti» mes sur la Pologne, il les prioit de » n'être pas juges dans leur propre » cause, mais de prendre pour média» trice quelque Puissance impartiale, » à laquelle ils s'en rapporteroient uni» quement ». Cette proposition, qui paroissoit fondée sur la justice, déplut si fort aux Ministres des trois Couronnes, qu'ils exigerent que l'affaire fût decidée en huit jours, & ajouterent qu'en cas de refus, ils ne répondoient pas des sui-

tes fâcheuses qui pourroient en résulter.

Le partage de la Pologne fut donc ratifié, contre l'attente de toute la Nation, contre le serment même du Monarque, qui avoit juré dans les *Pacta Conventa*, de ne permettre d'aliéner aucune portion da la République. Il est vrai que ce Prince a solemnellement déclaré, qu'il regardoit l'occupation actuelle des provinces de son royaume par les Cours de Vienne, de Petersbourg & de Berlin, comme injuste, violente, & contraire à ses droits légitimes. Cette protestation n'empêcha pas qu'on ne tînt contre lui, dans les assemblées, & même en sa présence, des propos très-indécens. Il s'en plaignit dans une espece de justification publique, à laquelle il se crut obligé. « Pour « n'avoir rien à me reprocher, disoit-il, » je me suis adressé aux Puissances » garantes de nos traités; mais aucune » d'elles n'a voulu interposer ses bons » offices en notre faveur. Si je m'oppo» sois avec obstination, à la cession de » nos provinces, on pourroit me re» procher qu'en cherchant une vaine » gloire dans une résistance opiniâtre » & impuissante, j'ai exposé le reste

» de la patrie à des suites funestes. Je » fais donc le sacrifice qui doit le plus » coûter à un Souverain ; & sans m'ar» rêter à ce qu'on dira dans les siecles » futurs, que sous mon regne, des » provinces considérables ont été dé» membrées du corps de la République, » je ne m'opposerai pas à la pluralité des » voix qui consentiront à ce démem» brement. Quoique de vils Calomnia» teurs aient osé m'accuser d'y avoir » contribué, si j'entrevoyois quelque » moyen praticable de sauver tous ces » pays, ma main ne se préteroit jamais » à en signer l'acte de cession, fût ce » même aux dépens de ma vie. Mais » puisque des circonstances fatales nous » y forcent malheureusement, que puis» je faire pour l'empêcher ?

« J'ai promis', dit ailleurs ce Monar» que, de n'aliéner aucune portion de » la République ; j'en conviens ; mais » comment remplir cette promesse? Les » fautes anciennes de notre Gouverne» ment ont laissé la Nation sans dé» fense ; nous en payons cherement les » suites présentement. Le sentiment de » notre foiblesse nous a engagés à im» plorer les secours étrangers ; nous

» nous sommes adressés à toutes les
» Cours qui n'ont point de part au dé-
» membrement de nos Etats. Elles ont,
» il est vrai, témoigné beaucoup de
» sensibilité à nos malheurs ; mais elles
» montrent plus de desir, que de possi-
» bilité de nous secourir. Leurs disposi-
» tions pacifiques ne nous laissent au-
» cune espérance raisonnable de les
» voir prendre les armes en notre fa-
» veur ».

Le Roi, les Sénateurs & les Nonces reconnurent que les territoires, dont les trois Couronnes s'étoient emparées, appartenoient à ces trois Puissances ; on excepta les villes de Dantzick & de Thorn, dont la souveraineté devoit rester à la République. On ne s'occupa plus des Dissidens, dont le sort paroissoit fixé par la Diete de 1768. On leur avoit accordé le droit de voix active & passive dans les Dietines, & celui de pouvoir être nommés Ministres d'Etat & Sénateurs. On avoit établi en leur faveur un Tribunal pour connoître des affaires concernant l'exercice public de leur culte. On ordonna de leur rendre les églises, les hôpitaux, les écoles & les fondations dont on les avoit depouil-

lés ; on leur permit de bâtir des églises nouvelles, & de faire de nouvelles fondations. En un mot, on les assimila en tout, & à tous égards, aux Catholiques, à l'exception de la défense, sous peine de bannissement, faite à ces derniers, d'embrasser la Religion Protestante.

Les Dietes précédentes avoient aussi ordonné divers changements, qui sembloient altérer, sur différens points, la forme de l'ancienne administration. Celle de 1764 rendit absolument au Roi le droit de battre monnoie sous la régie & l'inspection des Trésoriers de la République. Celle de 1766 établit une Commission des Guerres, qui remplit toutes les fonctions des Grands Généraux ; & l'on a cru leur faire grace, en les créant Présidens de cette Commission ; foible dédommagement de la perte de leur précédente autorité, aussi vaste, & plus illimitée que celle de nos anciens Connétables. La plus brillante distinction que la Diete de 1768 ait attaché à leur Office, c'est de les avoirs reçus au nombre des Ministres d'Etat. La même Assemblée a dépouillé les Grands Trésoriers de leurs

principales prérogatives, en établissant la Commission du Trésor, qui dirige présentement les finances de la République. Les Loix Polonoises accordoient l'impunité aux Nobles qui assassinoient un Paysan; ils en étoient quittes pour une somme modique; la constitution de 1767 a changé cette amende en peine de mort. Une autre Loi a aboli l'usage qui s'étoit introduit, sans aucune raison, d'exiger pour l'élection des Nonces, l'unanimité des suffrages; il suffit de la pluralité.

Fin du Tome XXII.

Faute à corriger.

Page 74, ligne 15, s'écoulent : *lisez* se passent.

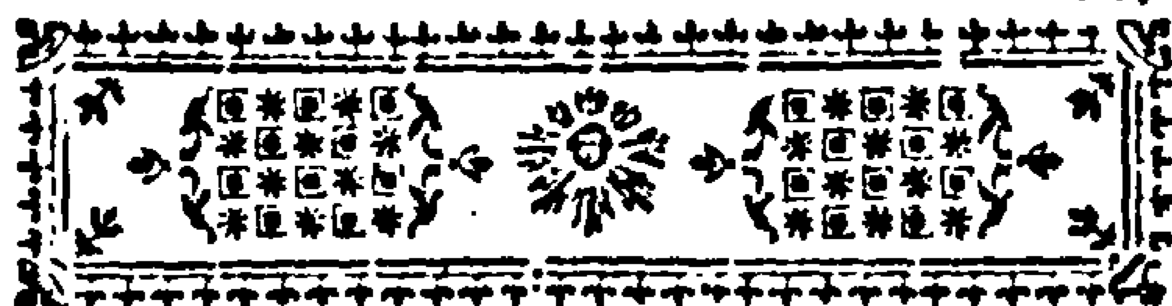


TABLE DES MATIERES

Contenues dans ce Volume.

LETTRE CCLXXIV.

LA COURLANDE.

LETTRE CCLXXV.

LA POLOGNE.

LETTRE CCLXXVI.

SUITE DE LA POLOGNE.

LETTRE CCLXXVII.

SUITE DE LA POLOGNE.

LETTRE CCLXXVIII.

SUITE DE LA POLOGNE.

LETTRE CCLXXIX.

SUITE DE LA POLOGNE.

LETTRE CCLXXX.

SUITE DE LA POLOGNE.

LETTRE CCLXXXI.

SUITE DE LA POLOGNE.

Citation

LETTRE CCLXXXII.

SUITE DE LA POLOGNE.

LETTRE CCLXXXIII.

SUITE DE LA POLOGNE.

LETTRE CCLXXXIV.

SUITE DE LA POLOGNE.

LETTRE CCLXXXV.

SUITE DE LA POLOGNE.

LETTRE CCLXXXVI.

SUITE DE LA POLOGNE.

SUPPLÉMENT

A L'ARTICLE DE LA POLOGNE.

Fin de la Table.

APPROBATION.

J'AI lu, par l'ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, les vingt-unieme & vingt-deuxieme vol. du *Voyageur François*, par M. l'Abbé de la Porte ; & je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression ; je pense même que les traits historiques que l'Auteur applique aux différens endroits dont il fait la description, feront favorablement accueillir cet ouvrage du Public. A Beaulieu-Seine-assise, ce 9 Octobre 1776. LALAURE.

